This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PROVIDENTIALISME

Digitized by Google

Montmartre.—Imprimerie PILLOY frères VIÉVILLE et Comp.

Digitized by Google

PUBLICATIONS DES AMIS DE LA JUSTICE

PROVIDENTIALISME

SCIENCE GÉNÉRALE

RÉVÉLATION DIRECTE PAR LES LOIS VIVES

CONSTITUTIVES DE TOUS LES ÊTRES : PHILOSOPHIE ET CHRISTIANISME

RATIONNELS, OU RELIGION POSITIVE UNIVERSELLE

Ce qu'attendent aujourd'hui tous les esprits qui réfléchissent et les gouvernants comme les gouvernés, c'est la découverte et la manifestation positive de l'innée, essentielle, universelle, immuable, souveraine et indéniable autorité : celle qui assure à tous la liberté dans la justice ou la plénitude de la vie !

Le démontré, rien que le démontré, et non l'idéalisation toujours plus ou moins arbitraire d'aucun homme, formera seul désormais les croyances de l'esprit humain...

Pour établir l'autorité, il faut d'abord rétablir la vérité...
(Pages . . .)

« Les infirmes seront guéris, les aveugles verront, les boiteux seront redressés et les voies tortueuses redeviendront droites.» (L'Evangile).

PARIS

J. CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE DE LA MONNAIE, 10

MÊME MAISON A GENÈVE

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE

De tous les efforts qui ont eu pour objet le règne de la justice dans les sociétés, par le progrès providentiel des idées religieuses ou de la science-générale.

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CE VOLUME.

Les abréviations suivantes signifient : Voyez la démonstration ou les développements complémentaires.

P. suivi de chiffres, signifie, dans ce vol., pages...

T. d. D. p. signifie, dans notre *Traité des Devoirs de l'Homme et du Citoyen*, pages.....

M. S. p. signifie, dans notre *Morale sociale ou civile*, pages...

TABLEAU signifie, dans le formulaire-général de doctrine et de déclaration des devoirs.

Ces ouvrages sont annoncés au verso de la couverture.

Digitized by Google

Cet ouvrage est présenté comme la sanction scientifique-religieuse, des doctrines économiques, administratives, morales, etc., exposées dans nos précédents volumes.

Nous soumettons humblement ce nouveau travail, qui va être suivi de plusieurs autres, à l'appréciation des intelligences préoccupées de la recherche des moyens de rétablir l'autorité morale et de régénérer les sociétés européennes. Plus que jamais il est fait appel à la continuation de leurs bienveillants avis. On reconnaîtra facile-

Digitized by Google

ment à la lecture du *Providentialisme,* combien nous avons eu à cœur d'utiliser tous ceux qui nous ont été adressés. Il en sera toujours de même : la plus profonde gratitude est acquise à tous les concours offerts pour une œuvre qui devient de plus en plus celle d'un grand nombre par son mode de réalisation, autant que par le but régénérateur qu'elle s'efforce d'atteindre.

Spécialement sous le rapport de la forme, cet ouvrage aurait pu gagner beaucoup à être laissé en travail pendant un certain temps. Toutefois, comme nous n'ambitionnons ni d'endoctriner, ni d'acquérir une réputation littéraire, mais seulement d'aider tous les esprits de bonne foi à découvrir, faire appliquer et pratiquer la vérité religieuse-scientifique, il nous a semblé, qu'en ce temps surtout, le premier devoir est de manifester, sans délai, les démonstrations, fruit des études accomplies. Prétendre à quelque degré de perfection en un tel moment, pour des travaux de cette nature, serait d'ailleurs présomptueux.

Quant au fond même des œuvres de ce genre, c'est la conscience, l'intelligence et le cœur de chacun, qui seuls peuvent les compléter. Nul ne saurait prétendre obtenir d'une individualité, même collective, la vérité intégrale *absolue* en science-générale (p. 67-71).

Digitized by Google

Quant à la forme, dès qu'il s'agit uniquement de la manifestation et des applications d'un dogme régénérateur, n'est-il pas préférable d'exposer dans les termes les plus simples, dans le discours le plus dépouillé de tout prestige littéraire? Si c'est la vérité que l'on apporte, elle sera toujours assez éloquente par elle-même, bien que laissée sous la forme abrupte de son premier jet!

Cette persuasion nous eût-elle entraîné dans l'extrême opposé à celui qui fait, depuis trop longtemps, tout permettre aux séductions de la forme, l'intention sera notre excuse.

Pour être complétement sincère, nous ajouterons, que les conditions d'existence, assez difficiles, dans lesquelles ces travaux ont été accomplis, ne nous auraient pas non plus permis de satisfaire à l'ensemble des qualités qu'une partie du public éclairé désire retrouver même dans les écrits de cette nature.

D'ailleurs est-ce bien à ceux qui ont approfondi les recherches de cet ordre, par de longues méditations, qu'il appartient de les revêtir des meilleures formes littéraires? Leur esprit n'est-il pas devenu, à l'égard de tels sujets, comme un moule qui perpétue les mêmes types

Digitized by Google

à son insu? *Non omnia possumus omnes!* Nul n'a tout en partage : à chacun son œuvre! C'est au lecteur qu'il appartient d'apprécier la valeur de ces différentes considérations; notre devoir était de les lui soumettre!

Digitized by Google

VOCABULAIRE.

Parmi les préjugés qui paralysent l'action des progrès régénérateurs, il faut placer celui qui consiste à interdire aux auteurs l'emploi des dénominations scientifiques, même les plus essentielles, dans les ouvrages qui s'adressent au grand nombre.

Il faut enfin arriver à la réalité !

Toute instruction efficace a pour base l'exposition des lois constitutives de notre existence et de celle des êtres avec lesquels nous sommes en rapport ! Hors de cet enseignement, nul ne peut réaliser la vie dans le bien, pour soi comme pour autrui. Il faut donc que les notions générales des sciences naturelles, fassent partie de tout enseignement général !...

Dès lors, il faut nécessairement familiariser tout le monde avec la signification de quelques centaines de mots ajoutés à ceux qui sont connus du vulgaire. Rien de plus simple, de plus facile, si l'on exerce les enfants à user du dictionnaire, livre devenu très-bon marché, et si l'on a soin de choisir les dictionnaires qui expliquent le mieux les étymologies. N'est-il pas étrange que pour s'épargner l'étude qui donne la signification nécessaire de quelques centaines de mots, on maintienne l'enseignement et les connaissances dans une insuffisance fatale à la régénération ? Car les dénominations sont la clef de chaque

Digitized by Google

connaissance spéciale, comme les noms des outils, des matières et de leurs rapports en vue de fabriquer des objets, sont la clef de chaque profession. Si notre langue avait dix, quinze, vingt mille mots de plus, comme tant d'autres idiomes, on les saurait : tout dépend de l'éducation. Arrière donc les préjugés : raisonnons en êtres raisonnables; et acquérons la connaissance de ce qui est indispensable à notre bien.

En attendant, ce qu'il faut demander aux auteurs, ce n'est pas qu'ils s'abstiennent d'énoncer les dénominations scientifiques, sans lesquelles l'enseignement manquant de précision ne progresse et ne régénère pas; mais qu'ils suppléent à l'absence du dictionnaire et au manque de connaissances par un Glossaire ou Vocabulaire des dénominations qui ne sont pas familières au plus grand nombre : c'est ainsi qu'on fera cesser ce qu'a d'obscur le langage des sciences naturelles dont la connaissance est devenue INDISPENSABLE A TOUS!

Absolu, Cause première ou Dieu, pages 35 à 82.

Abstraire, séparer une partie de l'ensemble dont elle fait partie, pour l'étudier spécialement.

Admonition, avertissement.

Amard, auteur, p. 390.

Ame, principe de la vie, du mouvement, de l'être.

Animal, être organisé et sensible, doué d'instinct, de la faculté de changer de place et de situation par lui-même; il est, de plus, doué de quelques facultés intellectuelles, p. 84 à 89.

Astral, qui concerne les astres.

Calorique, fluide très-subtil, très sympathique, non pesant, répandu dans tout l'espace et principe de la chaleur.

Causalisation, action de causaliser.

Causaliser, remonter des effets aux causes; rechercher, découvrir, réunir, apprécier les causes qui ont produit tels ou tels effets.

Digitized by Google

Causéifier, élever à la puissance de cause, donner, conserver cette puissance.

Causéifique, qui a la puissance de causéifier, qui est cause, qui produit des effets.

Chimie, science de la décomposition, de la recomposition et de la purification des corps naturels.

Congénère, qui concourt au même mouvement.

Contempteur, qui méprise.

Contingence, l'opposé de nécessaire, ce qui est partiel et accidentel.

Cosmogonie, ce qui est connu de l'organisation de l'univers.

Critérium, signe de la vérité, contrôle ou point de comparaison à l'aide duquel on peut la reconnaître en chaque chose.

Culte, p. 233 à 242.

Dogme, p. 270.

Embryon, premier degré d'éclosion des êtres animaux.

Épanouissement, développement harmonique et complet de l'être.

Euphémisme, forme qui adoucit les expressions et voile les idées désagréables.

Éventuel, qui dépend de circonstances incertaines.

Exégèse, exégétique, qui explique.

Foi, p. 267.

Glossaire, dictionnaire des mots peu connus.

Hominal, qui est relatif aux humains.

Idéalisation, action d'idéaliser.

Idéaliser, construire par les idées seulement, avant de réaliser dans la vie positive.

Idéifier, élever à la puissance de l'idée et de l'idéalisation, donner, conserver cette puissance.

Idéifique, qui a la puissance d'idéifier.

Infus, ce qui est en essence et tel que nous le recevons de la nature.

Infusoires, animaux imperceptibles à l'œil nu; on ne les distingue qu'à l'aide du microscope.

Inné, les notions qui sont en nous sans y être arrivées par les sens, comme celles de la justice, du bien, du beau, de l'amour, de l'harmonie, de l'ordre, etc.

Innéité, idée ou sentiment inné. (Amard.)

Intuitif, perception interne par les seules puissances de l'âme individuelle, et dès-lors indépendante de l'action des sens.

Justice sociale, règne de la justice dans tous les rapports sociaux.

Légiférer, découvrir les lois vives, puis les appliquer à l'ordre social.

Lois vives, lois, etc., p. 36 à 38 et 43.

Mathématiques, science qui traite des grandeurs et de leurs rapports avec tous les faits positifs.

Digitized by Google

Méphytique, qui a une odeur infectante.

Milieu ambiant, qui entoure, enveloppe.

Minéral, cette dénomination désigne tous les corps solides qui constituent le sol sur notre planète, soit la terre, la pierre, les métaux, etc.

Motion sensifiante, mouvement par les sens. (Amard.)

Mystère, p. 268.

Notion, idée première et incomplète d'une chose.

Oral, qui se transmet par la parole.

Orbe, globe, espace que présente la superficie d'une planète, espace qu'elle parcourt, etc.

Ovipare, animal qui se reproduit par des œufs : ce qui le distingue des vivipares. (*Voy.* Vivipares.)

Palingénésie, transformation progressive dans le sens de régénération.

Pédiluve, bain de pieds.

Perception, action de percevoir, sentir, connaître par les sens.

Perçu-rapport, rapport dont on a la perception, (p. 50-51.)

Péri-astral, autour de l'astre.

Physiologie, science de l'économie des corps animés, du jeu de leurs organes et des rapports qu'ils ont, soit entre eux, soit avec les éléments constitutifs de la vie universelle.

Physique, science des forces qui constituent la vie positive ou la fécondité universelle. On dit aussi forces physiques par opposition aux forces morales qui résident dans la puissance des idées.

Plastique, qui donne la forme.

Polype, animal à corps membraneux qui ressemble à une plante.

Pondérable, perceptible par les sens.

Préfixer, ordonner par avance.

Prémotion divine, impulsion spontanée de l'âme.

Prolifique, qui a la vertu de produire, d'engendrer.

Psychologique, de l'âme.

Rationnel, ce qui est réel, raisonnable, vrai.

Religion, p. 233-234.

Révélation, p. 76-82.

Rythme, nombre, cadence, mesure, proportion entre les parties, harmonie d'un ensemble.

Saxatile, qui croît parmi les pierres.

Science, p. 72-76.

Sensation, impression que l'âme reçoit des objets par les sens.

Simples travailleurs, ceux qui ne possèdent que leur capital de vie humaine sans les instruments nécessaires à l'indépendance de leur travail.

Univers, le règne astral, ou le monde des astres. Le

Digitized by Google

mot Univers réunit les deux sens *un et divers*, et signifie ainsi l'infinie variété ralliée dans l'unité absolue.

Végétal, plante, être organisé, inférieur à l'animal : il est adhérent au sol et n'a pas la faculté de se transférer par lui-même d'un lieu dans un autre.

Vérité, p. 272.

Vertébrés, animaux de l'espèce supérieure, parce qu'ils sont constitués avec une épine dorsale appelée communément épine du dos.

Vivipare, animal qui met au monde ses petits tout vivants.

Voie lactée, immense amas d'étoiles que l'on n'aperçoit que confusément, même avec les plus forts télescopes.

Zoophytes, animaux qui tiennent du végétal : animal-plante.

Zoologie, science qui traite de l'organisation et de l'existence des animaux de toutes les espèces.

La signification des mots qui représentent les grands principes ou les idées générales, ayant été plus ou moins faussée par les vieilles doctrines formées dans la méconnaissance des lois universelles, il est impossible de raisonner avec fruit avant d'avoir restitué à de tels mots leur signification scientifique : *la seule* d'ailleurs que nous entendions dans tout énoncé de doctrine !

Chaque fois que de tels mots se présenteront sous les yeux du lecteur, il est donc prié de recourir au chapitre des définitions (p. 265) ou au Vocabulaire pour rappeler à son esprit leur véritable signification.

Pour arriver à la vérité, il faut commencer par demander aux mots de n'avoir qu'une signification vraie, selon la science : hors de là c'est en vain qu'on se livrerait à l'étude.

Digitized by Google

Familles qui ont porté la parole dans le Congrès.

Famille **Renaud**, Français, professeur de philosophie; élevée dans l'Église romaine.

Famille **Servian**, de Genève, publiciste; élevée dans l'Église protestante.

Famille **Hermann**, de Bade, instituteur; élevée dans l'Église dite catholique libre de l'Allemagne.

Famille **Serny**, vigneron de la Rochelle; élevée dans l'Église réformée.

Famille **Orioli**, négociant de Rome; élevée dans l'Église romaine.

Famille **Samuel**, Israélite-Français, médecin.

Famille **Dermon**, menuisier à Paris; élevée dans l'Église romaine.

M. **Richardson**, Anglo-Américain, artiste; élevé dans l'Église réformée.

M. **Petrakis**, d'Athènes, propriétaire; Église dite schismatique grecque.

(Voir la table des matières et l'avis qui la suit, pages 300-304.)

Digitized by Google

PROVIDENTIALISME,

SCIENCE GÉNÉRALE,

RÉVÉLATION DIRECTE DES LOIS VIVES, CONSTITUTIVES DE TOUS LES ÊTRES : PHILOSOPHIE ET CHRISTIANISME RATIONNELS, OU RELIGION POSITIVE UNIVERSELLE,

EXPOSÉS PAR LES DÉLIBÉRATIONS D'UN CONGRÈS DES FAMILLES, TENU A PARIS EN 1853.

Première Séance du Congrès des Familles.

Comment s'est formé ce Congrès. — Raison de l'Œuvre entreprise. — Anarchie générale. — Rome, Pie IX, les gouvernements catholiques à Rome. — Leur action à l'avènement de Pie IX. — L'œuvre de M. Rossi. — Vains efforts réformateurs concertés en France avec les catholiques. — La Constituante de 1848. — Anarchie intellectuelle de la démocratie. — Impuissance manifestée par l'Église protestante officielle. — De la vérité.

M. Renaud. En m'appelant à diriger les délibérations de ce Congrès, vous attendez de moi, chers amis et frères en l'esprit de justice et d'amour, que je rappelle d'abord comment cette assemblée s'est formée.

A chacune de nos petites réunions de famille, nous lisions les lettres des amis qui résident loin de nous.

Des points les plus opposés de l'Europe, vous nous expo-

Digitized by Google

siez la démoralisation et la décadence rapide de la société; vous l'attribuiez aussi aux mêmes causes : anarchie intellectuelle, point de critérium supérieur, point d'autorité morale reconnue; et dès lors, l'arbitraire individuel, l'exploitation du travail par le capital de matière; et par suite, l'arbitraire des pouvoirs; la force brutale devenant le seul palladium de l'ordre matériel, qui est le principe et le moyen de tout ordre moral!

Toutes vos lettres réclamaient aussi avec instance notre opinion sur les moyens de faire entrer la société dans la période de progrès harmonique, providentiellement préparée par l'élaboration scientifique des derniers siècles. Plusieurs d'entre vous faisaient justement observer que la phase présente est celle de l'âge le plus critique des sociétés européennes; et qu'après une ère de scepticisme, dont le prolongement extrême a détruit tout lien moral sérieux, il faut sortir de cette phase sans délai, ou subir la décadence finale, qui a mis au néant tant de nationalités puissantes dont la carte du globe ne présente plus que le nom!

Une telle unanimité d'appréciation devait nous frapper. Elle était l'objet de nos méditations, lorsque arrivèrent, presque ensemble, les deux remarquables lettres de nos chères sœurs, Hermann et Orioli. D'Allemagne et d'Italie, ces lettres manifestaient les mêmes aspirations religieuses, le même sentiment d'un dogme fondamental unique, comme devant être la grande découverte de l'époque, celle qui doit satisfaire à toutes les nécessités sociales, celle dont dépend le règne de la justice et le salut de l'Europe. Notre conviction était absolument la même. Il y a

Digitized by Google

plus : nous travaillions à hâter la réalisation d'une telle œuvre.

Aussitôt, il fut décidé que l'on vous prierait très-instamment, chacun, de faire votre voyage annuel dans cette capitale, à l'époque présente, afin de délibérer ensemble sur les travaux par nous préparés. Vous voici enfin réunis auprès de nous. Si plusieurs familles manquent à l'appel, les lettres qui seront jointes au procès-verbal de cette séance attestent leur symphatique concours d'intention.

J'arrive maintenant à l'œuvre que nous nous proposons. Quelque humbles que soient nos prétentions, comme le devoir impose de propager ce que l'on croit être la vérité, il importe d'établir par des faits si nous ne nous abusons point sur la *nécessité* de la mission que nous entreprenons de remplir. J'appelle ici les observations que chacun de vous peut produire.

M. Servian. A la vue de la fermentation des esprits dans l'Allemagne et la Prusse ; à la vue du désespoir manifesté par les populations de la Lombardie et de la Hongrie, de la Toscane et du royaume de Naples, comme des Etats de l'Eglise ! A la vue de cette Espagne, troublée de toutes parts et descendue bien au-dessous de la prospérité dont elle a joui, même sous les kalifes musulmans ! A la vue de ce souverain Pontife, présenté par les pouvoirs de l'Europe comme le symbole de l'autorité, et dont le pouvoir n'est maintenu, contre les efforts du peuple romain, que par la puissance des armées étrangères, et par les obstacles de tous genres que l'on y apporte à la liberté la plus sacrée, à la liberté de conscience ! ! ! A la vue de l'esprit ré-

Digitized by Google

volutionnaire matérialiste, qu'engendre, par réaction, cent dénis de justice, cent nationalités opprimées!

Au spectacle attristant de ces faits nationaux et envahissants, qui dominent l'action de la force matérielle la plus puissante, en tenant suspendue, sur l'Europe entière, une menace terrible, écho de deux voix différentes, qui concluraient par un fait analogue, si le triomphe absolu de l'une ou de l'autre devait l'emporter!

A la vue d'une telle situation, NON, il n'est pas un esprit un peu sérieux qui n'éprouve le besoin de satisfaire au devoir de s'éclairer sur ce qu'appelle une des situations les plus graves qu'un vaste continent ait jamais présenté, même aux époques les plus critiques de l'histoire! (*Vif assentiment.*)

M. RICHARDSON. La *Revue des Deux-Mondes*, cet organe si répandu des conservateurs amis d'un progrès *très-modéré*, exprimait, en mars 1853, ce que déclarent souvent nos publicistes d'outre-mer : « Ces symptômes d'agitation et d'anarchie.... ne sont point particuliers à un pays; ils sont communs à *tous* les pays. » — J'ajoute : de Londres à Pékin, comme de Madrid à Pétersbourg.

M. DERMON. L'organe des vieilles doctrines monarchiques, le journal *l'Union*, disait, en février 1853 : « Le signe le plus général des périls publics, c'est non-seulement la haine, mais surtout le mépris de l'autorité. » Quoi de plus significatif qu'un tel aveu dans une telle bouche!

MADAME ORIOLI. Les mères de famille ont à rappeler cette dégradation physique et morale de la nature humaine, cette démoralisation sociale croissante, au milieu de laquelle l'enfance et la jeunesse voient flétrir, dénaturer,

Digitized by Google

corrompre, les facultés suprêmes dont la Providence les a dotées en vue d'une sublime destinée!

Madame Serny. J'ai relevé les passages suivants dans les derniers discours publiés par M. le pasteur Ad. Monod, un des éminents défenseurs du méthodisme et des principes conservateurs :

« On sent confusément que les établissements religieux qui subsistent ne répondent plus complétement aux besoins de l'époque. » (*La Position*, p. 9.) « Le nom de Jésus-Christ ne servant plus qu'à protéger l'oubli de sa doctrine ou le mépris de sa loi. » (*Ibid.*, p. 27.) « Devant Dieu, qui regarde au cœur et non aux résultats, vous êtes aussi responsable de votre dix millionième d'influence, que si vous conduisiez par la main la nation tout entière. » (*Les Fondements renversés*, p. 39.)

M. Hermann. Dans l'introduction de sa docte *Logique*, M. de Reiffenberg s'exprime ainsi : « Nous sommes à une époque où la société se dissout pour se reconstituer. » Chateaubriand l'a déclaré aussi nombre de fois dans ses derniers ouvrages, ainsi que des penseurs éminents des différents partis.

M. Renan. A tous ces faits empruntés, je le remarque, aux organes des principes conservateurs, j'en ajouterai quelques-uns qui ne sont pas sans importance dans un moment où certaines régions des sociétés protestantes comme des sociétés catholiques, croient retrouver l'autorité morale en recourant aux moyens de domination introduits dans l'Eglise par la papauté.

Vous savez qu'un de nos amis, après s'être avancé jusqu'au centre des déserts qui confinent l'Asie et l'Afrique

Digitized by Google

en Orient, a séjourné chez vingt sociétés différentes, pour y interroger les personnes et les faits sociaux, afin de reconnaître quelles sont les dispositions naturelles de l'être humain dans les différents degrés de l'ordre social, depuis le plus naturel jusqu'au plus civilisé.

Après dix années d'études sociales de ce genre, il vint à Rome pour acquérir une conviction définitive sur la possibilité ou l'impossibilité de faire entrer l'Église romaine dans la voie du progrès providentiel et évangélique. Il était à Rome six mois avant la mort de Grégoire XVI, et il y resta pendant la première année du pontificat de Pie IX, duquel nous attendions tant alors. — Notre ami quitta les États de l'Église sans rien y espérer de la grande majorité du clergé. L'action si puissante des ambassadeurs des États catholiques, contribuait à y rendre impossible une réforme religieuse accomplie par le pouvoir. Ces ambassadeurs secondaient les efforts absolutistes de la majorité de la cour pontificale et du clergé, dès que les réformes proposées comportaient la transformation de leurs moyens de gouvernement. En un mot, les gouvernements catholiques voulaient une papauté assez libérale pour qu'elle ne les inquiétât pas, mais ils ne la voulaient point réformatrice au degré qui leur imposerait de se réformer eux-mêmes. Ils continuaient l'œuvre de Constantin au concile de Nicée : faire servir l'Église à leur politique !

M. Rossi, représentant à Rome du libéralisme oligarchique, avec le titre d'ambassadeur de France, n'a pas agi le moins énergiquement en ce sens; et rien n'est plus injustifiable que les éloges donnés à ses travaux, comme ayant en vue la régénération de l'Église romaine. C'est le machiavé-

Digitized by Google

lisme de sa politique qui dissipa toutes les belles aspirations que Pie IX avait d'abord éprouvées. Ce résultat était d'ailleurs facile à obtenir, lorsque l'immense majorité des cardinaux comme du clergé repoussait toute réforme sérieuse. Le retour aux principes évangéliques peut donc germer dans l'esprit de quelques prêtres catholiques, dans celui même d'un nouveau pape, mais il est irréalisable par la papauté! L'éducation et les doctrines de la théologie surnaturelle le rendent complétement impossible.

M. Orioli. Tout Italien éclairé soutiendra votre affirmation.

M. Renaud. Lorsque notre ami fut de retour en France, des catholiques libéraux, influents dans les régions politiques et cléricales, désirèrent lui voir former une société littéraire, en vue de déterminer la réforme sociale par la réforme religieuse. Ils affirmaient que la majorité des évêques se rallierait à une telle œuvre avec l'élite des hommes politiques.

Élevé dans les principes les plus catholiques et les plus monarchiques, l'éducation et les vieux préjugés avaient formé en notre ami une seconde nature que la lumière de vérité n'avait pas encore complétement détruite. Il craignait de mériter le reproche de témérité. Il était aussi disposé à croire au concours efficace d'une partie des conservateurs, en vue de la réforme sociale : douce illusion dont 1849 devait détruire jusqu'au dernier vestige! — Considérant alors que, réaliser la réforme avec le concours des grands pouvoirs, ce serait épargner au peuple bien des dures épreuves, il renonça temporairement à ses doctrines, et en quelque sorte à être lui-même, pour servir d'in-

Digitized by Google

strument à une œuvre qui devait procéder graduellement, en s'appuyant essentiellement sur le clergé et sur une partie de la représentation nationale. Pendant l'année 1847, deux ouvrages furent délibérés, rédigés, et enfin publiés par cette société, en vue de faire un premier appel aux esprits que l'on espérait rallier. Le premier de ces deux ouvrages rappelait aux évêques la mission sociale que leur a donnée l'Évangile. Il en demandait l'accomplissement, sans rien réclamer touchant la réforme de l'essence du dogme (1).

Le second de ces ouvrages rappelait à la bourgeoisie la mission d'équité sociale dont elle avait assumé la responsabilité par la révolution de 1789. Il la pressait de la réaliser graduellement, sous peine de désastres sociaux inévitables dont elle aurait toute la responsabilité (2).

Ces deux ouvrages, fruit de délibérations et de travaux collectifs, parurent beaucoup trop faibles à notre ami, surtout parce qu'ils ne faisaient point subir au dogme la transformation qui devait le mettre en harmonie avec le progrès providentiellement accompli dans les idées par les découvertes des sciences. Dès lors, le dogme devait toujours rester étranger aux doctrines ; il ne pouvait être la

---

(1) *Manifestation catholique et rationalisme chrétien ;* Entretiens d'un évêque avec un curé sur les principaux points de réforme religieuse et sociale, in-18.

(2) *Les Conservateurs et les Réformistes,* essai sur la doctrine politique du régime de liberté, combiné avec la monarchie représentative, in-8°. — Les volumes restant de ces deux ouvrages, marqués le premier 3 fr. 50, et le second 5 fr., seront vendus chacun à 1 fr. 50, afin de faciliter la connaissance des efforts qui ont été faits par des catholiques libéraux, pour régénérer par les vieux partis.

Digitized by Google

sanction des réformes nécessaires pour régénérer; il en restait même le contradicteur, comme il l'était depuis si longtemps; et, dès lors, il restait le principe même de l'anarchie intellectuelle et morale. (Voyez *Dogme* à la conclusion.) Mais on répondait à ces considérations : Si nous entrons ouvertement dans la réforme du dogme, nous effraierons les pouvoirs; il sera impossible d'en rien obtenir, et l'on ne pourra donner l'impulsion à la réforme. Il fut donc décidé qu'on se bornerait à des avertissements.

Quoique dans ces deux ouvrages, l'obséquiosité de la forme fût extrême et la nature des moyens proposés excessivement modérée; quoique le principe monarchique y fût même préconisé, le second déplut autant à l'oligarchie qui gouvernait alors, que le premier déplut à l'immense majorité des princes de l'Église (1).

C'est à ce point que ceux qui en avaient délibéré et dicté les idées, les renièrent comme révolutionnaires, afin de ne pas être en suspicion près des pouvoirs de tous genres. Et, deux mois après, la révolution de *Février* éclatait!...

Le lendemain de cette révolution, les mêmes hommes manifestèrent un véritable désespoir de n'avoir pas cédé davantage à nos pensées réformatrices. Ils restèrent dans une attitude expectante jusqu'après les élections de 1849, et alors ils rentrèrent dans la réaction la plus instructive

(1) La plupart de ces derniers en jugèrent peut-être par la seule appréciation dérisoire du journal l'*Univers* (septembre 1847), et du petit pamphlet par lequel un des rédacteurs de cette feuille crut devoir y répondre.

Digitized by Google

que l'histoire aura jamais eue à expliquer. — Je devais constater ici cette circonstance, pour bien établir que tout a été fait, de notre part, pour réaliser la régénération religieuse et sociale avec le concours du clergé catholique et du parti conservateur : mais cela toujours en vain !

Après cette décevante épreuve, il fut décidé, de concert avec quelques amis, que l'on adresserait à l'Assemblée constituante une pétition demandant que la Constitution fût précédée d'une déclaration des *Devoirs de l'Homme et du Citoyen*, afin de manifester le critérium et la sanction des lois, des pouvoirs et de tous les droits. Une telle déclaration réalisait la *morale civile* par les principes de la morale universelle. C'était un pas de la législation vers l'ordre providentiel. Mais le *comité de Constitution* trouva cette pétition embarrassante. Quoiqu'elle fût longuement motivée, il crut pouvoir se permettre de n'en faire aucun rapport à l'Assemblée, qui écoutait cependant chaque semaine l'exposé de cent pétitions ne se rapportant trop souvent qu'à des intérêts particuliers! Enfin, le *comité de Constitution* crut satisfaire à tout son devoir sous ce rapport, en inscrivant, dans le préambule de la Constitution de 1848, *qu'il y a des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives*. Par ces mots : *lois positives*, on a voulu désigner les lois faites par les hommes : les lois vives, les lois de Dieu, par lesquelles tout subsiste, paraissant dès lors moins positives à nos hommes d'Etat!!!

Cette impuissance si manifeste des pouvoirs cléricaux et politiques à découvrir et manifester la loi de régénération, dit assez haut que c'est aux familles d'agir *par elles-mêmes*, pour arracher la société au gouffre de l'anarchie.

Digitized by Google

Elles seules étant affranchies des entraînements subversifs de l'esprit de domination ; elles seules ayant tout intérêt au triomphe de la vérité ou de la justice ; elles seules peuvent aujourd'hui la découvrir et la manifester ! Voilà le second point que j'avais à constater, après que vous avez eu si péremptoirement établi le premier : la nécessité universellement reconnue de se préoccuper des moyens d'une régénération sociale. J'ajoute, en terminant ces réflexions, que l'un des plus éminents et des plus ardents défenseurs de l'Eglise romaine, M. Donoso Cortès, a déclaré lui-même qu'il n'avait point confiance dans le catholicisme pour l'œuvre après laquelle nous aspirons tous. Voici ses paroles, prononcées à la tribune nationale d'Espagne : « Tout annonce une crise prochaine et funeste ; un cataclysme comme jamais les hommes n'en auront vu : *les voies les plus opposées conduisent à la perdition !* »

Pour comprendre toute l'affliction que M. Donoso Cortès exprime par ces paroles, il suffit de considérer que les pays où l'Eglise romaine exerce l'influence la plus complète, sont ceux où la démoralisation et la superstition, l'anarchie et la dégradation morale sont au comble ! (*M. S.*, p. 29 à 42.) C'est dans les Etats de l'Eglise surtout que ce fait est frappant ; c'est là que l'esprit révolutionnaire est tel, que sans les armées étrangères, le gouvernement y serait aussitôt renversé ! Et cependant, c'est là que l'Église romaine administre, gouverne et enseigne SEULE depuis des siècles !!!

Quel crédit peuvent inspirer les doctrines de ceux qui méconnaissent de tels faits et qui agissent contrairement aux réalités les plus significatives ? *C'est au fruit qu'il faut*

Digitized by Google

juger l'arbre, dit justement l'Évangile. Croit-on pouvoir renverser impunément de tels principes? et ne travaille-t-on pas à perpétuer l'anarchie, lorsqu'au lieu de s'unir aux efforts qui ont pour objet d'obtenir la régénération des dogmes d'un autre âge, pour arriver à la restauration de l'esprit religieux, on préconise l'Eglise romaine : et dès lors on encourage les dominations cléricales, par lesquelles l'esprit religieux a été dissipé, en tous pays, chez les intelligences qui raisonnent !

ANARCHIE INTELLECTUELLE DANS LA DÉMOCRATIE.

M. Renaud. Il est une autre face de la situation qu'il importe également de reconnaître.—L'action funeste des dominations cléricales, a engendré, par réaction, un autre mal qui est peut-être aujourd'hui le principal obstacle à la régénération. Je veux signaler ici le dédain de la démocratie pour les idées religieuses, et son aveugle confiance dans les seuls moyens de la force matérielle pour détruire les priviléges subversifs.

Dans tout ce qu'ils combinent contre la démocratie, les partis des vieux régimes sont logiques, puisqu'ils renient le principe qu'elle invoque. Ils veulent substituer une domination humaine à l'autorité de Dieu. Ils montrent ainsi ce qu'est pour eux le sentiment religieux, ce qu'ils peuvent, et quelle est la nature de leurs moyens : ils seraient reniés par l'immense majorité, s'ils étaient réduits à leurs propres forces; mais ils vivent de l'inquiétude qu'inspire, non pas le radicalisme, mais l'illogisme d'une très-grande partie de la démocratie. Un radicalisme logi-

Digitized by Google

que, s'il procède comme étant la manifestation et l'application de la justice providentielle, a pour lui la science, l'Evangile, la raison, l'autorité indéniable; il ne peut que rassurer l'immense majorité, qui a toujours soif de l'ordre réalisé par la justice : pour le riche comme pour le pauvre, cet ordre est actuellement le seul palladium!

Mais une démocratie illogique, qui oublie que l'idée religieuse est toute sa force, parce qu'elle est son principe, sa règle et sa sanction; une démocratie qui méconnaît que la liberté est la fille de la justice providentielle, ou de l'amour de la cause première pour les humains! une démocratie qui méconnaît que la liberté, ayant la justice providentielle pour mère, la liberté ne peut subsister qu'en invoquant sans cesse et qu'en pratiquant scrupuleusement la justice, qui est son seul générateur; une telle démocratie est la négation de son principe; elle cause le trouble qui profite aux doctrines obscurantistes; elle pousse l'aveuglement jusqu'à se croire radicale, en ne se doutant pas même des conditions du radicalisme réformateur; elle ne peut qu'agiter et non réformer; elle n'arrive au pouvoir que pour déterminer des réactions qui absorbent tous les progrès dus au développement providentiel de l'humanité; elle ne fait que servir des ambitions particulières, pendant que le sort du peuple est réduit à empirer!

Rappelons-le sans cesse : Toute doctrine réformatrice exige une sanction morale, *supérieure* et *indéniable*, tirée de l'ordre universel. Une telle sanction doit être d'autant plus positivement manifestée en tous lieux lorsque les vieilles doctrines que l'on vient remplacer ont pour elles la sanction

Digitized by Google

des traditions écrites, par lesquelles sont formées les croyances religieuses, les coutumes et les mœurs depuis nombre de siècles!

Jusqu'à ce que la doctrine réformatrice ait manifesté une sanction supérieure à celle des enseignements qu'elle vient remplacer, elle reste sans autorité en face de cette dernière aux yeux de l'immense majorité, bien qu'elle invoque le progrès et une notion plus élevée de l'idée de justice, parce qu'alors on lui conteste l'une et l'autre.

Mais dès qu'une sanction supérieure et indéniable est manifestée, l'autorité suprême est acquise à la réformation. Cette sanction dicte toutes les réformes pratiques; elle en est le critérium : la régénération s'accomplit alors avec l'assentiment spontané des consciences de la majorité, dans tous les partis! (*Voyez* la note *A* à la fin du volume.)

Sans doute, l'avènement de la démocratie est d'ordre providentiel ; mais les conditions de son avènement le sont aussi. Ces conditions se résument dans l'apport du dogme de régénération universelle, manifesté *indéniablement*. Tant qu'une telle manifestation de ce dogme n'est pas produite, la démocratie n'a pas encore sa raison d'être, puisqu'elle n'a pas encore les moyens indispensables à son œuvre et le critérium de ses actes en vue d'une organisation définitive. Dans une telle situation, elle n'atteint le pouvoir, redisons-le, que pour manifester son impuissance : et les vieilles doctrines en sont d'autant recommandées. Aussi, on ne saurait assez le répéter : rien de plus funeste au progrès, rien de plus fécond en réactions subversives de tout esprit de justice, que l'installation d'un pouvoir

Digitized by Google

démocratique qui serait réduit à gouverner en invoquant les vieux dogmes.

M. Hermann. Le dogme régénérateur est d'ailleurs attendu par les esprits éclairés de tous les partis, même par les esprits éminents de l'Église romaine : les citations qui viennent d'être produites l'ont constaté.

M. Renaud. A l'égarement de la démocratie s'ajoute celui du protestantisme officiel. Au lieu de réaliser le développement progressif des idées religieuses, comme l'Évangile lui-même le proclame, l'Église protestante s'est arrêtée à la réforme de quelques particularités du dogme. Cette réforme n'a sa raison d'être que dans le principe qui proclame la *liberté d'examiner et de conclure;* et cependant, les moyens du protestantisme officiel tendent de plus en plus à être la négation du principe qui l'a engendré, et qui seul peut régénérer les sociétés en ranimant l'esprit religieux. On peut dire de l'Église romaine à l'égard du protestantisme, ce que nous avons dit de la vieille doctrine politique à l'égard de la démocratie : elle est logique; voilà sa force. Le protestantisme et la démocratie sont d'un illogisme étrange. C'est la cause de leur impuissance; et c'est ce qui soutient les vieux dogmes, devenus subversifs de tout esprit religieux chez les intelligences éclairées.

M. Dermon. Parce qu'ils ont l'avantage de subsister en vertu de principes rationnels et équitables, le protestantisme et la démocratie se croient dispensés de rechercher et de réaliser les conditions dans lesquelles seules leur puissance virtuelle peut entrer en exercice de manière à réaliser l'œuvre de régénération sociale! Cet aveuglement étrange appelle l'examen des moyens appelés à le faire

Digitized by Google

cesser : car l'impuissance manifestée jusqu'à ce jour par les représentants du progrès, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, fait, redisons-le, toute la force des doctrines empiriques qui engendrent partout la dégradation et l'anarchie.

M. Renaud. L'œuvre que nous entreprenons a donc pour objet de remédier à la double cause du mal social. Ce mal réside : d'une part dans l'action des vieilles doctrines obscurantistes, s'appuyant sur l'arbitraire de la force matérielle : ce sont les dominations en révolte contre l'ordre providentiel. De l'autre, c'est l'orgueil des raisons individuelles, méconnaissant aussi l'autorité suprême des lois vives, pour exercer une liberté absolue, impuissante et anarchique : c'est le mal des pouvoirs oppresseurs, passé dans l'intelligence des individus ! Ces deux égarements opposés déterminent une décadence qui agit dans tous les sens : et par les forces sociales de tous genres !

Elle est donc bien pressante la nécessité de rechercher s'il n'y a pas une autorité aussi indéniablement régénératrice que digne du respect et de l'amour de tous les humains, par l'appui qu'elle apporte à la liberté ! Telle est la raison d'être naturelle d'un progrès nouveau de la révélation scientifique ou religieuse. Nous n'avons cessé de tenir ce langage dans les moments de triomphe révolutionnaire, non moins explicitement que dans les autres (1).

---

(1) Spécialement dans notre *Morale socialiste ou civile*. — On nous a reproché d'avoir fait entrer le mot *socialiste* dans le titre de cet ouvrage, qui n'est rien autre, en effet, qu'une *Morale civile*. Il est vrai que la dénomination de *socialisme* résume toutes les recherches, même les plus contradictoires, qui se sont produites en vue de

Digitized by Google

M. Servian. Je désire faire observer que la démocratie et le protestantisme n'ont pas succombé, dans tous les pays, aux erreurs qui viennent de leur être reprochées.

M. Dubron. Peut-être n'y a-t-il que la différence du plus au moins. Mais le moment ne semble pas venu d'élucider une telle question.

DE LA VÉRITÉ.

M. Renaud. Nous allons donc, si vous le jugez bien, rechercher d'abord la vérité-principe, source de toutes les autres, afin de découvrir le critérium ou l'autorité morale qui doit être notre guide. Il est bien entendu que chaque fois qu'il n'y aura pas d'observations présentées ou de demande d'explication, il y aura adhésion.

M. Samuel. La vérité étant le principe de toute pureté, de toute justice, de tout bien-être moral, parce qu'elle est

---

la réalisation de l'ordre par la justice ; mais il n'est pas moins vrai que M. de Lamartine lui-même a dit solennellement à la tribune en 1850 : « Il y a un *socialisme* qui est saint. » D'autre part, lorsque la démocratie radicale, ralliée sous la bannière du socialisme, pouvait avoir son avènement au pouvoir en 1852, il était utile que la *morale civile* fût produite sous une dénomination de nature à la rendre plus populaire ou plus efficace. Agir ainsi était pour nous un devoir et rien autre ; car il convient toujours mieux à une doctrine de publier ses livres sous les dénominations scientifiques qui leur appartiennent.

Nous avons d'ailleurs pour justification, la détermination semblable d'esprits éminents, et entre autres, celle du docte et religieux penseur Guépin de Nantes, qui a publié dans le même moment son remarquable résumé des sciences et des traditions de tous les temps jusqu'à ce jour, sous le titre de : *Philosophie du Socialisme.*

Digitized by Google

l'esprit de Dieu même, je demande qu'on s'engage solennellement à rechercher et soutenir ici toute la vérité et rien que ce qui sera démontré être la vérité, sans aucune considération des préjudices qui pourraient en résulter pour aucun.

M. Renaud. Hors de là, l'œuvre que nous accomplissons ici manquerait de tout esprit religieux, elle serait sans force régénératrice. Celui qui voudrait plus ou moins que la vérité bien démontrée se placerait lui-même hors de la religion ou de la loi de vie universelle. Faisons seulement deux réserves touchant la conduite. Il est impossible que des idées complexes soient assenties par tous au même degré; il faut donc nous arrêter seulement aux points essentiels et laisser la variété infinie des natures apprécier diversement les particularités; à défaut de quoi les discussions se prolongeraient au-delà du temps dont nous pouvons disposer. Toute appréciation partielle qui n'est pas contraire au principe admis, se trouve renfermée dans le développement de ce principe. Il est bien entendu aussi qu'il ne s'agit point ici des applications. Elles ne peuvent être absolues en règle générale. Pour chaque situation il est une mesure hors de laquelle la vérité serait incomprise et ne ferait qu'ajouter au trouble.

Aux esprits faussés par les préjugés, il est tel degré de la vérité qui ferait le même effet que le flambeau placé sous les yeux de celui qui sort d'un cachot obscur! Sans cesser de soutenir la vérité en principe, il faut en mesurer la manifestation à ce que peuvent apprécier les intelligences; puis on arrive graduellement à la faire apprécier tout entière.

Digitized by Google

C'est donc seulement à l'égard des travaux qui vont être accomplis par ce Congrès, que la proposition de notre frère Samuel est affirmée dans un sens absolu. (*Assentiment.*)

Deuxième Séance du Congrès.

Y a-t-il une cause première et un ordre providentiel? — Qu'est-ce que les *lois vives*? — Absolue-vie. — Puissance virtuelle ou mode de la création. — Lois de la fécondité universelle.

M. Renaud. Pour ne pas nous égarer dans la recherche de la vérité synthétique, il faut d'abord nous poser les deux questions suivantes, qui sont corrélatives : Existe-t-il une cause première, une intelligence suprême qui régissent l'univers? et y a-t-il un ordre providentiel unitaire, constitué par d'immuables et souveraines lois? Ou bien l'humanité ne relève-t-elle que d'elle-même, comme les philosophies matérialistes voudraient le persuader? Si la fécondité universelle, par laquelle subsistent tous les êtres, résulte de l'inexorabilité des lois de l'ordre providentiel et de l'unité de cet ordre, la première des nécessités est de remonter à la source des lois qui le constituent, pour les reconnaître, étudier ce qu'elles prescrivent et en faire l'application à toute chose, puisque aucun bien, aucune fécondité bienfaisante ne pourraient être réalisés contrairement aux prescriptions de ces lois !

Digitized by Google

M. Pétrakis. Ne convient-il pas de préciser ici ce que nous entendons par les *lois vives?*

M. Renaud. Rappelons d'abord la définition donnée par Pythagore : « Les lois sont *les rapports* nécessaires *qui résultent de la nature des choses.* » Nous compléterons cette pensée en disant : « Les lois naturelles, ou *lois vives*, sont *les rapports* nécessaires à l'éclosion et à l'épanouissement ou au développement harmonique des créatures en vue de la fécondité universelle ! »

Madame Hermann. Pour mettre cette notion fondamentale *des rapports nécessaires* à la portée de tous, j'en demanderai l'explication par quelques faits.

M. Renaud. Les *rapports nécessaires* sont les conditions et la mesure dans lesquelles les éléments, les fluides, les forces physiques intellectuelles et morales, qui forment la nature entière, doivent se combiner pour réaliser la fécondité bienfaisante, dans chaque genre, chaque espèce, chaque famille d'êtres ! Ce sont ces rapports qui règlent l'absorption, l'assimilation et l'émanation ; fonctions par lesquelles tous les êtres naissent, s'assistent, subsistent et s'universalisent. C'est une loi naturelle que l'être humain doive se nourrir ou subsister par les produits ou les émanations des règnes animal, végétal, minéral et astral ; émanations qu'il s'assimile partiellement en les absorbant. Aucun décret des hommes ne l'a jamais prononcé ; et cette loi est universelle et souveraine, parce qu'elle n'est que la manifestation des *rapports nécessaires* à l'existence. C'est la *loi vive*, la loi de vie pour l'être humain ! C'est ainsi qu'entre l'air, le feu, l'eau, la terre, les autres éléments et nous, il y a des *rapports de nécessité* en

Digitized by Google

vue de notre existence. Nous devons porter l'action de ces rapports au degré que réclame notre santé, selon les temps, les lieux et la complexion de notre nature individuelle. Que dirai-je encore? L'enfant qui naît, et qui est impuissant à se procurer ce qui doit soutenir et développer sa vie, est en rapport de nécessité, par une obéissance naturelle, avec sa mère et son père, à qui incombent l'impérieux devoir de l'élever. La vieillesse appelle ensuite une assistance analogue. Le rapport de justice consiste à ne nuire à personne, à faire du bien aux autres et à laisser à chacun le fruit de son travail, pour avoir le même droit en sa faveur; ce qui est une autre condition de l'existence; en un mot, tous les rapports nécessaires au développement harmonique des existences et à l'accomplissement de la destinée, constituent autant de lois vives, qui ont leur principe dans les lois constitutives de l'ordre providentiel. Ces lois sont *universelles*, en ce sens qu'elles s'appliquent à tous les êtres du même genre ou de la même espèce. Les lois faites par les hommes, lois civiles, politiques ou religieuses, ne doivent donc jamais être que l'application des lois vives, dans la mesure qu'exigent les conditions de la fécondité bienfaisante. L'existence de tous les êtres étant le produit de l'action des lois constitutives de l'ordre providentiel, toute destinée est réglée par l'action des mêmes lois. Voilà comment Pythagore ajoute si judicieusement à sa définition précitée : ON NE FAIT PAS LES LOIS, ON LES DÉCOUVRE! C'est trop en vain que Cicéron, Montesquieu et d'autres chercheurs de la vérité ont répété cette déclaration, qui est à elle seule la doctrine de l'humanité; l'orgueil et l'esprit de domination l'ont fait méconnaître. Dans l'Eglise comme

Digitized by Google

dans l'État, dans la famille comme dans l'atelier, dès qu'on a eu la force pour soi, on a voulu dicter arbitrairement la loi et non découvrir la loi providentielle pour l'appliquer. Telle est la cause de l'anarchie intellectuelle qui désole les sociétés; la domination arbitraire et égoïste des hommes, s'étant substituée partout à l'action bienfaisante des lois divines, on est arrivé à cette situation, qui fait dire aux organes *monarchiques*, comme vous l'avez rappelé : Le péril *des sociétés n'est pas seulement dans le dédain, mais dans le mépris général de l'autorité!* (p. 20.)

Pourquoi cela, répondrons-nous? Parce qu'on présente trop souvent pour l'autorité ce qui n'est que la révolte contre la seule autorité, principe de tous les pouvoirs, c'est-à-dire contre l'ordre providentiel! Cherchons donc la véritable autorité, celle qui n'agit, dans l'humanité, que par la liberté même, réalisant ainsi un problème qui a paru insoluble jusqu'à ce jour; et dès qu'elle sera indéniablement manifestée, la régénération sociale s'accomplira par l'œuvre de tous! Je reviens ainsi à la démonstration de la cause première et de l'unité de l'ordre providentiel : c'est là qu'est le principe de toute loi et de toute autorité!

L'ABSOLUE VIE OU CAUSE PREMIÈRE.

Tout ce qui est, tout ce qui a vie, existe et est appelé *être*, par opposition au *non-être* ou néant. Dès lors, l'*être* ou la vie existe par une cause, une puissance, une substance première qui subsiste par elle-même! Car, si l'*être* ou la vie n'avait pas toujours existé, avant l'être il n'y aurait eu

Digitized by Google

que le néant, le non-être! duquel la vie ne saurait surgir! Dès que l'être ou la vie a nécessairement existé de tout temps, l'ÊTRE EST ÉTERNEL : c'est l'ABSOLUE VIE! L'infini, l'immensité sont alors ses attributs constitutifs, puisque c'est par l'Absolue vie que subsiste tout ce qui est, tout ce qui a une existence quelconque, tout ce qui remplit l'immensité de l'espace infini!

L'Absolu être ou l'Absolue vie étant le principe de toute réalité, il peut donc être défini : ABSOLU. *Ab-solutus* : ce qui est, vit, subsiste de soi et par soi seul, sans dépendance aucune. Ce qui est à la fois le principe de vie et sa substance puissancielle, créatrice une et immense. Ce qui est absolu nombre : renfermant le un, le multiple, le divers; absolue fécondité, absolu mouvement, absolu ordre, absolue justice; *loi immuable universelle* : et conséquemment *négation absolue de tout arbitraire!*

L'Absolu contient VIRTUELLEMENT en son essence toute vie, toute loi, tout espace et tout temps, tous les êtres et toutes leurs manifestations d'être possibles : l'Absolu, en un mot, c'est la cause première et infinie; et l'univers issu, sensible à nos sens, en est, pour nous, la manifestation objective.

PUISSANCE VIRTUELLE OU MODE DE LA CRÉATION.

Arrêtons le regard de notre pensée sur une graine de végétal, puis sur l'œuf pondu par un ovipare, et enfin sur cette parcelle de substance prolifique appelée ambryon naissant chez les vivipares. Chacune de ces semences, quelque petite et quelque inanimée qu'elle paraisse, ren-

Digitized by Google

ferme en elle toutes les puissances constitutives et reproductives d'un être complet, végétal, animal ou humain! Il suffit de les laisser ou de les placer dans les conditions de développement que l'ordre providentiel leur assigne, pour qu'elles réalisent chacune l'être dont le rythme psychologique (puissance vivifique et harmonique de l'âme) est infus en elles : et si on les arrache à ces conditions, la vie s'éteint aussitôt dans ces êtres naissants.

Les données certaines des sciences naturelles concourent également à établir que notre planète fut d'abord une boule de liquide igné (ardent). En développant toutes les puissances infuses dans le rythme psychologique qui est spécial à son règne et à son individu, puis en se refroidissant à l'extérieur, cette boule donna lieu à la formation de la croûte minérale, devenue graduellement très-épaisse, sur laquelle subsiste toute la création péri-astrale attachée à la même planète.

Comment s'accomplit cette création qui est la merveille incomparable, le miracle permanent qui frappe les regards et interroge la pensée de l'être humain dans tous les temps et tous les lieux? Cette création s'accomplit par LA PUISSANCE VIRTUELLE!

MADAME ORIOLI. Je demande quelques développements explicatifs de l'action de cette puissance.

M. RENAUD. Voici de la graine de végétal. Je puis la conserver des années dans une boîte : à l'abri de l'air et de l'humidité, elle restera dans le même état. Et cependant, chacune de ces graines renferme à l'état de puissance virtuelle une plante appelée à se reproduire indéfiniment. Pour que cette puissance virtuelle entre en exercice, il

Digitized by Google

suffit que je place cette graine au sein du minéral appelé terre, et dans les conditions d'humidité et de chaleur nécessaires à sa fécondation; car elle se trouvera dès lors dans les rapports que l'ordre providentiel exige pour en déterminer l'épanouissement dans la vie!

Voici un gland de chêne qui renferme à l'état de puissance virtuelle un arbre magnifique. Cet arbre produira chaque année des milliers de glands qui, replantés, fourniront par reproduction des millions de chêne tous différents et de nature semblable. Et ces millions de chênes étaient tous renfermés dans le premier gland, il les renfermait tous à l'état de puissance virtuelle.

M. Servian. Tel est en effet le positif et permanent, l'universel et merveilleux prodige de la création, pour tous les règnes, les genres, les espèces, les races, les familles d'êtres. Car ces graines et ces glands sont le produit de l'émanation, de l'absorption et de l'assimilation d'un nombre d'être des différents règnes; et de même ils contribueront à en créer ou engendrer d'autres de tous genres, ainsi que nous le verrons dans les chapitres suivants. — Si cette création s'accomplit sans cesse à nos regards, sans que nous observions sa magnificence et ses moyens aussi simples qu'incomparables, c'est que, comme l'a très-justement dit encore Voltaire : « On n'admire pas ce qui est commun, *on en jouit!* »

M. Renaud. Redisons-le donc : la création s'accomplit par la puissance virtuelle. Ce qui est virtuel est donc en puissance seulement, non encore en action; il est l'opposé d'actuel et de direct. La puissance virtuelle est une conséquence naturelle d'actes accomplis. Son exercice est

Digitized by Google

éventuel. Il dépend de circonstances ou de conditions à venir, et par lesquelles seules la puissance virtuelle pourra se traduire en acte.

Voilà comment elle agit *indirectement*, c'est-à-dire par des agens intermédiaires. C'est par la puissance virtuelle que tout émane de la cause première ou Absolue-vie, sans qu'aucun être possède les attributs de Dieu. C'est la puissance virtuelle qui condamne certain panthéisme, tout spiritualiste qu'il puisse être.

L'humanité a virtuellement la puissance de réaliser l'ordre moral, l'harmonie, ou le bien de tous les êtres : l'action de la liberté forme l'éventualité dont dépend cette réalisation. Le discours que l'on prononce, les écrits que l'on publie, renferment virtuellement une puissance subversive ou régénératrice; et l'exercice de cette puissance a une mesure toujours plus ou moins éventuelle; elle dépend pour telle ou telle mesure, des circonstances à naître, et d'agents intermédiaires à rencontrer.

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre purement physique, la puissance virtuelle s'exerce d'une manière analogue : les gaz et les matières que nos corps émanent sont *de nous* et ne sont point *nous*, puisqu'ils n'ont aucun des attributs de la nature *humaine*. Les êtres organisés qu'ils engendrent étaient virtuellement en nous; ils émanent de la même substance et n'ont rien de commun avec notre nature spéciale. — Telle est la puissance par laquelle se produit la création, dont nous allons expliquer les lois générales par l'exposition de l'ordre providentiel!

Digitized by Google

LOIS DE LA FÉCONDITÉ UNIVERSELLE.

M. Renaud. Toute production émane de la fécondité universelle! Travail de l'esprit, travail de la terre, travail des mains, toute œuvre est le produit d'une fécondité spéciale qui a ses conditions d'être dans l'action des lois de la fécondité universelle, de laquelle dépend toute vie positive!

Arrêtons-nous maintenant à considérer chaque règne de la nature en particulier. Voici le règne minéral : Au sein des masses solides qu'il présente par les terres, les roches et les métaux de tous genres, nous remarquons des matières visqueuses comme les bitumes, des matières liquides comme le mercure, et une infinité de gaz. Toutes ces substances diverses produisent, par leur élaboration dans les entrailles de notre planète, les mille et mille êtres expliqués par la chimie, et nécessaires à l'existence et à la reproduction des autres règnes.

Passons au règne végétal dont la plupart des êtres sont connus de chacun. Chaque être végétal naît et subsiste par la combinaison des substances minérales avec celles de l'air atmosphérique et des rayons du soleil, centre de notre système planétaire. Chaque être végétal absorbe plus spécialement certains gaz, certaines substances; il se les assimile, et les émane ensuite élaborés par son organisme sous l'espèce de substance qu'il est appelé à produire, et qui doit servir à l'existence du règne animal. — Le règne animal surgit donc du règne végétal et du miné-

Digitized by Google

ral, comme le développement naturel du rythme psychologique de la planète.

De même que le règne végétal a commencé par des êtres qui semblaient appartenir encore au règne minéral, tels que les madrépores, certaines plantes saxatiles, etc., le règne animal commence par les infusoires, animaux qui se confondent avec l'air, l'eau, etc., dans lesquels on ne les aperçoit qu'à l'aide du microscope. Le règne animal commence encore par les polypes, les zoophytes, les mollusques et les vers, animaux à chair molle, sans membres articulés, et qui semblent se confondre avec les règnes précédents. — Cependant, le règne animal se développe par l'éclosion des vertébrés. Et les mille espèces d'êtres doués d'un organisme et d'un rythme psychologique plus complexes, dont il enrichit la planète, subsisteront, nous l'avons dit, par les règnes qui les ont précédés autant que par l'action du soleil et par celle des gaz pondérables et impondérables contenus dans l'air atmosphérique.

Du règne animal, et selon la même loi de développement graduel du rythme psychologique de notre planète, surgit le règne hominal, l'être humain. Sa réalité plastique ou corporelle a été préparée, comme celle des autres règnes, par la naissance du singe, de l'orang-outang et de l'homme des bois, qui marquent la transition, sous ce rapport, entre l'homme et l'animal. — La supériorité du rythme psychologique de l'être humain, a été graduellement préparée par l'intelligence et le sentiment des animaux déjà rappelés, et plus encore par ceux si remarquables du chien, du cheval, de l'éléphant, etc.

L'être humain ajoute donc un anneau progressif très-

Digitized by Google

supérieur à la chaîne graduelle des êtres; il est appelé à continuer cette chaîne par le développement moral de sa propre race. Observons, de plus, que, comme les autres règnes, l'humanité ne subsiste *que par le lien de solidarité* qui l'unit à tous les règnes qui l'ont précédée. Comme eux, le règne hominal satisfait à la loi universelle d'*absorption*, d'*assimilation* et d'*émanation*, par laquelle les règnes, les genres et les espèces se perpétuent jusqu'à extinction de l'utilité de la fonction ou de la destinée qu'ils sont appelés à remplir dans l'ordre de fécondité universelle, par lequel subsiste tout l'univers issu ou créé.

Pour la thèse que nous avons à exposer ici, il reste seulement à examiner si cette autorité inexorable et souveraine, si cet ordre unitaire, est réel! Une telle démonstration est-elle encore à faire après l'exposition qui précède? Est-il un seul des êtres appartenant aux différents règnes rappelés, qui puisse trouver son développement, son bien-être dans la vie, contrairement aux lois qui réalisent la fécondité universelle? Et si cette assertion est absolument indéniable, qui pourrait méconnaître la souveraine puissance, la souveraine autorité dans les lois de l'Absolu, constitutives de la fécondité universelle et de tous les êtres par l'ordre providentiel!.. Pour compléter cette démonstration, nous rappellerons les lois du règne astral. Ce règne, bien que le premier selon l'ordre cosmogonique, a pu être laissé comme dernière preuve dans la conclusion à prendre sur notre première proposition ainsi énoncée : Y a-t-il une cause première, y a-t-il un ordre providentiel unitaire?

Sans nous arrêter à la variété infinie de l'organisme des êtres, organisme approprié pour chacun à leur fonction,

Digitized by Google

à leurs besoins, à leurs rapports nécessaires dans le milieu ambiant où ils doivent exister; sans faire ressortir ici combien cette variété infinie de situations, de fonctions, de besoins et de jouissances, constitue, perpétue et rallie tous les êtres dans l'unité vivifique qui forme et anime l'univers; sans nous arrêter à mille et mille merveilles de détail qui sont partout les manifestations de la même unité, reportons le regard de notre pensée sur la loi sériaire et vise EN ACTE du développement graduel de tous les êtres minéraux, végétaux, animaux et hominaux qui constituent l'âge actuel, la vie présente de notre planète; nous sera-t-il possible alors de méconnaître l'unité puissancielle qui préside inexorablement à cet ordre par lequel se réalise la fécondité universelle?

Chacun se sent vivre, raisonner, penser, ou remonter et descendre sans cesse de mille causes qui s'enchaînent aux mille effets qu'elles engendrent; et ainsi chacun est appelé à reconstruire dans son esprit les âges passés de l'univers sensible; chacun, par les fonctions de son intelligence, pénètre graduellement dans l'unité insondable de l'Absolu-vie, d'où il voit surgir toutes les lois de la vie universelle. Nous y pénétrons par la pensée comme l'air que je respire et que je m'assimile, puisqu'il devient partie constitutive de mon sang, pénètre dans les replis les plus profonds de mon cerveau, pour en faire jaillir l'idée et pour redevenir, sous d'autres formes, après l'émanation physique, partie constitutive des différents autres règnes de la nature.

Car nous ne vivons point par les seules émanations de la planète qui est notre orbe hospitalier; nous vivons aussi par les fluides pondérables et impondérables qui nous

Digitized by Google

arrivent souvent d'une autre extrémité de l'univers; nous vivons encore par la chaleur et la lumière de notre soleil, qui arrive à l'humanité en huit minutes, franchissant ainsi, moins rapidement toutefois que l'électricité, 70,000 lieues environ à la seconde!

Et notre planète, notre orbe hospitalier, comment soutient-elle dans l'espace sa masse, si gigantesque relativement à nous, et si exiguë relativement aux millions d'astres solaires qui illuminent le vaste univers? Notre planète ne trouve-t-elle pas son équilibre dans les lois de la pesanteur ou de la gravitation universelle? Elle fait partie d'un système planétaire formé d'un nombre inconnu de planètes qui ont pour centre de gravitation l'astre solaire qui nous éclaire. Ce dernier se trouve lui-même en équilibre par l'action gravitationnelle d'autres soleils, centre de gravitation d'autres systèmes planétaires. Ces derniers paraissent eux-mêmes en équilibre avec les soleils de voie lactée, sans que l'on puisse découvrir le centre de cette gravitation infinie, qui, selon l'expression de Pascal, a son centre en tous lieux sans pouvoir trouver sa circonférence nulle part.

Dès qu'on s'arrête à considérer cet enchaînement infini, qui lie le plus infime des êtres existant sur notre planète à l'action des astres immenses balancés dans l'espace à une distance incalculable, qui donc ne reconnaîtrait avec la loi de solidarité universelle, la pensée unique et suprême qui préside à la sublime organisation de l'univers!

A la vue de cette variété infinie d'êtres ralliés dans la même loi de vie, qui donc serait assez insensé pour demander si ces lois, cette unité, cet ordre providentiel sont

Digitized by Google

l'œuvre du hasard ou les attributs de ce qu'on a communément appelé la matière? Et dans un tel cas, que serait alors un hasard ou une matière qui posséderait tous les attributs divins de l'Absolue vie, de l'Absolue intelligence et puissance?

A cette pensée si simple et si péremptoire, qui ne sent que l'inné appel à la cause occulte est un attribut naturel de l'âme humaine, du rythme psychologique qui lui est dévolu, en un mot du degré de vie départi à l'être humain! Comment en douter un seul instant, lorsque l'électricité, la lumière et la chaleur, tous les gaz pondérables et impondérables, éléments essentiels de la vie, vont comme notre pensée se perdre ou se recueillir dans la source infinie de laquelle ils émanent!

Troisième séance du Congrès.

Inexorabilité de l'ordre providentiel, même dans le fonctionnement de l'intelligence. — Autorité-principe dans ses rapports avec la liberté-principe. — Bien et Mal. — Fatalité, Destin, Hasard. — Nécessité absolue d'étudier la cause première dans ses manifestations par les lois vives. — Principes constitutifs de l'ordre providentiel : Solidarité, Fusion, Ordre, Justice, Amour.

M. Renaud. Après avoir établi l'indéniabilité de la cause première (ou de Dieu) et de l'unité de son ordre providentiel, il est une seconde réalité sur laquelle il vous pa-

Digitized by Google

raîtra nécessaire d'insister, bien que sa démonstration soit en quelque sorte renfermée dans l'exposition qui précède. Je veux parler de l'INEXORABILITÉ des lois vives constitutives de tous les êtres par l'ordre providentiel. — En s'abusant sur la nature réelle de la liberté humaine, on s'est mépris sur cette inexorabilité, qui est la manifestation du principe d'autorité comme de la cause du bien et du mal.

Nous avons vu, en traitant de la puissance virtuelle (p. 39), que l'éclosion et le développement *harmoniques* des êtres dépend toujours de la tâche donnée à l'être humain, de les placer ou de les laisser dans les conditions que l'ordre providentiel assigne à leur épanouissement. Si l'on manque d'y satisfaire, il n'y a plus de fécondité bienfaisante. — Si, après avoir fait un repas, je détourne mon sang par une saignée ou par un simple pédiluve, j'arrête la digestion et je trouble l'économie entière de mon individu ; je ne retrouverai le bien, la santé, qu'en me replaçant dans les conditions imposées par l'ordre physiologique.

Il en est encore ainsi, et non moins souverainement, pour tout ce qui se rattache à l'ordre intellectuel, au cours perceptif, impulsif et résolutif de la sensation, dans lequel se résume toute la vie intellectuelle et morale de l'être humain ! Et cependant, il semble que la liberté soit ici complétement souveraine !

Dès qu'un objet, une idée ou une tendance, viennent nous émouvoir par l'un des sens extérieurs, par la mémoire ou par l'âme, l'intelligence délibère librement la sensation éprouvée et la satisfaction qu'elle peut et veut y donner ou

Digitized by Google

y refuser; mais rien ne peut changer, comme on va le voir, le cours préfixé à la sensation, pour assurer la réalisation de la volonté. Écoutons le docte physiologiste Amard :

« Dès que le cerveau perçoit quelque rapport par un des sens, il en darde aussitôt l'impression aux plexus solaires ou épigastriques (1). Il transmet cette impression à la faveur des nerfs de la huitième paire ou moyens sympathiques. Les plexus étant avertis s'émeuvent, répondent par le sentiment passionnel, affectif..., dont ils sont le centre générateur, comme le cerveau l'est de la pensée.

« Ainsi, émus à l'inspiration intellectuelle cérébrale, les plexus se passionnent, sentimentalisent à leur manière et affectionnalisent, animent, enflamment le cœur et les entrailles, et, à leur voix insurrectionnelle, toute l'humaine économie s'élève assentante et consentante, conspire avec eux et comme eux, et participe à la sympathie ou répulsion qui se déclare.

« Alors, et en même temps, les plexus réfléchissent sur le cerveau l'enthousiasme qu'ils en ont reçu; ils l'exaltent à leur tour et le hâtent, le pressent de vouloir et conclure, aventureux, généreux : c'est dans ce sens que les grandes pensées viennent du cœur.

« Mais à l'instant où l'impulsion cérébrale est descendue aux plexus, l'acte de la volonté commence. L'encéphale ou cerveau libre et maître, délibère le perçu rapport qui doit se traduire en sensation définitive. Attentif..., inventif ou imaginatif et judicieux, le cerveau étudie ce rapport avant de prononcer ou de formuler un jugement. En sorte que, et qu'on l'entende bien, l'ordre de succession des actes perceptifs subsiste toujours immuable; seulement, la vélocité fatale ne pèse que sur la première impression. Dès celle-ci, se pose la liberté, le possible ou facultatif arrêt de la volonté ou des actes psychologiques commencés. Tous les actes qui suivent, quoique immuables dans leur ordre de successibilité, délibération et volonté, action, sanction, abstraction et idéification, s'accomplissent par des degrés de vitesse soumis à l'humaine autorité... Voilà

(1) *Plexus*, filets de nerfs par lesquels la volonté agit sur les organes, et par eux sur les membres du corps. *Plexus solaires*, ceux qui sont placés au centre du corps, vers l'épigastre.

Digitized by Google

le système cosmogonique de la liberté, son mode dans toute la création, et en partie chez l'homme.

« En sorte que tous les actes dévolus à la perçue sensation sont inévitables ou invariables, absolus, nécessaires; nul d'eux ne saurait anticiper ou rétrograder, se placer avant ou après son rang hiérarchique, logique, rythmique; c'est incessamment la même forme et la même combinaison, la même génération successive, et sans que nulle atteinte puisse jamais être portée à cet ordre psychologique, essentiel, absolu! Aussi, ces actes qui composent le cours perceptif s'engendrent-ils, non comme accidents consécutifs, mais comme essentiels et préconçus, moment d'un infus nombre ou rythme psychologique. Nombre dont la puissance agit à l'inspiration de la motion sensifiante, et en vue d'un acte responsif et raisonné, consenti, qui lui satisfasse...

« Si la sensation se pouvait éluder ou annuler avant d'avoir parcouru son orbe spirituel; si elle pouvait dévier, s'écarter, prendre une autre voie que celle de la forme organique, congénère, la manifestation des êtres en deviendrait arbitraire, subordonnée à leur éventuel acquiescement; les rênes de l'univers flotteraient incertaines, et Dieu ne serait plus assuré de l'universelle harmonie. Mais l'admonition, prémotion divine ou sensation, étant assujettie, chez tous les êtres, à un cours préfixe, l'entier univers s'écoule nécessaire, s'avance à l'acte obéissant et conforme aux desseins éternels.» (*Homme, Univers* et *Dieu*, tom. I, p. 10-19. (*Voy.* note *B*, la biographie du docteur L.-V.-F. Amard.)

On le voit : sans l'autorité suprême qui gouverne le fonctionnement de l'organisme entier, la machine humaine serait bientôt détraquée; l'acte le plus inhérent à la liberté, le raisonnement même, nous deviendrait impossible.

M. Serny. N'en est-il pas de même encore pour la maturité des fruits de la terre? Partout cette maturité ne dépend-elle pas d'une culture qui soit à chaque produit agricole l'application exacte et relative des lois universelles spéciales à leur espèce, au sol, au climat, etc.? Dans nos vignobles, on en trouve la preuve comme ailleurs.

Digitized by Google

M. Renaud. Pour la fécondité bienfaisante de la terre, comme pour la vie ou la santé de l'homme, il faut donc que le génie humain, quelque transcendant qu'il soit, se *soumette* absolument aux lois universelles. Et qu'on le remarque bien, le plus haut degré de ce génie, en chaque chose, n'est jamais que la connaissance et la réalisation la plus complète des prescriptions de l'ordre providentiel, prescriptions que nous sommes bien lents à découvrir, même pour les plus simples choses, parce que nous faillissons aux conditions premières de notre tâche : l'observation et la réflexion!

C'est par cette autorité suprême, ou cette inexorabilité, que la Providence garantit à tous les humains, par la fécondité universelle, les moyens de réaliser la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation : elle a voulu en placer les conditions au-dessus des atteintes de l'égarement et des caprices des hommes; elle n'a voulu les laisser à la merci d'aucun règne ni d'aucune race : voilà la plus sûre des garanties de tous au bien-être !

M. Hermann. C'est cette réflexion qui faisait dire très-justement à un ancien philosophe : « Si le retour des rayons du soleil sur notre planète avait pu dépendre chaque matin de la volonté des humains, quelle récolte serait jamais sûre de mûrir ! » (*Vive adhésion.*)

RAPPORTS DE L'AUTORITÉ-PRINCIPE AVEC LA LIBERTÉ-PRINCIPE.

M. Renaud. Je vais tâcher de satisfaire à votre impatience au sujet des rapports de la liberté avec l'autorité.

Digitized by Google

C'est là, en effet, qu'est le nœud gordien de toute doctrine appelée à régir les sociétés humaines.

M. Petrakis. Oui, sans doute, nous sommes impatients d'étudier les lois de la liberté, parce que nous sommes nés libres, pour vivre libres.

M. Renaud. Cette conviction est la mienne, vous le savez : seulement, on ne s'est point assez attaché à connaître la nature de la liberté humaine et les conditions hors desquelles cette liberté ne saurait être bienfaisante. — La liberté, on le sait, n'est pas le lot de tous les êtres. Le règne astral, devant lequel nous semblons avoir à peine l'importance des moindres vermisseaux, est cependant très-inférieur au règne hominal, puisqu'il est soumis pour tous ses mouvements à des lois si formelles, que l'on peut déterminer des milliers d'années par avance, la minute précise à laquelle les astres dont il se forme, achèvent et recommencent la marche ou l'évolution qui leur est assignée par l'ordre universel. L'immuabilité des lois qui régissent le règne astral devait être telle, puisque l'ordre auquel il est soumis est le principe même de la fécondité universelle.

Le règne minéral et le règne végétal sont soumis aux mêmes lois de fatalité. La liberté commence à poindre chez les êtres même les plus infimes du règne animal. On les voit délibérer la sensation, en balancer le perçu rapport, et se déterminer selon l'impression qu'ils éprouvent. La liberté départie à l'animal n'est point de nature à compromettre les conditions de la fécondité des autres règnes : cette liberté est très-limitée.

Au règne hominal seul se trouve départie une liberté

Digitized by Google

très-supérieure, constituée par la puissance considérable que lui assurent ses éminentes facultés intellectuelles et physiques. Capable d'apprécier les forces de la nature et de les mettre en action, l'homme peut ravager la terre, mais il ne peut y anéantir aucun règne. Le règne animal, comme le règne végétal, renaîtraient sans cesse du sol jonché de leurs débris, et la liberté humaine serait impuissante à détruire la fécondité du règne minéral, duquel, nous l'avons vu, surgissent les autres règnes sur notre planète. Mais l'égarement de l'être humain envers les règnes qu'il peut dominer, serait contenu par ses propres nécessités. La liberté de l'homme n'est donc pas limitée seulement par ce qu'il peut, mais encore et surtout par les conditions de son existence ou de son bien-être. C'est par ce point qu'elle est dépendante de l'autorité ou de l'ordre providentiel!

Appelé par la puissance de ses facultés à comprendre l'organisation de l'univers, à disposer de toutes les forces de la nature et à concevoir l'Absolu par l'étude des lois vivifiques qui constituent l'unité de l'ordre providentiel; investi de ces priviléges inappréciables, l'être humain devait être abandonné à l'usage qu'il saurait faire de sa liberté, puisque les lois de la fécondité universelle lui garantissent tous les moyens de réaliser la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation. Placé dans une position si privilégiée, l'homme devait être laissé entièrement libre, afin d'atteindre à la jouissance suprême; celle de se sentir libre touchant la réalisation de sa destinée.

Mais l'être humain pouvait errer longtemps dans la recherche des conditions de cette harmonie; il lui fallait

Digitized by Google

un guide, et un avertissement efficace, chaque fois qu'il s'éloignerait ou se rapprocherait de ces conditions, qui sont celles de l'ordre providentiel. Ainsi, la souffrance et le mal de tout genre ont dû être la conséquence immédiate de toute déviation de l'ordre harmonique; et cette souffrance dut être proportionnelle à la violation de l'ordre, comme la jouissance, ou l'épanouissement de l'être, devait être proportionnelle à la réalisation de l'harmonie.—C'est ainsi que la sagesse de l'Absolu ne s'est point contentée d'assurer, par l'ordre providentiel, les moyens fondamentaux de l'existence, c'est-à-dire les lois de la fécondité universelle; elle a voulu que cet ordre fût la garantie permanente du bien au sein même de la liberté, puisque le bien, l'épanouissement des êtres, ne pouvant avoir lieu que dans les conditions de l'ordre universel, la liberté humaine a dès lors pour unique tâche de réaliser partout cet ordre à l'aide de l'avertissement qui l'y rappelle, c'est-à-dire de la douleur ou du mal fatalement attaché à toute déviation de l'ordre providentiel!

Et quoi de plus vrai, en effet? Que faut-il pour jouir de la santé, pour satisfaire à ses moyens d'existence, pour jouir de l'affection de ceux qui nous entourent? Nous l'avons vu : pour jouir de la santé, il faut s'attacher à connaître les lois constitutives de notre existence, la quantité d'air pur nécessaire à la fécondation du sang, la mesure et la qualité des aliments qui répondent à notre complexion, la mesure de repos et d'activité réclamée par notre organisme. Ce n'est pas nous qui avons établi les rapports indispensables qui font dépendre notre vie de ces actes et de tant d'autres : c'est l'Absolu, c'est Dieu! et c'est à notre li-

Digitized by Google

berté qu'il appartient d'y satisfaire. Si elle y fait défaut, une souffrance proportionnelle à la méconnaissance de ces rapports, se manifeste et agira fatalement jusqu'à déterminer une mort prématurée, si l'on persiste à méconnaître l'inexorabilité de l'ordre providentiel. Il en est de même à l'égard des moyens d'existence et des rapports sociaux, qui sont les conditions du bien-être ! — Telle est la nature de la liberté, la mesure de sa puissance, la tâche qui lui est assignée ; et telles sont les conditions de son exercice. Ce que nous appelons liberté humaine n'est donc autre chose que la faculté de choisir les moyens d'appliquer les lois de l'ordre providentiel, afin d'éprouver la jouissance inappréciable qui consiste à être l'auteur subalterne, mais positif, de son propre bien-être !

On peut juger, par ces considérations, combien l'étude des lois constitutives de l'ordre providentiel est indispensable à chacun. Et si l'on remarque qu'au lieu de cet enseignement, l'instruction religieuse, surtout, consiste dans l'étude de doctrines, œuvres des hommes, qui laissent en dehors les lois constitutives de l'être, on ne s'étonnera plus du trouble qui désole les sociétés.

M. Orioli. Ces considérations me semblent insuffisantes pour éclairer sur l'usage de la liberté.

M. Renaud. Sans aucun doute. Mais nous ne pouvons énoncer en ce moment que ce qui se rattache à l'exposition du dogme. Les rapports de la liberté pratique avec les lois vives, seront expliqués au chapitre qui traitera de l'autorité et de la liberté d'action ou d'application. La liberté et l'autorité principes étant comprises, il convient seulement de distinguer ici ce qu'on appelle

Digitized by Google

FATALITÉ, HASARD, DESTIN,

afin de ne pas les confondre avec l'action de la Providence.

Dans son *Histoire du genre humain*, un des persévérants chercheurs de la vérité, Fabre d'Olivet, a présenté des applications inexplicables de la puissance du Destin ; et cela, lorsqu'il en avait donné dans les *Vers dorés* une exposition en apparence rationnelle. — Le Destin n'est autre chose que l'inexorable action des lois vives, agissant en dehors de la voie tracée par l'ordre providentiel. C'est une force dévoyée, comme la course d'une locomotive de chemin de fer lancée hors des rails par un accident, par une infraction aux lois qui régissent sa marche.

L'ordre providentiel ne garantit que la fécondité universelle et les germes des genres, des espèces, des races d'êtres, utiles à la même œuvre. L'homme est appelé, nous l'avons dit, à déterminer au milieu de la fécondité universelle la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation. Toutes les facultés nécessaires à cette tâche lui ont été départies. S'il y faillit, le mal pourra se produire. Ainsi la terre, la chaleur et l'eau, combinées dans une certaine mesure, fournissent une fécondité bienfaisante. Mais la terre, complétement desséchée par le soleil, ne produira rien jusqu'à ce qu'on l'ait boisée et fécondée par l'irrigation (canaux ou ruisseaux), si elle est sous un climat où les pluies soient trop rares. Ailleurs, l'eau trop abondante, produira des marais à exhalaisons méphytiques, sources d'insectes et de reptiles venimeux, si l'on n'assure pas un écoulement à la surabondance des eaux : voilà des enfants

Digitized by Google

du Destin. — La parole nous est donnée pour chercher et répandre la vérité; mais, négligeant d'observer, d'examiner et d'approfondir suffisamment chaque fait, on enseigne l'erreur en croyant propager la vérité, et l'on fausse ainsi les intelligences au lieu de les développer : c'est encore un travail du Destin. Les conséquences d'un principe mis en action sont inexorables; c'est la fatalité : la puissance des lois de la fécondité universelle agissant toujours, produisant le bien si nous en préparons les conditions, et le mal s'il nous arrive de les méconnaître, volontairement ou involontairement!...

Il ne faut pas non plus confondre l'action de la Providence et celle du Destin, avec ce qu'on appelle si abusivement *les effets* du hasard. Il n'existe aucune *puissance* qui puisse être appelée *hasard*. Le hasard est uniquement ce que nous sommes impuissants à prévoir, Dieu n'agissant que par des moyens *positifs*. Les variations de l'atmosphère et des vagues de la mer, qui semblent le plus capricieusement formées, pourraient être expliquées, jusque dans leurs moindres évolutions, aussi exactement que le développement d'un végétal ou d'un animal, par l'intelligence universelle. Mais l'intelligence humaine est impuissante à saisir les rapports d'un ensemble vaste et complexe au-delà d'une certaine mesure!

Le mouvement, ce ministre universel de la cause première, cause seconde (dit Azaïs), par laquelle Dieu forme les êtres qui constituent l'univers issu, n'est soumis qu'à des lois générales; et la variété infinie de ses évolutions donne lieu, dans tous les règnes, à la variété infinie des

Digitized by Google

êtres et des situations, qui constituent l'harmonie : car l'harmonie serait impossible avec l'uniformité.

La variété infinie des êtres et des situations s'accomplissant en dehors de tout gouvernement *direct* de la cause première, soit par le seul développement éventuel de la puissance virtuelle, produit ce qu'on peut appeler parfois *des effets* DE *hasard* et non *les effets* DU *hasard!* Mais ces effets ne sont de hasard, quant à nous, que parce que notre intelligence est trop limitée pour en percevoir toutes les causes et dès lors pour en prévenir toutes les conséquences. Voilà comment on est exposé à périr par la foudre comme par les conséquences qui résultent de ce qu'un chien est devenu enragé, de ce qu'un cheval a pris le mords aux dents, ou de ce qu'une cause de mal inaperçue nous atteint!

Ces considérations suffisent pour faire reconnaître aux esprits réfléchis combien il est absurde d'attribuer à l'action *directe* de la Providence les éventualités sinistres auxquelles tous les êtres sont plus ou moins exposés (*M. S.*, p. 43-61). Il ne l'est pas moins de demander à Dieu de changer l'ordre universel pour nous accorder des biens qui devraient nous arriver par des moyens surnaturels : c'est attribuer d'ailleurs à Dieu une puissance arbitraire, analogue à celle des princes de la terre; c'est méconnaître l'inexorabilité de sa sagesse et de sa justice infinies!

En résumé : Absolue autorité ou ordre providentiel, liberté ou volonté, fatalité ou destin, voilà les trois puissances. Bien ou mal, justice ou iniquité, anarchie, ordre ou harmonie, tels sont les résultats éventuels de la libre volonté de l'Homme, appelée à déterminer le bien. Tout a été

Digitized by Google

départi à l'Homme pour le réaliser. Il est donc seul responsable de toute souffrance non inhérente aux lois de la fécondité universelle ou à celles de sa propre existence!

NÉCESSITÉ ABSOLUE POUR L'ÊTRE HUMAIN D'ÉTUDIER LA CAUSE PREMIÈRE DANS LES MANIFESTATIONS DE SES LOIS VIVES CONSTITUTIVES DE L'ORDRE PROVIDENTIEL.

M. Renaud. Si des rapports nécessaires à l'existence, lient la liberté de l'Homme aux lois de l'ordre universel; si pour se placer dans les conditions du bien, il faut connaître préalablement les conditions de son existence, les lois constitutives de son être; et si ces lois s'établissent par des rapports qui font dépendre notre vie de l'action des fluides et des êtres de tous genres, dispersés dans l'immensité et ralliés dans l'ordre providentiel; en un mot, si le développement de nos facultés, l'épanouissement de notre être, épanouissement duquel dépend toute jouissance réelle, est subordonné à l'accord de la liberté avec l'autorité des lois qui constituent la vie ou la fécondité universelle; s'il en est ainsi, comment exister dans le bien sans une connaissance réelle des lois de cet ordre auquel TOUT est directement ou virtuellement soumis?...

Telle est la réalité fondamentale que les expositions d'un Absolu ou d'un Dieu imaginaire ont fait méconnaître si généralement.

M. Servian. Pour s'en convaincre, il suffirait même d'observer, que pour bien comprendre la structure et le fonctionnement d'un corps animal, il est nécessaire non point seulement d'examiner la constitution de chaque par-

Digitized by Google

tie, mais encore et surtout d'étudier leurs rapports particuliers et généraux, et très-spécialement le principe et le but final de cette structure; dès que l'on observe ce fait indéniable, on reconnaît aussitôt la nécessité de connaître les lois générales de la fécondité universelle, les lois constitutives de l'être humain et celles de la destinée; car l'Homme est le microcosme, le petit monde renfermant en abrégé tout ce qui constitue le macrocosme ou le grand monde!

« C'est l'ignorance de la nature de l'Homme et de sa constitution, dit Burlamaqui, qui jette tant d'incertitude sur la véritable définition de la loi et du droit. Tant que nous ne connaîtrons pas l'Homme naturel, c'est en vain que nous voudrons déterminer la loi qu'il a reçue ou celle qui lui convient le mieux. »

M. Renaud. Touchant les conditions de l'ordre dans les sociétés, la nécessité que nous signalons n'est donc pas moins réelle. Pour s'en persuader, il suffira d'observer que l'ordre providentiel manifeste les principes de

Solidarité, Fusion, Ordre, Justice, Amour.

Et, jusqu'à présent, on a voulu constituer l'ordre social par les principes contraires, quoique les penseurs des vieux partis, M. Guizot à leur tête, aient répété comme les réformateurs : *Faite d'Hommes, la société n'a pas d'autres lois que celles de l'existence de l'Homme*, dont l'organisme est en analogie avec celui de l'ordre universel!

M. Hermann. Ceci nous explique suffisamment le trouble croissant qui arrive à faire de la vie sociale une pénible épreuve, tandis que, accomplie dans les conditions

Digitized by Google

tracées par l'ordre providentiel, elle est un incomparable bienfait!

M. Renaud. La loi de solidarité se manifeste par l'action préjudiciable que tout mal des individualités simples ou collectives, exerce sur l'entourage dans tous les règnes, et cela dans un rayon quelquefois très-étendu! Elle se manifeste par cette participation inexorable des enfants au mal physique et moral des géniteurs, jusqu'à ce que le temps ou la lumière de vérité ait purifié la nature viciée.

SOLIDARITÉ : Oui! car ce principe, après avoir constitué le monde physique, est encore le sentiment instinctif des *races* animales. Le combat de deux individus appelle les autres à prendre part pour ou contre l'un des deux combattants. Partout le cri d'un animal appelle ceux de sa race. Chassant à la pipée, dès que l'on fait crier un petit oiseau, même le plus infime de tous, vous attirez autour du berceau fermé sous lequel vous êtes caché, des oiseaux de toutes les espèces qui s'agitent et manifestent leur trouble par des cris, répétant tous dans leur langage la parole du poëte Térence, si bien assentie des barbares eux-mêmes : « Tout ce qui touche notre race fait palpiter nos entrailles! »

SOLIDARITÉ : Oui! car l'existence de chaque être dépend de tous les règnes de la nature qui l'ont précédé. La fécondité du sol de notre planète dépend, on l'a vu, des rapports qui la lient directement et indirectement avec les autres êtres qui constituent le règne astral. Les rayons du soleil viennent mûrir les fruits de la terre. Le végétal surgit du règne minéral, qui en est le générateur et le nour-

Digitized by Google

ricier, de concert avec l'air atmosphérique et les autres éléments. De la fécondité résultant de la combinaison des éléments avec le règne astral, le minéral et le végétal, surgit le règne animal. Et de l'action vivifique, résultat des rapports combinés de tous les règnes et de tous les éléments, surgit l'être humain, le règne hominal ! L'existence de ce dernier, le développement de ses facultés, dépend de tous les règnes et de tous les éléments qui l'ont précédé sur sa planète, aussi bien que du calorique extérieur que les rayons du soleil lui apportent chaque jour en franchissant, nous l'avons dit, environ 34 millions de lieues en huit minutes de temps !

Les règnes de la nature sont donc tous placés dans une *solidarité absolue,* qui remonte du règne hominal au principe du règne astral, à la substance de vie ou cause première infinie, de laquelle les êtres participent tous virtuellement dans un nombre ou rythme psychologique proportionnel à leur destinée, c'est-à-dire à la fonction qu'ils sont appelés à remplir dans l'ordre universel (1). La solidarité comprend ainsi l'attraction physique et morale.

Telle est la loi de solidarité, loi principe de l'ordre providentiel, loi vive, qui progresse avec les facultés des races ! Ce n'est point parce qu'il est le plus libre des êtres, que l'Homme peut s'en affranchir impunément !

---

(1) Pour se prémunir contre les entraînements des systèmes exclusifs, et trop souvent erronés d'un grand nombre de savants spéciaux, on lira avec beaucoup de fruit le docte et consciencieux ouvrage publié par le docteur Guépin, de Nantes, sous ce titre : *Philosophie du socialisme.* (*Voy.* la note de la page 33.)

Digitized by Google

Madame Oriol. La loi de solidarité est si vivement, si universellement sentie par une mère, que chaque fait de la vie en est pour elle une démonstration.

M. Renaud. Après la *solidarité*, la fusion. Et celle-ci n'est pas moins sensible, car toute fécondité est le résultat d'un fusionnement : la terre avec l'eau, l'air, le calorique et les gaz pondérables et impondérables; ceux-ci, avec les végétaux et les végétaux avec les animaux, comme ces derniers avec l'être humain. Chaque être absorbe et s'assimile une partie des autres créatures pendant qu'il émane sans cesse une partie de lui-même, qui est absorbée par les autres êtres.

Absorption, Assimilation, Émanation, c'est là une des lois fondamentales de la fécondité universelle réalisée par l'universalisation de tous les êtres! La fusion ne se réalise pas moins positivement dans le monde moral, où tout progrès des idées, toute marche de la vérité, résultent de ce libre examen, de ce libre échange contradictoire des impressions et des découvertes, dans lequel se fusionnent sans cesse toutes les productions des diverses intelligences (1).

Après la *solidarité* et la *fusion* se manisfeste l'ordre, qui

(1) La loi de fusion a été mentionnée par différents auteurs d'études cosmogoniques, et spécialement par Pierre Leroux. Les applications de cette loi ont donné lieu à la formation d'une doctrine religieuse intitulée : *Fusionisme*, et exposée par M. Louis de Tourell, qui en est l'auteur, avec les sentiments si élevés et si fraternels dont il a fait preuve en plusieurs opuscules comme dans son enseignement oral.

Digitized by Google

n'est pas seulement l'opportunité et la convenance de l'action ou de la place occupée par les êtres; l'ordre est essentiellement la mesure dans laquelle chaque élément du monde physique et du monde intellectuel est appelé à se fusionner avec les autres. On a vu précédemment, que c'est de la mesure combinée de l'humidité, de la chaleur, des engrais, etc., que dépend la fertilité de la terre. En tout il en est de même : c'est de l'ordre à établir dans la fusion que dépend toute fécondité bienfaisante.

De même que l'*ordre* gouverne la *fusion* dans le monde physique, la JUSTICE l'emporte sur tous les principes qui précèdent. Elle n'est point seulement la mesure dans laquelle chacun des éléments qui constituent le monde moral doivent se fusionner : elle est le principe de tout fécondité bienfaisante, puisque LE MONDE MORAL GOUVERN LE MONDE PHYSIQUE APRÈS EN AVOIR DICTÉ L'ORGANISME. Comme la solidarité et la fusion, l'ordre n'est qu'un des moyens de la justice. Ainsi, hors de la justice dans le monde moral, et de l'ordre réalisé par la justice dans le monde physique, tout est anarchie, souffrance, décadence, conduisant au chaos par le mal !!!

La justice est donc le principe constitutif de l'ordre providentiel. Elle est liée à l'amour dont elle est la réalisation pratique : *amour selon l'équité!* Toute moralité étant renfermée dans le précepte de justice sociale.

Mais il n'a pas suffi à l'Absolu que les créatures puissent jouir d'une somme de biens égale à leurs charges : ce à quoi les humains réduisent la justice parmi eux. L'Auteur de tout bien a voulu que SE SENTIR VIVRE fût une jouissance permanente et suprême pour tous les êtres; il a voulu que

Digitized by Google

la satisfaction de chacun des besoins, l'exercice de chacune des facultés, fût pour toute créature une source de jouissances sans cesse renouvelées dans la mesure de la pureté des actes, c'est-à-dire de l'esprit de justice et d'amour qui les inspire à tous les êtres doués de liberté. De sorte qu'il suffit d'exister *selon l'ordre providentiel*, pour que la vie soit une série permanente de jouissances variées; les souffrances *naturelles* ne font que les renouveler et les faire apprécier en prévenant la satiété!

M. Hermann. A ce fait indéniable et si peu observé parce qu'il est permanent, il est utile d'ajouter, comme remarque, que la généralité de nos souffrances ne sont point *naturelles :* elles sont au contraire un effet de la corruption engendrée par l'ignorance et l'esprit de domination : elles sont le mal, qui est l'œuvre de l'Homme! la Providence y est étrangère! elle nous a fourni tout ce qui est nécessaire pour le prévenir ou le détruire! elle a tout fait en vue de notre bonheur (*M. S.*, p. 53-55).

M. Renaud. Mais ce qui n'est point encore assez observé, c'est la jouissance incomparable que fera éprouver l'exercice des facultés suprêmes de l'entendement, appliquées à concevoir, apprécier la pensée de Dieu; c'est la jouissance que l'on éprouvera à la réaliser, comme libre collaborateur de la cause première. Dès que l'on est arrivé à ce degré, qui est celui de la vie morale-spirituelle, les plus dures privations, les plus vives douleurs sont peu de chose lorsqu'elles sont le prix des joies attachées au sentiment que fait éprouver l'accomplissement réel de la destinée : le dévouement à la glorification de Dieu par le concours

Digitized by Google

apporté au bien de tous les êtres ou à l'harmonie universelle!

Aussi ne nous étonnons pas que le penseur le plus religieux, le plus docte et le plus avancé, relativement à son temps, Pythagore, se soit écrié : « La coupe de la vie (la vie selon l'ordre providentiel) serait douce jusqu'à la fadeur s'il n'y tombait quelques larmes amères! » Comment méconnaître en effet que la création est un acte d'amour!

Telle est la synthèse de l'Absolue vie, la loi de tout bien moral et matériel dans l'œuvre sublime de la création.

C'est au lecteur qu'il appartient maintenant de multiplier à l'infini les preuves par lesquelles s'établit cette proposition : L'étude des manifestations positives de l'Absolu est indispensable à l'être humain, quelle que soit sa situation sociale! Aucune loi, aucun pouvoir, aucune institution, ne sera bienfaisante si elle n'est l'application des principes constitutifs de l'ordre providentiel : SOLIDARITÉ, FUSION, ORDRE, JUSTICE, AMOUR selon l'équité!..

Quatrième Séance du Congrès.

Dans quelle mesure peut-on acquérir de l'Absolu, la cause première ou Dieu, une connaissance positive?—Absolu imaginaire, intégral, relatif-positif. —La Science, les Sciences spéciales et la Science-générale.— Deux Révélations distinctes.—Révélation directe par les lois vives ; et Révélation indirecte.

M. RENAUD. Comment l'Absolu se révèle-t-il à la raison humaine? Par ses œuvres, ses lois vives constitutives de

Digitized by Google

tous les êtres; en un mot, par son ordre providentiel.

Nous connaissons l'Absolu par ses œuvres, comme nous connaissons un individu par sa conduite, par ses actes; comme nous connaissons un auteur par ses productions littéraires, un artiste par la nature de ses ouvrages.

Les œuvres de Dieu sont le seul langage par lequel il se manifeste directement à l'humanité; elles sont le seul critérium sûr de toute explication qui peut être présentée de la cause première! Ne l'oublions jamais : bien que notre esprit soit en aspiration constante vers la cause première; bien que le raisonnement humain, réalisé par le travail supérieur, qui consiste à remonter sans cesse des effets aux causes et *vice versâ*, nous pousse constamment à la recherche de l'Absolu par l'idéalisation; bien que la tendance à pénétrer cette cause suprême et à nous élever en elle, par aspiration spirituelle, soit innée en nous, et ne soit rien de moins que la source de nos inspirations, de nos idées les plus élevées, les plus pures et les plus fécondes; bien qu'il en soit ainsi, il ne faut jamais oublier, répétons-le : que nous ne pouvons connaître réellement l'Absolu que par ses manifestations positives; toute idéalisation exclusivement mentale, idéale, mystique ou extatique, tombant plus ou moins inévitablement dans l'imaginaire : et l'imaginaire même en un seul point, sur la notion de Dieu, c'est le renversement de l'ordre providentiel dans les intelligences! c'est le plus grand des malheurs humains! c'est le principe de toute l'anarchie qui désole les sociétés, puisque le matérialisme en est surgi par réaction!

Ce point établi, il reste à en constater un second : nous

Digitized by Google

ne pouvons connaître des manifestations *positives* de l'Absolu, que ce qui en a été découvert jusqu'à ce jour par les différentes sciences positives ; et toutes les découvertes réunies des sciences, ne sont encore qu'une bien faible partie des manifestations sensibles de l'Absolu, soit de l'ensemble des rapports nécessaires qui, liant tous les êtres entre eux et avec la cause première, constituent la science universelle et l'univers issu !

Il suit de là que nous pouvons considérer l'Absolu sous trois aspects :

1° L'Absolu imaginaire ou arbitraire, exposé jusqu'à ce jour par tant d'écoles ; 2° L'Absolu intégral ; 3° L'Absolu relatif positif. — L'*Absolu imaginaire* est celui que décrivent les entraînements de l'imagination et ceux du mysticisme. — L'*Absolu intégral* est purement idéal à l'égard de l'être humain, puisqu'il signifie l'ensemble des rapports qui lient les êtres, de tous genres, entre eux et avec la cause première. La connaissance de l'Absolu intégral suppose donc l'initiation à la science universelle.

Et comment atteindre à cette science ?

Si l'on ne peut dire que toutes les sciences soient encore dans l'enfance, ce qui est vrai d'un grand nombre, — et non moins sans doute de celles qui ne sont pas encore écloses — on peut affirmer qu'aucune d'elles n'approche du terme où elle aura épuisé la série des découvertes qui lui sont spéciales. Nul ne peut donc prétendre posséder la science universelle ; il n'est évidemment donné à aucune intelligence humaine, individuelle ou collective, d'arriver à une telle possession, qui ne serait rien de moins que celle de l'infini : ce serait la connaissance de l'essence même de la

Digitized by Google

cause première. Or, cette connaissance suprême ne peut être non plus le partage d'aucun être humain. Répétons ici, avec Pierre Leroux et Jean Reynaud : « Si notre esprit pouvait comprendre toute l'essence de l'Absolu, il ne ferait plus qu'un avec elle et aurait jouissance de toutes ses qualités; il cesserait d'être borné, temporel, relatif, il deviendrait illimité, instantané ou éternel : maître ! »

(*Encyclopédie nouvelle*, au mot ABSOLU.)

C'est l'orgueilleuse prétention de découvrir l'*Absolu intégral* qui a engendré tant de définitions imaginaires de la cause première. Soyons en garde contre cette tendance orgueilleuse de l'esprit humain. Elle n'est pas moins illusoire et funeste que celle qui se propose la découverte de l'Absolu par la vision intuitive; ces deux tendances se relient l'une l'autre, et leurs effets subversifs sont les mêmes.

L'*Absolu relatif-positif* est le seul qu'il soit possible d'enseigner. Il se forme de la connaissance acquise des manifestations positives de l'Absolu. Ces manifestations sont recueillies par les travaux des sciences spéciales. A mesure que nous sommes initiés à un plus grand nombre des découvertes, œuvre des mêmes sciences, l'Absolu relatif, dont nous avions l'idée, s'agrandit avec notre pensée et devient en même temps plus accessible à notre intelligence, qui en possède une notion plus claire et moins incomplète.

Ainsi, en observant un habit, une horloge, un livre ordinaire, nous avons aussitôt l'idée d'un tailleur, d'un horloger, d'un écrivain, auteurs *nécessaires* de ces différents objets; mais si l'habit, l'horloge et le livre que nous exa-

Digitized by Google

minons, se trouvent atteindre un degré de perfection supérieur à ce que l'état de la science et de l'art pouvaient faire supposer, les auteurs de ces objets nous apparaissent aussitôt en esprit, sous un prestige qui, en les grandissant aux regards de notre intelligence, semble nous lier plus étroitement à eux, au moins par une aspiration plus vive et un souvenir plus ineffaçable.

C'est ainsi qu'en pénétrant, par l'étude des sciences naturelles, les merveilles infinies de l'univers, nous trouvons dans ces manifestations croissantes de l'Absolu, à nous relatif, des aspirations proportionnelles à l'élévation des idées écloses en nous par l'aspect saisissant de la suprême et insondable intelligence de la cause première (1).

Pour conclure sur les trois aspects de l'Absolu, il nous suffira de dire : de l'Absolu imaginaire, de l'Absolu intégral, de l'Absolu relatif positif, ce dernier est le seul dont il puisse être donné une exposition démontrée et conséquemment rationnelle ou réelle.

---

(1) En effet, à mesure que nous étudions davantage les lois vives, et que nous augmentons notre savoir, nous sentons développer notre vie, grandir nos facultés, universaliser notre être : c'est le sentiment de cet épanouissement de l'être qui cause les suprêmes jouissances ! Plus nos connaissances sont limitées, plus les jouissances sont grossières, plus l'on se rapproche de la vie du simple animal ! Déterminer les Hommes à s'instruire et à réaliser la justice, c'est donc leur faire glorifier la cause première par la multiplication progressive de leurs plus nobles jouissances !

Digitized by Google

DE LA SCIENCE, DES SCIENCES SPÉCIALES ET DE LA SCIENCE GÉNÉRALE.

M. Renaud. C'est par les sciences naturelles, avons-nous dit, que l'on acquiert une connaissance certaine de l'*Absolu, la cause première, ou Dieu,* et de son ordre providentiel.

M. Hermann. Il est utile de déclarer ici que l'esprit ne doit plus s'effaroucher à l'aspect du mot *science*. La science est maintenant à la portée des plus faibles intelligences; elle est accessible à quiconque veut étudier, c'est-à-dire observer, lire l'exposition des sciences spéciales et les méditer. Il y a des bibliothèques qui sont ouvertes, aussi le soir, pour ceux qui n'ont pas les livres, ni le temps d'étudier dans la journée. L'étude des sciences est toujours une récréation, plus encore après la fatigue corporelle. Cette étude est une des récréations les plus intéressantes dès qu'on y atteint un certain degré. Vu la perfection des moyens d'acquérir, toutes les notions scientifiques nécessaires pour se diriger heureusement dans la vie, peuvent être acquises désormais, par les adultes, avec deux heures d'études quotidiennes durant deux à trois années : c'est-à-dire avec moins de temps qu'il n'en faut pour l'apprentissage complet d'une profession. Cela fait, il dépend de soi de s'avancer dans les connaissances, selon le temps que l'on peut y consacrer.

M. Renaud. Le mot *science* signifie simplement connaissance *exacte*. Les lois gouvernent les faits. Chaque science spéciale est donc l'exposition d'une série de rapports con-

Digitized by Google

stitutifs d'un genre ou d'une espèce quelconque d'êtres : cette série de rapports est toujours ralliée dans une loi générale qui en est, en quelque sorte, l'âme. Ainsi, l'Astronomie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, la Mécanique, la Botanique, la Géologie, la Zoologie, l'Anatomie, la Physiologie, l'Économie, etc., sont appelées sciences spéciales.

Le développement harmonique de notre individu est la condition de notre bien-être comme celui de l'harmonie universelle. Pour réaliser ce développement il faut, de toute nécessité, connaître les rapports qui nous lient avec les forces constitutives de chaque règne de la nature, ainsi que nous l'avons exposé p. 18 à 52. C'est l'étude des éléments de chaque science spéciale qui nous fait apprécier ces rapports constitutifs de notre nature. Après avoir observé dans la Physique les rapports de notre individu avec l'air, la chaleur, la lumière, etc., etc.; dans la Physiologie, les rapports des aliments avec le sang, les muscles, les nerfs et les autres parties de notre organisme; après avoir ainsi observé nos rapports nécessaires avec les forces de la nature, exposées par les autres sciences spéciales, nous arrivons à connaître les conditions de notre existence pour l'état de santé ou de bien-être moral et matériel. Embrassant alors l'ensemble de tous ces rapports, leur liaison avec la destinée de l'être humain constitue la science générale, la seule qui mérite réellement le nom de *science*, puisque seule elle explique les lois de la vie universelle et de la vie individuelle : en un mot, les lois de la fécondité universelle, et par ces lois, les conditions de la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation et à chaque nature

Digitized by Google

individuelle ou collective (1). La science-générale est donc à l'ordre du monde ce que l'horloger est aux divers fabricants des pièces qui composent l'horloge. Que seraient toutes ces pièces prises séparément sans la science de leur assemblage?

M. Dermon. Il est cependant une réalité triste qu'il est bien de confesser ici : c'est que nous n'avons point encore de science-générale positive. Comment s'étonner alors de l'anarchie intellectuelle qui désole les sociétés?

M. Servian. Il faut être en garde contre l'entraînement des docteurs en science spéciale à dédaigner et à écarter es notions de science-générale. Ils sont absorbés dans l'observation des contingences ou des particularités scientifiques. Ces contingences forment souvent une partie importante de leur moi, surtout lorsqu'ils y ont consacré de longues recherches. Ils sont donc naturellement peu disposés à les voir se perdre ou rester inaperçues dans l'ensemble de la science-générale. Pour satisfaire leur moi, ils sont involontairement entraînés à élever la contingence hors de sa sphère pour infirmer les lois générales. Ils opposent à la science-générale les variations, les divergences qu'ils observent souvent dans les lois secondaires. Ils

(1) Voilà comment un Abrégé des sciences, ou Encyclopédie, est un livre indispensable a tous. Quand on observe que l'étude d'un ivre si nécessaire, même à la santé *physique*, n'est point encore entré dans les ouvrages obligatoires de l'enseignement primaire, on est tenté de se demander si l'Homme n'a pas méconnu out ce que la Providence a prescrit et fait pour nous procurer le bien!

Digitized by Google

semblent méconnaître que ces variations sont une conséquence nécessaire de la variété infinie des situations (des milieux ambiants) et des fusions constitutives des êtres : et ils méconnaissent en effet que les grandes lois constitutives de *la fécondité universelle*, étant les seules qui satisfont à l'infinie variété, nécessaire à l'harmonie générale, tout leur est nécessairement subordonné !

Vouloir infirmer la science-générale par les variations que présentent les lois secondaires, c'est tout simplement subordonner l'ensemble aux parties. C'est une argumentation sophistique qui entretiendrait l'humanité dans un doute aussi subversif que permanent. Le règne de la science arrive pour arracher l'esprit humain au règne de l'imaginaire. Mais le nouveau règne a aussi ses préjugés, et ses puissances ont leurs entraînements analogues à ceux des métaphysiciens absolus : c'est toujours le moi individuel ou collectif, qui veut prévaloir, à son insu, aux dépens des réalités. Nous avons exposé (*M. S.*, p. 62 à 86), et nous exposerons plus loin, en traitant du péché dit originel, comment cette disposition est naturelle. Il suffit de l'avoir observée pour être à l'abri des égarements qu'elle engendre. L'écueil de l'avenir sera les prétentions de la science contingente, dont le rôle est de faire découvrir la science-générale !

M. Renaud. La science-générale reliant les autres sciences pour présenter le tableau de l'ordre providentiel, elle n'est rien autre que l'exposition de l'Absolu relatif-positif, de la Philosophie rationnelle ou de la Religion positive universelle ! Tout ce que nous avons expliqué de l'Absolu relatif positif (p. 70) s'applique à la science-générale, qui

Digitized by Google

se développera et se perfectionnera sans cesse par les découvertes des sciences spéciales.

DE LA RÉVÉLATION : RÉVÉLATION DIRECTE, PAR LES LOIS VIVES, ET RÉVÉLATION INDIRECTE OU RÉVÉLATION ÉCRITE.

M. Renaud. Il importe de ne plus s'abuser sur la valeur naturelle et scientifique de ce mot : *Révélation !* mot dont la signification a été produite aussi abusivement que celle des mots Religion, Culte, Providence, etc. Il faut distinguer :

1° La Révélation directe;

2° La Révélation indirecte.

La première signifie : *Manifestations positives de l'Absolu par les* LOIS VIVES *universelles constitutives* de tous les êtres par l'ordre providentiel.

Qu'est-ce que les lois vives? Nous l'avons expliqué précédemment (p. 36, etc.). Disons seulement ici que ce sont les rapports vivifiques nécessaires pour constituer et épanouir tous les êtres : c'est par eux que se manifeste tout l'univers issu sensible à nos sens. Les lois vives forment le seul langage par lequel la cause première se révèle et manifeste ses desseins. C'est le dialecte en actes de vie. Dans cette langue suprême, les mots sont représentés par des êtres vivants; les lettres qui composent ces mots sont les rapports nécessaires constitutifs des individualités; et les phrases de cette langue divine sont des groupes d'êtres et de rapports vivifiques permanents et universels : tel est le langage *direct* de l'Absolu! C'est le seul, en effet, qui soit à la portée de toutes les intelligences humaines. Il s'adresse

Digitized by Google

à tous les peuples, dans tous les temps et tous les lieux! C'est la seule Révélation dont on ne peut fausser l'interprétation de manière à faire accepter le mensonge pour la vérité; c'est le seul langage qui soit en harmonie avec la grandeur, la puissance, la justice et la bonté de la Cause première! La Révélation directe par les *lois vives* est la seule qui défie tous les contradicteurs et qui soit, par l'exposition de l'ordre providentiel, la manifestation positive de l'innée, essentielle, universelle, souveraine, immuable et indéniable autorité!!! celle que nulle intelligence, nulle puissance, individuelle ou collective, ne peut braver impunément! La Révélation directe, nous l'avons dit, est recueillie ou découverte par les travaux des sciences naturelles et de la métaphysique *positive*.

La *Révélation* INDIRECTE est l'interprétation de la *Révélation* DIRECTE. Elle en est l'application à la vie sociale, par les *Écritures* ou les traditions religieuses et philosophiques, par les législations nationales et internationales, les pouvoirs, les doctrines, etc. La Révélation *directe* reste ainsi le critérium et la sanction de la Révélation indirecte, comme elle en est le principe. La Révélation directe *seule* est l'autorité; les lois vives *seules* étant de Dieu, comme les lois écrites en caractères humains sont de l'homme! La légitimité, comme l'efficacité bienfaisante de toute doctrine, de tout pouvoir et de toute loi humaine, dépend donc toujours et absolument, de l'identité de l'esprit qui les a dictés avec celui des *lois vives*, ou de la Révélation directe.

Reconnaissons encore, bien formellement, que la Révélation *indirecte*, qui est l'interprétation et l'application de

Digitized by Google

la Révélation *directe*, est toujours sujette à errer : elle est l'œuvre de l'intelligence humaine, dont le flambeau précieux, indispensable pour nous diriger dans les sentiers plus ou moins obscurs de la vie, est cependant sujet à des éclipses sans cesse renouvelées chez les plus fortes comme chez les plus faibles intelligences. Rappelons-nous souvent ce distique très-simple et trop vrai de Madame Deshoulières :

> Cette fière Raison dont on fait tant de bruit,
> Un peu de vin la trouble, une enfant la séduit!

Sachons rappeler à la Raison sa dépendance absolue de la Révélation par les *lois vives* : dépendance qui est la condition de tout bien : la Révélation directe, redisons-le sans cesse, étant partout le critérium et la sanction suprême des œuvres de la liberté humaine!

M. Servian. Dans tous les temps, les membres les plus éminents de l'Église romaine ont été amenés, malgré eux et à leur insu, à confesser implicitement que la Révélation sur laquelle ils s'appuient n'est qu'une Révélation *indirecte*. Les citations à l'appui de cette assertion pourraient être multipliées à l'infini, nous nous bornerons aux deux suivantes. — Saint Augustin s'exprime ainsi : « Nous apprenons de deux manières par l'autorité et la raison : l'autorité est la première si l'on considère le temps; mais la raison a le premier rang si on lui donne sa place naturelle et logique » (*De ordine*, lib. II, C. 3. — Qui ne connaît cette autre affirmation si reproduite de M. de Bonald : « La raison est la première autorité et l'autorité est la dernière Raison. »

Avec la Révélation *directe*, avec l'ordre providentiel ma-

Digitized by Google

nifesté par les *lois vives* universelles, saint Augustin, de Bonald et tous les éminents chrétiens qui ont soutenu le même principe, se sont posés à leur insu en simples expérimentalistes et rien de plus, en idéologues (selon le mauvais sens du mot), puisqu'ils ont placé les facultés humaines au-dessus des lois qui les régissent, la Raison contingente au-dessus de la Raison absolue constitutive de l'ordre providentiel! Et ceci prouve la loyauté de leurs déclarations : c'est le cri de la conscience, la voix de la vérité qui s'échappait de leur âme pour les mettre en contradiction avec les autres parties de leur doctrine, et pour proclamer que leur Révélation écrite, *pure contingence* et simplement *indirecte*, n'était et ne pouvait être une autorité supérieure à la Raison humaine, appelée à découvrir la Révélation directe!... Mais ils n'eussent pu parler ainsi, ils n'eussent pu subordonner la Révélation à la Raison, s'ils avaient eu la *démonstration* de la Révélation par les *lois vives*, universelles, ou de l'innée, essentielle, universelle, souveraine, immuable et INDÉNIABLE autorité! Alors, ils auraient trouvé à la fois plus humble et plus rationnelle la fonction ou la destinée providentielle de la raison humaine: ils auraient enseigné la vérité religieuse et philosophique dans sa plénitude!

M. RENAUD. Ces considérations deviennent bien naturelles dès qu'on se rappelle que saint Augustin reprochait en ces termes à Manichée d'avoir étudié l'Astronomie : « Qui l'obligeait, dit-il, de traiter ce sujet. La piété, n'est-ce pas la sagesse? A quoi bon les sciences lorsque la piété seule suffit. » On voit par ces citations quel immense horizon de lumière sépare, même les plus éminents pères de l'É-

Digitized by Google

glise romaine, des chrétiens rationnels du dix-neuvième siècle. (*Voy.* encore *M. S.*, p. 103-123.)

M. Hermann. Quelle est la cause de l'affaiblissement général de l'esprit religieux et du dédain manifesté pour le principe d'autorité? Cette cause est tout entière, on le sait, dans la prétention des hommes de présenter leurs règles, leurs lois et leurs œuvres pour celles de Dieu même! Aucune réhabilitation du principe d'autorité, aucune régénération n'est possible, si l'on ne sépare d'abord complétement ce qui est de Dieu de ce qui est l'œuvre, même la meilleure des hommes : soit la vérité relative et temporaire de la vérité obsolue; la loi dans laquelle la vérité est mêlée à l'erreur, de la loi vive providentielle!

M. Renaud. Telle est la condition première de toute régénération : et tel est le résultat acquis en distinguant la Révélation directe par les lois vives, de la Révélation indirecte, interprétation et application de la première aux faits sociaux. — Cette distinction trop tardive aura pour résultat de faire apprécier raisonnablement les Écriture et toute Révélation indirecte, quelque forte ou faible que puisse paraître la part de vérité que notre intelligence y découvre. Mais, point d'orgueil d'un progrès si naturel :

Loin de mépriser les raisonnements qui eurent pour résultat de présenter la Révélation indirecte comme dictée par Dieu même, respectons des efforts qui ont eu pour objet, dans un âge d'enfance des sociétés, de faire accepter des lois de justice plus avancées : et certainement ces lois ne l'eussent pas été alors, si le merveilleux ne les eût entourées d'un prestige propre à l'imposer au matérialisme grossier de ces temps : compatissons donc aux frau-

Digitized by Google

des pieuses des anciens législateurs! Seulement, sachons reconnaître que ces erreurs religieuses sont devenues, par le progrès des idées, la cause du matérialisme ou du scepticisme orgueilleux et subversif, qui se manifeste sous tant de formes : Soyons en garde contre ce dernier.

Sans doute l'Auteur de tout bien n'a pu manifester la loi nécessaire aux humains dans un coin du monde, en termes sujets à controverses et souvent même contradictoires entre eux! Oui, l'idée de Dieu est inséparable de celle d'une révélation permanente et universelle qui soit l'œuvre de Dieu seul!... Oui, la loi octroyée directement par Dieu est en harmonie avec tous les attributs de grandeur, d'universalité, de justice et d'amour qui caractérisent la cause première! Oui, cette loi n'a pu être manifestée à un petit nombre pendant que l'immense majorité en restait privée; elle n'a pu se produire en signes équivoques et contestables, lorsque la puissance, la justice et l'amour sont les premiers attributs que nous reconnaissons à la cause première. Mais si, parce que des erreurs bien naturelles dans les âges d'enfance des sociétés, se sont maintenues dans certaines doctrines, nous prétendions méconnaître pour cela l'autorité suprême des lois vives, appliquées par les préceptes fondamentaux du christianisme, nous ne ferions que manifester un orgueil subversif et vain, qui nous placerait bien au-dessous de ceux dont nous prétendons mépriser les œuvres! Et les conséquences anarchiques de notre conduite insensée, seraient inexorablement l'anéantissement graduel de la civilisation acquise, au lieu d'être son élévation constante

Digitized by Google

dans les régions supérieures de l'ordre moral. (*Voyez* CHRISTIANISME *et* EXPÉRIMENTALISME.)

MADAME ORIOLI. Ceci s'adresse aux esprits tombés dans le matérialisme et non aux personnes ici réunies. (*Adhésion unanime.*)

M. RENAUD. Par tout ce qui vient d'être exposé, il reste donc bien démontré qu'il y a une mesure dans laquelle on peut acquérir une connaissance très-positive ou très-réelle de l'Absolu, la cause première, ou Dieu. Cette mesure est celle des découvertes acquises à l'humanité sur la Révélation directe, par le travail des sciences naturelles. L'ensemble de ce travail constitue la science-générale, la notion possible, dans le temps, de l'Absolu relatif positif, ou de la Religion positive universelle !

Toute prétention à pénétrer l'Absolu intégral, ne peut aboutir qu'à formuler un Absolu arbitraire ou imaginaire : ce qui a engendré le matérialisme !

Cinquième séance du Congrès.

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE TOUS LES ÊTRES.

Trois questions. — Immortalité de l'âme. — L'Homme et l'Animal comparés. — Facultés suprêmes qui distinguent l'être humain. — Comment l'éducation les a fait méconnaître. — Parole, Langues, Mémoire, Syllogisme, Antinomie, Fonction de l'entendement. — Destinée générale du règne hominal. — Péché originel et Grâce. — Destinée spéciale de l'être humain. — Suicide. — La Destinée que nous annonçons, qu'est-elle ? — Une indifférence qui est odieuse sans le savoir. — Conclusion sur le dogme.

M. RENAUD. L'être humain a-t-il une destinée obligatoire, de même que tous les autres êtres ? — S'il a une destinée

Digitized by Google

obligatoire, combien il importe de la rechercher et de la bien connaître ! — L'être humain a-t-il les moyens de réaliser sa destinée, et peut-il trouver le bien en dehors des conditions de sa destinée? Telles sont les trois propositions qui vont nous occuper spécialement aujourd'hui.

Il est superflu d'ajouter qu'il s'agit uniquement de la vie présente.

L'immortalité de l'âme est, de tous les mystères, celui qui préoccupe le plus la faiblesse de notre entendement. Mais pour celui qui s'arrête à considérer tout ce qu'il y a d'amour pour l'être humain dans la pensée de la Création, il ne saurait sans outrager la bonté si paternelle de Dieu, s'inquiéter de la vie future ! — On ne saurait douter que cette vie future satisfait à la loi de justice et d'amour ! On ne pourrait sans une audacieuse et défiante ingratitude, déplorer l'ignorance dans laquelle la suprême sagesse de l'Absolu a jugé bon de nous laisser sous ce rapport. Il nous suffit enfin de savoir que toutes les substances constitutives de notre être, sont indestructibles en leur essence ! qu'elles se subdivisent et se transforment à l'infini : et que la dissolution du corps n'est qu'une transformation de la vie, dont tout proclame l'immortalité !...

L'être humain ne peut s'inquiéter, raisonnablement, que de la réalisation de sa destinée en la vie présente : c'est là qu'est sa garantie absolue pour la vie éternelle !

M. Hermann. Ne serait-il pas nécessaire de placer ici comme introduction à l'étude des destinées, nos recherches sur les facultés qui distinguent l'être humain de l'animal le plus intelligent et le plus noblement doué. (*Appuyé! appuyé!*)

Digitized by Google

L'HOMME ET L'ANIMAL COMPARÉS.

M. Renaud. Méconnaissant la valeur des facultés suprêmes départies à l'être humain, un grand nombre de métaphysiciens se sont accoutumés, très-abusivement, à qualifier l'Homme, d'être qui pense, juge, et qui a la faculté de se déterminer librement. Bien des publicistes que l'on a dit *très-avancés* en idées, n'ont rien attribué de plus au règne hominal, parce qu'ils ont méconnu que la faculté de juger et de penser est réellement départie au règne animal, dont on n'avait point encore séparé l'être humain.

Qu'est-ce en effet que prononcer ou juger? C'est délibérer la sensation perçue par les sens, comme l'imperçue ou intuitive; c'est comparer pour se déterminer selon l'impression éprouvée. Et qui pourrait dire que l'animal n'est pas doué des facultés propres à une telle opération? Sans doute il les possède dans une mesure incomparablement moins complète que l'être humain, mais il les possède réellement.

M. Serny. Observez ce chien ou ce cheval : au prononcé de son nom, il observe d'abord le motif de cet appel. S'il lui paraît désagréable, non-seulement il sera peu empressé à y satisfaire, mais encore il tâchera de l'éluder; tandis que si l'appel répond à son désir, s'il voit qu'on a en vue de le caresser ou de lui fournir ce qui répond à ses besoins, aussitôt il se rend à l'appel avec empressement.

M. Renaud. C'est donc s'abuser complétement que de marquer la supériorité de l'être humain par ces mots : l'Homme est un être qui juge, pense, et qui a la faculté de

Digitized by Google

se déterminer librement; car si l'animal a un instinct qui le dirige, l'Homme a également le sien.

Les mêmes métaphysiciens ont ajouté il est vrai : L'Homme a la faculté de penser avec la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste. — Mais la série des degrés du raisonnement n'ayant pas été expliquée dans son ensemble, après avoir reconnu que l'animal délibère, prononce, juge ou pense, la notion du bien et du mal reste la seule distinction énoncée comme caractérisant l'être humain. Sans doute c'est beaucoup; c'est le principe même de l'ordre moral : mais ce n'est point toute la réalité. La connaissance du bien et du mal, n'est que la résultante de l'exercice de facultés intellectuelles très-supérieures, qui distinguent la *simple pensée* du *raisonnement* formulé dans tous ses degrés. Ce sont justement ces facultés qui établissent une liaison directe entre l'Homme et la cause première; ce sont elles qui caractérisent l'être humain par la manifestation déclarative de sa destinée; destinée sans la connaissance de laquelle l'Homme ne peut et n'a encore fait que vaguer sur cette planète, n'y poursuivant que l'imaginaire ou le néant! — En laissant inappréciée, incomprise même, la puissance des facultés suprêmes de l'entendement, on les a ainsi infirmées quant à leur application.

M. Richardson. Alors on ne saurait s'étonner si le problème relatif au bien et au mal, à l'ordre et au désordre, est resté si éloigné de sa solution, si simple et si facile cependant!

M. Renaud. Nous constaterons sommairement les facultés spéciales de l'être humain en disant : L'animal ne connaît que du cas actuel, que de la sensation présente. Il a

Digitized by Google

pour seul critérium le sentiment de ce qui lui est ou lui paraît physiquement bon; il juge de tout par ce critérium; il reste dans le matérialisme, dans l'instinct! L'admirable intelligence du chien de bergerie en fait un gardien sûr dans le présent; mais rien de plus.

Apprécier le passé pour se diriger dans l'avenir en remontant des effets aux causes pour redescendre des causes aux effets; par la connaissance des rapports qui lient les effets aux causes, construire l'avenir et reconstruire le passé inconnu pour réaliser le progrès, tel est le travail intellectuel qui appelle l'être humain à *participer de l'infini* par les facultés d'ABSTRAIRE, IDÉALISER, CAUSALISER. Ces facultés suprêmes caractérisent le règne hominal; elles constituent le sens moral; elles sont l'instrument immédiat du progrès comme le progrès l'est de la réalisation permanente de la justice.

Sans cesse l'être humain applique la puissance des mêmes facultés à ses affaires particulières; sans cesse il s'efforce par l'abstraction, l'idéalisation et la causalisation (1) de découvrir dans le passé, dans la tradition, dans les connaissances acquises, les conditions du bien présent et à venir, pour lui, pour sa famille, pour la société : bien qui se traduit toujours par un progrès! Et sans cesse l'Homme s'abuse dans ce travail qui est celui de sa destinée, parce que les conditions de l'exactitude d'une telle

(1) L'exposition des puissances qui constituent ces trois facultés et leur application au travail de l'entendement humain, comme aux actes de la vie pratique, se trouvent dans notre LOGIQUE *nouvelle et complémentaire, intitulée* : ORTHOLOGIE.

Digitized by Google

opération de l'esprit lui sont voilées par les préjugés que l'éducation développe en lui, jusqu'à faire de ces préjugés une seconde nature.

C'est ainsi que les facultés départies à l'être humain en vue de la réalisation de l'ordre moral, ne sont généralement appliquées par lui qu'au bénéfice de la vie animale : ce qui est une profanation.

M. Hermann. Cette profanation est d'autant plus réelle, que la Providence a muni l'être humain de tous les moyens propres à retenir, contrôler et féconder les produits de l'idéalisation. Ces moyens nous sont départis par la parole et par la faculté de construire les langues. — Par la parole, manifestation extérieure du choc multiple des diverses manières de sentir, jaillit la lumière de vérité. Par les langues écrites, les connaissances acquises que la mémoire laisserait échapper ou ne pourrait transmettre à toutes les descendances, se trouvent retenues et communiquées; et chaque intelligence n'étant plus préoccupée du soin de les retenir, peut s'élancer sur la voie du progrès, ayant toujours pour base certaine les connaissances acquises, moulées par l'écriture, et dès lors possédées avec garantie.

M. Renaud. C'est ce qui fait dire au docte Amard :

« L'Homme parle, parce qu'il nomme; nomme, parce qu'il abstrait; abstrait, parce qu'il idéifie; idéifie, à cause de l'infus appel à la cause occulte qui l'y provoque, et fait de l'absolue science un besoin pour lui naturel, une nécessité innée. » (Amard, I, p. 23-24.)

Réduire les facultés de la créature hominale (l'être humain) à la délibération sur les actes actuels, serait donc la

Digitized by Google

déprimer, la dégrader, l'arracher à sa haute destinée, en la réduisant au rang des simples animaux.

M. Dermon. C'est l'égarement dans lequel se rencontrent les doctrines obscurantistes du *croire sans examiner, sans discuter*, et les écoles qui écartent l'idée d'une cause première!

M. Renaud. Organisé pour régir librement le monde moral, dont les forces sont les idées, l'Homme est appelé, en remontant des effets aux causes, à déduire la loi *vive* de sa destinée des lois qui constituent l'harmonie de l'Univers sensible.

Il suffit d'une observation un peu attentive pour reconnaître que c'est l'éducation qui a réduit le travail des facultés de l'entendement humain à celui du raisonnement simple, dans lequel tout dépend des prémisses posées. Le syllogisme résume les formules classiques de ce raisonnement; et le syllogisme, loin d'éclairer sur l'erronéité si fréquente des prémisses, n'en est-il pas l'application même? L'Antinomie, qu'une école allemande propose de lui substituer, n'est que du *fait* matériel, de l'expérimentalisme le plus vague qui se soit encore produit dans toute la scolastique. Il n'y a donc point de critérium reconnu pour le fond même des connaissances; à cet égard, la pensée reste sans guide, sans sanction.

Mais le critérium suprême sera bientôt trouvé, dès qu'on reconnaîtra comment les fonctions spéciales de l'entendement humain consistent à construire ou reconstruire l'invisible (invisible à l'œil physique) pour le passé et pour l'avenir, en remontant sans cesse et en toutes choses des effets aux causes et en découvrant les effets par l'appré-

Digitized by Google

ciation des causes. Ce travail de l'entendement, l'initie à l'infini, en l'obligeant, comme malgré lui et à son insu, à remonter de causes en causes, jusqu'à concevoir, reconnaître et apprécier la cause première véritable ou l'Absolue vie, l'Absolu réel, duquel découlent les lois universelles, qui dominent inexorablement, quoique virtuellement, tous les pouvoirs humains! (p. 39 et 48.)

DESTINÉE GÉNÉRALE DU RÈGNE HOMINAL.

M. Renaud. Jusqu'à l'Homme, tous les êtres de chaque règne, nous l'avons vu (p. 48-56), remplissent fatalement ou instinctivement la fonction qui leur est assignée dans l'ordre universel. Aucun d'eux ne peut songer à s'y soustraire, et chacun d'eux fournit à la fécondité générale tout ce que les conditions d'existence dans lesquelles il se développe, peuvent faire produire à ses facultés. C'est ainsi que la cause première garantit l'ordre de fécondité de l'entier univers.

La fécondité *universelle* subsiste sans le concours de l'être humain, tandis que l'Homme ne subsiste que par les quatre règnes qui l'ont précédé : le règne astral, le règne minéral, le règne végétal, le régne animal ; et il les résume tous en lui-même.

Oui, l'Homme n'est point nécessaire à l'existence générale de ces règnes. Quelle est donc la fonction, la destinée de l'être humain? Car aucun règne ne subsiste sans une fonction obligatoire ; et l'Homme étant la créature incomparablement supérieure, a nécessairement une destinée marquée par la puissance des facultés qui lui ont été départies. — Par cela même que la puissance de tous les rè-

Digitized by Google

gnes est livrée à l'être humain, doué de facultés intellectuelles transcendantes qui l'associent à l'œuvre de la Création, l'être humain a nécessairement pour destinée de réaliser, librement, au milieu de la fécondité universelle, la fécondité bienfaisante, spéciale à chaque situation ; en un mot, l'harmonie du globe, pour assurer sur ce globe le bien de tous les êtres issus d'une fécondité bienfaisante. Telle est évidemment la destinée humaine : nous l'avons vu et tout nous l'annonce; ce qui achève de le démontrer, c'est que cette mission de l'Homme est *nécessaire* pour compléter l'harmonie de la Création sur notre planète ! L'être humain est ainsi élevé à la dignité de libre collaborateur de la cause première ou de Dieu, dans l'œuvre sublime de la Création!

Dès que nous arrivons au règne hominal, nous trouvons donc un monde objet de l'insigne prédilection de l'Absolu ; et à ce point que le Créateur semble y partager sa puissance avec toutes les créatures. Il les a douées d'une liberté complète et de toutes les qualités propres à pénétrer et apprécier les lois et les plans de la Création. Ces lois et ces plans divers sont manifestés sans cesse aux regards de tous les humains, dans tous les temps et dans tous les lieux. Et par chacune de ces *lois vives*, la Providence redit sans cesse à l'intelligence de chacun : Observe, juge, réfléchis, apprécie, réalise librement ta destinée, et jouis à ton gré de toutes les puissances constitutives de la fécondité universelle : elles subsistent toutes à ton égard comme les instruments de l'œuvre que tu es appelé à remplir. Le monde moral, dont les forces sont les idées, gouverne le monde physique. A toi, créature hominale, la libre direction des

Digitized by Google

forces de ce monde, relativement à l'organisation des sociétés humaines : tu possèdes tous les moyens d'y réaliser l'harmonie ; l'ordre providentiel est ton guide : accomplis cette tâche pour ton bonheur et pour ma glorification ! Ainsi parle la Providence par ses lois vives.

Appelé à apprécier les merveilles de la Création comme les moyens de leur accomplissement, et à concourir à leur réalisation par un travail, source de jouissances ineffables et permanentes, l'Homme, parce qu'il est libre, parce qu'il est le plus noblement doué, serait-il le seul être qui faillirait à la pensée bienfaisante de Dieu? Seul entre toutes les créatures, l'Homme donnerait-il un démenti impie à la loi de solidarité, de justice et d'amour? *Toutes les puissances* qui sont en nous *sont* utiles, *nécessaires* même à l'ordre providentiel : le devoir de religion nous impose donc de les consacrer à la réalisation du but manifesté par cet ordre ; l'être humain qui ne satisfait pas à cette destinée se place au-dessous des derniers animaux. Dès qu'un être collectif quelconque, famille, association religieuse, industrielle, littéraire, politique ou sociale, est constitué, son action doit concourir à l'œuvre de la destinée humaine, ou il n'est qu'une création hominale subversive, appelée à déterminer une fécondité malfaisante par sa révolte contre l'ordre providentiel.

L'ordre providentiel assurant à tous les humains les mêmes conditions *générales* d'existence et de bonheur par l'épanouissement de l'être ; tous ayant la même destinée générale, et étant aussi doués de facultés intellectuelles de même nature, les humains aspirent tous au même but ; ils sont tous appelés à jouir d'un bonheur relativement égal :

Digitized by Google

dès lors il est évident qu'ils possèdent tous les moyens de réaliser leur destinée; de même que les êtres des autres règnes sont doués de facultés nécessaires à la fonction qui leur est départie dans l'ordre universel.

M. Servian. C'est justement là ce qui est contesté par les vieilles doctrines religieuses, auxquelles il est nécessaire de répondre, touchant :

LE PÉCHÉ ORIGINEL ET LA GRACE.

M. Renaud. Nous y arrivons. En enseignant qu'il faut dédaigner la vie présente pour conquérir la vie éternelle; en s'abusant sur la nature du péché originel, et en soutenant que nous ne pouvons rien sans une grâce spéciale, que Dieu accorde ou refuse à qui il lui plaît; en agissant ainsi, les vieilles doctrines religieuses ont été un empêchement absolu à la réalisation de l'ordre moral : elles étaient la négation de l'ordre providentiel !

La notion du péché originel peut se formuler ainsi :

Tout concourt à démontrer la sollicitude constante de la Providence en vue de l'épanouissement de la vie individuelle. *Dieu n'agissant que par des moyens positifs*, la nature physique de chaque individu se trouve constituée dans une disposition permanente à tout ramener à soi, à tout subordonner instinctivement aux conditions de la propre existence ou de son développement, afin de la bien garantir contre toutes les vicissitudes éventuelles.—La nature intellectuelle, appelée au gouvernement de l'être, reste chargée de diriger équitablement cette tendance permanente du moi, à tout subordonner à soi : la nature intellectuelle est ainsi appelée à établir entre le moi et le non-moi, entre

Digitized by Google

notre droit et le droit d'autrui, la pondération qui doit réaliser l'ordre moral.

D'autre part, la loi de solidarité qui lie tous les êtres, fait que nous naissons héritiers des infirmités physiques et morales de nos parents, et que nous subissons l'action subversive des corruptions de tous genres, comme de l'erreur ou des préjugés qui dictent l'éducation, les institutions, l'enseignement, etc. : en un mot, la démoralisation qui subsiste dans le milieu social où nous existons, influe inévitablement sur notre nature.

Ce double fait de la tendance permanente du moi à se satisfaire arbitrairement, et de la solidarité dans le mal antérieur à notre existence comme dans le mal contemporain, ce double fait explique suffisamment le péché dit originel. Il explique aussi l'intérêt de chacun à faire détruire toute cause de mal, même la plus éloignée en apparence. Car si l'éducation, l'enseignement, les institutions ou les coutumes, excitent le sentiment de l'individualité par les doctrines du *chacun pour soi*, au lieu de rappeler sans cesse à l'esprit de solidarité; s'il en est ainsi, l'instinct de l'individualité agit avec toute la puissance des facultés de l'entendement humain, et l'individu succombe dès lors à des entraînements subversifs continuels, qui se manifestent par l'action de l'égoïsme, ce générateur de tous les vices et de tous les maux! Une corruption sociale de tout genre s'ensuit, et avec elle la dégradation de l'être physique dont les générations nouvelles héritent des antérieures. Cette corruption atteint jusqu'aux végétaux par les émanations du règne hominal!

Tel est le principe du mal, le *péché* dit *originel*, qui ap-

Digitized by Google

pelle l'action des puissances réformatrices et directrices que l'on a voulu appeler *la grâce*. Ces puissances ou cette grâce nous ont été départies *par avance* dans les facultés inappréciables dont nous sommes doués en naissant, et par la fécondité universelle. Par ces facultés incomparables et par cette fécondité, il n'est pas de maux dont l'être humain ne puisse triompher, en dehors des souffrances naturelles qui sont une des conditions de l'existence! Observons en même temps, que tous les maux dont nous avons le droit de nous plaindre sont la conséquence d'un mauvais usage de la liberté humaine : liberté à laquelle nous devons la supériorité inappréciable de notre destinée sur celle des simples animaux.

Le régime social ayant enlevé l'être humain à l'ordre purement naturel, devait s'attacher par l'éducation, l'enseignement et les institutions civiles, à lui faire réaliser, dans ce nouveau régime, l'application des lois universelles de solidarité, de justice et d'amour, manifestées (p. 60 à 67) par l'ordre providentiel. Mais, l'ordre social s'étant trouvé subordonné aux conditions des pouvoirs conquérants ou autres, par lesquels s'est d'abord exercé le gouvernement, tout a été organisé en vue des dominations contraires à l'autorité providentielle. De là, le développement anarchique des individus; de là, leur disposition continuelle au mal, c'est-à-dire à sacrifier l'intérêt d'autrui, l'intérêt général à ce qu'ils considéraient comme le droit personnel : droit toujours, il est vrai, si difficile à satisfaire en de telles conditions, même en ce qui est le plus indéniable! De là aussi, les difficultés du gouvernement, par suite de la fausse direction

Digitized by Google

donnée au développement de la nature intellectuelle!

Voilà comment les anciens législateurs et ceux qui se sont formés sous la pression des vieilles doctrines, ont été disposés à croire que nous naissions chargés d'un péché originel, dont une grâce spéciale et surnaturelle devait nous racheter.—Le péché originel, ou la cause de tout mal, ne l'oublions pas, est donc tout entier dans l'ignorance et dans l'égoïsme qui résultent des *entraînements*, soit de la disposition naturelle à tout subordonner à soi, pour garantir la propre existence. Cette tendance, condition du cours de la vie individuelle, est une source de bienfaits pour tous, dès qu'elle s'exerce dans la loi de solidarité et de justice, appelée à en pondérer l'action, en déterminant le développement et l'action harmonique de l'ensemble de nos facultés! Ce résultat est la tâche de l'intelligence! Voilà ce qu'il faut enseigner partout et répéter sans cesse à soi-même.

M. Hermann. Remarquons, maintenant, que dans l'ignorance où l'on a été de la cause du mal, la qualifier de péché originel était moins irréligieux que de laisser croire que l'Homme a été abandonné à tous les penchants au mal, et comme on ose encore dire de nos jours dans certains cultes : la nature humaine est foncièrement mauvaise! Déclaration odieuse, très-utile à certaines prétentions qui ne sont point celles de Dieu! C'est donc une aspiration religieuse qui, dans le principe, a fait méconnaître la nature du péché originel. Ne comprenant que l'autorité arbitraire, on trouvait naturel que Dieu eût infligé une peine perpétuelle à la descendance des premiers humains, lesquels avaient dès lors encouru cette peine,

Digitized by Google

par quelque faute. Dieu n'apparaissait plus comme un génie malfaisant ayant créé des êtres mauvais, destinés à être malheureux, mais comme un Dieu *arbitraire* et *vengeur;* erreur moins odieuse que la première. La justice de Dieu se trouvait ainsi mise au niveau de celle des puissants de la terre, ce qui était utile à la domination de ces derniers. Telle est l'infime notion de la justice divine que les âges d'enfance de l'humanité perpétuèrent comme une croyance religieuse.

M. Renaud. Le complément nécessaire d'une telle croyance était celle de la grâce que chaque culte a expliquée à sa manière. Et comme les conséquences d'un principe, juste ou faux, mis en action, sont inexorables (*voyez* Puissance virtuelle et Destin), il en est résulté que les plus nobles esprits rattachés au christianisme, n'ont pas senti combien ils dégradaient la divinité, en répétant, avec saint Paul : « Dieu accorde sa grâce à qui il veut, et il la refuse à qui il veut; de même qu'un potier fait des vases pour des usages nobles et pour des usages viles ! »

Mais, aujourd'hui, la physiologie comparée démontre, que par les puissances infuses dans le rythme de l'âme, nous possédons *en naissant* toutes les grâces, toutes les facultés nécessaires à l'épanouissement de l'être, en vue de l'harmonie universelle; aujourd'hui, que la puissance virtuelle commence à être comprise de tous, il n'est plus possible d'attribuer à la cause première une puissance arbitrairement exercée : l'immuabilité des lois vives constitutives de son ordre providentiel, proclame sa magnanimité comme les jouissances infinies attachées à la *réalisation* de la destinée humaine !

Digitized by Google

DESTINÉE SPÉCIALE DE L'ÊTRE HUMAIN.

M. Renaud. La destinée générale du règne hominal répond à l'œuvre collective de ce règne sur notre planète. Après celle-ci, il reste à signaler la destinée qui répond à la fonction particulière de chacun, dans la situation qui nous est échue et selon la puissance des facultés physiques et intellectuelles qui nous sont départies.

Nul ne peut prétendre qu'il satisfait à la destinée générale du règne hominal, s'il ne satisfait d'abord à sa destinée spéciale. Les devoirs de fils et de père, de fille et de mère, d'époux, de citoyen équitable voué à un travail *producteur*, et de frère en Dieu de tous les humains comme de toutes les *créatures* bienfaisantes, étant la fonction première attribuée par la Providence à chaque individu, ces fonctions sont, dans leur ensemble, la condition de toute participation à l'œuvre de la destinée générale. Il y a plus : c'est par elles *seules* que s'accomplit la destinée humaine, puisque c'est de l'entier accomplissement de ces devoirs que dépend toute harmonie sociale. (*Voy.* T. d. D. et *M. S.*, chap. spéciaux.)

Observons encore que les devoirs de la destinée spéciale sont proportionnels pour chacun, non point seulement aux facultés physiques et intellectuelles, mais encore à l'influence que l'on peut exercer, au temps et aux ressources pécuniaires dont on peut disposer en vue de propager la connaissance de la destinée et celle des moyens de la réaliser. Chacun doit à la propagation de cette recherche et de cette pratique de la vérité, une part sérieuse de toutes les forces dont il dispose; hors de là, il n'a point sa-

Digitized by Google

tisfait, de nos jours surtout, au devoir impérieux de sa destinée individuelle : ne naissant que pour mourir, à l'heure de la mort, c'est la réalisation complète de la destinée spéciale qui sera notre *seule* consolation : c'est d'elle seule que dépendra notre sécurité touchant la vie à venir.

DU SUICIDE.

M. Renaud. Avec le sentiment de la destinée, il ne peut plus venir à l'esprit de personne de renoncer volontairement à la vie pour se soustraire à des chagrins ou à des difficultés de situation. Le but de la vie a dès lors pour nous une valeur incomparablement supérieure à toutes les affections particulières. Celles-ci finissent même par n'avoir de charmes sérieux que dans la mesure du concours qu'elles apporteront à notre destinée ; en un mot, chacun sentira que notre existence ne nous appartient point, mais qu'elle est la propriété de la Providence et une part du capital départi à l'Humanité pour accomplir sa destinée générale par la réalisation de l'harmonie ou du bien de tous les êtres. Ravir ce capital à la Providence et à l'Humanité serait les trahir odieusement ; il n'y aura pas alors d'action plus dégradante que la lâcheté qui ferait renoncer à la vie, bienfait sans nom, pour échapper aux épreuves plus ou moins dures qu'elle peut imposer. Triompher de ces épreuves, *pour être utile*, sera le véritable honneur, la seule action méritante devant Dieu et l'Humanité.

Si, de toutes parts, on répète que la vie est devenue triste et que les suicides se multiplient, c'est que les coutumes ont fait méconnaître le but sublime que l'ordre pro-

Digitized by Google

videntiel assigne à l'existence. Dès que la destinée sera bien comprise, on qualifiera d'idiot celui qui emploiera le précieux capital du temps à des occupations puériles, ou qui semblera dire, comme on le fait si souvent de nos jours : Je ne sais comment employer mes loisirs ! Alors, on n'aura plus la folie de laisser *tout* son bien à des héritiers toujours plus ou moins ingrats, après s'être abstenu d'en consacrer une partie aux œuvres régénératrices qui auraient satisfait à la destinée, fait bénir notre mémoire et assuré à notre âme des consolations dans la vie future. Glorifier Dieu étant travailler à l'harmonie sociale, au bien de tous les êtres, sera la suprême jouissance !

M. Richardson. Voilà comment les chefs-d'œuvre de l'intelligence et de l'art, restent bien peu de chose tant qu'ils ne sont pas les moyens réalisateurs de la loi de justice ou d'amour, selon l'équité.

M. Renaud. Oui, c'est là seulement qu'est le principe et le critérium de la destinée ; car c'est là seulement qu'est l'esprit, qu'est la pensée, qu'est l'essence de l'Absolu. Aussi, quelles jouissances incomparables, la cause première a-t-elle attachées à la réalisation de cette tâche sublime !

Madame Orioli. On est si loin encore des conditions où l'on pourra la remplir, qu'il est difficile de donner actuellement une idée des ineffables rémunérations qui y sont attachées.

M. Renaud. Oui, celui qui se consacre à pratiquer et à faire régner la justice, travaille à l'harmonie universelle ; il se procure bien des nobles jouissances ; et cependant tout ce qu'il peut éprouver n'est rien, absolument rien de

Digitized by Google

nos jours, comparé aux délices réservés à la destinée accomplie au sein de l'harmonie sociale!

M. Dermon. Sommes-nous bien loin des temps où cette palingénésie peut se traduire en acte?

M. Renaud. Le temps qui nous en sépare est proportionnel aux efforts de chacun pour en hâter l'avènement. Aujourd'hui que la loi réalisatrice du dessein providentiel n'est plus un mystère, il dépend évidemment de chacun de la faire connaître à tous : et dès lors quel progrès rapide peut être déterminé en vue de ce résultat !

LA DESTINÉE QUE NOUS ANNONÇONS QU'EST-ELLE?

M. Renaud. Est-il besoin de le faire remarquer : la destinée que nous annonçons est à la fois la plus morale, la plus élevée et la plus complétement sanctionnée par les notions positives de la vérité absolue. — Pour se convaincre de la réalité de cette affirmation, il suffit de la comparer avec toutes les autres destinées annoncées par les différents cultes, et de la soumettre au contrôle de la science-générale.

Les destinées enseignées par les vieux cultes révèlent un âge d'enfance des sociétés; toutes décèlent la méconnaissance de la justice absolue de Dieu. Toutes dépriment plus ou moins le Créateur en assimilant ses moyens, ses desseins et son but suprême, aux idées des princes de la terre; toutes retiennent l'humanité dans l'imaginaire et dans une dégradation relative! Dès que la destinée que nous annonçons élève considérablement l'idée de Dieu et des fonctions de l'Homme, il est évident qu'elle est la plus rapprochée de la vérité absolue! Pour en douter il faudrait

Digitized by Google

admettre cette proposition impie : que Dieu est inférieur en bonté, en justice, en grandeur, à ce que nous pouvons concevoir et réaliser ! Et comment donner accès dans son esprit à une telle pensée?

M. Richardson. On ne saurait le déclarer assez hautement : l'action la plus impie sera toujours d'attribuer à la volonté de Dieu, le mal qui est l'œuvre des hommes!... C'est cependant l'entraînement auquel succombent sans cesse les personnes élevées par les doctrines de superstition; elles se croient religieuses parce qu'elles sont dévotes. — Quant à la vue des œuvres de la Providence, on n'acquiert pas, de la justice et de l'amour de Dieu, une notion aussi élevée que l'esprit peut la concevoir *en réalisation positive*, il faut un aveuglement étrange pour oser se prétendre religieux !

UNE INDIFFÉRENCE QUI EST ODIEUSE SANS LE SAVOIR.

M. Renaud. Lorsqu'après avoir écouté la démonstration de la Révélation directe et de la destinée providentielle, des personnes intelligentes et instruites nous répondent :

« Il n'y a rien de sérieux à objecter à la philosophie du Providentialisme. On sent qu'elle est la réalité synthétique, et quelle pourrait régénérer les sociétés. Mais pourquoi vous imposer tant de fatigues et de sacrifices pour travailler sans cesse à la manifestation de ce dogme. Ne voyez-vous pas à quel degré les idés contraires règnent et gouvernent ? Pouvez-vous espérer de changer rapidement tout ce qui constitue le monde social en exercice depuis tant de siècles ? Ce serait vous abuser sur vos propres forces. Cessez donc de vous sacrifier vainement. Ne consacrez

Digitized by Google

plus à de telles œuvres que les heures de loisir, les ressources du superflu, et laissez agir la Providence (1) et l'humanité ! »

Lorsque ce langage nous est tenu par des personnes qui vivent de la vie purement matérielle, et chez lesquelles l'intelligence, quelque développée qu'elle soit, ne travaille guère qu'au raffinement de la vie animale, lorsqu'il en est ainsi, nous comprenons que la seconde nature formée par l'éducation et les coutumes, paralyse chez ces personnes le sentiment de la destinée humaine ! Mais lorsque ce langage nous est adressé par des personnes que leur prétention à une doctrine philosophique, ou à suivre plus ou moins les pratiques d'un culte officiel, ne laissent point étrangères aux inspirations du sentiment religieux, alors notre douleur est profonde; c'est alors qu'il reste évident que les méditations et les pratiques dévotieuses séparées de l'esprit de la destinée providentielle, plongent dans un matérialisme plus dangereux encore, parce qu'il s'abuse lui-même, en croyant satisfaire au devoir de religion. Tandis que chez les esprits purement matérialistes, le sentiment religieux proclamera la destinée, dès que son éclosion sera préparée.

Aux personnes qui prétendent satisfaire à des devoirs de religion, plus encore qu'aux autres, nous répétons : « *La vérité, c'est l'esprit de Dieu même ;* » tous les cultes le pro-

(1) La démonstration de l'Absolu (p. 48 à 66) établit que la Providence a tout donné d'avance par la fécondité universelle et que tout le reste dépend entièrement de l'Homme, qui a la responsabilité de tout mal !

Digitized by Google

clament! *Rechercher la vérité ou la justice*, la pratiquer, la transmettre par l'exemple et la parole, voilà le premier des devoirs de religion! Sans la pratique de celui-ci, on reste absorbé dans un matérialisme, dans un paganisme trompeur; on reste en dehors de tout esprit de religion: et tel est trop réellement l'état d'un si grand nombre de ceux qui suivent les églises officielles! La démoralisation et l'anarchie intellectuelle ne le disent-elles pas assez haut?

Mais qu'est-ce que rechercher la vérité?

Rechercher la vérité, c'est ne pas s'endormir avec une confiance orgueilleuse sur les doutes ou les croyances que l'on a; c'est ne pas négliger l'occasion de les soumettre au critérium de la discussion, avec des esprits religieux et éclairés. Ce devoir est devenu d'autant plus impérieux lorsque les croyances que l'on professe restent impuissantes à régénérer, à persuader le plus grand nombre!

Douter de la puissance de la vérité pour régénérer l'humanité, quand bien même il ne resterait plus qu'une seule voix, qu'un seul livre, qu'une seule page pour y rappeler, serait le dernier des blasphèmes contre la justice et la bonté de Dieu. Car la vérité n'a besoin ni de pages, ni de livres, ni de voix pour se produire en principe! Elle n'a besoin que d'être rappelée dans sa manifestation positive, c'est-à-dire dans l'autorité de sa Révélation directe!—Un jour viendra où toutes les sciences se trouveront plus à la portée de chacun dans le grand livre de la nature, que dans les livres si laborieusement préparés par les hommes! Ce jour n'est peut-être pas si éloigné: la révélation par les

Digitized by Google

lois vives n'a besoin que de peu de temps pour changer la face du monde, dès qu'elle sera généralement enseignée!

M. Samuel. D'après tout ce qui a été exposé jusqu'à présent, il n'y a plus lieu d'admettre qu'un règne supérieur au règne hominal peut avoir son avènement sur notre planète.

M. Renaud. Evidemment la création relative à notre globe est complète, quant aux règnes qu'elle comporte. Notre planète arrive à l'âge de sa majorité. Elle subit la révolution inhérente à cet âge chez tous les êtres. Sur notre globe, il n'y a plus de place pour une créature établie entre l'Homme et Dieu. L'être humain étant appelé à pénétrer, apprécier, développer et appliquer toutes les lois vives, toutes les manifestations révélatrices de l'Absolu, pour lui être supérieur, un nouveau règne devrait participer de l'essence même de la divinité : il ne serait plus alors complétement distinct du Créateur. Il y a plus : un tel règne serait nécessairement dominateur du règne hominal, comme ce dernier l'est des règnes qui l'ont précédés; ce qui serait le renversement de l'ordre providentiel touchant le rythme psychologique de notre planète. L'être humain y est libre collaborateur de la cause première : ses facultés le démontrent aussi bien que les nécessités auxquelles le règne hominal vient satisfaire. Entre l'être humain et la cause première, l'Absolue vie ou Dieu, aucun intermédiaire d'aucun genre n'est donc possible. Tout ce qui pourrait prendre un tel caractère, serait en révolte contre l'ordre providentiel! Mais aussi, le progrès moral que le règne hominal est appelé à réaliser, réclame le développement progressif des facultés de l'enten-

Digitized by Google

dement, comme celui des découvertes dans les champs infinis de l'univers issu ! C'est par ce progrès permanent que la destinée humaine aura sa réalisation avant la consommation de l'existence planétaire à laquelle nous sommes attachés.

Pour conclure sur cette étude de la destinée, nous rappellerons ce point capital : Il ne suffit point à l'être humain de vivre sans faire du mal pour remplir une fonction utile à l'ordre universel; et cela suffit cependant aux autres êtres, puisque par leur seule existence ils satisfont à des nécessités de cet ordre ! Si la destinée spéciale de l'être humain n'est pas remplie, si elle reste en défaut sous des rapports essentiels, il absorbe les forces de la nature sans rendre en productions harmoniques la part qu'il en a reçue ! Il est alors un être nuisible et subversif; il se trouve placé sous le coup de cette parole de l'Évangile : « Vous reconnaîtrez l'arbre à ses fruits; tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu ! » C'est donc un devoir impérieux pour chacun de consacrer une partie de son temps et de ses ressources à rechercher et à faire reconnaître et pratiquer la vérité ou la justice ! Hors de là, on ne vit que de la vie purement animale !

CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LE DOGME.

M. Renaud. L'exposition sommaire du dogme appelé Providentialisme étant achevée, nous allons en résumer le principe et les démonstrations avant de passer à la doctrine qui en est l'application.

Tout ce qui est : l'eau, l'air, le feu, la pierre, le bois, l'animal, etc., etc., depuis ce qui paraît le plus simple

Digitized by Google

jusqu'à ce qui est le plus composé, tout est appelé *être*, parce que tout participe de la vie universelle, à des degrés divers!

Comment sont constitués les êtres dans tous les règnes, les genres, les espèces, etc.? Par les rapports établis entre d'autres êtres qui sont inférieurs à celui qu'ils constituent : les parties étant faites pour le tout et non le tout pour les parties! L'Homme résumant en lui tous les règnes, réunis à une intelligence supérieure qui les relie, représente le tout.

Qui a établi les rapports par lesquels subsistent tous les êtres? Evidemment ce n'est pas l'Homme? c'est la cause première par son ordre providentiel! — L'Homme peut-il améliorer la nature en changeant les rapports *essentiels ou constitutifs* des êtres? Non! — S'il méconnaît l'inexorabilité de ces rapports, il détermine un mal ou une souffrance proportionnelle à cette méconnaissance : le plus haut degré de l'art ou du génie ayant pour résultat de satisfaire aux lois constitutives de l'ordre universel, en réalisant l'épanouissement complet de l'être! Ce dogme présente trois parties à la fois distinctes et ralliées dans son unité :

1° L'Absolue vie, cause première, Dieu, principe de tout bien! 2° Son ordre providentiel : il est constitué par d'inexorables lois vives, satisfaisant à l'infinie variété des êtres et des situations. Cet ordre garantit la fécondité universelle, et manifeste à tous, l'innée, essentielle, universelle, souveraine et indéniable autorité : celle en dehors de laquelle aucun bien-être n'est réalisable! 3° La liberté humaine, destinée à réaliser la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation, en faisant partout l'application

Digitized by Google

rationnelle des lois fondamentales de cet ordre qui sont : Solidarité, Fusion, Ordre, Justice, Amour selon l'équité!

L'unité de ce dogme, comme celle de l'ordre providentiel, se manifeste : 1° Par la solidarité étroite qui lie les règnes les uns aux autres, et qui place chacun d'eux dans une dépendance absolue de ceux qui l'ont précédés : de même que le règne astral, principe de l'univers issu, se forme par la première substance créée ou émanée de l'absolue vie, qui les constitue tous et les gouverne par l'action de la puissance virtuelle (p. 39); 2° par la série graduelle et progressive des fonctions et des facultés départies aux différents règnes pour la réalisation de leur destinée spéciale; 3° par l'inexorabilité absolue des lois de l'ordre providentiel, se combinant graduellement avec l'instinct et la liberté, l'intelligence des desseins de l'Absolu, et la fatalité qui frappe inexorablement de mal, de souffrance, de douleur et d'anéantissement de mort ou de dissolution prématurée, tout ce qui persévère volontairement ou involontairement dans une résistance à l'accomplissement de la destinée providentielle; 4° par cette prévoyance admirable, infinie, toujours constante qui, moyennant les lois de la fécondité universelle, assure, à l'enfant, le sein et l'amour de sa mère, à tout animal l'aliment nécessaire à sa subsistance, à tout climat ses récoltes et ses animaux domestiques spéciaux; à la mer sans courant, le sel nécessaire à sa salubrité, au fleuve qui chemine, l'eau douce nécessaire à la fécondation des terres et au rafraîchissement des êtres; aux planètes, le retour nécessaire de la nuit après le jour, pour rafraîchir et reposer la nature entière; aux récoltes les saisons propres à les faire

Digitized by Google

les premiers, prépare l'existence progressive de ceux qui sont appelés à vivre après eux !

L'individu ne fera que vaguer dans la vie, en proie au trouble, à l'inquiétude et à la souffrance, la société restera dans l'anarchie, tant que la destinée providentielle de tous les êtres ne sera pas bien comprise de chacun !

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA DOCTRINE.

Sixième Séance du Congrès.

LE POUVOIR ET LA LIBERTÉ.

Double nature de l'Autorité et de la Liberté.—L'Autorité et le Pouvoir. —Liberté-principe et Liberté d'action ou d'application.— Égarement de la démocratie moderne touchant la Liberté.—De l'Égalité.—Conclusion.

M. Renaud. Découvrir le dogme de régénération universelle est assurément la tâche première que les nécessités du temps nous imposent; mais cette tâche ne porterait que des fruits bien lents et incomplets si elle ne traduisait le dogme de vérité en doctrine pratique, propre à en faire l'application aux nécessités générales de l'ordre social. Nous allons donc nous occuper de la doctrine avant de passer à la *pratique* proprement dite, qui sera l'application du dogme à la direction de la vie individuelle par les moyens du gouvernement de soi-même.

Le Providentialisme ne serait pas le dogme de régénération universelle, s'il n'apportait la solution définitive de la question si vainement controversée jusqu'à ce jour, des rapports de la liberté avec l'autorité; question fondamentale de l'ordre social!

On l'a vu (p. 35-48), l'Autorité est une! Elle est innée, essentielle, universelle, immuable et souveraine! C'est l'Ab-

Digitized by Google

solue vie, l'Absolue intelligence, l'Absolue puissance; c'est la cause première, c'est Dieu! c'est son ordre providentiel formé par les lois vives constitutives de tous les êtres! L'inexorabilité de ces lois est absolue comme leur principe: puisque tout ce qui s'écarte de leurs prescriptions, engendre fatalement le trouble, une souffrance proportionnelle et progressive qui conduit à l'anéantissement prématuré de l'être, si l'on ne revient à l'ordre! (p. 48-56.) Telle est la SEULE, l'indéniable autorité.

L'autorité, souverainement et absolument bonne ou bienfaisante dans son essence, prend le nom de pouvoir dès qu'elle passe à l'état d'application dans les œuvres humaines, parcequ'alors les moyens nécessaires à son exercice étant le fait de l'Homme, qui mêle toujours plus ou moins d'erreur à la vérité, ces moyens modifient inévitablement l'autorité, quand ils n'en changent pas le caractère.

Le pouvoir suit les conditions, les changements, les transformations que subit l'état des sociétés; tandis que l'autorité est immuable; elle satisfait, par la complexité indéfinie de sa nature, aux besoins de l'universalité des êtres et des situations. Le pouvoir est à l'autorité ce que la révélation indirecte est à la révélation directe (p. 76-78); il en est l'interprétation et l'application; c'est ainsi qu'il représente l'autorité providentielle. Il peut la méconnaître et la braver, au lieu de l'appliquer, mais jamais impunément. Dans ce dernier cas, il devient l'instrument de la fatalité ou du destin (p. 57). La liberté a pour tâche, nous l'avons constaté, de réaliser la destinée obligatoire de l'espèce humaine, l'harmonie sociale, en réalisant le bien de chacun

Digitized by Google

par les conditions du bien de tous. Elle n'a qu'un moyen général d'accomplir cette sublime tâche, nous l'avons vu aussi (p. 48), c'est de vouloir que toute œuvre humaine soit l'application rationnelle des lois vives ou des principes constitutifs de l'ordre providentiel, qui sont : Solidarité, fusion, ordre, justice, amour selon l'équité!

Il faut que l'Hommme soit libre pour réaliser la vie morale, puisque la moralité d'un acte ne résulte que de la liberté de celui qui l'accomplit! La liberté est donc le principe de la vie intellectuelle et morale : elle est l'essence de la nature humaine. La liberté, principe ou essence de notre nature (p. 52), implique la liberté d'action ou d'application : comme du calorique ou de la chaleur, principe de la vie, découle la chaleur d'application, toujours relative aux conditions de la fécondité spéciale qu'on veut déterminer : la chaleur, on le sait, détruit ou vivifie, selon le degré dans lequel on l'emploie. Il en est de même de la liberté, qui représente dans le monde moral l'action du calorique ou de la chaleur dans le monde physique. — La liberté, essence de la nature humaine, doit donc être essentiellement distinguée de la liberté d'action ou d'application. Cette dernière est subversive de toute vie morale, c'est-à-dire de l'objet même en vue duquel *seul* elle doit agir, dès qu'elle n'est pas exercée dans les conditions de l'ordre moral ou de *l'ordre réalisé par la justice*, qui n'est autre que l'ordre providentiel!

L'erreur la plus radicale et la plus subversive de tout bien social, est donc celle qui s'est formulée en doctrine par ces mots : *liberté illimitée* ou absolue, quant à l'action ou l'application! Oui, l'Homme a la liberté de méconnaître

Digitized by Google

l'ordre universel, et d'en braver même les lois, mais il ne le peut sans éprouver immédiatement une souffrance complexe, un trouble moral et physique, qui, s'il persévère dans cet égarement, le conduisent prématurément par une douleur et une désorganisation proportionnelles, à l'anéantissement de l'être individuel ou collectif! (p. 48 à 52). Faire autour de soi comme en soi, le trouble, la souffrance, la désorganisation, la mort prématurée, voilà donc la puissance de la liberté qui méconnaît les lois de l'ordre providentiel!

LOCKE A DIT :	NOUS DISONS :
La liberté c'est la puissance qu'a un agent de faire telle action ou de ne la pas faire, conformément à la détermination de son esprit, en vertu de laquelle il préfère l'une à l'autre.	La liberté humaine c'est la faculté de se procurer des jouissances de plus en plus élevées, en choisissant toujours mieux les moyens propres à réaliser l'ordre providentiel, ou de se faire souffrir et de se détruire prématurément en bravant les lois de cet ordre.

La réalité de notre définition ressort plus encore, si l'on remarque l'insuffisance de celle de Locke, restée si en crédit jusqu'à ce jour. La définition de Locke est encore inexacte, puisqu'il y a toujours virtuellement et le plus souvent, en acte, une nécessité qui influe sur la détermination.

M. SERVIAN. Helvétius, Hume et Bayle étaient peut-être plus rapprochés de la réalité que Locke, lorsqu'ils contestaient l'entière liberté de l'Homme par l'exemple suivant : vous avez soif, on vous présente un breuvage sain et

Digitized by Google

un qui est empoisonné ; choisir le premier est-ce être libre?

M. Renaud. Sans s'en douter, ces philosophes proclamaient par cette réflexion l'absolue autorité de la Providence et sa sollicitude prévoyante pour l'être humain. Car, d'une part, la Providence ne nous a point laissé la possibilité (p. 52-54) de détruire les conditions générales de la fécondité bienfaisante ; de l'autre, elle agit constamment sur la liberté par l'instinct de la souffrance et par l'aspiration vers la jouissance ; et cela en plaçant sans cesse sous les regards de l'Homme, les lois vives qu'il n'a besoin que d'appliquer, pour réaliser son bien-être, mais en satisfaisant toujours à la loi de justice !

LIBERTÉ PRATIQUE, SOUS D'AUTRES OU D'APPLICATION.

M. Renaud. Les rapports de la liberté avec l'autorité, selon la loi constitutive de tous les êtres, se trouvant exposés, comment peut-on travailler efficacement à réaliser la liberté d'application conformément à la loi providentielle?

Madame Hermann. Voilà l'importante question.

M. Renaud. Dès que la liberté a pour unique fonction de réaliser partout l'ordre providentiel constitué par la solidarité, la justice et l'amour, il n'y a qu'une seule manière d'amener les humains à ce résultat, c'est d'enseigner à user de la liberté *selon la justice*, c'est d'enseigner à *se gouverner soi-même* ; enfin, dans le sens rationnel du mot, c'est *moraliser* ; car moraliser n'est rien autre qu'*enseigner à user de la liberté* selon la justice ; — et *démoraliser*, *c'est inévitablement asservir*, de même qu'*asservir c'est démoraliser !*

Digitized by Google

— Telle est la tâche providentielle de tous les pouvoirs, des lois de l'enseignement, de l'éducation, etc., etc.

M. Servian. Réclamer l'exercice de toute la liberté naturelle sous un régime social complexe, tant que cet enseignement n'est pas fourni généralement d'une manière efficace, c'est donc pousser à l'anarchie, et dès lors au discrédit, à la méconnaissance, à la perte, à la peur même de la liberté ! C'est retarder l'avènement de l'ordre réalisé par la justice.

M. Renaud. C'est cependant ce qu'ont fait ceux qui ont réclamé le plus vivement jusqu'à ce jour la liberté absolue ! Ils ont fait plus : ils ont affecté un dédain marqué pour cet enseignement de première nécessité; ils ont fait plus encore : ils ont découragé, autant qu'il dépendait d'eux, ceux qui se proposaient avant tout *d'enseigner à user de la liberté selon la justice!*

Est-ce en suivant un tel système qu'on peut récriminer efficacement contre les pouvoirs qui rendent des décrets restrictifs des libertés les plus indispensables? ne sont-ce pas ces mêmes systèmes qui justifient l'arbitraire de tels gouvernements?

Sans doute, les pouvoirs sont généralement disposés à restreindre la liberté en vue de leurs seuls intérêts. Mais comme un tel entraînement est inévitable dans leur situation, ce n'est pas eux qui sont les vrais coupables des restrictions apportées à la liberté ; ce sont ceux qui, ayant pour mission spéciale de préparer et d'établir les conditions dans lesquelles *seules* la liberté complète peut s'établir, agissent d'une manière contraire, motivent par leur orgueilleux aveuglement tout ce qui se fait contre la liberté,

Digitized by Google

puis ne savent qu'exciter au dédain de l'autorité! Ceux-là sont la véritable cause du mal social; c'est leur action qui le perpétue; c'est elle qui en devient la cause génératrice même. C'est elle qui détermine l'étrange méconnaissance qui est faite des droits du travail : même dans les pays de liberté! C'est en vain que l'on s'écrie : « Mais les pouvoirs ne permettent pas l'enseignement que vous proclamez si nécessaire. Nous demandons la liberté pour conquérir le pouvoir, afin que l'on puisse partout *enseigner à user de la liberté.* »

A cette argumentation qui manque souvent de réalité, voici la réponse : Il est une liberté que les pouvoirs n'accordent jamais, quel que soit le déguisement politique sous lequel on la réclame : c'est celle de les renverser! Il n'y a donc pas lieu de l'attendre d'eux! — Mais il est une liberté que les pouvoirs ne peuvent refuser longtemps : c'est celle d'enseigner à user de la liberté avec justice. Les pouvoirs qui persistent à la refuser, lorsque les publicistes savent la réclamer avec persévérance, fermeté et dévouement, ne tardent pas à se perdre moralement d'abord : car en la refusant ils se déclarent oppresseurs!

M. Servian. Mais telle n'est pas la liberté que généralement on a réclamée.

M. Renaud. Ceux qui poursuivent uniquement la liberté de conquérir le pouvoir, nous inspirent très-peu de confiance touchant la liberté d'enseignement qu'ils promettent : l'expérience est contre eux. S'ils sentaient qu'un tel enseignement est le premier devoir social, ils l'auraient pratiqué auparavant, au lieu de le dédaigner, car il n'est possible à aucun pouvoir de l'interdire complétement. Il

Digitized by Google

est toujours une mesure dans laquelle on peut le répandre. Et si l'on s'est dispensé de le fournir ou de l'encourager dans cette mesure; si on l'a laissé ignorer, même à sa femme, à ses enfants, à ses apprentis et à son entourage; si on a dédaigné de l'acquérir pour soi-même, lorsque les actes et la conduite prouvent qu'on ne le possède point, on ne voudra de la liberté que pour soi, et non pour l'enseignement de la justice, lorsqu'on aura conquis le pouvoir! Telle est la triste, mais indéniable réalité!

Tant que la propagation de la liberté politique ne sera pas accompagnée d'efforts non moins actifs et persévérants pour enseigner à user de la liberté avec justice, il n'y aura point d'organisation démocratique en Europe : les travailleurs y seront le jouet des ambitions politiques, et ils n'y conquerront pas les droits du travail, qui sont leur première nécessité après l'enseignement.

M. Dermon. On en a pour preuve l'anarchie qui s'est manifestée dans la plupart des associations de travailleurs après 1848. Les membres de ces associations étaient cependant la partie des ouvriers qui avaient les idées les plus avancées, mais ils n'étaient nullement formés à user de la liberté avec justice et ordre; aussi, leurs associations, qui étaient l'âme de la régénération du travail, se sont-elles dissoutes, la plupart, sous la pression d'une anarchie intérieure, plus encore que sous celle des persécutions; et si l'enseignement sus-rappelé avait été le partage du grand nombre, toutes les persécutions sourdes et ostensibles eussent été vaines.

M. Renaud. Une telle expérience a-t-elle profité? Nullement : les mêmes hommes appellent la liberté de conquê-

Digitized by Google

rir le pouvoir, mais ils dédaignent complétement le peu de liberté qui leur est laissé pour apprendre à user de la liberté; ils dédaignent le dévouement de ceux qui se vouent à répandre cet enseignement. Et ce n'est pas seulement la grande majorité des plus ignorants et des plus exaltés qui agit ainsi : la majorité des plus opulents et des plus modérés ne succombe-t-elle pas au même entraînement?... Cependant, aux élections de tous genres, dans l'avenir, avant tout, on demandera publiquement à chacun, quels efforts, quel concours, quelle assistance il s'est imposé en vue d'apprendre, puis d'enseigner à user de la liberté selon l'équité sociale (1); ce sera le premier titre aux suffrages.

M. Orioli. Il n'y a en effet qu'un tel principe qui soit réellement démocratique : hors de là, il n'y a ni pouvoir ni peuple qui soit capable de subsister en démocratie dans notre Europe si profondément démoralisée!

M. Hermann. Les vieux partis, les vieilles idées, les vieilles doctrines achèvent leur œuvre en condamnant la liberté. Comment pourraient-ils la comprendre lorsqu'ils ont été élevés à la considérer comme le mal et à nier le progrès et l'ordre moral. Ce n'est pas à eux que peut échoir la mission de légiférer l'avenir : leur œuvre est dans le passé; nous sommes trop près d'elle, trop persécutés par elle pour la juger impartialement.

Mais ce qui est grave, ce qui est funeste, ce qui est sans

---

(1) On sait que *justice sociale* signifie : règne de la justice dans tous les rapports sociaux, et rien autre.

Digitized by Google

nom, c'est l'opiniâtreté de la grande majorité des démocrates à fournir aux vieux partis tout ce qui peut justifier la prolongation de leurs systèmes! C'est la témérité avec laquelle on pense être les fondateurs de l'ordre nouveau lorsqu'on n'a pour bagage scientifique que quelques systèmes politiqnes ou économiques privés de la sanction des lois de l'ordre universel!

M. Renaud. Les hommes politiques n'aperçoivent pas ce qui les perd : c'est *l'impatience de gouverner, parce qu'ils se persuadent, avec d'excellentes intentions, que le peuple n'obtiendra rien que par eux.* Erreur funeste, erreur fatale à la régénération des sociétés! Quiconque aspire à participer au pouvoir ne peut être un organisateur efficace de la liberté et de la justice : il en serait, à son insu, l'adversaire le jour de son triomphe! L'avènement de la démocratie, de la liberté et de la justice, nous l'avons démontré, c'est celui de l'ordre moral. Nulle part il ne s'obtient uniquement par un coup de révolution, mais par une transformation plus ou moins rapide des coutumes et de l'éducation, résultat de la liberté de l'enseignement et des cultes, exercée dans les conditions de l'ordre, et en vue de la réalisation du *gouvernement de soi-même.*

M. Samuel. Jusqu'ici, loin de songer à se *gouverner soi-même*, on applique la ruse et l'audace à se constituer partout en dominateur; on exerçe ses droits aux dépens des droits mêmes les plus sacrés d'autrui : ce qui engendre la subversion sociale la plus complète. Les gouvernements s'autorisent d'une telle pratique. Ils font ressortir tout ce qu'a de bienfaisant, le pouvoir qui fait obstacle aux abus de la liberté individuelle. Mais de la répression de l'abus à l'en-

Digitized by Google

trave de l'exercice du droit, la distance est facilement franchie par les entraînements naturels et inévitables des pouvoirs : la force matérielle se substitue partout alors à la force morale, et la démoralisation générale s'ensuit ! A qui la faute? N'est-ce pas celle de tout le monde, si l'on peut démontrer ce qui est trop réel : qu'on voit très-peu de personnes sachant faire ou voulant réellement apprendre à faire un exercice équitable de la liberté !

M. Renaud. Assurément la forme des pouvoirs n'est point sans influence sur l'action qu'ils exercent. C'est dans cette forme que se trouve la garantie contre leurs entraînements.

Mais lorsque la société est dans un état de profonde démoralisation, lorsqu'elle tend partout à abuser de la liberté, il y a quelque chose alors qui est encore plus important que la forme du gouvernement, il y a quelque chose qui est au-dessus de tout, c'est la protection du pouvoir aux enseignements qui ont pour objet d'enseigner à user de la liberté selon la justice !

Sous tout régime quelconque, les moyens de gouvernement seront toujours relatifs à l'instruction, à la dignité, à la moralité générale ! Mais, dans un pays civilisé, dans un pays où l'opinion publique compte pour quelque chose, le gouvernement est toujours plus ou moins une émanation de l'esprit de la majorité. Si les moyens du pouvoir sont dégradants, c'est que la généralité de la population est corrompue ; c'est que la minorité éclairée a dédaigné le premier de ses devoirs envers les masses !... Guérir la corruption qui est la maladie sociale, voilà le premier, l'indispensable moyen de régénérer le gouvernement. Changer la forme du pouvoir sera insuffisant, ce ne sera rien,

Digitized by Google

peut-être, si l'action régénératrice ne s'exerce sur les coutumes, par les dogmes religieux, l'éducation, l'enseignement, qui est la tâche de chaque famille comme celle des cultes. Car on ne saurait le méconnaître plus longtemps : dès qu'on prétend à des institutions de liberté, ce n'est point autant du pouvoir que de l'éducation et des coutumes que *tout* dépend : et le gouvernement comme tout le reste!

Celui-là donc qui poursuit des réformes politiques radicales, avant d'agir en réformateur dans sa famille, son atelier, son entourage, touchant l'éducation, les coutumes, les mœurs et les doctrines religieuses qui en sont le générateur, celui-là tient une conduite dérisoire et de nature à empirer le mal social par des réactions inévitables : et celui-là se dit cependant démocrate!

M. Servian. On ne saurait assez insister sur ce point, et répéter que les entraînements des pouvoirs sont ordinairement ceux des coutumes sociales, *ceux des individus mêmes* : on n'a en vue que soi, qu'une jouissance immédiate, fugitive, matérielle, et non la jouissance permanente et morale; on n'a nul souci de l'accomplissement de sa destinée providentielle, qui serait la régénération sociale par le bien de tous! On veut arriver sans prendre la peine de marcher; on veut atteindre le but par un saut fait en dehors de ce qu'imposent toutes les lois naturelles! Chacun veut de la liberté pour soi et nul ne veut des conditions de la liberté, qui sont l'équité dans tous les actes, et le dévouement au bien public, qui est le bien de tous! Tout le monde appelle la vérité, la justice, et dès qu'elles se montrent, elles paraissent trop exigeantes; on les éconduits alors poliment par des prétextes, pour se rejeter dans l'arbitraire,

Digitized by Google

avec l'espoir d'y triompher par la force ou par la ruse; et, quand on le pourra, par l'une et l'autre. Les gouvernements ne font rien de plus! Ils méconnaissent leur destinée providentielle obligatoire, parce que nous méconnaissons la nôtre!

M. Renaud. Il faut donc indispensablement que la liberté d'application, la liberté-pratique, réalise la liberté-principe qui est l'ordre moral ou la justice, à défaut de quoi l'autorité d'application qui est le pouvoir, cessant d'être la réalisation pratique de l'autorité-principe (autorité de l'ordre providentiel), confisque la liberté au nom des nécessités de l'ordre matériel, et règne comme puissance arbitraire, comme fatalité ou destin! (p. 57). — La condition première et *sine quâ non* d'un pouvoir qui soit l'application réelle de l'autorité providentielle, c'est donc l'exercice équitable de la liberté par chacun. Voilà ce que tout démocrate devrait s'imposer à devoir de répéter chaque matin. La méconnaissance de cette réalité a été trop complète pour ceux qui appellent la *liberté illimitée ou absolue*, comme pour ceux qui veulent une *liberté réglée par le pouvoir*. — En doctrine, nous ne pouvons admettre ni l'une ni l'autre de ces prétentions. La première, la liberté absolue dans l'action, est une erreur de principe : nous l'avons démontré (p. 52-56 et 111-123). C'est le trouble social, la domination du plus fourbe et du plus fort! La seconde, la liberté réglée par le pouvoir, érige en doctrine une nécessité temporaire qui résulte d'un état d'infirmité ou de minorité sociale. — Nous ne pouvons accepter et enseigner, conformément aux lois constitutives de l'être, que la *liberté-principe*, et la *liberté d'application*,

Digitized by Google

réglée par des lois, œuvres des législateurs élus par l'universalité du peuple. Mais nous répéterons ce qu'on ne saurait assez rappeler : c'est que sous *tout* régime, la liberté d'action sera toujours proportionnelle à l'équitable usage que le peuple saura faire de sa liberté ! La liberté *complète* d'action ou d'application dépendant absolument du *gouvernement de soi-même*, dont il sera traité dans une prochaine séance.

M. Richardson. Je dois le confesser, ces considérations modifient mes idées sur la liberté absolue. Je ne puis méconnaître la réalité de ce qu'elles enseignent. Il n'est que trop vrai que dans les pays où la liberté est la plus complète, elle a été impuissante à réaliser la justice, de laquelle dépend le bien-être de tous ! Aux Etats-Unis l'esclavage de l'Homme, et en Angleterre la misère des masses, par la méconnaissance des droits sacrés du travail, subsistent au degré d'un enseignement irrécusable ! Oui, je le sens : ce n'est pas la liberté *absolue* qui est la première nécessité des hommes réunis en société, mais l'amour de la justice, qui est la mère de toute liberté féconde. La première nécessité des peuples, c'est de connaître, d'étudier et de pratiquer les conditions de la liberté : la justice dans *tous* les rapports sociaux ; c'est-à-dire la justice providentielle.

M. Renaud. Nous réclamons donc, à chaque pouvoir, toutes les libertés qui ont pour objet réel d'enseigner à user de la liberté selon la justice, et toutes les libertés que le peuple sait exercer avec équité et avec ordre. C'est ainsi seulement que l'on peut faire atteindre progressive-

Digitized by Google

ment à la liberté d'application toute l'extension de la liberté naturelle.

Nous ne voulons exercer ces droits que dans la limite du respect qui est dû à la souveraineté du peuple, ainsi qu'aux pouvoirs et aux lois qu'elle a institués par le vote universel. C'est au nom de l'autorité providentielle que nous réclamons une telle liberté; c'est en vertu de la destinée providentielle et spéciale des gouvernements, des peuples et des individus (p. 89-92), que nous adjurons les pouvoirs de les garantir; et nous défions tous leurs organes de méconnaître qu'en refusant ces libertés, les gouvernements renieraient leur destinée et agiraient contrairement à l'autorité de laquelle ils tiennent tout pouvoir, et sans laquelle ils n'ont plus ni paix, ni sécurité, ni raison d'être; car ils seraient alors la cause du trouble et de l'anarchie!

CONCLUSION SUR POUVOIR ET LIBERTÉ.

Touchant les rapports des gouvernants avec les gouvernés, la liberté et l'autorité d'application peuvent se formuler par deux propositions corrélatives, qui résument le droit et le devoir de chacun d'eux pour toute situation.

1° La liberté étant l'essence de la nature humaine, la condition hors de laquelle il n'est plus de moralité (p. 113-115), les citoyens ont droit à la liberté d'action ou d'application dans la mesure où leurs actes manifestent qu'ils ont recherché préalablement les devoirs qui correspondent à l'exercice de chaque droit, et qu'ils *veulent* les pratiquer avec équité : la liberté n'ayant qu'un but, la réalisation de l'ordre moral! — Les législateurs, élus par l'universalité du

Digitized by Google

peuple, sont juges du degré de liberté auquel a droit la population.

2° Le pouvoir doit aider les citoyens dans la tâche susénoncée; il doit leur garantir toute la liberté d'action qu'elle justifie. Mais, en même temps, le pouvoir législatif a le droit et le devoir d'imposer, par la loi, des limites à la liberté des citoyens, dès que ces derniers prétendent user arbitrairement ou injustement de leurs droits. En ce cas, les citoyens sont seuls responsables des restrictions apportées à la liberté et de tout l'arbitraire subversif des moyens qui, par les entraînements naturels de tout gouvernement, en sont la conséquence.

Mais en même temps, si l'on peut reprocher aux pouvoirs non-seulement de ne pas encourager, mais encore de se montrer défiants et sévères envers les efforts qui ont uniquement pour objet d'enseigner à user de la liberté selon la justice; si on peut leur reprocher de privilégier pour l'enseignement, des corporations dont les doctrines sont de nature à déprimer l'être humain, à le détourner des principes de justice sociale et de son épanouissement intellectuel, en paralysant l'essor de ses plus nobles facultés, en faussant son jugement par l'esprit de superstition, par les doctrines irréligieuses et si anti-évangéliques du *croire sans examiner et sans raisonner*, pour les gouvernements auxquels il peut être reproché de tels actes, toute la responsabilité de la démoralisation sociale pèse sur eux devant Dieu et l'humanité entière ! C'est alors évidemment qu'ils sont eux-mêmes l'instrument d'anarchie ou d'opposition à l'ordre providentiel !

M. Hermann. Qu'il me soit permis de résumer quelques

Digitized by Google

idées propres à faire bien saisir cette partie importante de la doctrine. La nature humaine étant appelée à établir partout la fécondité bienfaisante, l'ordre moral ou l'ordre réalisé par la justice, la liberté est l'essence même de la nature humaine, puisque la moralité d'un acte dépend toujours de la liberté qui l'accomplit!

D'autre part: l'autorité résidant *uniquement* dans les principes constitutifs de l'ordre providentiel, qui est le principe et la loi de toute fécondité bienfaisante, la liberté comme la raison ne subsiste que dans l'autorité et par l'autorité providentielle: elle ne peut donc s'exercer bienfaisante que selon la même autorité! selon la solidarité, la justice et l'amour selon l'équité, principes constitutifs de l'ordre universel.

DE L'ÉGALITÉ.

M. Serny. Après avoir précisé la nature de l'autorité, celle de la liberté, et leurs rapports en principe et en application, n'avons-nous pas à expliquer les enseignements dictés par le dogme, touchant l'Égalité rationnelle, si peu comprise jusqu'à ce jour.

M. Renaud. Cela est, en effet, nécessaire comme complément de notre étude sur le pouvoir et la liberté. — L'Égalité répond à l'unité; elle n'existe que dans la variété et par la variété même! Il n'y a donc pas plus d'égalité *absolue* que de liberté absolue. — De même que pour la liberté, nous constaterons l'égalité-principe et l'égalité d'action ou d'application. L'égalité-principe a des degrés divers; ils sont marqués dans les règnes astral, minéral, végétal et animal, par les différents genres, espèces, races, etc., qui

Digitized by Google

ont une fonction ou destinée différente à remplir dans l'ordre universel : et dès lors, ces genres et ces espèces ont un organisme différent. Les êtres qui ont le même organisme et la même destinée sont dans une situation d'égalité : ils sont régis par la même loi !

Dès que nous observons le règne hominal, nous reconnaissons que tous les êtres qui le constituent ont la même destinée et le même organisme. Il n'y a de différence entre eux que celle qui résulte de l'infinie variété des complexions et des situations : variété, qui, nous l'avons dit, est nécessaire à l'harmonie.

La destinée et l'organisme des êtres humains étant les mêmes pour chaque individu, ils constituent l'égalité-principe : le droit égal pour chacun à l'existence dans l'état de liberté et aux mêmes conditions ; c'est ce qui impose comme rigoureux devoir à tout gouvernement d'assurer à tous l'égalité de droits ou l'égalité devant la loi. Ce principe a été enfin reconnu dans la vieille Europe, par l'oligarchie même la moins libérale, mais seulement depuis que la lumière de justice s'y est manifestée par les principes reconnus en 1789 : le maréchal Bugeaud, lui-même, a proclamé *l'égalité de droits* dans sa dernière proclamation aux Lyonnais. Mais les entraînements auxquels tout pouvoir est sujet, ajoutés aux difficultés de gouvernement engendrées par la démoralisation générale, font que les institutions qui proclament *l'égalité de droits* la détruisent trop souvent par les moyens administratifs, économiques, etc.

La vie sociale appelle l'égalité d'action ou d'application. Celle-ci ne peut invoquer que l'égalité de droits ou l'égalité

Digitized by Google

devant la loi : cette dernière satisfait pleinement à tout ce qui est de justice ou d'ordre providentiel; mais il faut pour cela que les moyens administratifs et économiques, ne rendent pas difficile ou impossible de la réaliser dans la vie pratique ! C'est à quoi le devoir social impose de veiller, dans l'intérêt de *tous :* puisque la justice est le principe de l'ordre, et qu'en dehors d'elle il n'y a qu'anarchie !

L'égalité de droits est la seule véritable, puisque toute autre égalité préjudicierait à la liberté naturelle des individus : liberté qui est, nous l'avons vu, la condition de tout ordre moral ! Avec une égalité de droits bien réelle, l'égalité de bien-être dépend uniquement de l'usage que chacun veut faire de ses facultés. Car l'égalité de bien-être n'est point la conséquence d'une égalité de biens matériels, égalité chimérique! elle dépend de la satisfaction des besoins en vue du développement harmonique de l'individu. On voit des hommes opulents se suicider par dégoût de la vie, à côté de simples travailleurs qui vivent heureux ! Voilà pourquoi l'enseignement général et l'assistance aux infirmes doivent être garantis par la société.

Dans une telle situation, qui est l'ordre réalisé par la justice, la production étant toujours impuissante à satisfaire toute la consommation, partout le travail attend le travailleur ! (T. d. D., p. 42-50 et *M. S.*, p. 251-61) et dès lors chacun jouit des fruits de son travail. Dès lors aussi, l'égalité de bien-être est réalisée par la liberté, puisque cette égalité dépend de la volonté de chacun à exercer ses facultés en vue de l'accomplissement de la destinée providentielle.

M. Serny. Mais on objecte ici que les facultés ne sont point égales chez les individus.

Digitized by Google

M. Renaud. Si elles étaient égales, l'harmonie ou le bonheur serait impossible, puisque la condition de ces dernières c'est la variété infinie ralliée dans l'unité ! La puissance des facultés spéciales doit nécessairement varier chez chaque individu; mais la puissance de l'ensemble des facultés du même individu, assure à chacun des moyens égaux de bien-être, relativement au naturel spécial et à la situation échue : car le naturel et la situation influent sur le développement des facultés comme sur les besoins. Telle est la loi des compensations par laquelle l'égalité résulte de la variété même !

La variété des situations répond à la variété de la puissance des différentes facultés chez chaque individu. C'est *le un* et *le divers* qui se retrouvent partout dans l'ensemble de l'univers comme dans chaque règne, chaque espèce, chaque race, chaque individu même ! Il en résulte que dans tout ordre social fondé sur la justice ou sur l'ordre providentiel, les individus ont tous des moyens égaux, dans leur ensemble, d'atteindre à un bonheur égal, *relativement à leur naturel* spécial, comme à leur situation spéciale ! — Le plus ou le moins de bonheur ne peut alors avoir pour cause que le plus ou le moins de volonté à exercer ses facultés, par l'observation, la réflexion, la méditation du rapport des effets aux causes, et par la réalisation pratique des enseignements qui en découlent. Ceci étant du ressort de la liberté humaine, le plus ou le moins de bonheur des individus est donc le résultat de l'emploi qu'ils font de leur liberté, dès que l'ordre est réalisé par la justice. — Sortons maintenant de l'ordre matériel et de l'ordre purement intellectuel pour entrer dans l'ordre moral, *qui est la tâche*

Digitized by Google

de l'être humain. C'est ici que nous découvrons un système de compensations infinies. Car il est facile de remarquer combien les jouissances *exclusivement* matérielles sont peu de chose pour celui qui a su acquérir celles de l'ordre intellectuel et surtout celles de l'ordre moral (1). C'est ici que l'on sent combien l'opprimé qui apprécie l'égarement de l'oppresseur, en pénètre les causes et sent sa supériorité sur lui, a dans son âme une satisfaction spirituelle qui le grandit, l'ennoblit à ses yeux et le comble d'ineffables consolations. Ces consolations peuvent s'élever jusqu'au caractère de joies suprêmes, selon le degré de vie morale et spirituelle que l'on a su atteindre : et cela non pas seulement *malgré*, mais même *par* l'oppression subie. Je ne puis ici qu'indiquer à peine cette touchante sollicitude de la Providence, qui a garanti à chaque être humain, par la loi des compensations, tous les moyens de défier l'iniquité des hommes, à quelque degré qu'elle puisse s'élever, en attendant que par l'accomplissement des devoirs de la destinée providentielle, on fasse cesser toute oppression et régner la justice sociale. — Telle est, bien sommairement sans doute, la notion rationnelle de l'égalité, qui, comme la liberté, n'est qu'un des éléments de la justice divine.

M. Servian. Désormais, la liberté, l'égalité et l'autorité ne seront donc plus considérées comme des puissances mystérieuses, redoutables ou inexplicables, parce qu'on n'avait pu en préciser exactement l'application. L'action

(1) Celui dont les jouissances matérielles ne sont pas un moyen des jouissances spirituelles, ne jouit qu'en simple animal : c'est un être dégradé !

Digitized by Google

de ces principes pourra être réclamée partout sérieusement, sans inspirer de vagues défiances, parce qu'il s'agira de l'exercer selon le critérium de réalité et de justice, appelé à en assurer la fécondité bienfaisante.

Nous l'avons dit ailleurs : la démocratie n'est rien autre que l'ordre réalisé par la justice dans TOUS les rapports sociaux : ce qui réalise l'égalité rationnelle de bien-être pour tous par l'égalité de droits : voilà ce que les efforts de chacun doivent tendre à établir. C'est la réalisation de l'ordre providentiel relativement à l'humanité !

La réalisation de l'Égalité par l'application *rationnelle* du principe de communauté est exposée *M. S.*, p. 291 à 303).

Digitized by Google

LE CHRISTIANISME

ET

LE PROVIDENTIALISME.

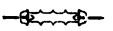

Septième Séance du Congrès.

Marche du progrès des idées religieuses depuis l'origine des sociétés.— Cercle vicieux dans lequel les civilisations furent renfermées et ruses pieuses des premiers législateurs. — Époques sceptiques et époques organiques.—Le Christianisme réel ou rationnel : il proclame le progrès permanent des dogmes religieux. — Socrate et le Christ. — Comment le Christianisme officiel est resté impuissant à régénérer dans l'Eglise protestante comme dans l'Église romaine. — Progrès de l'Église réformée. — L'œuvre du Providentialisme.— Progrès religieux indéfini par le Providentialisme ou le Christianisme rationnel.

M. Renaud. La vérité, la justice sont assenties spontanément par la conscience. Nul ne peut les braver ouvertement, sans inspirer la compassion ou le mépris. Tout ce qui repose sur elle ou qui en découle visiblement fait autorité; et tout ce qui n'a pas leur sanction reste sans puissance réelle, quel que soit le prestige à l'aide duquel on le propage.

Madame Dermon. Comment en est-il ainsi?

M. Renaud. Parce que la vérité ou la justice sont l'essence même de l'Absolue vie! en dehors d'elles, la vie réelle est en dissolution, puis qu'on est en dehors de l'autorité

Digitized by Google

providentielle ou des conditions du bien. Pourquoi les croyances se sont-elles affaiblies, puis changées nombre de fois depuis l'origine des sociétés? Pourquoi ont-elles donné lieu à ce qu'on a dû appeler des époques critiques et des époques organiques? Il importe de le reconnaître exatement, car c'est l'explication de la cause de toutes les misères sociales. — Dans la première enfance des sociétés, les législateurs ont été entraînés à enseigner les hommes, comme nous avons la dangereuse coutume d'enseigner encore les enfants! — Dirigés par cette supposition, que la vérité n'aura pas assez d'attraits pour l'enfance, nous recourons pour les instruire aux fables, aux contes fantastiques, aux récits merveilleux : et lorsque nous voyons leur imagination vivement impressionnée, nous croyons avoir usé d'un moyen très-habile et nous n'avons fait que le mal. Car celui qui connaît la vérité synthétique, sent très-bien que rien d'imaginaire ne peut intéresser autant qu'elle; aucun merveilleux ne peut égaler sa réalité si l'on sait en découvrir les horizons infinis, qui ont des degrés accessibles à l'intelligence de tous les âges. Dès que l'exposition de quelque vérité synthétique, est du merveilleux pour les enfants, n'est-ce pas l'ignorance qui entraîne à leur exposer un merveilleux qui soit le mensonge, lorsque celui qui est réel pourrait aussi être mis à leur portée en les initiant, par avance, aux vérités les plus sublimes et les plus fécondes?

M. Servian. Mais l'orgueil humain nous porte sans cesse à dédaigner les lois et les moyens de la Providence pour y substituer les nôtres; n'a-t-on pas poussé l'égarement jusqu'à représenter Dieu lui-même, agissant comme les

Digitized by Google

princes de la terre : ce qui, autorisant les moyens de ces derniers, arracha ce cri à Voltaire : « Si Dieu fit les hommes à son image, ceux-ci le lui ont bien rendu ! »

En agissant ainsi, on a pensé rendre plus facile la conception de Dieu ; et l'on ne pouvait que disposer à le méconnaître : les faits l'ont suffisamment prouvé. Hors de la vérité, on peut illusionner un moment ; mais ce moment passé, on cause une déception : on n'a donc fait que disposer l'esprit au scepticisme sur les sujets les plus sérieux et sur lesquels il est indispensable d'avoir une croyance raisonnée et ferme.

M. Renaud. Subissant, même à leur insu, un tel entraînement, les premiers législateurs de tous les peuples ont mêlé la fable et le merveilleux aux expositions qu'ils ont faites des vérités universelles par eux découvertes. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire la démonstration en exposant les moyens employés dans l'Inde, la Chine et l'Egypte, la Grèce, la Syrie, etc., pour appuyer les nouvelles lois religieuses, qui y furent produites ; bien que ces lois constituent encore les dogmes fondamentaux des cultes officiels même les plus réformés. On sait sur quels actes merveilleux, sur quels prétendus miracles s'appuyèrent Tchang-Seu (Confucius), Bouddha, Zoroastre même, les païens, Moïse, Mahomet, etc. Tous s'affirmèrent par des miracles ; tous déclarèrent avoir reçu de Dieu le pouvoir d'en faire ; tous firent admettre qu'ils en faisaient : et chacun d'eux enseignait un dogme qui était la réfutation des autres dogmes, quand il n'en était pas l'anathème !

A mesure qu'une société, sortant de l'âge d'enfance en développant ses idées, reconnaissait la part d'imaginaire

Digitized by Google

ou d'arbitraire contenue dans la loi, elle cessait de la respecter. Le doute devenait chaque jour plus général touchant les dogmes constitutifs de la morale; le scepticisme déterminait un relâchement universel de mœurs en même temps qu'une anarchie intellectuelle. Cet état de choses durait jusqu'à ce que de nouvelles croyances en rapport avec le progrès des idées et des sciences, fussent reconnues généralement. Si elles tardaient trop à se produire, la décadence de la civilisation acquise marchait rapidement et parfois elle était définitive : l'absence d'autorité morale livrant tout à l'arbitraire de la force matérielle.

L'histoire de chaque peuple présente d'une manière sensible les circonstances de ces situations critiques qui furent fatales à nombre d'entre eux. Les ruines de Babylone, de Ninive et de Thèbes, de Memphis et d'Alexandrie, d'Athènes, de Sparte et d'Éphèse, comme celles de Rome et de Carthage, sont encore là pour l'attester!

M. Richardson. Mais aujourd'hui que l'imprimerie, la vapeur, les chemins de fer, l'électricité relient les peuples de plus en plus et rendent leurs rapports si prompts d'une extrémité du globe à l'autre, ils ne seront plus abandonnés dans un isolement si funeste : la lumière de vérité qui luira sur un point ne tardera pas à illuminer les horizons les plus éloignés.

M. Renaud. Si les législateurs anciens avaient pu agir au moins envers les peuples, exactement comme on agit encore envers les enfants dans notre prétentieuse Europe, ils auraient réservé dans quelque livre secret, appelé à être ouvert après un nombre d'années, la confession des

Digitized by Google

ruses pieuses qu'ils avaient cru devoir parfois employer pour faire accepter des croyances et des lois nécessaires dans le temps. Dès que les enfants arrivent à l'adolescence, on les prévient que la Fable et les féeries ne sont pas des réalités.

Mais les adeptes des premiers législateurs ayant affirmé d'une manière absolue, que leur Maître avait été en communication *directe* avec Dieu, et que leur loi était la parole de la divinité même ! dès lors cette loi était immuable. Il devenait impie de transformer les dogmes qui en étaient la base, quoique le développement intellectuel en fît une nécessité absolue ! les prêtres ne pouvaient le permettre, car ils avaient été élevés dans la même foi. Puis tous les intérêts des puissances cléricales et politiques se trouvaient attachés au maintien des vieilles croyances. Le sentiment du *moi* se trouvant satisfait par la défense de ce qui avait encore le caractère de la religion, la réforme des vieux dogmes était repoussée par les puissants comme une œuvre irréligieuse : c'est le fait dont la conduite des princes, des prêtres et des docteurs de la loi juive, fournit un nouvel exemple dans ce qui précéda et suivit le martyre de Jésus. Ne qualifièrent-ils pas le Christ de blasphémateur et d'anarchiste, ainsi que les premiers chrétiens?

M. Pétrakis. Combien d'autres faits du même genre sont présentés par l'histoire.

M. Renaud. Quand on pénètre dans les arcanes historiques des anciens, on reconnaît que généralement, et très-positivement chez les Égyptiens et les Hébreux, il y avait trois langages pour l'exposition de la loi. Fabre d'Olivet en a fait la preuve, quant à ces derniers, dans sa *Langue hé-*

Digitized by Google

braïque restituée : le langage, ou texte préparé pour le vulgaire, ne contenait que ce qui paraissait à sa portée ou utile de lui dire pour le maintenir dans le respect des pouvoirs et des lois. Le langage métaphorique était ensuite celui des gens initiés aux sciences; il prêtait à l'interprétation. Enfin, le langage hiéroglyphique était le secret des seuls initiés. Et il est fort douteux que les travaux méritants des Champollions de tous les temps, en vue d'en expliquer le sens, aient pu arriver au but proposé.

On sait que la loi était alors religieuse, civile et politique. Sous ce rapport elle était plus rationnelle que les lois modernes. Car toute loi vraie est une loi religieuse, un article de religion : puisque la vraie religion n'est autre chose que la science-générale, celle des rapports nécessaires qui lient tous les êtres en vue de la réalisation de l'ordre providentiel! (*Voyez* les chapitres spéciaux.)

Dès qu'on étudie l'histoire de l'humanité depuis son berceau, dès que l'on observe les transformations qu'a subies l'idée religieuse en passant du fétichisme au polythéisme, et du polythéisme au monothéisme, le progrès permanent des idées religieuses reste aussi frappant que tous les autres progrès, malgré les efforts inouïs des puissances spirituelles pour l'entraver! Et ce qui est non moins évident, c'est que chaque phase de régénération sociale, est le résultat d'un progrès du dogme ou de la loi religieuse!.. Dès lors comment méconnaître que le progrès des idées religieuses, *condition première de tout progrès moral*, implique la transformation progressive des dogmes formulés dans les âges d'enfance de l'humanité!

« Les idées de rédemption, de substitution, de rachat du

Digitized by Google

coupable, sont, dit de Maistre, aussi anciennes que le monde... Le christianisme les a réformées avantageusement. » Donc le christianisme n'est qu'un pas de la série du progrès religieux dans l'humanité, même selon de Maistre, la grande autorité sans cesse invoquée par les docteurs de l'Église romaine.

M. Hermann. De Maistre a confessé aussi que les vérités formulées comme loi par le christianisme, avaient toutes été préparées et produites à l'état de germes plus ou moins avancés par la philosophie païenne. Voici les paroles mêmes de De Maistre : « Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ne soit dans Plutarque... Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère ! il parle comme saint Paul, au pied de la lettre ; toutefois, sans l'avoir pillé. »

DU CHRISTIANISME.

M. Renaud. On a peut-être remarqué qu'en énumérant les principaux législateurs fondateurs de cultes, nous n'avons pas inscrit le Christ parmi eux. Ce n'est pas que nous puissions attribuer aucun surnaturalisme à sa divine mission. Mais le caractère de son œuvre lui assure évidemment une place distincte. En lui se résument toutes les lois précédentes, philosophiques et religieuses, toutes les lois universelles. Par ses préceptes fondamentaux, il proclame plus explicitement et plus absolument que jamais, la solidarité, la justice, l'amour et la loi du progrès moral ! Le Christ est donc le précurseur de la révélation par les lois vives. Entre sa révélation et cette dernière, il n'y a place pour aucune autre. Sans doute il ne possédait

Digitized by Google

pas, et il ne pouvait posséder alors, ce que les sciences n'ont découvert que tant de siècles après lui. Mais il avait certainement des notions très-avancées de plusieurs sciences fondamentales. Comme il n'a rien écrit; comme la seule histoire de sa vie qui nous est présentée a été choisie entre cent récits divers, écrits trente années et plus après la mort de Jésus; comme ceux qui ont choisi cette histoire étaient intéressés à ne laisser connaître que ce qui est conforme à la doctrine absolutiste formulée par eux : ce qui leur a fait déclarer apocryphe, rejeter et détruire ce qui contrariait leurs opinions et leurs desseins; comme il en est ainsi, on ne peut évidemment prétendre constituer intégralement et authentiquement les travaux de Jésus. Mais même dans le récit des quatre évangélistes, présenté par les adversaires du christianisme *rationnel*, le langage est assez précis, touchant les points essentiels, pour qu'on ne puisse être abusé sur l'œuvre véritable du Christ.

Cette œuvre est expliquée par les préceptes suivants, préceptes fondamentaux et explicites devant lesquels s'effacent toutes les interprétations abusives :

« Aimez Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme vous même, par rapport à Dieu : TOUTE LA LOI EST RENFERMÉE DANS CE COMMANDEMENT » (les Évangélistes et les Apôtres).

« Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît (1). » (Saint Luc, ch. XII.)

(1) Ce précepte renferme toute la science économique, puisque *l'ordre réalisé par la justice dans* TOUS *les rapports sociaux*, assure la satisfaction complète du droit au travail par la *seule liberté*, en garantissant une consommation générale que la production est impuissante à satisfaire *jamais* complétement! Voyez-en la démonstration T. d. D., p. 42 à 50. *M. S.*, p. 251 à 261.

Digitized by Google

— « *La lettre tue et l'esprit vivifie.* » Pourquoi m'appelez-vous, mon bon, mon maître, *il n'y a qu'*UN SEUL qui soit bon et qui soit maître, il est là-haut !... » (Saint Mathieu, ch. XIX, v. 17.)

. . . . . .

— Personne ne sait le jour du dernier jugement, ni les Anges, ni le Fils, mais seulement le Père (Marc, XIII, 32). — Le Fils sera assujetti au Père, afin que Dieu soit *tout en tous* (I. Cor., XV, 28). — Personne ne connaît le Fils que le Père. (Saint Mathieu, XI, 27.)

« Ne croyez point à tout esprit, mais examinez si les esprits sont de Dieu. (I. Jean, IV, 1.)

Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon. (I. Thes. III, 21.)

Que chacun agisse comme il est pleinement persuadé dans son esprit. (Rom. V, 1.)

Au commencement était la parole (le Verbe) et la parole était avec Dieu; et la parole était Dieu. (I Jean, I et 14.)

Paissez le troupeau de Dieu SANS LE DOMINER, mais par une vertu qui naisse du fond du cœur. » Saint-Pierre aux Apôtres Ép. I.) Et Saint Ambroise a justement prononcé ces paroles non assez méditées : « Ils n'ont pas la succession de Pierre ceux qui n'ont pas la foi de Pierre. »

(*De la Pénitence* liv. I. chap. 6).

Je vous parle comme à des personnes raisonnables, jugez vous-même ce que je dis. (Saint Paul, C. I. I, c. 10.)

Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté. (Saint Jacques, Épître.)

Or, le Seigneur est esprit; et où est l'esprit du Seigneur est aussi la liberté. Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, et contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image : nous avançant de clarté en clarté, comme par l'illumination de l'esprit du Seigneur. (Corinth., II, c. 3).

Quærite et invenietis CHERCHEZ ET VOUS TROUVEREZ... Croyez-vous que Dieu ait eu moins de prévoyance pour vous qu'il n'en a pour les corbeaux, les oiseaux du ciel. (Saint-Luc XII.)

« Malheur à vous scribes et pharisiens hypocrites, qui vous êtes saisis de la clé de la science et qui n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer. (Saint Luc XI.)

Digitized by Google

Il n'y a rien de caché qui ne puisse être découvert, ni rien de secret qui ne vienne à être connu. (Saint Luc XII.)

« Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme, il lui sera pardonné ; mais à celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point pardonné. (Saint Luc, XII.)

« Celui qui croit en moi fera les choses que je fais *et en fera* ENCORE DE PLUS GRANDES ! » (Saint Jean, ch. 14.)

M. Renaud. Cette dernière parole proclame plus explicitement encore que les précédentes, la loi du progrès religieux, politique ou social, par le développement des connaissances appelées à découvrir graduellement les lois de l'ordre providentiel.

Tout ce qui fait obstacle au progrès des dogmes et des idées religieuses, est donc contempteur des Écritures, et est en révolte contre l'Évangile ! Voilà comment on a eu raison de répéter : « Que les véritables hérétiques sont ceux qui se sont le plus écartés de l'esprit de la primitive Église ou de l'Évangile » : cet esprit était le progrès religieux par la liberté.

L'esprit de l'Évangile à l'égard du progrès est résumé dans cette grande parole du Christ : « Celui qui croit en moi fera les choses que je fais *et en fera encore de* PLUS GRANDES. » (Saint Jean, chap. XIV.) Mais pourquoi celui-là seul *qui croit en moi?* Parce que Christ est la manifestation de la loi éternelle de justice et d'amour ; et la découverte des lois vives, constitutives de l'ordre providentiel, n'est possible qu'à ceux qui y travaillent avec une foi réelle en la justice et l'amour de Dieu, comme principe de la création même !.. L'impuissance de tout matérialisme, dévotieux ou cynique, à formuler aucune loi sociale, complète et féconde, en est aujourd'hui une preuve irrécusable !

Digitized by Google

Le progrès, sans cesse proclamé par l'Évangile, est la condamnation formelle de l'immuabilité que prétendent s'attribuer certains pouvoirs religieux, en se déclarant inspirés de Dieu.

M. Servian. Voici une pensée qui résume toutes celles de Luther et de Calvin sur le même sujet : « La rédemption serait tronquée, si par *de continuels progrès*, elle ne nous conduisait jusqu'à la limite suprême du salut. » (Calvin, Inst. Christ., rel., liv. II, chap. xvi.)

M. Samuel. L'Ancien Testament proclame le progrès ou la transformation même des dogmes religieux, et en des termes non moins explicites : « La loi *périra* dans la bouche des prêtres, et le conseil chez les anciens », dit Ézéchiel, chap. vii. Avec un tel principe, qui est d'ordre providentiel, vous l'avez démontré, les dominations rabbiniques, si tyranniques en trop de pays, cesseraient comme les autres : et avant peu de siècles, l'humanité entière serait ralliée et régénérée dans le Messie, ou la loi de vie attendue aujourd'hui par *tous* les humains!

M. Renaud. En exposant la vérité et la puissance du christianisme rationnel, loin de nous la pensée de méconnaître l'œuvre des philosophes de tous les temps. Celle des penseurs de l'Inde et de l'Égypte, de la Grèce, de Rome et des temps modernes jusqu'à nos jours, ne saurait être oubliée : ne forme-t-elle pas la chaîne du progrès accompli par les idées religieuses.

Ailleurs déjà nous avons rappelé ce qui est dû à la philosophie. (*M. S.*, p. 114 à 120.) De Maistre lui-même, on l'a vu, y a rendu justice en termes explicites. Il serait donc impossible de méconnaître l'œuvre de la philosophie :

Digitized by Google

maine! Le Christ, d'ailleurs, redisons-le, n'a rien écrit! il a répété sous toutes les formes :

« Aimez Dieu et le prochain : c'est *toute* la loi ! »

Cette loi suprême, ce dogme, ce précepte n'est, répétons-le, que la déclaration du principe constitutif de la création et de l'ordre providentiel : *amour selon l'équité!* La vie de Jésus, dans ses actes comme dans ses paroles, a été l'affirmation vive et permanente de cette loi : il a volontairement accepté le martyre sur la croix pour apprendre aux humains comment il faut affirmer la vérité et la loi d'amour ! Si une telle loi avait pu être conservée dans sa pureté, elle aurait eu dans ces derniers siècles des défenseurs plus nombreux et non moins dévoués que les premiers martyrs du christianisme : la justice régnerait aujourd'hui sur la terre.

M. Orioli. Un esprit supérieur et droit qui a justement conquis la vénération des Deux-Mondes, l'illustre Franklin, répéta plus d'une fois à ses élèves de Paris, « que celui qui transporterait dans l'état politique les principes du christianisme *primitif*, *changerait la face de la société.* » — « Franklin est un de ceux qui ont le plus mis en avant, comme doctrine, de *séculariser le christianisme...* » dit M. Sainte-Beuve (*Causeries*, novembre 1852).

M. Renaud. En résumé : l'Évangile ayant dit explicitement : « Aimez Dieu par-dessus toute chose et le prochain comme vous-même par rapport à Dieu; TOUTE LA LOI est renfermée dans ce commandement. » Quiconque veut plus ou veut moins que ce précepte fondamental, se place hors de l'Évangile. Celui qui met *toute la loi* dans ce double commandement, *est le seul vrai chrétien.* Ceux qui

Digitized by Google

veulent imposer autre chose, sont les schismatiques ou les hérétiques : et cela de par l'Évangile même!... Nous redirons donc avec le vénérable pasteur de l'Église réformée, M. Martin-Paschoud : « Dieu est le père de tous les hommes! Tous les hommes doivent l'aimer comme ses enfants, et s'aimer entre eux comme des frères! Voilà l'enseignement, voilà la doctrine, voilà la religion de Jésus-christ! » (*Liberté, Vérité, Charité*, p. 45.)

COMMENT LE CHRISTIANISME EST-IL RESTÉ IMPUISSANT A CONTINUER L'ŒUVRE DE RÉGÉNÉRATION SOCIALE QU'IL AVAIT COMMENCÉE ?

M. Renaud. Cette interrogation nous est adressée par la Philosophie. Elle repose sur une situation sociale si tristement réelle, nous l'avons reconnu dans l'Introduction, que l'on a pour devoir d'y répondre sérieusement lorsqu'on pose la loi chrétienne comme loi régénératrice par excellence, ainsi que nous venons de le faire. Mais la réponse est facile : elle consiste à rappeler ce que tout le monde sait ou peut reconnaître aisément en observant le travail des différentes Églises : savoir, que le christianisme *réel* n'est point l'enseignement qui est officiellement donné, même par la généralité des communions de l'Église réformée.

Touchant le catholicisme, nous avons exposé la réalité *M. S.*, p. 30 à 42. Nous dirons ici deux mots des causes de l'impuissance dans laquelle l'Église réformée a langui jusqu'à ce jour. Cette impuissance est manifestée aujourd'hui d'une manière assez significative : 1° par les tendances rétrogrades des communions dites Puseystes, Méthodistes, etc., vers les moyens de l'Église romaine; 2° par le

Digitized by Google

scepticisme et l'athéisme répandus en Allemagne, pendant que les corps législatifs des États-Unis laissent subsister l'odieux esclavage des noirs : ce reniement audacieux de l'Évangile par un peuple qui s'intitule chrétien, plus hautement peut-être qu'on ne le fait en Europe !.... 3° par la méconnaissance des justes droits du travail dans l'Europe industrielle ; droits sacrés, non moins méconnus par la généralité des communions protestantes ; et cependant de la satisfaction de ces droits dépend toute vie morale pour les masses !

M. Servian. A l'Église réformée était échue la mission de régénérer l'Europe : et jusqu'ici elle nous a laissés dans une profonde déception. Si, d'une part, elle a été calomniée comme tout ce qui est réformateur, de l'autre elle a donné dans des errements analogues à ceux de l'Église romaine, et elle a manqué des moyens d'action propres à diriger la conduite sans faillir au principe de liberté qui est son essence. — La tendance à dominer, signalée si vivement par saint Bernard, après saint Pierre (*M. S.*, p. 36 à 41), comme l'écueil permanent de l'Église, l'a entraînée bien loin de son but.

M. Renaud. Dès que l'Église réformée a voulu se constituer en autorité qui impose des confessions de foi et qui se produit avec un exclusivisme qu'elle condamne justement dans l'Église romaine, elle est restée impuissante à ranimer l'esprit religieux, et dès lors à régénérer. C'est pour la pratique de la justice qu'elle devait se montrer inexorable : et c'est ce qu'elle a le plus oublié partout où elle représente la majorité nationale !

Toutefois, l'entraînement funeste auquel l'Église réfor-

Digitized by Google

mée a si généralement succombé, ne saurait être exclusivement attribué à l'esprit de domination : il est même des communions méthodistes des plus exclusives, dans lesquelles cet esprit n'a peut-être exercé aucune influence.

L'entraînement signalé a des causes dignes des méditations les plus approfondies de tous les esprits régénérateurs : nous les rappellerons sommairement, sans méconnaître toutefois que les retours vers l'Église romaine sont dictés, à l'insu parfois de ceux qui y succombent, par l'esprit de privilége : par l'égoïsme de la richesse individuelle, qui s'abuse jusqu'à croire protéger son bien-être en faisant cause commune avec les cultes qui procèdent par la domination matérielle : tandis que les doctrines qui prêchent la justice dans *tous* les rapports sociaux, sont la seule sauve-garde de tous les intérêts légitimes.

L'expérience l'a prouvé : la libre appréciation par chacun d'une révélation *écrite* qui se prête aux interprétations les plus opposées, ne saurait être un guide suffisant pour la faiblesse des raisons individuelles appelées à dompter sans cesse des tendances ou des entraînements aussi forts que funestes. La libre appréciation d'une telle révélation est tout à fait impuissante à réaliser l'ordre moral : il faut à la liberté humaine une direction plus efficace et plus précise, et une autorité plus indéniable, ainsi que des règles d'une action plus moralisatrice et plus permanente, si l'on veut que la vie sociale soit la réalisation de la justice providentielle. En un mot : pour que la libre appréciaion des Écritures fût un guide suffisant, il fallait deux choses : 1° une loi suprême imméconnaissable qui, étant supérieure aux Écritures, fût un guide pour le sens des

Digitized by Google

textes et un critérium pour les interprétations; 2° il fallait une *pratique* de la loi, qui fît de l'observation des préceptes de la Révélation *la condition de tout bien-être!...*

Comment obtenir ces deux garanties?

On sait comment l'Église romaine a satisfait à ces deux nécessités. D'une part, elle s'est déclarée inspirée de Dieu et infaillible en son chef, établi comme pouvoir absolu : voilà pour la sanction. D'autre part, elle a établi une règle minutieuse d'application par la confession auriculaire et par les pratiques dévotieuses. Cette règle subordonnant tout à l'influence du clergé, faisait dépendre les moyens d'existence de chacun, de l'observation de la règle, puisque cette observation pouvait seule acquérir la protection du clergé. Ce système, appliqué par une corporation sacerdotale appelée à diriger directement ou indirectement tous les pouvoirs, était la domination humaine la plus complète que l'on pût imaginer, tant que la force matérielle devait étouffer l'essor de l'intelligence et tant que la Papauté pourrait diriger tous les gouvernements (1).

Mais même en de telles conditions, ce système a engendré l'ignorance, la dégradation, la démoralisation, le scepticisme, l'esprit de révolte et d'anarchie. (p. 27). Pour-

(1) Ce qui est si loin de l'état présent, puisque la Papauté ne subsiste plus que par l'appui des armées étrangères. Ajoutons que depuis trois siècles, la Papauté a perdu *officiellement* plus de la moitié de ses adhérents en Europe, pendant que la grande majorité de ceux qu'elle compte aujourd'hui comme catholiques-romains, professent un scepticisme subversif dont leur vie pratique est la manifestation permanente.

Digitized by Google

quoi cela ? parce qu'étant contraire aux lois providentielles constitutives de tous les êtres, comme à l'Évangile, ce système ne pouvait qu'engendrer une domination humaine subversive de tout progrès moral : l'autorité arbitraire des hommes étant ainsi substituée à l'autorité de la Cause première ou de Dieu : la force matérielle à la force morale.

Cependant, il faut le reconnaître : les conciles organisateurs de l'Église ne se sont pas trompés en jugeant que la libre appréciation des Écritures serait un guide insuffisant pour diriger les hommes. Seulement, ils ont erré sur l'essence de l'autorité et sur celle de la nature humaine, non comprise alors ; par suite, ils devaient nécessairement errer sur le principe de l'ordre moral, comme sur les moyens de le réaliser. Ils ont d'abord inventé une loi, au lieu de rechercher et d'appliquer les *lois vives !* Ne sentant rien de meilleur que leurs intentions, ils ont établi leur domination à la place de celle de la Providence. Un tel entraînement était naturel : il pouvait paraître raisonnable lorsque les sciences étaient peu avancées. Mais de ce renversement de l'ordre providentiel devait surgir l'anarchie intellectuelle la plus subversive !

Revenons maintenant à l'Église protestante. L'insuffisance de la libre appréciation des Écritures ayant eu ses conséquences funestes, elle devait appeler l'attention des communions de l'Église réformée, comme elle avait appelé celle des conciles organisateurs. Celles-ci crurent remédier à ce mal par les confessions de foi obligatoires. De là l'entraînement à reconstituer une autorité sacerdotale, moins l'infaillibilité, comme le présente l'Anglicanisme ; de là l'entraînement des communions méthodistes, puseystes,

Digitized by Google

etc., à revenir dans une certaine mesure aux moyens de l'Église romaine. Et parmi les Protestants, ceux qui ont combattu ces tendances dominatrices de leur Église, n'ont fait que prêcher une liberté divagante, impuissante à réaliser l'ordre moral, et très-favorable au scepticisme! Ils ont cru racheter ou dissimuler cette faiblesse en se constituant défenseurs de la lettre de quelques anciens dogmes qui sont justement l'obstacle à la régénération! Aussi, ne font-ils qu'accroître l'anarchie intellectuelle. Voilà comment le Protestantisme officiel n'a opposé qu'une *impuissance* de plus en plus manifeste au trouble moral qui désole l'Europe! Il s'est, de plus, mis en contradiction avec le principe qui lui a donné naissance!

M Servian. Les communions de l'Église réformée se croient très-libérales en disant: Nous n'obligeons personne à entrer dans notre confession. Ceux qui en font partie se soumettent volontairement aux articles de notre profession de foi. — Ce langage ne sort pas de la réalité tant qu'on est minorité; mais dès qu'on arrive à posséder le pouvoir, on revient insensiblement à l'esprit exclusif de Calvin, sans avoir les motifs qui servirent à l'expliquer.

D'ailleurs, n'élève-t-on pas ainsi les enfants à se soumettre absolument à une confession de foi, *œuvre des hommes*, tandis que pour s'élever dans un esprit religieux toujours plus vif et plus éclairé, ils ne doivent être soumis *absolument* qu'à ce qui est directement de Dieu: pour tout le reste, la liberté d'examiner et de conclure est la condition de toute foi efficace: la démonstration en sera faite dans la séance consacrée à *la liberté religieuse*.

M. Petramis. Quant aux Églises dites schismatiques qui

Digitized by Google

viennent d'être mentionnées, leur séparation de la domination papale ne les a pas non plus affranchies : elles n'ont fait que changer de domination; ce qui les retient dans des doctrines superstitieuses émanées de celles qu'on se propose ici de réformer. Les Églises dites schismatiques rallient les populations russes, helléniques, slaves, en immense majorité, ainsi qu'une partie des Arméniens, et présentent un total d'environ soixante et dix millions d'âmes!

M. Dermon. Disons-le bien haut : Il n'y aura point de régénération religieuse jusqu'à ce que la généralité des pasteurs soit convaincue de ceci : tant que le culte s'attache à soutenir des dogmes surnaturels en méconnaissant ceux de l'ordre providentiel; tant qu'il se borne à des oraisons plus ou moins sentimentales et à des prédications qui se réduisent à des considérations plus ou moins générales ou spéciales sur l'esprit de l'Écriture; tant que le culte n'élève pas les devoirs de l'opulence jusqu'à l'accomplissement du règne de la justice dans *tous* les rapports sociaux; tant qu'il ne prescrit pas ces devoirs aussi exactement qu'il prescrit ceux du faible; tant qu'il en est ainsi, le culte n'est pas l'application de la Religion : il n'est que la morale des priviléges!.. il ne peut inspirer ni foi ni esprit religieux : il ne peut régénérer! Mais, dès que la loi religieuse et l'enseignement du culte exposeront les devoirs sociaux qui sont en rapports corrélatifs avec tous les droits que l'on exerce dans la famille, dans l'atelier, dans la société, la loi religieuse intéressera les masses ainsi que tous les esprits régénérateurs : les enseignements du culte se trouveront invoqués sans cesse par l'intérêt même de chacun à rappeler les autres aux devoirs de justice! Dans une so-

Digitized by Google

ciété industrielle, la morale et l'économie-sociale sont en corrélation permanente (1) : la seconde est la réalisation pratique de la première dans les intérêts matériels : les séparer est impossible ! Il faut donc enseigner partout la juste satisfaction des droits du travail, à défaut de quoi on laisse croire à l'hypocrisie lorsqu'on s'annonce sous les auspices de la morale et du christianisme ! Car l'aumône qui aurait pour objet de nous dispenser de la justice, serait odieuse : la charité aurait-elle donc été instituée pour servir de masque à l'inique égoïsme ! (2)

M. Renaud. J'ajouterai que l'enseignement de la chaire comme la haute littérature, a subi l'influence de l'engouement, pour ce degré de la forme qui efface toutes les réalités. C'est l'entraînement des civilisations raffinées ! Elles

---

(1) Pour l'exposition des principes fondamentaux de l'Économie sociale et pour leur application, *voyez* T. d. D., p. 42 à 51, 99 à 117, et *M. S.*, p. 251 à 262.

(2) Aux personnes qui admettent l'autorité des Écritures, nous rappelons ces passages de la Bible :

« Mon enfant ne mène point une vie de mendiant, car il vaut mieux mourir que de mendier. La vie de l'homme qui s'attend à la table d'autrui ne doit point être tenue pour vie. — La mendicité est douce dans la bouche de l'homme qui a perdu toute honte, et il y a un feu ardent dans son ventre. » (*Ecclésiastique*, chap. XL.)

Même d'après la Bible, c'est donc bien par l'abondance d'un travail équitablement rétribué, et non par l'aumône, que la misère doit être dissipée ! L'abondance d'un tel travail résulte *naturellement* de la réalisation pratique du principe : *à chacun les fruits de son travail*. (Voyez-en les démonstrations T. d. D. et *M. S.*, aux chapitres spéciaux.)

Digitized by Google

couvrent des fleurs de l'éloquence la démoralisation qui ronge le cœur de la société! Elles affichent les allures d'un dédain seigneurial devant les manifestations simples de la justice ou de la vérité! Elles croiraient déroger en signalant ouvertement l'égoïsme de certaines régions sociales, lorsque cet égoïme est la source de tout le mal de la société! Leur moralité consiste à gourmander cet égoïsme dans un langage où l'euphémisme de l'expression laisse parfois douter s'il y a louange ou blâme!

Avec l'anarchie morale qui règne de nos jours, c'est bien moins le talent d'écrivain et l'art oratoire, que le mérite du penseur réformateur, qu'il faut demander à la chaire comme aux œuvres littéraires! En persévérant dans la voie contraire, on ne fait que perpétuer le mal social ou l anarchie!

DES PROGRÈS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE.

M. Renaud. Après tout ce qui précède, nous avons pour devoir de rappeler que l'Église réformée compte aujourd'hui, dans tous les pays, des pasteurs et de nombreux fidèles qui s'attachent à réaliser le pur évangélisme : c'est par ces communions que la tâche de la régénération pourra être accomplie.

Le grand œuvre de la Réformation chrétienne, nous l'avons dit, c'est le retour de l'Église au progrès religieux.

Le Protestantisme officiel saura-t-il être le continuateur de l'œuvre régénératrice commencée par Luther? Écoutons le langage des pasteurs les plus dévoués au progrès religieux dans l'Église réformée de France!

« Pour ruiner l'autorité dans l'Église romaine, il suffit

Digitized by Google

de prouver la fausseté de l'infaillibilité qui lui sert de base. Pour ruiner l'autorité que voudraient s'arroger certains pouvoirs consistoriaux dans l'Église réformée, il suffit de rappeler le Protestantisme à son origine. Partant non de l'infaillibilité, mais du libre examen, pour arriver à proscrire l'examen, le Protestantisme tourne dans un cercle vicieux, il n'est plus qu'une illégitimité, une inconséquence, un démenti donné à son principe.

« Le christianisme catholique est immobile, stéréotypé, stagnant, parce qu'il n'y a rien à perfectionner dans une infaillibilité.

« Le christianisme protestant est perfectible de sa nature, et en conséquence l'avenir est à lui ! (399-400.)

« .... Le dogme seul n'est rien... le dogme n'est pas un but, mais un moyen.

« Il est évident que le christianisme n'atteint son point culminant d'action sur notre âme qu'en donnant satisfaction à toutes nos tendances et en les dirigeant toutes. Or, la satisfaction de la raison, c'est la vérité !... Ce sont les clergés qui maintiennent encore la suprématie du dogme pour maintenir la leur... (409-412.)

« Il n'y a qu'une seule espèce de foi solide, consolante, salutaire, et qui suffise à la conduite de la vie et de la mort : c'est celle qu'on s'est faite soi-même. (415.)

« Un Évangile pour tous et à chacun sa foi puisée dans cet Évangile... (408.)

« Il est évident que l'Évangile a voulu laisser chaque communauté chrétienne, libre de s'organiser et de se gouverner à sa manière, et à plus forte raison chaque chrétien libre de se rallier au clergé qui, selon sa foi, représente le

Digitized by Google

mieux le christianisme. Cet affranchissement est en voie d'exécution et plus avancé qu'on ne le pense. Il n'a commencé à gagner de proche en proche que depuis la Réformation, parce que c'est le Protestantisme qui a ravivé dans le monde chrétien le principe : personne entre l'Homme et Dieu, personne entre le fidèle et le Christ. (392-93, *Christianisme expérimental.*) (1)

C'est après avoir publié une telle doctrine chrétienne en 1847, que M. le pasteur Athanase Coquerel a été élu à l'Assemblée constituante en 1848, puis à la Législative; c'est là aussi que sa trop confiante abnégation a fait douter à un grand nombre de son amour pour le progrès et pour la justice évangéliques. — Il a dit plus tard :

« Des inconséquences célèbres que l'esprit humain a quelquefois jetées comme des obstables sur son chemin, la plus énorme et peut-être la plus fatale, est celle qui accorde la liberté d'examiner et refuse celle de conclure. » (Sermon *de la Véritable paix de l'Église*, novembre 1852.)

« Le christianisme est bien moins un ensemble de doctrines qu'un principe de vie : et cette vie, la vie chrétienne, c'est l'amour! » (Sermon *les Ames qui périssent*, janvier 1853.)

Voici maintenant quelques extraits des écrits et prédications de M. Martin Paschoud, autre pasteur déjà ancien de l'Église réformée de Lyon et de Paris :

---

(1) La *lecture de ce remarquable* ouvrage est indispensable à toute personne qui veut connaître quelles sont les puissances du christianisme *officiel* le plus avancé dans l'Église réformée, et quels sont les progrès accomplis par cette Église. Un beau et fort vol. in-18, chez M. Cherbuliez, libraire, 10, rue de la Monnaie, à Paris.

Digitized by Google

« Le Protestantisme c'est : 1° la liberté réservée à chaque chrétien d'examiner lui-même le christianisme suivant les lumières qu'il a reçues, et sans reconnaître aucun pouvoir supérieur qui ait été divinement établi pour l'examiner à sa place; 2° c'est la liberté d'adopter ou de rejeter telle ou telle croyance, selon qu'il la trouve ou non renfermée dans les Écritures, ne reconnaissant sur terre d'autre juge de cette adoption ou de ce rejet que sa conscience et sa raison; 3° c'est la liberté de s'unir à ceux qui ont la même croyance pour exprimer de concert, par des cérémonies et des pratiques, cette croyance commune. En un mot, le Protestantisme c'est la liberté d'examen, la liberté de croyance, la liberté de culte.

« *Que les premiers protestants aient compris et appliqué ces principes dans toute leur étendue ou dans de certaines limites, il n'importe; ces principes étaient évidemment au fond de leur œuvre*, et tout protestant doit nécessairement les admettre... *parce que seuls ils se trouvent en parfaite harmonie* avec la nature de l'Homme, avec la nature des vérités religieuses, avec les enseignements de l'Évangile..... (p. 6-8.)...

« Être chrétien ce n'est donc pas recevoir le christianisme de telle ou telle manière, ce n'est pas appartenir à telle ou telle secte, ce n'est pas adopter telle ou telle confession de foi; être chrétien, c'est être disciple de Jésus-Christ..... et pratiquer ce que prescrit l'Évangile.... (p. 19.)...

« Des croyances longtemps respectées, ne suffisent plus à la raison, à la conscience, à la vie des peuples modernes... (p. 48.)...

« Pour être disciple de Jésus-Christ, « il n'est pas né-

Digitized by Google

cessaire d'avoir reçu des hommes « l'imposition des mains. » Au clergé seul n'appartient pas le droit et le devoir d'aller et d'enseigner les nations. Prêtre ou laïque n'importe, tout disciple est consacré.....

« Le clergé de tous les cultes, quoiqu'en des proportions diverses, est presque universellement dépouillé du prestige de son ancienne autorité. Aussi n'est-ce pas sur lui qu'il faut compter maintenant pour l'enseignement et la régénération du monde : à moins qu'il ne commence par sa propre régénération.

« ...Qui donc, avec lui ou sans lui, enseignera le monde? Vous, pères et mères, MÈRES SURTOUT! Vous, instituteurs et institutrices! Vous, chefs d'ateliers, artisans, cultivateurs! Vous, qui que vous soyiez, où que vous soyiez, si vous êtes véritablement disciples de Jésus-Christ. Vous n'avez pas besoin, pour cette sainte tâche, d'un temple, d'une église, d'une chapelle, ni d'une chaire, ni d'une robe officielle; vous n'avez pas besoin de science, d'érudition, d'art oratoire, de longs discours... Dites à tous quelles sont vos croyances, et surtout pratiquez-les!

« ...Les premiers disciples de l'Évangile, quoique moins instruits que vous, convertirent le monde. Ils montraient leur foi par leurs œuvres. Voyez comme ils aiment, disait-on; voyez comme ils sont en paix et en joie; voyez comme ils souffrent; voyez comme ils meurent! Disciples d'aujourd'hui, allez et faites de même. Allez et enseignez ainsi les nations; si humble que soit votre place ici-bas, si restreint que puisse être le cercle de votre activité, en vérité, en vérité, je vous le dis : vous êtes le sel de la terre, le sort

du monde est en vos mains. » (P. 51-54, *Liberté, Vérité, Charité.*)

M. Renaud. Le grand obstacle à la régénération sociale, ou au progrès des idées religieuses, c'est en effet l'action dominatrice qu'on a laissé prendre aux pouvoirs cléricaux. Aussi, le progrès des idées religieuses, duquel dépend toute régénération, ne peut s'accomplir qu'en réduisant le pouvoir du clergé, puisque ce progrès enseigne à chacun les moyens de *se gouverner soi-même.* Le sacerdoce est donc entraîné à méconnaître l'action régénératrice qui doit réduire son pouvoir ; car, pour lui, tout dépend d'abord de sa domination. Hors d'elle, il ne sent aucun bien, quoique cette domination soit la source du mal en dissipant la foi religieuse.

« Aucun pouvoir clérical ne veut se déposséder en faveur de Dieu, » dit trop justement le pasteur Ath. Coquerel, « parce que c'est toujours abdiquer le pouvoir. » (*Christ. expérimental*, p. 396.)

M. Servian. C'est donc sur les faits qui viennent d'être rappelés qu'il est juste d'apprécier désormais le progrès religieux qui s'accomplit dans l'Église réformée. Ce progrès sera d'autant plus actif et efficace lorsque les esprits sérieux qui aspirent à régénérer, se rallieront aux efforts de ceux qui travaillent à le répandre.

Mais s'y rallier n'est pas se borner à une simple adhésion commandée d'ailleurs par la conscience ; c'est agir, c'est encourager, c'est soutenir la propagation de la vérité par tous les moyens dont on dispose ! hors de là, on faillit à l'impérieux devoir de régénération qu'impose la situation sociale !

Digitized by Google

Il résulte évidemment de tout ce qui précède, qu'on ne doit plus attribuer à la dénomination de *Protestantisme* une signification restreinte, puisque sous cette dénomination il se trouve des pasteurs et un grand nombre de fidèles qui ne veulent pratiquer que la loi de justice et d'amour, en un mot la loi évangélique!

Est Protestant, quiconque proteste contre toute fausse application de l'Évangile, et contre toute domination humaine substituée à l'autorité de Dieu!... La qualification de Protestant ne lie donc la conscience de personne à aucune confession de foi particulière: elle n'est qu'un rappel au pur évangélisme!

M. Renaud. Jésus-Christ répétait: « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais accomplir la loi ». La part de vérité que les anciennes loi contenaient, a été résumée par l'Évangile dans une affirmation plus précise, plus catégorique de la loi de justice et d'amour. Mais cette affirmation ne pouvait encore être produite que dans la mesure des connaissances acquises alors. Voilà pourquoi après dix-huit nouveaux siècles de recherches scientifiques et d'épreuves sociales accomplies dans un degré de vie plus avancé, l'humanité apporte selon son développement providentiel, un nouveau complément à la loi devenue manifestement insuffisante dans l'âge présent des sociétés: la démoralisation générale le dit assez haut.

Voilà pourquoi le *Providentialisme* répète avec l'Évangile et contrairement aux affirmations de saint Paul: *nous ne venons pas détruire la loi, mais l'accomplir* dans un degré proportionnel aux lumières du temps: ce que le christianisme a déclaré, le Providentialisme vient le réaliser!

Digitized by Google

M. Servian. Saint Paul semble en effet contredire l'Évangile quand il dit :

« *L'ancienne loi est abrogée à cause de sa faiblesse et de son inutilité; elle n'a* RIEN *amené à la perfection; mais elle a été suivie d'une meilleure espérance qui nous rapproche de Dieu.* » (Heb., VII, v. 19.) Cette abrogation de la loi mosaïque est rapprochée par l'auteur de l'Épitre aux Hébreux d'un passage d'Aggée, qu'il interprète de la manière suivante : *Ces mots de la prophétie d'Aggée marquent l'abolition des institutions muables* (celles du mosaïsme), *afin que les immuables prennent leur place.* (XII, 27.) Il s'agit ici de la grande révolution religieuse qu'Aggée annonçait.

(Ag. II. 6. » *Christianisme expérimental*, 360-61.)

Pour nous, désormais, il est superflu de faire remarquer que les seules lois immuables sont *les lois vives!* et que les lois vives sont la sanction de toutes les vérités universelles : voilà comment elles sont la sanction des préceptes fondamentaux du christianisme.

L'ŒUVRE DU PROVIDENTIALISME.

M. Renaud. Les deux puissances énoncées (p. 149-50), comme étant indispensables pour assurer au libre examen une action régénératrice, le Providentialisme les apporte : La loi indéniable, supérieure aux Écritures, le critérium et la sanction ont été déjà reconnus dans la *Révélation directe* par les *lois vives* constitutives de tous les êtres (p. 76). Devant cette autorité irrécusable pour tous les humains, les Écritures de tous les temps étant la révélation *indirecte* ou l'interprétation applicatrice de la Révélation directe, selon les lumières de l'époque, le libre examen touchant les

Digitized by Google

Écritures ne peut plus méconnaître les principes ou l'esprit de la loi suprême: la Révélation *directe* avec sa souveraine autorité et sa permanente et universelle démonstration de fait, est là pour rappeler inexorablement que solidarité, ordre-justice, amour selon l'équité, sont les principes constitutifs de l'ordre providentiel en dehors desquels aucun bien n'est réalisable! (p. 60-67.)

Mais ce n'est pas tout: la pratique est le point sur lequel l'Église romaine a paru si habile, au seul bénéfice de sa domination il est vrai. Une pratique encore plus efficace, mais au seul bénéfice de l'ordre moral, doit être réalisée; et cela par l'application constante du principe formulé avec ces mots: *liberté d'examiner et de conclure.*

Le Providentialisme apporte par le *gouvernement de soi-même*, cette règle pratique d'une efficacité régénératrice sans égale. (*Voy.* Gouvernement de soi-même.)

Si l'on nous demande maintenant pourquoi nous présentons une dénomination nouvelle, nous répondrons: ce n'est point pour exclure l'ancienne, quoiqu'elle donne lieu à mille interprétations diverses par suite des fausses applications si nombreuses qui en ont été faites.

Nous acceptons et retenons la qualification de *chrétiens rationnels.*

Mais en même temps, comme toute doctrine qui marque un progrès réel dans la science-générale ou la Religion positive, doit trouver en elle-même une dénomination qui marque et précise la réforme qu'elle vient réaliser, nous serions coupables de taire cette dénomination qui n'a rien de personnel, rien d'humain même! et qui est, par elle seule, l'acte de foi nécessaire à la régénération dési-

Digitized by Google

rée, comme elle est la manifestation de la loi vive universelle.

M. Servian. En effet, ce dogme renferme dans son exposition les vérités présentées par toutes les doctrines religieuses; il peut donc rallier tous les peuples.

Assurément, ni les Écritures, ni aucune œuvre humaine ne peuvent prétendre se placer au-dessus des lois vives, *Révélation* DIRECTE *de Dieu seul!*

Comme on l'a très-bien dit dans une séance précédente (p. 81), douter d'une révélation que la faiblesse humaine ne peut ni changer ni altérer, c'est douter de Dieu même! Les philosophes païens avaient une foi plus élevée, plus religieuse, lorsqu'ils s'écriaient par la bouche de Zénon : « C'est nier Dieu que de le mesurer d'après des proportions humaines. »

Oui, c'est en agissant ainsi qu'on a perdu toute foi religieuse. Oui, le christianisme n'est pas une doctrine, c'est la loi de vie, c'est la loi d'amour.

Le dogme du christianisme rationnel, ou du Providentialisme, vient réaliser enfin la condition première de l'ordre moral, le progrès perpétuel des idées religieuses! Il déclare que ce progrès suivra celui des découvertes de l'esprit humain sur l'Absolu intégral, ou la science universelle.

Voilà comment le dogme que nous manifestons, apporte non-seulement la régénération du présent, mais encore celle de l'avenir. Voilà comment ce dogme est la loi religieuse la plus élevée qui soit encore connue de l'humanité. Elle a, en effet, tous les caractères de la Religion positive universelle!

Digitized by Google

Et dans tout ceci il n'y a rien que de très-naturel :

L'Église romaine étant surgie d'un hébraïsme mêlé de paganisme, en a inévitablement conservé quelques moyens que son immuabilité a maintenus.

L'Église protestante étant surgie de l'Église romaine, il y a du papisme dans l'Église réformée, comme il y a encore du paganisme dans l'Église romaine. Seulement, la liberté d'examiner et de conclure permet le progrès régénérateur à l'Église réformée.

Dans la série du progrès religieux, l'autorité humaine s'est manifestée de trois manières : l'Église romaine continuant les moyens des cultes antérieurs, ou des âges d'enfance des sociétés, a dit : Soumettez-vous au clergé, à un pouvoir humain, pour tout ce qui est de Dieu seul.

L'Église réformée a commencé la régénération du principe d'autorité en écartant les dominations arbitraires qui perdent la foi; elle a dit : La Bible, rien que la Bible, parole inspirée de Dieu; soumettez-vous à la Bible seule; mais en l'appréciant librement, selon votre conscience et votre raison.

Le Providentialisme continue ce progrès en disant : Dieu parle directement aux humains par la manifestation de ses lois vives, comme par la voix de la conscience et de la raison appelée à apprécier les lois divines. Nous n'arrivons à connaître Dieu indéniablement que par la révélation des lois vives : Dieu et cette révélation sont donc inséparables.

Entre Dieu et la créature hominale, il n'y a plus d'autorité spirituelle possible dès que la révélation *directe* est reconnue. Toute autorité spirituelle constituée

Digitized by Google

par les hommes étant sujette à des erreurs, à des entraînements inévitables, qui font méconnaître les lois divines, et dès lors dissipent l'esprit religieux, le respect de la morale, en substituant leurs idéalisations à ce qui est divin !

Digitized by Google

L'EXPÉRIENCE

ET

L'EXPÉRIMENTALISME.

Huitième Séance du Congrès.

Appréciation du principe des philosophies anti-théistes contemporaines L'Expérimentalisme est aussi faux que l'expérience est vraie.—Causes de l'Expérimentalisme.—Néant de ses attaques contre le Christianisme rationnel.

M. Renaud. Après avoir démontré la cause première, son ordre providentiel unitaire et la vérité du christianisme *rationnel*, il reste à démontrer le néant des doctrines qui s'efforcent plus que jamais de faire méconnaître ces principes tutélaires. Ces doctrines se résument toutes dans l'*Expérimentalisme* contemporain.

Comme moyen, comme contrôle, comme méthode, l'expérience est le seul guide sûr dans les sciences; c'est donc par elle qu'on arrive à la vérité démontrée. Aussi, la philosophie que nous exposons sous le nom de Providentialisme, repose-t-elle à tous égards sur les preuves de l'expérience : c'est-à-dire sur des démonstrations positives.

Après avoir ainsi proclamé la nécessité de l'expérience, nous ne ferons pas comme Aristote et Bacon, qui, par une incohérence étrange, l'ont alliée, dans la doctrine comme dans leur conduite, à un surnaturalisme religieux qui en est la négation directe.

Digitized by Google

De nos jours encore, bien des esprits qui se déclarent philosophes, positivistes, rationalistes, radicaux, etc., tombent dans des entraînements analogues, sans s'apercevoir qu'ils divaguent et que leur langage reste ainsi privé de toute autorité doctrinale.

Mais de ce que nous proclamons que l'expérience est nécessaire à la constatation de la réalité, s'ensuivrait-il que nous puissions attribuer à l'expérience, prise comme méthode et comme critérium des faits contingents, la puissance de la doctrine ou de la loi d'ordre universel? Ce serait confondre le ciseau du sculpteur avec la statue, l'instrument qui découvre la loi avec la loi même, et la loi d'ordre avec le principe de la vie universelle!

Telle est cependant l'erreur étrange de ceux qui professent *l'Expérimentalisme* présenté sous le nom d'Humanisme ou d'anti-théisme; doctrine qui écarte ou repousse, selon les écoles, l'idée de la cause première et de l'ordre providentiel!

Les propagateurs de *l'Expérimentalisme* ne parviennent à accréditer leur doctrine près de quelques-uns, qu'en faisant valoir la part de vérité que renferme la méthode de l'expérience. Sur ce sujet, notons quelques principes rappelés par le docte Amard dans les termes suivants :

« Toute contingence ne s'explique qu'étant ramenée à son absolu, à son principe générateur : le tout ne peut être ordonné pour la partie, mais la partie pour le tout. » (II, 543.)

« L'être humain est appelé à la conquête de l'Absolu, c'est-à-dire à la connaissance de la réalité objective. La notion de causalité jaillit spontanée dans tout l'univers

Digitized by Google

et au sein de chaque être par intuitisme ou *innée notion de soi, puissance avant acte.*

«Sans l'inné appel à la cause occulte et l'impulsion métaphysique immanente qui en découle, l'Homme ne saurait concevoir l'idée de contemplation, nulle invisibilité n'exercerait son génie; il ne songerait et ne pourrait songer non plus que l'animal à la conquête de l'invisible, à l'érection d'un dogme idéifique, symbolique, exégétique de lui-même, de l'univers et de Dieu. (Amard, t. I, 665-70.)

Tandis que par l'infus appel à la cause occulte, l'Homme est sans cesse provoqué à rechercher dans les manifestations de l'Absolu, les lois de l'harmonie qu'il est appelé à établir pour la glorification de la cause première par la réalisation du bien de tous les êtres!

A l'égard des sociétés, l'*Expérimentalisme* présente les coutumes, les mœurs, les usages, les droits établis, l'histoire en un mot, pour en déduire le droit absolu. C'est partir de l'erreur; car la société ne produit pas ou presque pas d'actes intégralement vrais : tout y est relatif aux nécessités de situation, tout y varie sans cesse.

Comment alors soumettre l'humanité à la *seule* expérience; comment expliquer la créature par ses apparences mensongères et confondre l'acte avec la puissance?... L'expérience veut le dogme qui l'explique, la juge comme son critérium, car elle est changeante, étant soumise dans tout l'univers aux conditions de la variété infinie des êtres.

L'*Expérimentalisme* déduit l'Homme de la société, au lieu de déduire la société de l'Homme, dit encore Amard. Le soutenir comme doctrine, comme loi, c'est tomber dans

Digitized by Google

le sophisme qui consiste à élever la contingence à la puissance de l'absolu : c'est fouler aux pieds tout positivisme!

M. Hermann. N'est-il pas nécessaire de constater ici quel est l'entraînement qui a engendré l'Expérimentalisme?

CAUSES DE L'EXPÉRIMENTALISME.

M. Renaud. Je vais satisfaire à ce juste désir.

C'est à la vue des effets de plus en plus subversifs du surnaturalisme prêché par une métaphysique imaginaire, que les esprits les plus positifs et souvent les plus dévoués à la recherche de la vérité, se sont dit : n'admettons rien qui n'ait sa sanction dans l'expérience. Cette première résolution aurait été féconde si elle fût restée dans les limites de sa réalité. Mais de l'expérience reconnue comme moyen et méthode on ne tarda pas à vouloir constituer l'*Expérimentalisme*, c'est-à-dire le dogme et la loi de lien ou d'ordre universel, inventés par l'Homme, au lieu d'être simplement découverts, interprétés et appliqués comme étant l'œuvre de la Cause première, qui subsiste de soi et par soi seule.

La loi-principe ou le dogme fondamental n'étant plus supérieur à la faiblesse humaine, mais étant la pure invention de l'esprit humain, les sociétés se trouvent abandonnées, sans recours aucun, à l'arbitraire de l'Homme s'arrogeant l'autorité de l'Absolue vie; c'est encore le pouvoir d'un pape ne relevant que de lui-même ou de son inspiration. M. Auguste Comte l'a prouvé en France dès qu'il a voulu commencer la réalisation pratique de sa doctrine (1).

(1) Voyez le projet de constitution de sa Revue occidentale dans le IIe volume de sa *Politique positive* : Préface, p. XXXIV.

Digitized by Google

Nous le répétons : les apologistes de l'Expérimentalisme ont eu les intentions les plus régénératrices : ils ont voulu soustraire l'humanité au pouvoir arbitraire que certaines corporations sacerdotales prétendaient avoir reçu de Dieu d'une manière surnaturelle; ils ont cru que pour renverser tout surnaturalisme il fallait écarter l'idée de la Cause première, détourner les esprits de la preuve de l'unité de l'ordre providentiel ou de l'Absolue vie. Ils n'ont pas senti qu'en agissant de la sorte ils mutilaient d'abord l'entendement humain dans ses plus puissantes et plus nobles facultés, et qu'ils livraient ensuite l'humanité, plus funestement et plus inexorablement que jamais, à l'égoïsme humain, à l'arbitraire de la force et de la ruse, sans pouvoir plus rien invoquer contre cet odieux abus destructeur de toute vie morale!

Tandis que, avec la notion permanente et sainte de la Cause première, principe de toute justice, l'opprimé, quel qu'il soit, peut toujours invoquer contre ses oppresseurs le droit de l'autorité qui commande à tous, parce qu'elle régit l'univers!

Si ce recours a été trop vain jusqu'à ce jour, peut-on méconnaître qu'il ne s'appuyait sur aucune démonstration suffisamment positive des lois constitutives de l'ordre universel, puisqu'il présentait la tradition écrite comme la révélation directe de Dieu!

Mais comme on l'a vu par notre démonstration de l'Absolu : dès qu'il reste indéniable que le bien-être des individus et des sociétés comme la puissance des pouvoirs et la stabilité de l'ordre dépend de l'application des lois constitutives de l'ordre providentiel : dès qu'il est reconnu que

Digitized by Google

le mal croît partout en proportion de la méconnaissance de ces lois; dès que ces points fondamentaux et tous ceux qui s'y rattachent, se trouvent rendus irréfutables, quelle n'est pas la garantie de tous et en particulier celle du faible contre le fort : puisque l'autorité immuable et universelle, essence même de la justice, de l'amour et de la vie, devient la garantie de chacun!

Tandis qu'avec l'*Expérimentalisme*, redisons-le, le jour où le pouvoir serait devenu oppresseur, comme il serait reconnu être la science et l'autorité suprême en principe même, il n'y aurait rien à invoquer contre lui!!! Il faudrait que la société s'insurgeât contre sa propre doctrine; il faudrait qu'elle foulât aux pieds, religion, lois et dogmes pour pouvoir recourir à la Cause première, à l'ordre providentiel, et retrouver le droit d'invoquer l'immuable justice éternelle pour résister au dernier degré de l'oppression! Voilà où conduit l'*Expérimentalisme* comme dogme ou loi suprême!

Jamais, non jamais, les pouvoirs déclarés les plus absolutistes, n'ont élevé de si effroyables prétentions! La papauté elle-même se présente comme le simple ministre du Dieu de raison, de justice et d'amour! Elle se borne à imposer une interprétation erronée de la loi divine. Mais le surnaturalisme qu'elle invoque pour motiver son autorité, la réduit à néant dès que la lumière de la vérité ou de la science dissipe ce surnaturalisme, ne laissant plus subsister pour autorité que les immuables lois universelles de solidarité, de justice et d'amour!

Aussi, le pouvoir de chaque papauté ou de chaque caste sacerdotale, s'est-il toujours affaibli graduellement chez

Digitized by Google

tous les peuples, à mesure qu'il a moins représenté l'autorité providentielle, hors de laquelle il n'existe plus de puissance régénératrice.

Voilà comment écarter l'idée de la Cause première, implique la négation de la philosophie même, comme de toute justice sociale. « Si Dieu n'existait pas, disait Voltaire, il faudrait l'inventer. » Oui, si l'univers dans son ensemble, comme chaque être en particulier, ne manifestait une cause première législatrice du monde, l'humanité serait abandonnée à l'arbitraire des pouvoirs humains : il faudrait accepter des hommes pour Dieu !!! A cette pensée l'âme se glace d'effroi !

Mais la sérénité renaît en elle aussitôt, en songeant qu'il ne nous est pas possible de douter un instant de l'unité de l'ordre providentiel ! L'Éternel a rendu ce doute impossible par la manifestation permanente et sensible pour tous, des lois vives constitutives de l'univers issu, sensible à nos sens ! Les lois de cet ordre assurent le salut de l'humanité : elles seules proclament la destinée sublime de l'être humain ; elles seules fournissent, à chacun, les moyens de la réaliser !

M. Dermon. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici que les grands réformateurs sociaux ont tous combattu l'athéisme. Voltaire n'a combattu que les doctrines de superstition : ce sont les défenseurs de ces doctrines qui l'ont représenté comme méconnaissant la Cause première, parce qu'il repoussait leur Dieu imaginaire et tyrannique. Voltaire peut même être rangé parmi les défenseurs de la justice providentielle, ainsi que l'attestent les paroles suivantes et tant d'autres analogues prononcées par lui :

Digitized by Google

« C'est un attentat contre l'Être infini, de dire : Il y a une vérité essentielle à l'Homme, et Dieu l'a cachée. » Voici maintenant le langage de Robespierre :

« Ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme ! »

M. Oriol. La même réclamation peut être faite non moins justement en faveur du saint-simonisme, dont voici la doctrine :

« L'Humanité a un avenir religieux, la science n'est pas athée ; Dieu et un plan providentiel, voilà le lien de toutes les branches du savoir humain. Il y a constance, ordre, régularité dans l'enchaînement des phénomènes. Les sciences racontent la gloire de Dieu en nous découvrant de plus en plus l'harmonie de toutes les fonctions. A son plus haut degré d'exaltation, l'inspiration scientifique est un hymne religieux. »

M. Hermann. Pour compléter cette manifestation, qu'il me soit permis de citer le langage si élevé et si religieux de Fourier :

« La raison ne peut entrer dans les voies de lumière qu'en se ralliant à l'esprit du Créateur. Cherchons le code social composé par Dieu : ce n'est pas la raison qui doit faire les lois.... Mais alors Dieu se trouve au premier rang, et la raison humaine au second : ce n'est pas ainsi que l'ont entendu les philosophes et les castes sacerdotales. »

(Ch. Fourier, *Nouv. Monde.*)

Digitized by Google

L'EXPÉRIMENTALISME ET LE CHRISTIANISME.

M. Renaud. L'école qui présente ses travaux sous la dénomination de *Nouvelle philosophie Allemande*, ainsi que celle qui s'intitule si abusivement en France *Philosophie positive*, travaillent de concert à saper la Religion et le Christianisme dans leur principe. La première de ces écoles a été engendrée par l'impuissance du Protestantisme officiel, à régénérer, à faire régner la justice ; la seconde est un produit plus direct de l'Église romaine par voie de réaction.

L'école allemande se déclare ouvertement athée ou anti-théiste ; et cependant elle a un Dieu, c'est l'humanité s'adorant elle-même ! Aussi prend-elle la dénomination de *Humanisme*, comme celle de France. Mais cette dernière dissimule sa pensée en attaquant parfois un certain athéisme, tout en écartant formellement l'idée d'une Cause première.

Les considérations exposées dans les paragraphes précédents s'appliquent donc parfaitement aux œuvres et au but que poursuit l'école d'outre-Rhin. Après une étude approfondie des travaux de la *Nouvelle philosophie Allemande* (1), on éprouve un profond sentiment de tristesse

(1) Issue de la première école Hégélienne, elle s'intitule néo-hégélienne et déclare *avoir hardiment brisé les entraves que le maître s'était imposées*. Elle compte entre autres disciples : MM. David Strauss, Bruno Bauer, Karl Marx, Arnold Ruge, Louis Feuerbach, Daumer, Ghillany Lützelberger ex-pasteur protestant, Hermann Ewerbeck, etc.

Digitized by Google

en reconnaissant jusqu'à quel point s'abusent des esprits évidemment inspirés par le désir de voir régner la vérité et la justice!

Dans le chapitre précédent, nous avons démontré comment le Christianisme rationnel ou réel se réduit à la loi universelle de solidarité de justice et d'amour, formulée explicitement par son précepte fondamendal comme étant TOUTE LA LOI!

En Europe, les populations les plus ignorantes et les plus pauvres, comme les plus riches et les plus entraînées à dominer, reconnaissent cette loi d'amour; quelle est alors l'œuvre naturelle des esprits régénérateurs? n'est-ce pas de s'attacher à faire valoir l'incomparable puissance d'une telle loi en signalant tous les entraînements qui l'ont fait dénaturer?

En procédant ainsi, il est facile de ramener à la pratique de la loi de justice et d'amour ceux qui ont l'Évangile pour doctrine.

Mais messieurs les expérimentalistes ont pensé tout différemment. Ils se déclarent tout dévoués à faire régner la justice et l'amour parmi les humains; et au lieu de consacrer leurs efforts à ramener le christianisme à la pureté de son principe en éclairant les peuples sur la fausse application qui en a été faite, ils veulent dissiper l'idée chrétienne, la Religion, comme ils osent dire; et ils veulent y substituer, quoi? *leur philosophie!!!*

En agissant ainsi, ces philosophes crient bien haut contre ce qu'ils appellent l'égoïsme chrétien; et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sacrifient l'avantage INAPPRÉCIABLE d'avoir deux cents millions d'Européens qui acceptent en

Digitized by Google

Christ la loi d'amour, la plus absolue, la plus explicite; ils sacrifient cet avantage inappréciable pour les ouvriers de la régénération sociale, par l'entraînement qui les pousse à produire dans le monde une loi nouvelle qui soit leur œuvre, leur personnalité philosophique.

Eh quoi! si vous avez de la peine à ramener à la loi d'amour ceux qui en ont le précepte formel dans la doctrine professée par eux et par l'immense majorité de l'Europe, pouvez-vous avoir plus de succès, en niant Dieu, la Religion, le Christianisme, et en appelant l'humanité à ne relever que du pouvoir et des lois humaines : puisqu'elle se trouve réduite par vos doctrines à ne voir rien au-dessus d'elle! Pouvez-vous soutenir que vos doctrines auront plus d'influence que la démonstration de l'identité du précepte fondamental de l'Evangile avec les lois vives constitutives de l'ordre providentiel?

Quand des philosophes qui se posent explicitement comme les plus doctes du temps, affichent un aveuglement pareil, comment s'étonner de l'égarement qui retien les vieux pouvoirs et les vieux partis? comment s'étonner de la lenteur du progrès dans la masse des intelligences!

Mais ce qui achève de caractériser l'aveuglement des expérimentalistes contemporains, c'est la nature de leur critique du christianisme, telle qu'on la trouve si prolixement exposée dans les travaux de la *Nouvelle philosophie Allemande!* Quel mérite y a-t-il à entasser les contradictions qui résultent, dans le christianisme, de l'enseignement de la foi et de l'amour?

Qu'importe que saint Augustin ait placé la foi avant

Digitized by Google

les œuvres. Saint Augustin est-il le Christ, est-il l'Evangile? Et la foi sans les œuvres, n'est-elle pas *déclarée* de nulle valeur, depuis long-temps, même par l'Église romaine, quoique cette Église agisse *en fait* contrairement à sa déclaration!

L'idée religieuse a donc sa marche progressive dans le christianisme comme ailleurs : qui pourrait le contester?

Sans doute la pratique chrétienne a fait une fausse application de la loi, depuis le jour où la fatale influence de Constantin pesa sur le concile de Nicée pour en faire l'instrument de son ambition! Sans doute les pouvoirs sacerdotaux ont été entraînés à mettre leur domination au-dessus de tout et à imposer la foi en leur dogme comme première obligation. Cet entraînement naturel à chaque pouvoir humain, serait à bien plus forte raison celui de tout pouvoir ne relevant que de l'humanité, et dès lors du droit du plus habile, du plus fourbe ou du plus fort! et non des lois constitutives de l'ordre providentiel!

On ne pourra faire méconnaître que le christianisme réel condamne les dominations, appelle la liberté, le libre examen, la libre croyance et se résume dans le précepte d'amour; les Epîtres de saint Pierre, saint Jacques, saint Paul et l'œuvre des Evangélistes sont là pour l'attester.

Sans doute, en persistant, de nos jours, à présenter la Bible comme la Révélation *directe*, on devait donner lieu à la formation de la philosophie anti-théiste qui se propage spécialement en Allemagne et en France (1). Mais les critiques de l'Expérimentalisme contemporain en vue d'infir-

(1) Les éditeurs Ladrange et Garnier frères, de Paris, ont publié

Digitized by Google

mer la loi chrétienne et Dieu même par la preuve de l'erronéité de la Bible, sont de nulle valeur dès qu'on rentre dans le christianisme rationnel. L'Écriture elle-même s'est chargée de nous dire dans quelle mesure la Bible est inspirée et quelle est la valeur précise de l'inspiration divine.

L'Ecriture n'est point toute inspirée : « Un seul texte des Ecritures semble contredire ce principe, et le contredit en effet dans nos versions inexactes ; mais, dans l'original grec, il le confirme. Ainsi, au lieu de dire comme dans les traductions, « toute l'Ecriture est divinement inspirée, » le texte dit :

« Tout écrit divinement inspiré est utile pour enseigner, convaincre, instruire, corriger selon la justice... » (Timothée, III, 16-17. *Christianisme expérimental*, par le pasteur Ath. Coquerel, p. 361-62.)

« La vérité scientifique ne se trouve pas et ne pouvait se trouver dans la révélation (la Bible), qui contient des erreurs en fait de science. » (*Ibid*, p. 333.)

Maintenant, quant à la valeur précise de ce qui est inspiré, écoutons un docteur chrétien qui a toujours été en grande autorité dans les églises officielles :

« Un homme inspiré (par Dieu) ne dit pas tout ce qui est, mais ce qu'il peut dire comme homme. » (Saint Augustin, *Homélie sur saint Jean*, ch. I, v. 1-5.)

L'Expérimentalisme contemporain peut donc disséquer

---

en français les travaux assez étendus de la *Nouvelle philosophie Allemande*, contre la Religion, le Christianisme, la Bible, etc. Ces ouvrages sont assez répandus aujourd'hui, parce qu'ils se vendent à vil prix !

Digitized by Google

et critiquer la Bible tout à son aise; il ne peut rien inférer de son contenu ni contre Dieu, ni contre la valeur du principe chrétien. Entre la Bible ou la révélation écrite, et Dieu manifesté par son ordre providentiel, il y a la distance incommensurable qui sépare le travail humain de celui de l'Absolue vie, de l'Éternel et de sa Providence! C'est sur la Révélation directe par les lois vives universelles, c'est sur le précepte fondamental du christianisme que nous attendons l'Expérimentalisme : c'est là que nous lui portons le défi de prouver qu'il n'y a pas une cause première, un Dieu créateur, et que le dogme d'amour proclamé par le Christ comme étant TOUTE LA LOI, n'est pas le principe même de la création et de l'ordre providentiel?

C'est sur ce terrain là seulement que les philosophies anti-théistes peuvent prouver la puissance qu'elles prétendent avoir, et que nous déclarons n'être qu'une force négative : le néant religieux et social! Ce néant est d'ailleurs manifesté clairement à nos yeux par leur appréciation de la destinée humaine : « L'homme a pour but l'exercice de son intelligence, de son amour et de sa volonté; or, le but, le véritable but d'un être, est toujours sa racine. Le but de la raison, c'est elle-même; nous pensons pour penser; nous aimons pour aimer; nous voulons pour vouloir, c'est-à-dire pour être libres. » (Traduction de M. Hermann Ewerbeck, volume *Qu'est-ce que la Religion?* par M. Feuerbach, p. 105.)

Telle est leur définition de la Destinée humaine! Avons nous donc exagéré en disant que les philosophies anti-théistes sont le néant religieux et social?

Qu'importe le plus ou le moins d'exactitude, ou même

Digitized by Google

de réalité, des *faits* narrés dans les Écritures : elles ne sont pas la Révélation *directe!*

Qu'importe enfin que l'erreur se soit mêlée dans les Écritures à l'exposition même des principaux dogmes ; l'œuvre des prophètes, des apôtres et des disciples de Christ, n'y était-elle pas inévitablement sujette comme toute œuvre humaine.

Qu'importe que la majorité des chrétiens soit encore abusée au sujet de la loi chrétienne! Il suffirait d'une seule voix rappelant à la réalité, pour que les détracteurs du principe chrétien fussent convaincus d'erreur ou de malveillance.

Renoncer à l'Évangile, qui subordonne et réduit *tout* à la loi d'amour, ce serait sortir de la vérité acquise; ce serait briser la loi physiologique du développement de l'humanité; ce serait rompre le fil des traditions qu'il est nécessaire de suivre pour satisfaire à la loi providentielle du progrès; ce serait laisser aux adversaires du progrès et de la justice sociale, une puissance qui les terrasse à tous égards, dès que nous l'embrassons pour en faire luire la vérité, en la séparant de l'erreur et du mensonge qui l'ont fait méconnaître! C'est ainsi que la loi de justice et d'amour doit se développer : non en brisant la chaîne des progrès humains, mais en y ajoutant, à chaque époque, une série d'anneaux plus lumineux dans l'assimilation des vérités acquises par les recherches des sciences appelées à élargir sans cesse l'horizon de la science-générale!

Et de plus, qu'on le sache bien : critiquer la plupart des doctrines et des enseignements donnés sous le nom du christianisme, loin de prouver contre ce dernier, prouve

Digitized by Google

au contraire : que le christianisme renferme la loi régénératrice dans un degré si élevé, qu'il fallait toutes les découvertes de la science, accomplies jusqu'à ce jour, pour en préparer les premières applications réelles!

La *Nouvelle philosophie Allemande* n'a pas compris que le christianisme n'étant point une doctrine, et ne relevant que du libre examen de chaque conscience, selon saint Jean, saint Paul, saint Luc, saint Pierre, saint Jacques, n'est pas plus solidaire de ce qu'on a écrit et fait en son nom, que le soleil n'est solidaire des théories irrationnelles sur ses mouvements et son action.

Le christianisme est le sentiment suprême, l'amour traduit par une loi ou un précepte universels, formulés dans les trois lignes précitées. — Ce sentiment, cette loi, ce précepte, défient toutes les critiques!.. Ils règneront envers et contre tous, partout où le bien sera produit! C'est d'eux seuls que l'Évangile a dû et pu dire : les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elles!..

Oui, car tout ce qui attaque le christianisme *réel*, attaque la loi d'amour par laquelle seule le monde subsiste et par laquelle seule les sociétés seront régénérées!

M. Samuel. L'œuvre des expérimentalistes contemporains doit-elle être considérée comme déplorable à tous égards?

M. Renaud. Non sans doute. D'abord cette œuvre était dans la nature des choses; c'était une réaction inévitable après la fausse application qui a été faite du principe chrétien par les Églises officielles! Ensuite l'œuvre des Expérimentalistes n'aura pas été sans utilité. Elle aura manifesté bien des réalités contingentes trop peu observées jusqu'alors; car elle compte parmi ses disciples des esprits stu-

Digitized by Google

dieux, dévoués et, redisons-le, d'une bonne foi évidente. Elle est une des faces de l'élaboration scientifique que l'anarchie intellectuelle de l'époque devait produire. L'Expérimentalisme, c'est la formule du matérialisme moderne; il est à l'expérience ce que le philosophisme est à la philosophie : il dégrade, il animalise la nature humaine!

M. Servian. Aujourd'hui que l'unité de substance a sa démonstration indéniable comme réfutation de tout matérialisme, et sans être aussi panthéiste même que l'Église romaine, la qualification de matérialiste n'est plus rationnellement applicable qu'à ceux qui repoussent l'idée de la Cause première et de sa Providence, pour réduire l'humanité à la dépendance de l'arbitraire humain!

Pour achever cette appréciation, il est peut-être nécessaire de dire, qu'asservissante comme tout matérialisme, l'œuvre des Expérimentalistes contemporains a été pour le fond la plus orgueilleuse et pour la forme une des plus cyniques prétentions de l'esprit humain! Dans son cours public tenu à Paris pendant nombre d'années jusqu'en 1851, M. Aug. Comte a épuisé le vocabulaire des épithètes injurieuses pour qualifier les métaphysiciens pris en masse; et ces derniers n'ont jamais daigné lui répondre (1).

M. Renaud. Il y aurait maintenant à répondre aux au-

---

(1) Pour plus de développement sur *l'Expérimentalisme*, qui s'est produit sous la dénomination abusive de *philosophie positive*, voyez M. S., p. 89 à 102.

Nota. Théorie expérimentale, *Christianisme expérimental*, Enseignement expérimental, signifie, qui est démontré à l'aide de l'expérience, et n'a conséquemment aucun rapport avec l'*Expérimentalisme*.

Digitized by Google

tres sophismes ou paralogismes que l'Expérimentalisme répand dans les doctrines réformatrices : mais ce travail trouvera mieux sa place dans notre LOGIQUE *nouvelle et complémentaire*, dont il a déjà été fait mention dans les séances précédentes.

Digitized by Google

LIBERTÉ DE CULTE.

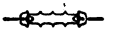

Neuvième Séance du Congrès.

Nécessité pour les pouvoirs régénérateurs de s'appuyer sur la liberté religieuse. — Mission du pouvoir. — L'esprit religieux. — Nature de son action. — L'Élément régénérateur où est-il? — Objection. — Autres démonstrations. — Démonstrations par la physiologie et par les nécessités des pouvoirs. — Résumé.

M. Renaud. Après avoir démontré aux sceptiques et aux matérialistes l'indéniabilité de la Cause première, celle de son ordre providentiel unitaire, et la vérité des préceptes fondamentaux de l'Évangile, il reste à prouver aux gouvernements, que les conditions de l'ordre et de leur sécurité autant que l'impérieux devoir de leur destinée providentielle, dictent de protéger la liberté religieuse qui veut s'exercer en vue de la régénération morale!

On a vu (p. 125) que nous avons proclamé la soumission aux pouvoirs institués par la souveraineté nationale, et aux lois émanées d'eux! Nous avons répété que si l'on doit toujours réclamer le droit d'enseigner à user de la liberté avec justice, on ne peut réclamer aux gouvernements légitimes la liberté de les renverser, mais au contraire celle de les améliorer par la régénération sociale!

Avec une telle garantie, bien loin de nuire aux pouvoirs, la liberté religieuse leur apporte des conditions de

Digitized by Google

sécurité qu'ils n'ont jamais eues sur le continent européen. La liberté religieuse exercée en vue de la pratique des devoirs qu'impose la Révélation *directe*, aura bien d'autres fruits de moralité ou de justice que ceux acquis par elle en Angleterre et aux États-Unis, où elle est cependant une des premières garanties de l'ordre! Car le Providentialisme, on l'a vu (p. 127), n'enseigne l'exercice de la liberté que *dans* l'autorité et *par* l'autorité des lois constitutives de l'ordre providentiel, dont les pouvoirs légitimes sont les instruments ou les moyens d'application.

Maintenant, de deux choses l'une : ou la sécurité des gouvernements, la stabilité de l'ordre, dépendent de la régénération morale des peuples, ou cette régénération leur est nuisible!

Évidemment cette dernière thèse ne peut être la vérité; car alors les gouvernements en exercice seraient la cause de l'anarchie sociale, tandis que tous les pouvoirs ont pour unique mission d'assister et de diriger les peuples, en vue de la réalisation de l'ordre moral.

La régénération des peuples étant la condition de l'ordre et de la stabilité de l'ordre, et cette régénération ne pouvant s'accomplir que par la renaissance et le développement de l'esprit religieux, quels sont les véritables moyens de faire renaître cet esprit?

M. Samuel. En ceci réside toute la question de l'ordre moral et de la stabilité de l'ordre!

M. Renaud. L'esprit religieux, nous l'avons dit, c'est l'esprit de vérité; c'est le dévouement à la vérité démontrée : la vérité étant l'esprit de Dieu même!.

Pourquoi l'esprit religieux s'est-il affaibli depuis des

Digitized by Google

siècles et avec lui le sentiment de l'autorité, jusqu'à ce point qu'on en est venu à ne former que deux camps : dans l'un on proclame le droit inévitablement arbitraire de la force matérielle ; dans l'autre, la négation de toute autorité ! Pourquoi en est-il ainsi?

Parce que les doctrines religieuses n'ayant pas suivi le progrès des sciences, se sont trouvées ne plus répondre qu'aux idées d'un autre âge. Dès lors, le plus grand nombre a dédaigné le dogme et le culte ; la minorité n'y est restée attachée que par esprit de superstition ou par respect humain, par nécessité d'ordre matériel envers les inférieurs, etc.

Aussi le culte au lieu d'enseigner selon le précepte de saint Pierre : « Paissez le troupeau de Dieu *sans le dominer*, mais par une vertu qui naisse du fond du cœur » et selon saint Paul : « Je vous parle comme à des personnes raisonnables : *Jugez vous-même* ce que je dis », le culte n'agissant plus selon les préceptes du christianisme rationnel, il s'est trouvé réduit à *dominer*, parce qu'il ne pouvait plus persuader : et sa domination substituant une autorité arbitraire à l'autorité des lois vives, la foi religieuse s'est graduellement éteinte ! Ce résultat avait été d'ailleurs prévu et annoncé par les plus doctes pères de l'Église. (*M. S.*, p. 36-42).

M. Servian. En effet : il n'y a de foi réelle possible, que pour les dogmes qui ont l'assentiment libre et complet de la conscience ! On ne se soumet qu'à la morale dictée par de tels dogmes ! Il en a été ainsi dans tous les temps. C'est ce qui a produit tour à tour les époques critiques et les époques organiques ; celles de scepticisme après celles de

Digitized by Google

foi. — Il serait superflu d'insister ici sur ce point déjà traité p. 133, et très-spécialement pour le christianisme : *M. S.* 30 à 42.

M. Renaud. Pour ranimer l'esprit religieux, il faut donc nécessairement que l'enseignement du culte redevienne celui qui, manifestant la vérité synthétique, la science-générale, constitue l'autorité INDÉNIABLE !

Où est la disposition à rendre tel l'enseignement du culte? Elle est uniquement dans les intelligences qui se sont séparées des vieux cultes comme des révolutionnaires matérialistes, en vue de travailler efficacement à l'œuvre de la régénération religieuse ou sociale : et ces intelligences ne se sont ainsi séparées des vieux cultes, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, qu'après avoir *tout fait en vain*, pour obtenir d'eux les transformations nécessaires à la régénération des sociétés (p. 21-27).

Si donc les gouvernements refusaient aujourd'hui la liberté religieuse à tous ceux qui se proposent *uniquement* la régénération morale, ils perpétueraient *eux-mêmes* et volontairement, l'anarchie intellectuelle qui les alarme sans cesse et de plus en plus !

Car c'est en vain que les pouvoirs régénérateurs espèrent des vieilles doctrines religieuses une transformation spontanée : ces dernières ne se régénéreront que par la transformation de leurs éléments. Et de telles résurrections ne peuvent être imposées : leur puissance morale est dans la liberté qui les accomplit.

La première nécessité d'ordre pour les gouvernements régénérateurs, consiste donc bien réellement à laisser libre la recherche de la vérité religieuse, en laissant la li-

Digitized by Google

berté de l'enseignement et des cultes se produire dans les conditions de l'ordre : *elle seule* peut ranimer le sentiment religieux et rallier tous les esprits à la reconnaissance et au respect du principe d'autorité !

OBJECTION.

M. Orioli. L'argumentation qui vient d'être exposée a été déclarée irréfutable par les esprits les plus gouvernementaux ; ils n'y ont fait qu'une seule objection : le danger de la multiplicité des communions religieuses chez les nations où le scepticisme, l'anarchie intellectuelle et la démoralisation, ont atteint un certain degré.

M. Renaud. Cette objection reste sans fondement, pour cent raisons plus péremptoires les unes que les autres.

D'abord, le scepticisme, l'anarchie intellectuelle et la démoralisation, ne pouvant être dissipés que par l'esprit religieux, c'est encore la liberté religieuse qui est le remède, puisqu'elle est, on vient de le voir, la condition *sine quâ non* de l'action réparatrice : repousser la liberté religieuse serait donc perpétuer *les causes* de cette anarchie!

Quant aux nécessités de l'ordre matériel : si les mœurs de l'Angleterre et des États-Unis sont une garantie que l'Europe continentale ne présente pas au même degré, ces mœurs ne sont-elles pas l'œuvre de la liberté religieuse? Comment les obtenir en Europe si nous bannissons leur générateur? La liberté ne sera pas d'ailleurs immédiatement indéfinie dans nos pays. Elle ne peut se produire ici que graduellement et proportionnellement aux garanties que l'on présente d'en user avec ordre et esprit de moralité ou de justice. Les pouvoirs n'ont donc

Digitized by Google

pas à craindre que la multiplicité des communions dégénère en action subversive.

Nous n'avons cessé de proclamer que les gouvernements ont pour obligation envers la société même, d'exiger qu'on satisfasse partout aux devoirs qu'imposent les libertés réclamées (1). L'objection présentée n'est donc pas sérieuse!

M. Servian. La question reste toujours circonscrite en ces termes : la liberté religieuse est-elle régénératrice, est-ce par elle seule que le sentiment religieux peut être ranimé? et l'affirmative sur cette question est si évidente, à tous égards on l'a vu, qu'il semble superflu de rien ajouter en sa faveur.

M. Renaud. Toutefois, nous l'appuierons de nouvelles démonstrations de principe et de fait, afin de répondre à tous les préjugés qui la combattent.

M. Richardson. J'appuie la production de nouvelles preuves. Qu'il me soit permis de rappeler, que la liberté de l'enseignement et des cultes est proclamée par les principes de l'Église réformée tout entière, et par tous les catholiques qui ne comprennent pas le culte comme un moyen de domination. Cette liberté est donc soutenue par la presque unanimité des esprits *éclairés* du monde entier. Une telle majorité des consciences *éclairées* n'est-elle pas la manifestation de la raison générale?

M. de Lamartine s'est appuyé des paroles suivantes de

(1) Voyez les devoirs à exiger de la presse périodique (T. d. D., p. 120-129); et les conditions d'ordre à imposer aux conférences publiques (M. S., p. 268-271). C'est l'application des lois de l'ordre providentiel en vue de réaliser la fécondité morale par la liberté.

Digitized by Google

Washington, pour soutenir la liberté religieuse à la tribune nationale en 1845.

« Considérant que Dieu a créé l'homme libre, et que prétendre l'influencer par les faveurs ou les châtiments, en matière de dogme et de culte, ce serait pousser à l'hypocrisie ou à la bassesse;

« Considérant qu'il y a tyrannie écrite à forcer un homme à payer des impôts pour l'entretien et la propagation d'une foi qui n'est pas la sienne;

« Considérant que Dieu n'a pas besoin de faveur, et que l'intervention du gouvernement en matières religieuses ne peut que briser, dans les mains de la vérité, la seule arme de l'esprit, la liberté d'examen;

« Nous décrétons la neutralité de l'État en matière religieuse. » (*Constitution des États-Unis*).

Écoutons maintenant M. Berryer, s'exprimant à la tribune dans la même circonstance :

« *Dans l'état actuel de la société*, vous n'avez pas plus le droit de forcer un moine à rentrer dans son cloître, que vous n'avez le droit de forcer un protestant à rester dans sa religion et à ne pouvoir se faire catholique, ou *que vous n'avez le droit d'empêcher un catholique de passer dans une autre religion*... »

Washington, Lamartine, Berryer représentent tous les partis réclamant la liberté des cultes et de l'enseignement, au nom des nécessités morales !

DÉMONSTRATION PAR LA PHYSIOLOGIE.

M. Renaud. Les lois vives constituent l'être humain de manière qu'il ne croit, dès qu'il atteint son complet déve-

Digitized by Google

loppemment ou l'âge de son émancipation intellectuelle, qu'à ce qu'il comprend, qu'à ce qu'il sent; en un mot, qu'à ce qui a l'assentiment complet de sa conscience : sa constitution intellectuelle même, ne permet pas qu'il en soit autrement (p. 113 et 133).

Voici une seconde proposition tout aussi indéniable.

La variété infinie des naturels résulte de la variété infinie des complexions, et de celle des tendances développées par l'éducation et par le milieu dans lequel on a vécu.

Il résulte de cette variété des natures que nul ne sent, et que nul ne peut éprouver, un sentiment complexe, absolument identique à celui qu'éprouve une autre personne! Voilà pourquoi on remarque un grand nombre de communions religieuses partout où l'esprit religieux est général !

L'idéal religieux, la croyance, est donc nécessairement individuelle. Les Pères de l'Église l'ont proclamé eux-mêmes, en usant sans cesse de l'expression *mon Dieu;* et en répétant celle-ci, qui explique la première : *rapports de l'homme avec* SON *Dieu.*

En effet, les rapports réels de l'individu avec Dieu, résultent de la seule croyance personnelle, comme la croyance personnelle résulte de la manière de sentir !

La croyance individuelle existe, même au plus haut degré, jusque chez les adeptes de l'Église romaine, qui proclament le plus haut l'unité de dogme et de culte. C'est l'esprit de superstition qui la développe ici plus encore qu'ailleurs, en donnant libre cours à l'imagination. Aussi, n'y a-t-il pas une âme mystique ou dévotieuse, qui n'ait sa

Digitized by Google

religion intime, personnelle! Ces âmes-là sont ralliées dans le dogme qui impose le *croire et non examiner, non discuter;* sans cette abnégation imposée à leur intelligence, aucune unité ne serait possible avec un culte qui comporte la multiplicité infinie des pratiques par l'esprit de superstition.

Voilà pourquoi on crie à la perdition chez un tel culte, dès qu'il se manifeste la moindre velléité de discuter le pouvoir ou les dogmes: car son unité est alors inévitablement en péril! Cette unité dépend uniquement, en effet, de ce dogme *fragile* de l'infaillibité du pontife, reposant sur une inspiration si souvent illusoire. Il faut faire admettre cette infaillibité et les dogmes surnaturels qui l'établissent, ou l'imagination de chaque fidèle conduirait à l'*imbroglio* le plus inexprimable!

Mais le culte fondé *sur la libre observation des lois universelles*, comme sur le libre examen des traditions ou des Écritures qui les ont interprétées, possède le seul point de ralliement avec lequel le principe d'unité soit, non-seulement garanti, mais encore fortifié par la libre investigation de l'intelligence: ce point, c'est l'indéniabilité de la Révélation directe par les lois vives constitutives de l'ordre providentiel et de tous les êtres, par cet ordre même! C'est l'indéniabilité des principes de *solidarité, fusion, ordre, justice, amour* selon l'équité, manifestés en actes permanents par cet ordre, comme étant la loi universelle de toute fécondité bienfaisante!!!

Loi suprême, indéniable et paternelle, ne réalisant le bien de chacun que par les *conditions* de celui de tous: et ordonnant le bonheur de tous par celui de chacun! mais

Digitized by Google

loi vive, éternellement inexorable dans l'immuabilité de son cours universel, qui satisfait à l'infinie variété des êtres et des situations! Loi de laquelle rien ne saurait s'affranchir impunément! ce qui ne permet pas de la méconnaître.

Avec la puissance de ce dogme de vérité universelle, dont la démonstration scientifique deviendra chaque jour plus manifeste et plus indéniable, comment déplorer la multiplicité des communions religieuses! Elles ne répondront chacune qu'à une spécialité de tendances; ces tendances réalisent la destinée, à l'aide de pratiques plus conformes aux sentiments éprouvés par certaines âmes.

Le culte individuel subsistera aussi et nécessairement, puisque l'idéal religieux de l'individu n'est que la conséquence de la personnalité de l'âme, qui constitue l'être moral par la liberté. Mais l'âme exerce son culte individuel dans ses rapports intuitifs avec la Cause première! Et le culte exercé de concert avec les frères qui sont en communion de sentiment sur les moyens de réaliser la destinée, reste l'inspirateur même du culte individuel!!

Il y a plus : l'autorité *indéniable* du dogme fondamental réalisera évidemment l'unité des croyances générales pour l'humanité entière, à mesure que l'intelligence se développera plus universellement par le libre examen?

Et en même temps, plus de rivalités jalouses entre les communions : une seule émulation pieuse les anime et les porte à s'observer pour reconnaître quelle est celle où l'on réalise le plus dignement la glorification de la Cause pre-

Digitized by Google

mière, par l'accomplissement le plus complet de la destinée providentielle ou de l'ordre moral!

M. Richardson. C'est bien ainsi que la multiplicité des communions ne fait que développer et ennoblir les mobiles régénérateurs!

M. Orioli. Il est très-vrai que les questions politiques sont peu de chose pour les peuples qui discutent librement les questions religieuses : mais on objecte justement qu'il en est ainsi parce que ces dernières étant synthétiques, renferment toutes les questions sociales.

M. Renaud. C'est bien en ceci qu'est leur efficacité régénératrice lorsque la stabilité de l'ordre ne peut plus être rétablie que par des réformes de justice sociale. L'esprit religieux est le seul alors qui exerce une puissance suffisante pour transformer sans secousse et sans trouble. La sanction suprême qu'il apporte, impose silence aux prétentions égoïstes les plus opposées et détermine la satisfaction de l'équité. L'esprit religieux ne procédant que par l'assentiment des consciences, que seul il peut obtenir, agit graduellement et progressivement par la justice et l'amour. Il opère, non par des secousses qui troublent les sociétés, mais par la transformation des coutumes et des mœurs, puisqu'il réforme par l'éducation même : et ainsi il transforme jusqu'aux moyens de gouvernement, sans avoir besoin de s'occuper des actes des pouvoirs; il agit par la seule force naturelle de l'esprit public. C'est ainsi qu'il affranchit les gouvernants de mille difficultés : il rend le gouvernement facile en inspirant le respect du principe d'autorité et le sentimeut de l'intérêt général, comme la source de toutes les satisfactions particulières.

Digitized by Google

Voilà comment aucune transformation sociale féconde et pacifique, ne peut être réalisée que par le sentiment religieux : et dès lors au bénéfice des pouvoirs régénérateurs tout autant qu'à celui du peuple !

DÉMONSTRATION PAR LES NÉCESSITÉS DES POUVOIRS.

M. Renaud. Non-seulement le culte constitué en pouvoir souverain dominateur des âmes, ne peut plus rien pour la force des gouvernements régénérateurs, ou pour la stabilité de l'ordre, mais encore il est désormais pour eux un danger de plus en plus grave sous tous les rapports.

Nous avons rappelé (p. 17-33) comment la démoralisation et l'esprit révolutionnaire existent plus encore que partout ailleurs dans les États du Pape ! Sera-t-il nécessaire de signaler les prétentions dominatrices envahissantes contre lesquelles le pouvoir sacerdotal oblige les gouvernements à se tenir sans cesse en garde. Les mesures de précaution prises tout récemment encore contre l'autorité épiscopale par les gouvernements de Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse-Électorale, Nassau, après ceux de Piémont, de Hollande, d'Angleterre, de Hanovre, de Prusse, etc., ne sont qu'un des signes de ce danger.

Chacun sait aujourd'hui que par ces mots : *avoir la liberté*, les corporations cléricales n'entendent rien autre que *dominer exclusivement*. Dès qu'elles voient les cultes qui professent la liberté religieuse, obtenir une liberté égale à la leur, elles déclarent l'existence de leur propre culte en péril : ce qui prouve évidemment qu'au lieu d'avoir la puissance irrésistible de la vérité, elles ne peuvent plus rien que par la domination matérielle : et dès lors

Digitized by Google

elles ne font que constituer une force en antagonisme avec le pouvoir politique; tandis que la puissance spirituelle doit être exclusivement appliquée à moraliser.

Les prétentions de l'Église romaine à une influence prédominante sur les *lieux saints* — comme en Europe sur l'enseignement — ont encore fourni à la Russie un prétexte trop favorable à ses desseins d'envahissement du Bosphore de Thrace ! L'Europe entière vient d'en éprouver un ébranlement dont les conséquences subversives ne sauraient être toutes calculées.

Et dans tous les faits cités, nous ne voulons attribuer aucune pensée machiavélique au pouvoir clérical. Il ne tient à sa domination que parce qu'il a été formé à ne comprendre rien de meilleur ! Ses prétentions ne sont que les conséquences inexorables d'un principe mis en action !

Dès que l'on admet qu'une corporation d'hommes pourra représenter l'autorité divine, il est naturel et inévitable qu'une telle corporation considère les monarques et les gouvernements de tous genres comme de simples instruments de ses desseins : s'il en était autrement, le sacerdoce constitué en pouvoir n'aurait pas l'esprit de la mission qu'il s'attribue.

Les monarques qui ont cru trouver dans le pouvoir clérical quelque appui efficace, en retour d'un dévouement réel, n'ont pu tarder à se désabuser. En France, la Restauration comme l'Empire ont fait, sous ce rapport, une triste expérience, après avoir l'un et l'autre, à des points de vue différents, tout fait pour le clergé.

Nous citerons sur ce sujet le langage du Potentat qui a déclaré avoir rétabli en France le culte de l'Église

Digitized by Google

romaine contre le vœu de la nation. Voici les paroles mêmes prononcées par l'Empereur à Sainte-Hélène :

« On croirait difficilement les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme. On m'eût suivi bien plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante. C'est au point qu'au conseil d'État j'eus grand'peine à faire adopter le Concordat. » (*Mémorial*, t. VI, p. 65.)

« Je n'ai rien fait pour le clergé, qu'il ne m'ait aussitôt donné lieu de m'en repentir. » (*Ibid.*, t. V, p. 200.)

« On élève les nouveaux prêtres dans une doctrine sombre et fanatique; il n'y a rien de gallican dans le jeune clergé. » (*Ibid.*, t. V, p. 201.)

« Il est sûr que les Bourbons vont faire leur possible pour encapuciner cette pauvre France; ils vont la couvrir de moines et de prêtres, bien plus par hypocrisie que par ferveur : tant ils sont persuadés, et *tant il est vrai*, que le trône et l'autel sont des alliés naturels *indispensables* pour enchaîner le peuple et l'abrutir. » (*Ibid.*, t. I, p. 461.) (1)

M. Renaud. Ainsi parla Napoléon Ier à Sainte-Hélène ! Que pourrait-on ajouter à un tel langage en faveur de la thèse que nous soutenons? Observons seulement que la dernière citation des paroles de l'Empereur explique comment la Restauration, accueillie d'abord avec des espérances qui déterminèrent une réaction violente en sa fa-

(1) Que ne dirait donc pas de nos jours le martyr de Sainte-Hélène, lorsque le clergé soutient un journal, l'*Univers*, qui attaque sans cesse la loi civile pour y substituer le pouvoir clérical, et qui glorifie tous les actes de persécution dictés dans les siècles passés par l'esprit de superstition et de fanatisme !

Digitized by Google

veur, devint si profondément antipathique au peuple, quand on la vit dévouée au parti-prêtre!

M. Servian. Observons encore ceci : Le mot *autel*, qui se trouve dans la même citation, ne saurait point être entendu comme la négation de tout culte : l'Église réformée n'a pas d'autel, parce qu'elle ne saurait admettre l'acte surnaturel institué par la messe. Selon nous, on ne saurait voir dans cette parole de Napoléon Ier, qu'un hommage rendu au christianisme rationnel, dont il déclare avoir empêché l'établissement en France. L'autel sera toujours le symbole de la domination sacerdotale : voilà ce que Napoléon a voulu rappeler par ce langage dont la confirmation est dans l'histoire tout entière.

Il résulte de tout ce qui précède : d'abord l'impossibilité d'inspirer l'esprit religieux avec une croyance *obligatoire :* et l'on est d'accord que sans esprit religieux *véritable*, il n'y a que scepticisme, matérialisme, point d'autorité reconnue, point de morale, de pouvoir ni de lois respectées : tandis que partout où la liberté religieuse est réelle, l'ordre moral a ses conditions premières établies : l'Angleterre et les États-Unis l'attestent!

Il résulte encore des démonstrations produites, que la multiplicité des communions religieuses est justement la garantie de l'ordre, lorsqu'étant la satisfaction des besoins intellectuels résultant de la variété des naturels, elle est alors la seule condition de la foi religieuse! parce que les prétentions permanentes de la Raison, résultant de la constitution physiologique, ne permettent de se soumettre qu'aux doctrines qui ont l'assentiment complet de la conscience, *qu'à celles qui sont une partie intégrale* de notre

Digitized by Google

moi moral. (*Voyez* le chap. *Moi et non moi* dans notre ORTHOLOGIE *ou logique nouvelle et complémentaire.*)

Mais aux doctrines formées avec le concours de notre moi, on fait plus encore que de s'y soumettre. La disposition à développer ce qui est soi, porte sans cesse à étendre l'action du devoir religieux qu'elles prescrivent, à en faire une application plus rigoureuse, et même à la propager avec passion.

Il dépend donc entièrement des pouvoirs de faire régner l'esprit religieux par la liberté religieuse, dont le progrès des idées fait la condition première de l'ordre et de la stabilité de l'ordre! Les pouvoirs qui méconnaîtraient des réalités si indéniables ne feraient que servir d'instrument à l'obscurantisme des corporations cléricales, pendant qu'ils se verraient poser sans cesse la question résolue page 186: les gouvernements régénérateurs ont-ils pour devoir comme pour intérêt, de protéger la condition première de l'esprit religieux et de la régénération des peuples... ou d'y faire obstacle?

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

PRATIQUE

OU

GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME.

Dixième séance du Congrès.

De la Pratique et de l'éducation générale. — Dédain pour les doctrines. — Moyens du *gouvernement de soi-même*. — Qu'est-ce que la morale ? — Nécessité d'une morale civile.

M. Renaud. Après avoir exposé le dogme ou les croyances dans la première partie, nous avons exprimé dans la seconde, touchant la doctrine, ce qui complète nos publications précédentes : car la doctrine embrasse l'ordre moral et l'ordre économique comme l'ordre administratif et politique : et vous savez que les circonstances dans lesquelles l'Europe s'est trouvée de 1848 à 1852, nous ont imposé de traiter dans nos premiers ouvrages, de l'Économie sociale et des questions dites politiques et administratives.

Arrivant à la troisième partie du travail qui nous occupe, c'est la pratique que nous allons étudier. Sans elle, les croyances et les doctrines resteraient sans aucune efficacité. On peut même dire que celles-ci ont pour unique

Digitized by Google

objet la pratique, puisque c'est par cette dernière seule que la destinée providentielle de l'être humain peut être réalisée.

Un des docteurs qui ont le plus contribué à vulgariser la science des lois constitutives de l'être, en s'essayant à mettre la physiologie à la portée des mères de famille, s'exprime dans les termes suivants, qui appellent la méditation de tous les esprits voués à la recherche des voies ou des moyens de régénération :

« L'être humain est de l'espèce la plus compliquée, la plus changeante, la plus intelligente, la moins instinctive, la plus forte par la volonté, la plus faible en raison de ses passions, ou ses entraînements, la plus dépravée par ses penchants. » (M. Isidore Bourdon, de l'Académie, *Lettres à Camille*, p. 18.)

C'est donc en raison même de sa liberté, de la variété infinie de ses impressions et de la puissance de ses facultés, que l'être humain a un besoin absolu de croyances, de doctrines et de règles de conduite : son bien-être dépend de leur action permanente.

Connaître pour aimer, et, pratiquer pour réaliser, telle est la LOI de la destinée providentielle.

La première partie de notre travail, l'étude sur le dogme, répond à la première proposition énoncée par cette loi. La deuxième et la troisième parties de notre travail répondront à la seconde proposition.

Après connaître, il faut non pas seulement *vouloir*, mais encore *savoir* pratiquer : car la pratique a sa science hors de laquelle la volonté resterait impuissante, quelque sincère qu'elle pût être. Il est, on l'a vu, des conditions dans

Digitized by Google

lesquelles le bien est excessivement difficile : il faut donc savoir s'arracher à ces conditions et savoir se placer dans celles qui sont favorables à la pratique de la justice.

M. Servian. Dès qu'on connaît la vérité, il est difficile de ne pas l'aimer, puisqu'elle est la condition de tout bien. Toutefois, quand nos mœurs et nos moyens d'existence se trouvent constitués par un milieu anarchique dans lequel nos idées et nos jugements se trouvent faussés, on est disposé à repousser la vérité ou la justice : elle offusque au premier moment, puis elle oblige à changer de coutumes et d'habitudes, ce à quoi on est peu disposé en tout état, plus encore lorsqu'on jouit de quelques avantages matériels relativement à l'état du plus grand nombre : il faut savoir se défier de cette tendance et être toujours armé pour la combattre.

M. Serny. La pratique de la loi providentielle est-elle un devoir pénible à remplir?

M. Renaud. Loin de là : dès qu'on est placé dans les conditions de l'ordre moral, la pratique a pour objet le développement et le fonctionnement harmonique des facultés en vue d'une production, d'une fécondité bienfaisante où le bonheur individuel se réalise par les conditions du bonheur de tous. Telle est la grande, la magnanime, la sublime pensée du Créateur touchant la destinée humaine.

Comment le Providentialisme ou le Christianisme rationnel réalise-t-il une telle pratique? — En faisant reconnaître :

1° Le dogme de vérité, l'ordre providentiel constitué par les lois vives universelles; 2° les lois générales de la

Digitized by Google

nature humaine, les rapports de la liberté avec l'innée, essentielle, universelle et souveraine autorité, pour établir la cause et les conditions du bien et du mal; 3° les tendances résultant des conditions de l'existence *humaine*, de la complexion, des facultés intellectuelles, de l'éducation ou de la nature gouvernante (p. 265) et des situations (1); 4° en apportant une *logique rationnelle* qui explique l'action des facultés supérieures de l'entendement humain; méthode de raisonnement à l'aide de laquelle il devient facile de former des idées justes et des jugements vrais sur tous les rapports qui constituent la vie positive; 5° en initiant chacun et plus spécialement les mères, aux lois constitutives de l'être par l'étude de la physiologie comparée.

Il faut ensuite, au moral comme au physique, proportionner les aliments et les exercices à la nature et à la force des estomacs qui doivent les digérer : il faut faire reconnaître par des observations graduelles et pratiques, proportionnées à l'âge, aux connaissances et à la sagacité naturelle, les *lois vives* universelles constitutives de tous les êtres. En même temps, il faudra faire reconnaître, avec le même discernement, les rapports nécessaires et inexorables de ces lois avec les conditions de la santé, du bien-être et de l'existence entière!

Cet enseignement sera rendu facile et efficace par l'étude d'une encyclopédie ou *abrégé* des sciences, à la portée de toutes les intelligences, et contenant un précis

(1) Voyez la théorie des entraînements et la théorie des rapports corrélatifs qui subsistent entre les droits et les devoirs, *M. S.*, pages 62 à 86.

Digitized by Google

de la physiologie du corps humain. Mais il importe que le lien moral qui relie les sciences spéciales et constitue l'unité de l'ordre providentiel, soit sans cesse rappelé dans cette encyclopédie. Un bon cours d'histoire générale achève ensuite de fixer les connaissances.

Après avoir ainsi fait reconnaître les lois de l'existence humaine, le Providentialisme place chacun dans des conditions où l'aspiration naturelle et permanente au bien-être ne puisse se satisfaire que par la pratique de la vérité ou de la justice.

M. Servian. Tout cela est plus simple, plus facile encore qu'on ne le présume, dès qu'on part de la vérité-principe ou de l'Absolue vie; car la logique naturelle satisfait dès lors à toutes les conditions de l'ordre moral!

M. Renaud. Passons maintenant aux *moyens* de la pratique. Et d'abord, rappelons ce qu'il ne faut jamais perdre de vue : c'est que les facultés physiques et intellectuelles ne constituent que la nature naturelle, tandis que l'éducation, l'enseignement, les coutumes et les mœurs, constituent la nature dite naturante par plusieurs, et que nous appellerons *nature gouvernante;* car c'est elle qui forme le caractère, les qualités, les capacités, en un mot, la nature morale!

Chez l'être humain, l'éducation est donc tout : Leibnitz, comme Helvétius et tant d'autres philosophes, l'ont déclaré maintes fois. L'éducation peut comprimer, fausser et mutiler les facultés, au lieu d'aider à leur développement harmonique : ce qui doit être sa seule fonction! C'est ainsi qu'elle fausse trop souvent le jugement dès l'enfance, comme l'a très-bien fait observer M. de Condil-

Digitized by Google

lac ! Et dès que les doctrines faussent le jugement, la grande majorité ne peut qu'avoir le jugement faux.

Madame Hermann. Comment s'étonner alors de l'anarchie intellectuelle?

M. Hermann. L'éducation agit avec la même puissance sur les animaux. Helvétius a encore justement fait remarquer qu'elle a réalisé ce qui semblait en effet impossible : *faire danser les ours !*

M. Serny. L'éducation manifeste encore sa puissance sur les végétaux, mais relativement au peu de liberté dont ils jouissent : cependant on sait ce que l'art de greffer, et mille autres soins, peuvent sur les plantes de tous genres.

M. Renaud. Par l'éducation, l'enseignement, les coutumes et les mœurs, l'Homme est donc le véritable générateur de la nature morale : la connaissance et la pratique de la vérité ou de la justice dépendront absolument des croyances, des doctrines et des règles de vie qu'il adopte. Redisons-le donc : à l'Homme seul, la responsabilité *entière* de tout mal réel !

Maintenant, si l'on considère combien la généralité des esprits a été faussée par certaines doctrines, on reconnaîtra aussitôt qu'il faut procéder à l'égard de tous comme pour une éducation naissante. Il y a plus : l'ignorance des adultes est bien pire que celle de la première jeunesse. Cette dernière ne sait pas encore ; elle apprendra. Mais les intelligences pétries avec le levain des préjugés subversifs, sont plongées dans l'engourdissement d'une vie d'illusions égoïstes et périlleuses. La vérité leur fait souvent le même effet que celle du flambeau placé sous les yeux d'une personne qui sort d'un cachot complétement

Digitized by Google

obscur. Il faut donc procéder envers tous comme pour une éducation intellectuelle à commencer.

M. Orioli. Avec la démoralisation entretenue chez les individus par le milieu social que l'on subit en Europe, il ne faut attendre des adultes actuels que du dévouement pour la liberté : il sera difficile d'obtenir d'eux davantage dans l'état où ils sont réduits. Quant à la vie morale réelle, ce n'est que par l'éducation des générations nouvelles qu'elle sera réalisée. Nos enfants vaudront mieux que nous et nos petits-enfants vaudront mieux que nos enfants, s'ils sont élevés dans la connaissance et la pratique de la loi suprême de régénération : mais la dégénérescence du plus grand nombre serait croissante encore dans les générations nouvelles, si l'éducation et les coutumes restaient dans la même voie : la raison en est évidente, puisque le prolongement de l'anarchie intellectuelle ne peut qu'empirer la démoralisation générale !

M. Samuel. Nous avons été élevés, et tous plus ou moins, à faire consister le mérite dans l'habileté propre à acquérir de l'argent et des honneurs, quels que soient d'ailleurs les moyens, pourvus qu'ils atteignent leur but. C'est encore l'esprit dans lequel sont élevés, aujourd'hui, la plupart des enfants. Il faut que nous arrivions à former la jeunesse, non-seulement par l'éducation et l'enseignement, mais encore par la transformation des coutumes, dans une disposition contraire : il faut que tout concourt à établir et à persuader que le bien-être ne peut s'acquérir que par la pratique des principes de solidarité, justice, amour selon l'équité : ces principes étant dictés par les lois constitutives de l'être ou de l'ordre providentiel !

Digitized by Google

DU DÉDAIN DES DOCTRINES.

M. Renaud. L'obstacle le plus réel à la régénération des sociétés européennes, est peut-être le dédain inspiré par la doctrine de liberté absolue pour les croyances et les règles de conduite. Ce dédain est résulté de l'erronéité manifeste de certains dogmes trop répandus et de leur but dominateur. On s'est dit : Plutôt que de croire à des erreurs subversives, ne croyons plus à rien. Mais la propagation de l'erreur ne rend que plus impérieux le devoir de rechercher la vérité pour l'affirmer et la pratiquer : puisqu'en dehors d'elle il ne peut y avoir que trouble, souffrance, anarchie, anéantissement prématuré de l'être !

De ce que l'on doit repousser les doctrines contraires à la raison, s'ensuivrait-il que l'on pût impunément vaguer dans la vie comme les simples animaux gouvernés par l'instinct ? ce serait se dénaturer jusqu'à se placer bien au-dessous de la brute quant à la valeur morale de nos actions (1) : si un trop grand nombre vit dans cette situation sans s'en apercevoir, c'est à l'ignorance où l'on est resté touchant la destinée humaine qu'il faut l'imputer ! — Aux croyances *imposées* succèdent les croyances fruit du libre examen. Tel est le progrès réalisateur de l'ordre moral. — Mais l'homme qui dédaigne de fixer ses croyances et de les traduire en doctrines et en règles propres à le diriger, renonce à la vie humaine pour la vie

(1) La brute, nous l'avons vu (p. 89), remplit une fonction *nécessaire* à l'ordre universel.

Digitized by Google

animale : il s'est dégradé, avili : et il est, dès lors, l'être le plus dangereux, pour ses semblables comme pour lui-même !

M. Servian. La crainte de se livrer à l'erreur ne saurait plus être une excuse pour se dispenser d'acquérir des doctrines dictées par les vérites démontrées. Si l'erreur a fait tant de mal, c'est qu'elle s'est affirmée comme l'autorité suprême qui repousse l'examen et ne se discute pas, mais s'impose : ce qui est tout à fait contraire à l'Évangile comme aux lois providentielles. Bien au contraire, quand c'est par l'observation, le libre examen, la liberté de conclure que l'on enseigne, il n'est pas à craindre de fausser les intelligences. Quand bien même l'erreur viendrait à se mêler à un tel enseignement, ce qui est *partiellement* inévitable, elle ne pourrait tarder d'être reconnue en de telles conditions : et l'enseignement même qui l'aurait produite, engendre tant de puissances intellectuelles et morales, qu'il n'en reste pas moins le seul et véritable moyen de fécondité bienfaisante !

M. Renaud. Rester sans croyance et sans doctrine, c'est rester dans l'ignorance ; c'est venir en aide au despotisme, qui propage de nos jours l'ignorance comme le scepticisme, pour qu'on n'ait rien de sérieux, rien de concluant, rien d'efficace à lui opposer ! « L'ignorance est la plus funeste maladie du genre humain ! » s'est écrié Voltaire. Elle est, en effet, la source de tous les maux de l'ordre physique comme de l'ordre moral : et rien ne contribue davantage à la perpétuer que le dédain pour les doctrines.

Sans doute il ne faut pas accepter facilement les doctri-

Digitized by Google

nes qui nous sont proposées : il faut, selon le précepte de St-Jean, « examiner si les esprits sont de Dieu » (p. 141), c'est-à-dire de la vérité, en les soumettant à des discussions approfondies. Il faut se défier de tous les dogmes qui sont d'invention humaine, comme des doctrines qui en découlent. C'est par eux que l'anarchie et l'esprit de domination se sont répandus parmi les hommes. Mais il faut rechercher sans cesse les dogmes de l'ordre naturel, ceux qui sont la formule des conditions de l'existence et de l'épanouissement de l'être, parce qu'ils sont la notion précise des lois de l'ordre universel, en dehors du quel on ne saurait réaliser aucune fécondité bienfaisante ! il faut s'attacher aux doctrines qui sont la réalisation pratique de ces dogmes, parce qu'elles dictent la règle ou les conditions de tout bien-être !

M. Orioli. J. Maury a dit bien judicieusement : « Il est des vérités qu'il faudrait rappeler à chaque page et graver sur chaque porte. » Qu'il me soit permis, en m'appuyant de cet aphorisme salutaire, d'insister sur un point qu'on ne saurait assez constater dans l'époque actuelle.

Le monde moral, dont les forces sont les idées, gouverne fatalement le monde physique après l'avoir organisé ! C'est de l'idée que tout jaillit chez les humains; c'est par elle seule qu'ils peuvent organiser les moindres comme les plus grandes choses : c'est par l'idée qu'ils seront toujours conduits. Cela étant, il faut nécessairement à des idées-principes qui sont fausses, substituer des idées-principes qui soient vraies; à défaut de quoi les vieilles doctrines continueront, sous des formes différentes de gouvernement ou de coutumes, à régir les sociétés.

Digitized by Google

Les dominations ont leurs dogmes et leurs doctrines qui en sont l'application logique : voilà pourquoi elles subsistent et subsisteront tant qu'elles ne seront pas remplacées en vue du règne de la vérité ou de la justice! Le dédain des doctrines est tout ce que les dominations ont pu insinuer de plus favorable au maintien de leur règne : elles ne négligent rien pour l'entretenir, l'exciter par des moyens subreptices; et ce qui est digne d'attention, c'est qu'un grand nombre d'intelligences qui aspirent à la qualification d'esprit fort, servent cette tactique de tous leurs efforts : elles ne veulent s'occuper que de faits matériels et ne paraissent pas même se douter, que se passionner pour la discussion des doctrines, est, de nos jours, la condition première de toute régénération!

Il est vrai que l'éducation a si bien disposé nos esprits à repousser le travail de réflexion, que les exercices intellectuels d'un ordre élevé, paraissent une fatigue au plus grand nombre, tandis qu'ils sont la jouissance suprême à laquelle l'être humain est appelé par la nature supérieure qui lui est départie. Enfin, les préjugés émanés des vieux dogmes, exercent encore une influence si générale et si inaperçue sur les intelligences mêmes les plus disposées à réformer, que lorsqu'on prétend se poser en esprit fort, on ne fait encore le plus souvent que vouloir agir en simple animal! Ayons le courage d'en convenir.

M. Renaud. Il ne faut pas s'abuser, le dédain pour la recherche et la pratique des doctrines de vérité, résulte encore des tendances de l'orgueil individuel ou de l'égoïsme. On ne veut pas être lié dans sa conduite à ce qui est juste. On veut tenir les autres à la merci de nos bonnes inten-

Digitized by Google

tions, qui changent avec les situations. En voyant arriver des vérités indéniables et qui commandent la conscience, on veut objecter qu'elles ne sont pas encore suffisamment complètes : C'est la politique involontaire de l'égoïsme naturel. Commençons donc à pratiquer la part de vérité qui est indéniable, et il nous sera plus facile alors d'en découvrir une plus étendue. Mais tant que nous refuserons d'admettre en doctrines, en règles de conduite, ou en moyens pratiques, la part de vérité reconnue, nous avouerons ainsi que la corruption nous possède à ce point, de n'avoir plus à notre insu, que l'hypocrisie de l'amour de la justice et de la vérité !

Si donc, aujourd'hui, nous négligions de vulgariser la science-générale ; si nous laissions la jeunesse se développer dans une vie divagante dans l'ignorance des lois vives, auxquelles elle doit inexorablement satisfaire pour éviter le mal ; si nous laissions son caractère se former par l'insouciance, le dédain des doctrines et des règles qui lui feraient connaître et réaliser sa destinée, nous serions très-coupables. Car ce n'est point à l'âge où le naturel est constitué par les coutumes contractées et où la nature *gouvernante* de l'éducation sera formée par un fatal *laisser-aller*, ce n'est point à cet âge que l'on forme ses mœurs ; on ne peut plus que subir les coutumes contractées ; il est rare que l'instruction acquise alors parvienne à nous transformer ! Ce que nous avons constaté précédemment des adultes en est la démonstration de fait.

L'esprit, comme la terre, a besoin de temps pour faire germer et développer les semences qu'il a reçues. Il y a des esprits comme des terres qui produisent avec plus de

Digitized by Google

rapidité ou de force; mais le temps de la jeunesse est pour tous les hommes, ce qu'est le printemps au règne végétal! La vie étant courte, c'est animaliser l'existence d'un être humain que de retarder son initiation aux vérités démontrées!

Si l'on considère en outre que l'être humain par la complexité de sa nature, par la variété infinie de ses émotions et sa liberté d'agir, est la créature qui a le plus besoin de guides ou de règles pour ne pas succomber aux mille impressions diverses qui l'assaillent; si l'on observe que l'Homme ne subsiste point par lui-même, mais par les lois vives universelles auxquelles il doit satisfaire en tout et constamment, pour réaliser son bien-être ainsi que son devoir; si l'on rallie toutes ces considérations, on reconnaîtra combien est, non-seulement coupable, mais criminelle, l'indifférence d'un trop grand nombre de familles, de chefs d'ateliers, etc., etc., touchant l'enseignement moral qu'ils doivent fournir à la jeunesse comme à leur entourage! Et cela non point, redisons-le, en les soumettant à des doctrines dominatrices des intelligences, ce qui dissipe tout sentiment religieux; mais en leur procurant des enseignements qui les mettent à même de s'éclairer sans cesse par le libre examen, sur les croyances et les règles de conduite sans lesquelles ils ne peuvent se développer harmoniquement; sans lesquelles, en un mot, ils sont réduits à ne produire que le trouble autour d'eux autant que le mal pour eux-mêmes!

C'est par application de ces principes souverains que le Providentialisme s'est attaché à constituer :

Digitized by Google

LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME.

M. Renaud. « La loi (écrite), a dit Richardson, n'est pas faite pour l'homme de conscience et d'honneur. » — Ces paroles sont l'inspiration d'une âme noble. Sans doute il faut arriver au temps où les sociétés pourront se passer de lois écrites, sanctionnées par des peines : tel est le but auquel doivent tendre tous les efforts de l'être humain. Mais nous sommes encore très-loin d'un tel progrès; et pour y arriver, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de former les hommes à *se gouverner eux-mêmes*. Tout affranchissement de la raison et du travail dépend de ce premier résultat!.. Il est la condition de toute liberté complète. C'est le complément de ce que nous avons exposé de la liberté-principe en traitant du dogme, et de la liberté d'application en traitant de la doctrine : c'est, en un mot, le moyen de la réalisation !

Madame Hermann. Comment arrivera-t-on au gouvernement de soi-même?

M. Renaud. En commençant par se dire : la *domination* de tout pouvoir humain est motivée, perpétuée et justifiée même, par cette affirmation trop indéniable : que l'on ne sait pas user de la liberté selon la justice ou la morale (p. 115). Mais du jour où généralement on se gouvernera soi-même, les pouvoirs plus ou moins *arbitraires* dans l'état présent des sociétés, se transformeront par la force naturelle des choses autant que par les lois : et cela dans l'atelier et dans la famille comme dans l'État : jusque-là leur arbitraire est une conséquence inévitable de l'état social.

Le gouvernement de soi-même consiste d'abord à se con-

Digitized by Google

stituer son propre législateur, non-seulement pour ce que prescrivent les devoirs officiellement proclamés et enseignés, mais encore pour tout ce que dicte l'ordre moral ou l'équité sociale (p. 224, note). Il faut donc rechercher et préciser les devoirs qui sont en rapports corrélatifs avec tous les droits que l'on est appelé à exercer dans chaque fonction sociale et dans chaque profession spéciale. Ceci est le premier point : pour pratiquer des devoirs et exercer des droits, il faut d'abord les bien connaître dans tous leurs rapports avec les intérêts publics et particuliers.

M. Dermon. Cette connaissance manque en effet complétement ; non-seulement pour ce qui concerne le régime de liberté et tout régime industriel, mais même pour le plus simple régime social. Les enseignements donnés jusqu'ici sont très-incomplets et même souvent abusifs : n'est-ce pas naturel lorsque la destinée providentielle des êtres est restée incomprise !

M. Renaud. Le gouvernement de soi-même appelle ensuite les moyens propres à réaliser pratiquement les lois, les règles, les devoirs que l'on a reconnus être dictés par la justice ou la morale.

Pour constituer efficacement sa législation personnelle, il faut, nous l'avons reconnu, des croyances raisonnées, à défaut de quoi les lois et les règles qu'on s'impose restent sans sanction, sans autorité morale ; elles seraient uniquement un moyen matériel appelé à servir des intérêts temporaires et à changer avec eux : ce ne serait que du fait matériel, de l'arbitraire!—Il en est de même lorsque les législateurs d'un peuple n'ont pas pour sanction de leurs travaux des croyances réelles, qui leur soient

Digitized by Google

communes, et par l'inspiration desquelles ils dictent les lois qui constituent les doctrines et les règles de la vie civile. S'ils manquent de cette autorité morale, la loi n'est pratiquée que selon les coutumes, les tendances, les intérêts particuliers : sa seule sanction est dans la force matérielle, dont l'action est éludée par l'habileté démoralisatrice qui devient alors de plus en plus générale.

M. Servian. Il faut le rappeler sans cesse et plus encore en ce moment : ce qui détermine et ce qui entretient un si complet oubli des devoirs de tous genres, c'est le vague dans lequel on est resté touchant les croyances et les doctrines : un tel vague se continue *inévitablement* à l'égard des obligations spéciales à chacun; il produit l'indifférence, même pour les devoirs les plus élémentaires de la vie sociale, parce qu'il n'y a plus d'autorité indéniable pour sanctionner les devoirs devant la Raison. Faisons cesser ce vague et la vie se transformera d'elle-même!

M Renaud. *Le gouvernement de soi-même* ne saurait compter sur la force matérielle. Il est tout dans la volonté de l'individu; il faut donc qu'il ait la sanction suprême devant la conscience, à défaut de quoi il serait sans puissance. Mais, dès qu'il a cette sanction, la voix intérieure de la conscience le rappelle et l'impose à la volonté, quand elle a décidé par avance de s'y soumettre et qu'il s'agit uniquement de surmonter les entraînements éventuels. Ceci est incontestable pour quiconque a suffisamment observé et réfléchi! Il importe donc que les lois et les règles que l'on se trace soient dictées complétement par les principes religieux ou scientifiques : c'est ici qu'est le lien des croyantes avec les doctrines. Et nous avons vu (p. 202-13),

Digitized by Google

combien les entraînements auxquels la nature humaine est sujette, exigent impérieusement l'action constante des forces qui doivent la rappeler au devoir. (P. 92-96, et *M. S.*, p. 132-166.)

Il faut donc quelque chose de plus encore que le rappel de la conscience par des règles bien sanctionnées. Pour garantir la réalisation complète du gouvernement de soi-même, il faut, en attendant que ce soit l'œuvre des institutions et des coutumes, se placer soi-même dans des conditions où les aspirations naturelles au bien-être ne puissent se satisfaire que par l'accomplissement des devoirs de justice ou de morale. Pour arriver à ce résultat, acquérir les croyances nécessaires comme critérium de nos doctrines et de nos œuvres, n'est point suffisant. Il est indispensable de les manifester d'une manière qui constitue un lien permanent *de nécessité* avec ce qu'elles prescrivent. Le moyen efficace d'arriver à ce résultat, c'est de formuler un tableau (à colonnes) exposant sommairement : 1° ses motifs; 2° ses croyances; 3° ses doctrines; 4° ses règles de conduite (1). Ces dernières seront formulées par la déclaration explicite des devoirs que chacun reconnaît être en rapports corrélatifs avec les droits de nos professions et de nos fonctions sociales de tous genres. *Ce tableau, bien complet, sera* SIGNÉ comme la loi de nos

(1) Voyez au verso de la couverture l'annonce du formulaire-général que nous avons publié en mai 1852, pour aider chacun à rédiger soi-même le TABLEAU par lequel on peut réaliser cette coutume, qui sera le principe de la régénération sociale sous le régime de liberté !

Digitized by Google

rapports avec tout le monde : il sera ensuite OSTENSIBLEMENT EXPOSÉ à l'entrée *intérieure* de nos atelier, magasin, logement, etc.

Chacun sera intéressé à prendre connaissance de ce tableau pour savoir qui nous sommes : c'est-à-dire quelle est notre moralité ! En effet, il dira quels sont nos principes et nos idées, quelle est notre manière d'agir, ce qu'on peut attendre de nous pour chaque situation. Et ceci importe au plus haut point à tous ceux qui sont en rapport avec nous. Car le jour où nous manquerons à la loi formulée dans ce tableau, nous y serons rappelés par les personnes intéressées ; et nous ne pourrons plus objecter l'ignorance des devoirs qui s'y trouvent déclarés et signés par nous !

L'estime et la confiance étant les conditions de tout bien-être, dans l'industrie surtout, il faudra satisfaire à la loi exposée, réaliser le *gouvernement de soi-même*, ou se voir l'objet d'un mépris manifeste : car il n'y aura plus l'excuse du doute ou du scepticisme ! Enfreindre les devoirs déclarés comme étant les nôtres, manifesterait une faiblesse ignominieuse, si l'exposition de cette loi n'était pas un acte d'hypocrisie. Et dans ce dernier cas plus encore que dans l'autre, on serait perdu dans l'esprit public : donc il faudra nécessairement pratiquer cette loi pour avoir les conditions du bien-être.

M. SERVIAN. Tandis qu'aujourd'hui, l'ignorance ou la méconnaissance de tous les devoirs est si générale qu'en rencontrant une personne qui agit mal on s'explique la chose en disant : Quand il y avait de la foi religieuse, il suffisait de connaître le culte d'un individu pour être fixé

Digitized by Google

sur ses manières d'agir; mais notre époque est le règne du scepticisme, de l'arbitraire, de la fourberie! Les vieux dogmes religieux n'inspirant plus de foi, la morale qu'ils ont dictée reste dédaignée : il faut bien prendre son parti de cette situation! Le succès est au plus habile et au plus fort, en attendant l'ère de régénération, ou la vie sociale humaine!

M. Renaud. C'est ainsi qu'en Orient j'ai vu des négociants européens, accorder à des musulmans, le crédit qu'ils refusaient aux chrétiens indigènes, en nous disant: Ces Turcs ont encore assez de foi pour respecter tout ce que prescrit leur religion : avec eux on sait à quoi s'en tenir. Il n'en est plus de même avec les chrétiens des différents rites.

Mais avec le *gouvernement de soi-même* cette situation est radicalement changée! L'intérêt permanent de chacun à connaître la loi d'autrui, d'autre part, la manifestation constante de notre propre loi, présenteront sans cesse à l'esprit l'idée du devoir rationnel, si oubliée jusqu'à ce jour, comme la condition de tout succès. Quel avertissement efficace, quelle influence salutaire et permanente n'en résultera-t-il pas?

Cette coutume devenant le signe manifeste de moralité, chacune des personnes qui tiendront à prouver leur désir de contribuer à l'ordre moral, devront l'adopter; et dès lors cette règle deviendra une source d'avantages sociaux positifs et continuels! Au prix d'un peu de gêne, qui sera bientôt une véritable jouissance et toujours un honneur, on aura acquis mille avantages de plus en plus féconds.

Dès que les journalistes auront adopté cette coutume,

Digitized by Google

l'influence qu'ils exercent sera nécessairement tranformée. On ne sera plus à se demander d'un jour au suivant, et même d'un article à l'autre dans la même feuille, si c'est bien le même journal, puisque les principes philosophiques et religieux, sinon les politiques, y varient comme l'acception des mots; ce qui plonge dans l'anarchie l'intelligence du lecteur et l'empêche de suivre avec fruit aucune des dissertations qui pourraient être susceptibles de l'instruire. Enfin, libraires, instituteurs, auteurs de tous genres, critiques, directeurs de théâtres, marchands, fabricants, travailleurs et employés de tous genres, offriront enfin, avec cette coutume, des garanties d'équité tout à fait de nature à préparer l'établissement complet de l'ordre moral.

Renoncer à être son propre législateur, à se gouverner soi-même et à manifester sa loi, sera un signe de démoralisation manifeste et inspirera aussitôt la défiance. Et l'on ne dira pas seulement : Cette personne ayant dédaigné de manifester d'une manière indéniable ses croyances, ses doctrines et ses règles de conduite, c'est qu'elle n'en a pas qui puisse l'honorer, lui mériter la confiance, cette première condition du bonheur! On dira de plus : Cette personne ne veut pas être liée dans ses rapports avec autrui par une règle précise, irrécusable, que l'on puisse invoquer contre elle; elle veut tenir les autres à la merci de sa liberté et de ses entraînements, car elle refuse d'adopter le premier des moyens qui présente des garanties efficaces : donc cette personne est dangereuse! il faut éviter les relations avec elle!

M. Dermon. La règle que nous proposons ici, n'est que

Digitized by Google

le développement d'une coutume partout établie en principe, car elle est d'ordre naturel : chacun expose dans son logement des tableaux, des dessins, des portraits expression des principes que l'on estime le plus; et souvent à ces tableaux, à ces dessins, se trouvent ajoutées des devises, des sentences, etc. Il s'agit donc seulement d'élever une coutume frivolement exercée, à l'état d'une puissance morale qui soit les garanties du bien-être !...

Voici une citation qui ne sera pas sans autorité près des démocrates pour appuyer auprès d'eux les moyens du *gouvernement de soi-même.* « Si avant de s'unir les associés n'ont pas un symbole de foi — quelque restreint qu'il puisse être — accepté et signé par tous; s'ils n'ont pas une règle intérieure, qui limite d'une façon incontestable les droits et les devoirs de chacun; s'ils n'ont pas des statuts d'association qui les lient les uns aux autres d'une manière formelle; si enfin ils ne se placent pas à l'état apostolique, leur entreprise sera de nulle valeur, si même elle n'échoue complétement. » (Pauline Roland au docteur Guépin, de Nantes, juin 1850, *Philosophie du Socialisme*, page 697).

M. Servian. Le principe du gouvernement de soi-même, c'est l'Autonomie de Kant. Mais de même que la plupart des préceptes de la philosophie, l'Autonomie est restée une théorie sans application. Elle était d'ailleurs, réduite, par son auteur, à la souveraineté de la raison individuelle. Affranchie ainsi de l'autorité des lois vives et du lien fourni par les moyens pratiques du *gouvernement de soi-même*, cette souveraineté ne pouvait produire que l'anarchie intellectuelle, puis le règne des entraînements de l'égoïsme. Voilà comment la philosophie la plus sérieuse est restée à

Digitized by Google

l'état de théorie presque oubliée ou méconnue, tant qu'elle n'a pas eu ses moyens d'application.

Madame Hermann. Dans quelle mesure pensez-vous que le gouvernement de soi-même puisse être applicable aux enfants. Leurs facultés intellectuelles n'étant pas encore développées, ils ne peuvent se diriger ni juger par eux-mêmes.

M. Renaud. L'enfant doit être élevé dans un esprit d'obéissance *absolue*, prompte et naturelle, envers ses parents et ses maîtres, puisque sa raison et ses connaissances sont encore insuffisantes pour le diriger. Hors de cette obéissance il succombera sans cesse au mal. Mais comment en est-il ainsi? Parce que ses parents et ses maîtres représentent près de l'enfant l'autorité de l'ordre providentiel, dont ils sont les instruments, et rien autre!.. Ce n'est donc point un pouvoir arbitraire que l'on exerce sur les enfants, puisqu'on ne doit exiger d'eux, en toutes choses, que ce qui est pour leur bien! Mais il y a plus encore : on a pour devoir, dès que l'intelligence est suffisamment développée, de préparer graduellement les enfants à être leur propre mentor et leur législateur, par des règles de conduite qu'on les disposera à dicter eux-mêmes. Ainsi élevés, dès qu'ils seront arrivés à l'adolescence, le sentiment religieux sera fort et éclairé dans leur esprit, de même que les sentiments de la dignité et de la justice, sauvegarde contre tous les entraînements!

M. Orioli. Les vieux partis se proclamant très-haut les défenseurs de la morale et de la religion, tandis que leurs doctrines et surtout leurs moyens en sont la négation, il est nécessaire de constater ici que c'est la démocratie seule

Digitized by Google

qui a enseigné les devoirs corrélatifs aux droits. Les adversaires de la démocratie n'ont institué dans tous les degrés de l'ordre social que des dominations arbitraires. C'est seulement lorsque l'attitude révolutionnaire leur a été dictée par l'intérêt de parti, par le besoin de reconquérir le pouvoir, qu'ils ont proclamé les droits de tous. Mais au lieu d'en élever les notions jusqu'à la hauteur d'un enseignement moral, ils en ont au contraire exagéré l'idée. Ils ont même alors conjuré le silence sur la doctrine des devoirs rationnels, chaque fois qu'elle a été exposée; et cela pendant qu'ils portaient contre la démocratie les accusations souvent les moins justifiables. Il est vrai que la doctrine des devoirs corrélatifs aux droits, prévient l'arbitraire des gouvernants comme les abus de la liberté individuelle! — Après avoir repoussé tout ce qui était favorable aux droits pendant qu'ils gouvernaient, les organes des vieux partis ont placé jusqu'en titre et en devise de leurs écrits, des formules anarchiques de l'idée des droits. Était-ce ignorance ou habileté? Je m'abstiens de prononcer. Il importe seulement de remarquer que de cette notion abusive de l'exercice des droits, il devait résulter — par les effets subversifs qui en sont la conséquence inévitable — une réaction favorable à la domination des vieux partis, disposés de nouveau alors à combattre la notion des droits. Étant de ceux qui ne repoussent aucun concours sincère en vue de travailler à l'œuvre de la régénération, il nous appartient de rappeler aux défenseurs des vieux régimes quelle est la nature de l'action qu'ils ont exercée, et, quelle est de nos jours, celle de la démocratie rationnelle!

Digitized by Google

M. Renaud. Les premiers moyens du *gouvernement de soi-même* seront complétés par la formation de la *Morale civile* et par celle du culte *rationnel* qui vont nous occuper successivement. Il reste dès ce moment bien compris, que se *gouverner soi-même*, c'est satisfaire à la destinée providentielle, par ses propres déterminations!

QU'EST-CE QUE LA MORALE?

M. Renaud. « Cette question de la morale est de celles sur lesquelles la démocratie sera irrévocablement jugée, » a dit M. Edgar Quinet dans *l'Enseignement du peuple*.

La morale est à la science-générale ou à la Religion positive universelle, ce que le pouvoir est à l'autorité, ce que la Révélation indirecte est à la Révélation directe. La morale est donc l'application, la réalisation pratique des lois de l'ordre providentiel à l'égard du monde moral. C'est par elle que s'obtient, dans toutes les situations, l'épanouissement de l'être en vue de l'harmonie universelle.

C'est ainsi que la morale est la science de l'ordre réalisé par la justice dans *tous* les rapports sociaux : et voilà comment moraliser n'est rien autre qu'enseigner à user de la liberté selon la justice, de même que démoraliser c'est asservir, comme asservir c'est démoraliser! N'oublions pas non plus que les intérêts particuliers ont leur

---

(1) Les développements relatifs aux moyens pratiques du *gouvernement de soi-même*, touchant l'industrie, la presse périodique, le droit de réunion, la famille, etc., se trouvent exposés T. d. D., p. 129 à 146 et 188 à 199; *M. S.*, p. 268 à 271 — et au Tableau-formulaire-général de doctrine et de déclaration des devoirs.

Digitized by Google

morale subversive qu'ils s'efforcent de faire reconnaître pour celle de l'ordre moral, en ralliant des intérêts nombreux à leur cause. C'est ainsi que ce qui tend à moraliser les corporations, les classes puissantes et les pouvoirs de tous genres, est souvent qualifié d'immoral par certaines gens, quand c'est une dénonciation indirecte des moyens corrupteurs employés en vue de quelque domination!

Le caractère spécial de la réforme, œuvre de ce siècle, consiste en l'apport de la morale qui doit substituer à celle des priviléges, toujours plus ou moins subversive, celle de l'ordre réalisé par la justice dans *tous* les rapports sociaux. C'est l'œuvre du Providentialisme, réalisateur pratique de l'Évangile par la vulgarisation de la science-générale.

M. Servian. Certains cultes ayant plus ou moins fait consister la morale dans les pratiques qui assurent leur domination, leurs ressources matérielles, et compriment l'essor des plus nobles facultés, le dédain de la morale était inévitable avec le progrès des idées : car on a pu la considérer, dès lors, comme une contrainte ennemie des jouissances naturelles que l'on doit qualifier cependant de religieuses puisqu'elles sont la condition de l'épanouissement de l'être!

M. Renaud. La loi providentielle des destinées ne commande point, on l'a vu, de s'abstenir des jouissances raisonnables et honnêtes. Au contraire, elle a donné pour but à l'action individuelle de contribuer à l'harmonie universelle par l'épanouissement de l'être : et s'épanouir dans la vie c'est jouir sans cesse! Seulement la jouissance doit

Digitized by Google

s'exercer conformément aux lois de solidarité et de justice. C'est en ceci que la morale rationnelle a des rigueurs inexorables, quoique toujours bienfaisantes. Elle nous fait marcher d'abord graduellement avec l'âge, toujours de jouissances en jouissances plus élevées et plus pures. Elle enseigne en même temps à jouir, non-seulement sans nuire ni à autrui ni à soi-même, mais encore *en contribuant toujours directement ou indirectement au bien d'autrui*, ce qui perpétue les conditions de notre propre bien-être par la loi de réciprocité.

Telle est la morale rationnelle dictée par l'ordre providentiel. — Son incomparable supériorité sur les morales antérieurement enseignées n'échappera à aucun esprit disposé à réfléchir! D'autre part, il ne faut pas s'abuser sur les mille devoirs nouveaux qu'elle impose! Formulée par les lois physiologiques mêmes, cette morale est la condition de toute pureté, de toute justice, de toute harmonie, comme la sauvegarde et la conservatrice des jouissances ou du bonheur! Hors d'elle on ne trouvera désormais que le mal! Tant que la démocratie n'aura pas mis en action cette morale parmi la généralité de ses membres, elle restera impuissante à s'organiser : car c'est évidemment la condition que l'ordre providentiel assigne à la réalisation d'un tel ordre social.

NÉCESSITÉ D'UNE MORALE CIVILE.

M. Renaud. Après tout ce qui a été dit de l'indispensabilité d'une sanction suprême, nous nous bornerons à redire ceci : Il n'y a point de morale privée ou publique sans croyances raisonnées, sans un dogme assenti et proclamé

Digitized by Google

par la conscience, comme étant le principe et le critérium de la morale. La morale civile devant être indéniable pour tous, a donc pour principe et pour sanction le principe *vérité-justice*, qui est l'esprit de Dieu même ! Ce principe est en effet soutenu par l'assentiment universel. Le progrès des idées religieuses élève ce principe à la formule sociale, *solidarité, ordre-justice, amour selon l'équité!*

La nécessité de donner pour base et pour sanction à l'enseignement laïque et aux lois, une morale dictée par les seules vérités *indéniables*, est comprise chaque jour d'un plus grand nombre. La nécessité de *séparer l'enseignement laïque de l'enseignement du dogme particulier*, a été péremptoirement démontrée par M. Edgar Quinet dans son ouvrage intitulé : *de l'Enseignement du Peuple;* et cette séparation, qui est un fait accompli par la seule force naturelle des choses, implique la formation d'une *morale civile*, à défaut de quoi l'enseignement laïque manquerait de toute sanction et ne produirait que le matérialisme : résultat trop généralement acquis à nos sociétés !

Un point capital à observer, c'est que le scepticisme et l'anarchie intellectuelle dont les effets subversifs pèsent si désastreusement sur l'Europe, sont la conséquence inévitable de la contradiction des dogmes présentés par les différents cultes ! Dès qu'un enfant, ou même un adulte, voit des révélations et des dogmes qui se condamnent sans cesse, présentés par chacun de leur culte respectif, comme l'œuvre directe de Dieu, il n'y a plus pour lui de croyances possibles !.. Les cultes faisant tout dépendre de la foi aux dogmes qu'ils enseignent, il n'est donc pas surprenant que les préceptes de morale soient dédaignés à l'égal des

Digitized by Google

dogmes auxquels on ne croit plus, puisque ces dogmes sont le principe même de la morale enseignée !!!

La cessation de l'anarchie intellectuelle et de la démoralisation générale, dépend donc absolument de la formation d'une *morale civile* dictée par les seules *lois vives* universelles : ces lois ne manifestant que la révélation directe de Dieu même, sont indéniables pour tous. Dès lors, le dogme inspirant la vénération et une foi raisonnée, la morale dont il est la source retrouvera le respect qui lui est indispensable.

M. Servian. La nécessité que nous rappelons ici a été trop dédaignée des gouvernements. Tout récemment, chez une grande nation chrétienne de l'Europe, les journaux ont annoncé que le ministre de la justice avait donné un banquet dans lequel il avait à sa droite le représentant du Pape, et à sa gauche celui du Sultan. Les deux places d'honneur étaient donc partagées non pas seulement entre deux dogmes bien différents, mais entre deux morales bien opposées. Le christianisme est, dans toutes ses communions, sans que l'on puisse même en excepter l'Église romaine, le principe de la fraternité, de l'égalité devant la loi, devant la justice, etc.; et le mahométisme soutient l'esclavage, la polygamie, etc., ce qui l'a empêché d'entrer dans la voie du progrès social. Que chez un ministre des affaires extérieures, intérieures, ou des finances, etc., les honneurs soient partagés entre un représentant du Christ et un de Mahomet, cela est naturel; c'est la preuve de la pleine et entière liberté due à tous les cultes dans les conditions de l'ordre. Mais chez un ministre de la justice, ministre qui représente la loi et la morale, bien plus que le

Digitized by Google

ministre des cultes, puisque la justice est la loi vive, universelle, principe de l'ordre providentiel! un tel fait a une grande signification; il explique tout ce qui cause l'anarchie intellectuelle. Comment régénérerez-vous le musulman, si, chez le ministre de la justice, vous lui témoignez une estime égale à celle qui est manifestée pour le principe chrétien!

M. Renaud. S'il est quelque chose de navrant pour les esprits régénérateurs, c'est le matérialisme de l'enseignement des sciences. Chaque professeur expose sa spécialité de connaissances, comme un fait purement matériel, et sans s'attacher à faire ressortir le lien nécessaire de cette science avec l'unité de l'ordre providentiel et la Cause première! Ce point devrait cependant être rappelé à chaque séance; il devrait être l'objet principal du discours à l'ouverture et à la clôture du cours : ce que les gouvernements ne pourront demander tant que la *morale civile* ne sera pas constituée. En voici une preuve concluante :

Aux observations qu'il nous est arrivé de faire sur ce grave sujet, des professeurs, qui s'intitulent catholiques, nous ont répondu : Le scepticisme est tel, aujourd'hui, qu'on crierait au jésuite, à l'obscurantisme, etc., si dans un enseignement public, nous cherchions à relier notre culte avec la science : c'est deux choses qui doivent rester séparées!

D'autre part, des professeurs philosophes nous ont répondu : Mais si nous démontrions l'unité de l'ordre providentiel, l'autorité divine, comme vous le demandez, par la science, le catholicisme réclamerait le lendemain; et peut-être, par son influence, parviendrait-il à persuader au

Digitized by Google

gouvernement que notre enseignement est subversif de la morale publique : *cela ne s'est-il pas vu*, et sous la République même.

Telle est, en effet, la triste réalité. Il importe donc d'en arrêter l'action démoralisatrice. Le libre exercice de la liberté de conscience et des cultes est le premier des articles de tout droit public. Tout esprit religieux, toute moralité des actes en dépendent : la preuve en a été faite au chapitre de la liberté religieuse : mais en même temps les nations ont pour devoir de placer en tête de leurs codes et de l'acte organique de leur constitution sociale, la déclaration formelle des devoirs qu'elles ont envers Dieu, l'humanité et les individus : notamment le devoir suprême de réaliser *l'ordre par la justice dans* TOUS *les rapports sociaux*, afin que les pouvoirs et les lois sociales soient toujours l'application des lois de l'ordre providentiel ! Avec une telle déclaration, pouvoirs, lois et cultes, citoyens et partis, ont un rappel efficace et permanent au devoir ; ils ont un guide, un critérium, une sanction.

La morale civile se trouve ainsi constituée par les principes qui ont l'assentiment universel ; le but des pouvoirs et celui de chaque activité individuelle ou collective, est indiqué ; l'anarchie intellectuelle n'est plus possible ; le règne de la justice pratique se réalise nécessairement, et la liberté religieuse reste complète.

Tant que cette réforme ne sera pas accomplie, nous ne cesserons de le répéter : il ne faut ni se plaindre ni s'étonner de l'anarchie intellectuelle, et du mal social de plus en plus grave qui en est la conséquence ! l'enseignement même en est le générateur !

Digitized by Google

M. Orioli. A ce langage, l'Église romaine répond : Vous ne faites que répéter, à un autre point de vue, ce que je n'ai encore cessé de soutenir : les observations des évêques catholiques contre les colléges mixtes en sont une preuve permanente à laquelle s'ajoutent leurs obsessions de tous genres.

M. Renaud. Il est bien de remarquer, en effet, que la nécessité d'une morale dictée par un dogme *unique* a été déclarée de tout temps par le clergé romain. Mais comme la première des conditions du respect de la morale, c'est qu'elle soit dictée par des dogmes indéniables partout où le peuple, cédant à l'inspiration providentielle, développe son être, ses facultés intellectuelles, et dès lors examine, discute et arrive à conclure; comme tel est l'état naturel des peuples, *de par l'ordre providentiel!* il faut que la morale civile, base et sanction de l'enseignement et des lois, soit dictée par des dogmes *indéniables pour tous*, par les *lois vives universelles*, révélation directe de Dieu même! Voilà pourquoi l'Église romaine s'abuse, égare les gouvernements et laisse les peuples en proie à la démoralisation, à l'anarchie intellectuelle, et *dans ses États plus encore qu'ailleurs!!!* Voilà pourquoi elle ne saurait plus avoir, près des gouvernements régénérateurs, la prétention de présenter son enseignement comme un moyen de faire cesser l'anarchie et la démoralisation générale.

Défenseurs persévérants de la liberté de conscience ou de la liberté religieuse au bénéfice de tous, nous exposons ce que nous croyons fermement être la vérité, avec une indépendance qui garde les convenances envers les vieux cultes; nous avons toujours recherché les contradicteurs;

Digitized by Google

nous demandons la liberté pour tous ; nous réclamons seulement une liberté égale à celle des vieux cultes dont l'impuissance est assez manifeste ! et les gouvernements ne tarderont pas à se convaincre si nous avons moins de titres à la réclamer, et si aucun des enseignements produits jusqu'à ce jour apporte des moyens de régénération aussi indéniables et aussi efficaces que ceux du Providentialisme ou du christianisme rationnel.

NOTA. Le premier moyen du *gouvernement de soi-même*, exposé p. 214-224, réalise à lui seul la morale civile à l'égard des individus, dans la vie sociale pratique.

Digitized by Google

DU CULTE RATIONNEL.

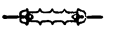

Onzième Séance du Congrès.

Ne pas confondre le Culte et la Religion.—Pourquoi il faut un Culte.— Que doit être le Culte. — Des moyens matériels du Culte. — Les Dix Commandements. — L'Oraison Dominicale.

M. Renaud. La pratique complète est irréalisable, tant qu'elle ne réunit pas dans ses moyens les puissances du sentiment à celle de l'intelligence : c'est ainsi seulement que se réalise la vie de l'âme, ou la plénitude de la vie.

Il importe ici de ne pas confondre le Culte avec la Religion.

La Religion, c'est la loi des rapports *nécessaires* à l'épanouissement de tous les êtres préconçus dans le plan providentiel; c'est la loi des rapports constitutifs de la vie universelle et de chaque vie particulière; c'est la loi des rapports qui relient tous les êtres entre eux comme à l'Absolue vie! La Religion n'est donc rien autre chose que la science universelle (1) : ce qui explique comment le mot Religion vient de *religare*, relier. Voilà comment nos connaissances sur la Religion se trouvent limitées à celles que

(1) Dans un sens dérivé et partiel, Religion signifie encore : foi, loi, convictions, croyances, doctrines, règles, particulières de chacun!

Digitized by Google

nous avons de l'Absolue vie (p. 35). Voilà comment nous devons distinguer la Religion comme l'Absolu, en : Religions plus ou moins imaginaires formulées arbitrairement par les hommes; Religion intégrale ou science universelle, dont il ne nous est donné de connaître qu'une partie dans la vie présente; et enfin la Religion positive, celle qui se forme des connaissances que nous avons acquises de l'ordre providentiel, des *lois vives* et des moyens de les appliquer en vue de la destinée humaine.

A l'égard de la Religion, le culte n'est donc qu'un moyen : il a pour objet de la réaliser dans la vie positive et sociale. — La Religion étant la loi de l'ordre providentiel, celle de la fécondité universelle comme de toute fécondité bienfaisante spéciale, point d'ordre, point de bien, point d'harmonie ou de bonheur, hors de cette loi ! La connaître, en réaliser l'application par les lois sociales et la faire pratiquer par les gouvernants comme par les gouvernés, telle est la condition de tout bien-être ! L'éducation et l'enseignement de tous les degrés, doivent travailler à cette fin, en formant les coutumes et les mœurs, comme en développant les connaissances.

Mais nous l'avons exposé précédemment (p. 201-14), la notion précise et la pratique de la vérité, exigent des conditions de travail intellectuel et de rappel au devoir, en dehors desquelles on ne peut arriver au bien. Ces conditions ne sont pas seulement l'étude, la réflexion, la méthode ou l'art de penser, c'est-à-dire de raisonner avec justesse; elles ne sont pas seulement encore la méditation approfondie et renouvelée chaque jour, des lois constitutives de la vie dans tous ses degrés : non, tout ceci serait insuffisant :

Digitized by Google

la première condition efficace, est d'accomplir ce travail avec un esprit de confiance raisonnée en la justice de l'ordre providentiel et en l'amour de Dieu pour les créatures, afin que cette justice et cet amour soient notre inspiration et notre guide dans tous les actes de la vie (*M. S.*, p. 120-23). Hors de là, point de connaissance *réelle* de la loi de vérité et point de pratique, point d'épanouissement de l'être, point de vie morale ou complète, point de bonheur! tous les faits concourent à le démontrer!

M. Serny. Quel est donc l'objet du culte?

M. Renaud. De ramener tous les autres enseignements à l'esprit de vie, à l'esprit de justice et d'amour!

Dans tout état des idées et des mœurs, et très-spécialement dans celui où se trouve l'Europe, c'est le culte rationnel *seul*, qui peut arracher les âmes au matérialisme, les ramener à l'amour en développant la partie spirituelle de l'être. Comment le culte rationnel obtiendra-t-il ce résultat? Parce qu'il enseigne la vérité indéniable dans les seules conditions réelles de l'épanouissement de l'âme: dans de grandes réunions; dans des assemblées où chacun vient avec l'esprit de recueillement qu'inspire le sentiment spécial de la destinée; dans des assemblées où le chant, et la musique religieuse se joignent à la parole de vérité pour élever les âmes à l'état d'harmonie, et où, dans cet état qui inspire le prédicateur comme l'auditoire, l'enseignement acquiert le degré de puissance animique qu'il ne saurait avoir en aucun autre lieu! Surtout quand la parole du prédicateur est réellement l'écho de la Religion, de la science-générale, de celle qui rallie et fusionne toutes les autres sciences, pour élever leur fusion à ce

Digitized by Google

degré suprême de fécondité morale qui produit dans l'âme de tous, l'esprit de justice et d'amour : l'esprit de Dieu même!

M. Servian. Il est bien de rappeler ici, que dans toutes les Églises réformées, il est de principe fondamental que l'auditeur apprécie la parole du prédicateur, comme l'Écriture, selon sa conscience et sa raison : il en accepte seulement ce qui lui paraît être la vérité : aucune domination ne pouvant être exercée sur les intelligences au nom de l'Évangile.

M. Renaud. C'est uniquement dans les conditions que présentent les assemblées du culte que se trouve l'efficace rappel à tous les devoirs, par le sentiment de la sanction suprême, qui est à la fois le principe de vie, comme la loi souveraine, loi qui ne commande et n'impose inexorablement que pour réaliser le bien-être de tous par le bonheur de chacun. Voilà pourquoi nous disons avec une profonde conviction : triste sera la vie des familles qui se seront volontairement abstenues de participer aux exercices d'un culte *rationnel!* car il est toujours possible de trouver ou de constituer ce culte en chaque lieu, par de petites, sinon par de grandes réunions. L'enfant qui aura été soustrait à cette rosée salutaire, développera une âme sèche et aride comme le sable du désert : en méconnaissant la justice et la bonté de la Providence, il méconnaîtra, par une conséquence fatale, ce qu'il doit à sa mère et à son père, à ses bienfaiteurs et à ses maîtres! et plus tard à ses concitoyens! Les faits le proclament plus haut que nous ne saurions le dire!

La femme qui oubliera le *même* culte, manquera de l'a-

Digitized by Google

liment spirituel appelé à soutenir, à vivifier et à féconder ces ineffables puissances d'amour que la Providence lui a si spécialement départies, pour être la vie de l'enfant, la consolation de l'époux et le lien moral de la famille et de la société!

Que dirons-nous de l'homme! N'est-il pas, après l'enfant, celui qui a le plus grand besoin d'être ramené à l'esprit de justice et d'amour? Ses tendances à la domination, les entraînements matériels qui l'assiégent de toutes parts, ne disent-ils pas assez haut, combien l'homme, plus encore que la femme, a pour nécessité morale, de retremper son âme à l'atmosphère de vie religieuse qui se retrouve dans le temple d'un culte *de vérité!* Où trouverait-il une philosophie plus rationnelle, plus élevée et plus consolante! Aussi, dans les communions où le culte a été le plus radicalement réformé, voit-on les hommes se présenter au temple en aussi grand nombre que les femmes!

AUTRES PUISSANCES SUPÉRIEURES DU CULTE.

M. Renaud. Une des tendances funestes de l'époque, c'est de se croire un esprit fort parce qu'on ne sent que la vie matérielle, qui est le degré le plus infime de la vie humaine. Cette tendance est un fruit de la réaction engendrée par les dogmes superstitieux. En soulevant la raison contre eux, ces dogmes ont fait méconnaître que la pensée religieuse étant la seule qui renferme la synthèse de la vie, peut seule aussi déterminer l'épanouissement de l'être! L'esprit le plus religieux n'étant rien autre, en réalité, que l'esprit le plus universel!.. Il suffit d'ailleurs, à l'esprit orgueilleux, de tomber dans les souffrances, le malheur et

Digitized by Google

l'oppression, il lui suffit de se voir abandonné au dédain, au mépris de l'injustice des hommes, pour sentir que le refuge naturel du malheureux, c'est la source de toute justice et de tout amour; c'est cette providence de l'opprimé dont la pensée élevant l'âme dans les régions de la vie universelle, la comble d'ineffables consolations! Cette aspiration vivifique, élève l'opprimé au-dessus de l'oppresseur et lui inspire de la compassion pour ce dernier! Même dans les situations les plus accablantes, elle comble l'opprimé de jouissances ineffables, s'il sait vivre de la vie spirituelle : car la participation réelle à cette vie, fait trouver sublime au patient torturé pour la cause de la vérité, et l'heure du bûcher et le supplice du martyre!

Dans les degrés moins élevés de la vie, les consolations de l'esprit religieux sont encore proportionnelles : s'il arrive un jour où la conscience oppressée par quelques remords ou par quelque tristesse navrante, nous appelions un conseil d'âme forte et pure après l'aveu *libre* d'une faiblesse grave à une oreille pieuse qui nous rende, en consolations réelles et en avertissements efficaces, tout ce que notre épanchement pourra réclamer d'esprit réparateur, ce jour-là nous sentirons aussi la valeur du culte *rationnel;* car nous trouverons dans le pasteur d'un tel culte la pensée spirituelle qui, uniquement préoccupée des devoirs supérieurs de la destinée humaine, nous offrira non-seulement des garanties de tous genres, mais encore exercera sur notre âme affligée une de ces attractions puissantes qui changent les peines en jouissances, et semblent pour jamais dissiper tous les malheurs!

Ces réflexions sommaires sur l'une des faces sans nom-

Digitized by Google

bre de la puissance spirituelle du culte *rationnel*, suffisent pour faire apprécier toutes les autres.

M. Orioli. Qu'il me soit permis de les compléter en rappelant, comme preuve, un fait bien significatif!

Dans la lutte sainte des Italiens contre l'Autriche, on a vu souvent la plupart des insurgés vaincus, accepter, *appeler même* l'assistance des prêtres qu'ils avaient repoussés jusqu'alors comme les instruments de l'oppression. Pourquoi ces hommes énergiques paraissaient-ils démentir leur vie dans le seul moment où le dévouement revêtait en eux le caractère le plus sublime? Parce que le malheur rendait irrésistible en ces hommes le besoin de se rattacher directement à l'absolue vie, afin de se sentir vivre en elle de cette vie universelle dont la vie du corps n'est qu'une ombre!

S'ils avaient eu des croyances religieuses et un culte en harmonie avec la raison de justice pour laquelle ils combattaient, après avoir été vaincus matériellement, ils auraient triomphé spirituellement en prouvant la supériorité de leurs croyances sur celles des oppresseurs. Leur défaite matérielle eût alors été plus avantageuse à leur cause que le plus beau triomphe de la force matérielle.

M. Servian. C'est ainsi que les premiers chrétiens convertissaient des populations entières par la seule manifestation de leur foi religieuse : puissance irrésistible dans tous les temps. Mais rien d'exclusivement humain n'est assez pur pour inspirer cette puissance! Le sentiment de la vie universelle dont nous participons, le sentiment de cette Providence à laquelle nous devons tout, et dans le

Digitized by Google

sein de laquelle nous devons revivre éternellement, peut seul inspirer les dévouements héroïques et les convertir en suprêmes jouissances!

M. Renaud. Ce qui vient d'être rapporté des Italiens s'est produit en d'autres pays de coutumes très-différentes, et même de la part d'hommes qui jusqu'alors n'avaient jamais manifesté que le dédain de tout culte!

De tels faits ne sauraient être assez médités par les esprits matérialisés qui n'ont point encore compris que c'est par l'esprit religieux seul qu'on peut atteindre à la plénitude de la vie humaine.

Mais nous répéterons aussi à tous avec la même conviction : N'allez pas dans les temples où l'on enseignerait un Dieu vengeur et arbitraire, dont les lois et les faveurs seraient décrétées et dispensées par des hommes! Un tel enseignement, étant le contraire de la révélation *directe*, ne ferait que plonger votre esprit dans le scepticisme et l'anarchie, dès que l'observation des lois de la vie réelle vous aurait prouvé l'erreur fondamentale de telles doctrines. N'allez pas dans les temples où l'on croirait réaliser la destinée présente en comprimant et déprimant l'être que Dieu appelle plus encore que les autres à s'épanouir au soleil de sa justice pour réaliser l'harmonie! N'allez pas dans les temples où l'on croirait glorifier Dieu et former au devoir par des pratiques superstitieuses qui paralysent et faussent l'intelligence, en exaltant l'imagination par *la pompe théâtrale qui perpétue les pratiques du paganisme!*

De tels moyens ne feraient que proclamer l'abdication des puissances de l'intelligence; ils ne feraient qu'en-

Digitized by Google

dormir l'esprit sur les devoirs de la vie positive et détourner du *gouvernement de soi-même*, duquel dépend toute régénération : l'anarchie, la dégradation, la démoralisation de tant de sociétés, sont la conséquence de telles pratiques : nos efforts doivent avoir pour objet constant d'en signaler les effets aux pouvoirs comme aux familles et à tous les esprits qui en sont victimes !

QUE DOIT ÊTRE LE CULTE ?

M. Renaud. Après avoir établi la nécessité du culte, il reste à expliquer ce qu'il doit être. Cette seconde question n'est pas moins importante que la première. Car si le culte n'est pas la plus haute expression de la science-générale ou de la loi providentielle de justice et d'amour, il n'est pas seulement impuissant, il peut, nous venons de le rappeler, être subversif et engendrer le scepticisme, le matérialisme et l'anarchie !

Le culte n'est point un hommage rendu à la Cause première ! N'est-ce pas déprimer Dieu, jusqu'à le placer au niveau des princes de la terre, que de le représenter comme étant glorifié par les prières et les génuflexions des hommes ?.. La glorification du Dieu de justice et d'amour réclame une œuvre d'une autre valeur : elle ne peut être réalisée, on l'a vu, que par l'accomplissement de la destinée humaine ! Le culte n'est donc qu'un moyen de réaliser cette destinée ; et comme l'accomplissement de la destinée a pour objet le bonheur de chacun par le bien de tous les êtres, le culte rationnel est toujours exercé à notre propre bénéfice !.

M. Servian. C'est ce que l'Évangile a énoncé bien for-

Digitized by Google

mellement par ces paroles : « *Le sabbat a été fait pour l'Homme, et non pas l'Homme pour le sabbat.* » (Marc. II.) Rappelons encore ces vers d'une œuvre très-chrétienne :

Qu'ai-je besoin du sang des boucs et des génisses ?
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété ;
Du milieu de mon peuple exterminez les crimes,
Qui seuls seront alors d'agréables victimes !

M. Renaud. Ainsi, quand l'Écriture appelle sabbat le jour du repos du Seigneur, on doit entendre par ces mots le jour de l'épanouissement spécial des êtres moraux, comme ce fut celui de l'épanouissement complet de la Création ! C'est le jour des exercices propres à vivifier les différentes natures constitutives de l'être humain : c'est pour cela que le dimanche réunit le culte aux récréations, aux promenades, aux visites, aux réunions par lesquelles se réalise le développement et le renouvellement de la vie physique intellectuelle et morale !

M. Samuel. Tel étant l'objet du culte, quels doivent être ses moyens?

MOYENS MATÉRIELS DU CULTE.

M. Renaud. Les moyens doivent être en rapport avec le résultat qu'ils ont à déterminer. Le culte varie nécessairement avec les communions. Une communion se forme d'un nombre de familles qui ont les mêmes croyances et qui sentent encore de la même manière les moyens de réaliser la destinée : ce sont ces moyens qui constituent le culte. Les membres de chaque communion, délèguent les fonctions de pasteur, à la personne qui leur paraît réunir parmi eux les qualités les plus propres à féconder l'exercice de ces

Digitized by Google

fonctions. Si la communion est nombreuse, plusieurs pasteurs sont nécessaires. A chaque assemblée, le culte commence par un chant religieux en langue vulgaire, accompagné, s'il est possible, d'une musique spirituelle. Après quelques minutes de chant, a lieu un rapport sur la situation des affaires religieuses de la communauté. Le pasteur y ajoute les conseils ou les avertissements qui se rattachent à l'organisation matérielle du culte — délibérée par le conseil d'administration — et aux efforts de chacun en vue de la compléter. — Après cet avertissement, un chant religieux, d'un esprit spécial à l'instruction qui doit suivre, se prolonge plus long-temps que le premier.—Le pasteur commence ensuite la prière *rationnelle* qui est, comme on l'a vu, T. d. D., p. 182-185, et *M. S.*, p. 53-61, une glorification de la Cause première, une action de grâces, une aspiration vers l'esprit de Dieu, une sorte d'examen résumé des devoirs généraux en vue de la réalisation de la destinée, et non la demande offensante pour Dieu, des grâces qu'il nous a toutes octroyées par avance! Le pasteur prononce ensuite l'instruction qu'il a préparée pour ce jour. Quelquefois il la partage en plusieurs points séparés par des reprises de chants. L'office finit ainsi comme il a commencé, par le chant et la musique, lorsque le pasteur appelle l'esprit de Dieu ou ses bénédictions sur l'auditoire et sur tous les humains!

M. Servian. Nul n'assiste à l'exercice du culte *rationnel*, sans sortir du temple avec un esprit de douceur, de dévouement, de consolation et d'énergie morale qui semble mettre au-dessus de toutes les vicissitudes humaines : ce résultat est dû à l'épanouissement harmonique de l'âme dans la pensée de glorifier le Créateur par la

Digitized by Google

réalisation de la destinée en participant à l'esprit de Dieu même!

TROIS SACREMENTS.

M. Renaud. Les autres moyens du culte se résument dans les trois sacrements : le Baptême, la Communion, le Mariage; et dans la fonction mortuaire. Les sacrements sont des actes religieux et solennels, institués en vue du développement de la vie morale des individus.

Du Baptême. Si nous ne vivons pas comme la brute, nous avons des croyances, des doctrines et des règles de conduite précises et déclarées! Elles représentent la notion la plus élevée que nous ayons des vérités qui sont l'appui et le guide de l'être humain. Dès lors, notre premier devoir est d'assurer à nos enfants ces appuis et ces guides afin que, avec leur aide, ils puissent : 1° s'affranchir de l'ignorance et de la corruption au milieu desquelles ils naissent (*Voy.* Péché originel et Grâce, p. 92 à 96); 2° atteindre, par l'exercice du libre examen, à une vérité, à une moralité toujours supérieure!..

Si nous n'assurions pas à nos enfants la part de vérité qu'il nous a été donné d'acquérir, nous les priverions du pain spirituel, du pain de l'âme, qui n'est pas moins indispensable à une existence humaine que le pain du corps (p. 208-213). Voilà comment le Baptême est une grande fête de famille par la manifestation du devoir paternel qui doit influer le plus sur le sort de l'enfant, si ce devoir a toutes ses applications subséquentes. Par le Baptême, les parents et les parrain et marraine prennent l'engagement solennel, d'élever le nouveau-né dans l'esprit de

Digitized by Google

[illegible]

vérité [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
vérité [illegible]
égards.

La [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
née, d'[illegible]
enseignement [illegible]
mens publics [illegible]
à la [illegible]
nement à la [illegible]
relie tous les [illegible]
en vue de la [illegible]
l'humanité. La [illegible]
espèces, et [illegible]
de la palingénésie [illegible]

[illegible]

M. [illegible]. La [illegible]
nelle du lien de [illegible]
même sentiment [illegible]
seul. Il est naturel qu'au [illegible]
désire renouveler cette [illegible]
et amis, après s'y être [illegible]
infractions faites aux [illegible]
2° par toutes les réparations [illegible]

Digitized by Google

foi en la justice et l'amour de Dieu pour les créatures. Il est consolant de renouveler la communion des âmes au moment d'entrer dans une nouvelle phase de la vie universelle. Il est bien de manifester ainsi la pureté dans laquelle on aspire à rendre son âme à Dieu, ou plutôt à la vie nouvelle qu'il y destine et dont il a voulu garder le secret pour notre plus grand bien! Car cette communion est une sorte de passeport spirituel que l'assistance délivre au mourant. En cas de mort subite, ses parents et amis l'accomplissent autour de son corps inanimé en signe d'affectueuse estime.

M. Servian. Participer à la communion de l'heure suprême sera donc toujours donner au mourant un témoignage d'estime pour la conduite, et de sympathie religieuse. Que de touchantes réconciliations s'accompliront en ces pieuses circonstances! que d'impressions régénératrices les paroles du pasteur pourront exercer sur l'assistance dans une si émouvante et si religieuse solennité.

Il est superflu d'ajouter qu'il ne faut pas attendre les derniers instants de l'existence pour accorder au malade cette consolation fortifiante à laquelle il a droit dès qu'il est en danger réel de mourir prochainement. Ceux qui reviendront à la santé après cette épreuve, n'auront plus de la mort que la douce idée que l'on doit s'en faire : celle d'une évolution de la destinée en vue de l'harmonie universelle!

M. Renaud. Le sacrement de Mariage est celui par lequel les époux contractent l'union qui comporte les devoirs les plus élevés en vue de la destinée providentielle. On ne saurait donner trop de solennité à la cérémonie religieuse

Digitized by Google

du mariage, ni apporter trop de soin à y préciser la portée des mille obligations qui en constituent le saint caractère et qui doivent assurer l'harmonie des époux : puisque le jour où leur UNION physique, intellectuelle et morale cesserait d'être entière, le jour où la sympathie ferait place entre eux à l'antipathie, aucune fécondité morale ne saurait plus surgir d'un tel mariage! Il ne serait plus qu'une source de subversion sociale, qui appellerait une séparation nécessaire!

M. SERVIAN. A la célébration du mariage, la bénédiction de Dieu, appelée par le pasteur sur les époux, ne sanctionne ou bénit (là comme ailleurs) que les rapports harmoniques! Tous autres rapports ne pouvant produire de fécondité bienfaisante seraient le renversement de la loi providentielle quant à ce mariage : il serait donc dérisoire et impie de prétendre que Dieu bénit de tels rapports! Les époux s'étant choisis eux-mêmes, ne sont liés que par leur volonté réciproque et par les nécessités d'ordre ou de justice qui découlent de ce lien : la responsabilité en pèse sur eux seuls devant Dieu et la société! (*Voy.* les devoirs des époux dans le TABLEAU-formulaire-général.)

FONCTION MORTUAIRE.

M. RENAUD. Après les trois sacrements ci-dessus rappelés, les moyens matériels du culte se complètent par la fonction mortuaire. Cette fonction ne saurait consister en des prières adressées à Dieu pour le repos de l'âme de l'individu décédé. Il n'est pas une idée plus subversive que celle qui admet le pardon, même partiel, d'une vie de démoralisation ou d'iniquités, à l'aide des prières

Digitized by Google

d'autrui ou des bienfaits que l'on se plaît à faire APRÈS sa mort. Il faut n'avoir jamais eu acune notion véritable des *lois vives* pour oser faire une telle interprétation de la justice providentielle : c'est le dernier des outrages à la bonté de Dieu !

M. ORIOLI. De Maistre lui-même s'est exprimé sur ce sujet dans les termes suivants :

« Il y a beaucoup de danger à laisser croire aux hommes que la vertu ne sera récompensée et le vice puni que dans l'autre vie... les incrédules, pour qui ce monde est tout, ne demandent pas mieux : et la foule même doit être rangée sur la même ligne. » (Vol. I, p. 15.)

M. RENAUD. L'immortalité de l'âme est un mystère devant lequel nous avons confessé l'impuissance de l'intelligence humaine, à en pénétrer les moindres replis (p. 83). Sans doute on doit avoir trop de confiance en la bonté de la Cause première pour craindre de Dieu un jugement impitoyable qui ne tiendrait compte ni des situations, ni des obstacles, ni des desirs sincères : mais nous ne saurions méconnaître l'inexorabilité universelle des lois de la Providence ! et l'on ne pourrait, sans outrager la justice divine, douter un seul instant que cette inexorabilité atteindra, fatalement, toute lâcheté, toute faiblesse coupable, dans l'accomplissement des devoirs *connus* de la destinée ! Rien ne peut arracher l'âme d'un trépassé à cette expiation providentielle : elle s'accomplit de la même manière que se produisent les conséquences d'un principe mis en action : sans cet arrêt souverain et immuable la justice absolue de la Providence serait un vain mot !.. Les convictions ne tarderont pas à être complètes sous ce

Digitized by Google

rapport : et chacun sentira que tous les efforts tentés pour racheter nos fautes après la mort, doivent accroître d'autant les douleurs de l'expiation, quelle que soit la manière dont elle peut s'accomplir ! Le sentiment raisonné de la justice providentielle suffit pour en acquérir la pleine et entière conviction !

M. Serny. En quoi consistera donc alors la fonction mortuaire ?

M. Renaud. De la part des parents et amis, dans un hommage de respect rendu à la dépouille d'un frère dont il n'appartient à personne de juger *définitivement* la vie : le secret de la conscience étant connu de Dieu seul ! — Mais la présence d'un parent, d'un frère, d'un ami défunt, étant le sujet le plus efficacement impressionnable en vue de rappeler aux devoirs de la destinée, la partie principale de la fonction mortuaire, sera l'oraison funèbre du pasteur dans laquelle les actes de la vie du défunt trouveront une appréciation si utile, si féconde en un tel moment. Cette exhortation sera suivie de vœux religieux exprimés à haute voix par le pasteur *sur la tombe* de la personne décédée. C'est dans le moment suprême où le corps de l'un de nous est rendu à la terre (de laquelle il est surgi par des émanations recueillies et travaillées en divers organismes), que les enseignements sont efficaces pour nos âmes ! C'est là, sur la tombe qui restitue à la terre ce qu'elle avait donné, que doit se trouver quiconque prétend rendre les derniers devoirs à un défunt. C'est l'émotion salutaire que détermine ce moment solennel qu'il faut rechercher et étudier : quiconque la fuit par crainte d'être trop vivement ému, manifeste plus que de la faiblesse, autant que la

Digitized by Google

fausse éducation qu'il a reçue : il renonce volontairement aux enseignements les plus précieux !

M. Servian. C'est ainsi que la mort, cet acte si efficacement salutaire aux vivants, cet accomplissement suprême de la loi d'amour, ne s'effacera plus sous la pompe subversive de cérémonies somptueuses : la fonction sera exactement la même pour le défunt de toutes les situations : s'il est une humilité dont on sente le besoin de donner l'exemple quand on a quelque souci de la destinée, n'est-ce pas celle de l'égalité des cérémonies devant la tombe et la vie éternelle ?

M. Renaud. La réalisation du culte par les moyens qui viennent d'être exposés est aussi simple que raisonnable. Ces moyens ont été appréciés par les esprits philosophiques les plus rationalistes dans le sens sérieux du mot. Il est juste de reconnaître, que tel est le culte exercé dans les principaux temples de l'Église réformée de Paris. Si les dogmes enseignés dans les mêmes temples, étaient toujours d'une nature aussi rationnelle que les cérémonies du culte, il faudrait bientôt centupler les temples de l'Église réformée de France : et cela pour le progrès réel de la régénération sociale.

LES DIX COMMANDEMENTS

Exprimés selon les lois vives et l'ordre providentiel ou la science générale.

M. Renaud. L'influence que le paganisme a exercée sur les dogmes et sur les doctrines du christianisme *officiel*, est encore manifestée de nos jours, même par le texte des dix commandements. Ces mots : Un seul Dieu tu adoreras

Digitized by Google

étaient une protestation nécessaire, dans le temps, contre le polythéisme et les dieux du paganisme. Mais, de nos jours, autant il est superflu de proclamer qu'il n'y a qu'un seul Dieu, autant il est nécessaire d'exprimer dans le premier commandement les attributs essentiels de la divinité et ce qui rend indéniable la notion de Dieu Absolue vie dont l'Absolue intelligence gouverne l'univers issu.

M. Dermon. Le précepte de justice renferme toutes les prescriptions de la morale religieuse et de la morale civile; il est formellement proclamé par l'Évangile, et il n'est point explicitement dans le Décalogue. Les deux commandements qui s'y rapportent, n'en font qu'une application restreinte ou indirecte; tandis que l'universalité de ce précepte, est la première des nécessités, surtout dans les sociétés industrielles. Les doctrines chrétiennes les plus officielles ont erré sous ce rapport jusqu'à énoncer la justice comme la *quatrième* des vertus dites par elles cardinales; c'est-à-dire après *la prudence*, *la tempérance* et *la force!*

M. Servian. D'autre part, le laconisme de pensée du vieux texte est aussi regrettable que le matérialisme de certaines de ses expressions. Dès qu'il s'agit d'élever la jeunesse dans une foi vive et raisonnée, par l'exercice permanent de l'examen et de la discussion, le texte ancien du sixième et du neuvième commandements, devient embarrassant à expliquer, pour les mères et pour les instituteurs. Les réticences qu'ils doivent apporter dans leurs explications excitent la curiosité des enfants, agitent l'imagination et tendent à développer les tendances qu'il importe de dissiper par la simplicité et la respectabilité

Digitized by Google

des expressions. Il ne saurait plus d'ailleurs être admis que le texte de la loi divine qualifie l'acte le plus religieux chez les humains *d'œuvre de chair!* La créature hominale étant appelée à une fonction essentiellement spirituelle et morale, la chair n'est en elle qu'un des instruments de la destinée : comment alors se permettre de considérer comme étant exclusivement l'œuvre de la chair, l'acte qui nous associe le plus directement à la création des êtres spirituels et moraux !..

Madame Hermann. Je signalerai l'impression subversive déterminée par le précepte qui ordonne d'honorer son père et sa mère, *afin de vivre longuement!* On a de la peine à s'expliquer comment les mobiles régénérateurs se trouvent écartés dans l'enseignement qui pourrait les faire si vivement assentir par toutes les voix de l'âme.

M. Renaud. Les autres considérations qui rendent nécessaires un nouveau texte des dix commandements, seront formulées facilement par chacun dès que l'on pourra comparer le texte ancien avec le nouveau ! On remarquera encore que nous n'avons pas employé le verbe *adorer* dans le premier commandement. Il suffit de s'arrêter à la signification de ce verbe, dans les dictionnaires, pour comprendre la raison d'un tel changement. Ce mot ne répond qu'au culte superstitieux des âges d'enfance de l'humanité: âges dans lesquels on croyait glorifier Dieu par des génuflexions, ou en lui sacrifiant l'existence de quelque créature. Des philosophes chrétiens ont répété très-judicieusement, dans ces derniers siècles : « On adore les princes, mais on ne les aime guère. » (Boiste.) En effet, le mot *adorer* est devenu en usage à l'égard des affections les plus frivoles

Digitized by Google

et les plus mondaines! Ce mot n'est donc plus digne d'être employé, à l'égard de la Cause première, lorsqu'on a compris que la glorification de Dieu ne peut être réalisée que par l'accomplissement de la destinée providentielle.

Par le texte suivant, nous avons essayé, en attendant des rédacteurs plus compétents, de mettre le texte des dix commandements en harmonie avec le progrès des idées et les nécessités morales de nos sociétés industrielles.

I. Connais et aime l'Absolu, la Cause première, Dieu, principe de toute justice, de tout amour et auteur de tout bien!

II. Ne profère jamais de nom de Dieu ni en vain, ni en manière d'imprécation : non plus que celui d'aucune créature.

III. Les dimanches tu assisteras régulièrement aux exercices d'un culte *rationnel :* car c'est le jour spécialement consacré à déterminer le développement harmonique des facultés, pour glorifier Dieu par l'épanouissement de tous les êtres appelés à la vie morale.

IV. Honore ton père et ta mère. Sois-leur soumis jusqu'à l'âge de raison; recherche en tout temps leurs avis : et rends-leur avec gratitude l'amour et l'assistance que tu en as reçus.

V. Respecte la vie de ton semblable : crains d'y nuire, même indirectement, par l'exercice d'aucun de tes droits.

VI. Que le sentiment de la pudeur et l'esprit de pureté dictent tes pensées et tes paroles comme tes actions, envers toi comme envers tes semblables.

Digitized by Google

VII. Garde-toi de prendre ni retenir aucune partie de ce qui appartient à autrui. Laisse à chacun les fruits de son travail : ils sont la propriété sacrée départie par Dieu même pour assurer la liberté de laquelle dépend toute moralité!... —Avant d'agir, demande-toi en toute chose si l'exercice de ton droit ne pourra pas nuire à celui du prochain.

VIII. Souviens-toi que la parole n'est donnée à l'être humain que pour faire retentir les accents de la vérité sous toutes ses formes et en toutes circonstances.

IX. N'aspire aux joies suprêmes attachées à la formation d'une nouvelle famille, que par une union sympathique, consacrée civilement et religieusement, selon les lois de la justice providentielle : c'est la condition de toute fécondité morale.

X. Ne convoite aucun des biens d'autrui, si ce n'est pour les acquérir par des moyens complétement équitables.

L'ORAISON DOMINICALE.

Des raisons analogues à celles qui motivent le nouveau texte proposé pour les *Dix Commandements*, appellent la modification de la prière usitée chez les chrétiens. N'est-il pas temps d'en faire une *oraison ou aspiration* conforme à l'esprit de la prière *rationnelle* expliquée p. 243, ainsi que dans *M. S.*, p. 60, et T. d. D., p. 182-84.

En comparant le nouveau texte avec l'ancien, on reconnaîtra combien il est nécessaire, si l'on veut régénérer sérieusement, de ne plus enseigner : 1° que Dieu est seule-

Digitized by Google

ment aux cieux; 2° que son nom peut être *sanctifié* par nous; 3° que son règne est simplement appelé, tandis qu'il ne dépend, parmi les humains, que de leur dévouement aux devoirs de la destinée providentielle; 4° que notre pain quotidien dépend de Dieu, lorsqu'il nous a départi par avance tous les moyens de l'acquérir; 5° que demander le pardon *comme nous pardonnons* est une assimilation orgueilleuse à l'extrême : le repentir étant la seule raison rationnelle de pardon; 6° que rien n'est plus contraire à la régénération morale, que ces paroles injustifiables et impies même : *Ne nous induisez pas en tentation*, qui restent à peu près les mêmes dans le texte modifié par plusieurs : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal.*

Ce qu'il importe au contraire de répéter sans cesse à la jeunesse, et dès le plus bas âge, c'est que l'être humain porte *la responsabilité entière de tout mal réel* parce que le Créateur lui a départi, avec l'existence, toutes les facultés nécessaires pour connaître, apprécier et réaliser le bien. Tant que ces principes, dictés par les lois constitutives de l'être, ne seront pas l'inspiration permanente et le moteur de la conduite des individus, c'est s'abuser étrangement que d'espérer la régénération sociale.

M. Servian. Par les mêmes raisons, le rappel de la destinée providentielle de l'être humain doit se trouver dans l'oraison ou prière quotidienne qui doit être une aspiration rationnelle à l'esprit de vérité ou de justice : la pensée de cette noble destinée n'est-elle pas la puissance morale suprême, en nous rappelant que la tâche de chacun consiste à être le collaborateur de Dieu dans

Digitized by Google

l'œuvre de la Création, après avoir reçu de son amour pour les créatures, *tous* les moyens propres à réaliser cette sublime mission !

M. Renaud. Qu'on veuille bien le remarquer : les préjugés, les idées fausses, les tendances subversives qui entretiennent la société humaine dans la démoralisation ou le vague depuis si long-temps, ont leur raison d'être jusque dans les prières enseignées à nos enfants dès le plus bas âge : elles le sont cependant avec l'intention la plus sincère de les conduire au bien !

Par tous ces motifs, nous proposons aux familles de modifier le texte de l'Oraison-Dominicale dans un sens relatif à celui-ci :

Notre père qui es en tous lieux, que ton nom soit glorifié, que ta volonté et ton règne soient accomplis sur la terre par nos paroles et par nos actions.

Maintiens les conditions de la fécondité universelle au milieu de laquelle nous sommes appelés à être tes collaborateurs, pour déterminer librement la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation.

Pardonne-nous nos offenses en vue d'un repentir réparateur. Nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés : car ils sont tous nos frères en toi, le père de tous les humains !

Sois béni à jamais, ô père suprême, pour les grâces, les facultés puissantes que tu nous as départies avec l'existence, et par lesquelles nous pouvons toujours apprécier tes sublimes œuvres, éviter le mal, et réaliser librement le bien par la pratique de la justice providentielle. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

M. Renaud. Cette exposition du culte rationnel suffit sans doute pour convaincre que le culte loin d'être ici, en aucune manière, un instrument de domination, est au contraire le plus puissant moyen de moralisation. Ainsi pratiqué, il est la condition de l'entière efficacité de la morale-civile et du gouvernement de soi-même : Hors de l'exercice du culte rationnel, point de pratique réelle de l'esprit de justice et d'amour, point d'accomplissement de la destinée, point d'ordre moral : et dès lors aussi point d'affranchissement du travail ! Avec les croyances du Providentialisme ou du Christianisme rationnel, le dévouement aux exercices du culte est donc proportionnel à la volonté que l'on a de satisfaire à la destinée : Celui qui néglige un tel culte désire peu ardemment de satisfaire aux devoirs de justice et d'amour envers tous ses frères, puisque c'est par ce culte qu'on acquiert les plus grandes puissances à cette fin !

Cette exposition des moyens du culte est suffisante quant à l'œuvre de ce jour. Elle aura son complément : 1° par un livre de prières *rationnelles*, méditations, chants et psaumes dictés par les mêmes dogmes ; 2° par un catéchisme à l'usage de l'enfance. Et cela non point en vue de marquer une division de plus dans l'Église chrétienne, mais afin de remplir le devoir d'apporter à la marche du progrès religieux, dans les communions existantes, toute la puissance des démonstrations et des moyens propres à rallier au Christianisme rationnel la masse des esprits qui s'atrophient dans le scepticisme et l'indifférence. L'organisation d'une communion religieuse ainsi que les cérémonies du culte, sont, on le voit, la chose la plus simple du

Digitized by Google

monde. En toute situation, et quelque faible que soit le nombre des personnes ralliées par les mêmes croyances, elles peuvent donc toujours organiser le culte et en recueillir les bienfaits.

Digitized by Google

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Douzième séance du Congrès des Familles.

Rappel du but que l'on s'est proposé. — Explication du sens rationnel de quelques mots qui représentent des dogmes, des principes ou des idées générales. — Résumé des principales démonstrations. — Considérations finales.

M. Renaud. Il s'agit aujourd'hui de conclure sur l'ensemble des démonstrations exposées dans ce congrès.

Nous l'avons établi dans la première séance (p. 19-28) : Avec le progrès accompli *providentiellement* par les idées, les vieilles doctrines n'exercent, depuis long-temps, qu'une action subversive toujours croissante, parce qu'elles font méconnaître les lois réalisatrices de l'épanouissement des êtres par les puissances de l'ordre universel. L'arbitraire humain se trouvant ainsi substitué aux lois divines, il n'y a plus d'autorité morale reconnue : l'anarchie intellectuelle désole les sociétés !

La démocratie a senti que son avènement est providentiel avec l'âge viril des sociétés. Justement fière de la supériorité de ses principes sur ceux des vieux régimes, elle a cru qu'il lui suffisait de conquérir le pouvoir. Elle a méconnu la tâche préalable qui est la condition *sine quâ non* de son action régénératrice comme de son avènement définitif dans la vie positive (p. 28 et 115-25). Cette tâche consiste

Digitized by Google

en ceci : manifester d'une manière irrécusable, l'innée essentielle, universelle, souveraine et indéniable autorité; celle dont l'action réalise la liberté complète et bienfaisante, par le *gouvernement de soi-même;* celle enfin dont les lois et les pouvoirs humains ne peuvent être que les moyens d'application. La démocratie a méconnu par-dessus tout, que son avènement n'est et ne peut être que celui des forces de l'ordre moral substituées PARTOUT aux forces de l'arbitraire matériel, par lequel agissent les vieilles doctrines. L'œuvre de la démocratie est donc avant tout une œuvre d'enseignement en vue de la régénération des idées et des mœurs, parce que son règne ne peut être que la réalisation de l'ordre harmonique, de l'ordre réalisé par la justice dans TOUS les rapports sociaux : et cet ordre dépend absolument de l'action permanente et générale du *gouvernement de soi-même:* soit, redisons-le, de l'ordre réalisé par les seules puissances de l'ordre moral : tel est le signe caractéristique de l'âge viril des sociétés humaines! — Tant que la démocratie n'a pas compris que telle est sa tâche, elle agit par les moyens des vieux régimes; elle fait méconnaître sa mission; elle détermine alors inévitablement des réactions aussi funestes que terribles, au bénéfice des doctrines qu'elle a pour tâche de dissiper par l'action régénératrice des idées supérieures : puisque, nous l'avons constaté, c'est le monde moral dont les forces sont les idées qui gouverne *partout* le monde physique après en avoir dicté les lois : *tous les faits étant gouvernés par des lois!* et cela depuis le principe de la Création jusqu'à la plus infime des organisations sociales, œuvre des hommes!!! L'univers ne se développe que selon le plan idéalisé d'abord par l'intelligence

Digitized by Google

infinie du Créateur! — Tout a sa source, son germe dans une idée! Les idées, les principes des législateurs sont le moule de l'ordre social. Dès que les législateurs seront arrivés à concevoir nettement, et à vouloir appliquer les idées constitutives de l'ordre providentiel, l'ordre social sera une conséquence de la mise en action des mêmes principes, comme l'univers issu est la résultante de la mise en action des principes de solidarité (attraction), fusion, ordre, justice, amour selon l'équité. A toutes les personnes qui usent l'activité, les forces de belles intelligences dans le vague décevant des agitations politiques, il faut donc dire avec franchise : Défiez-vous des préjugés subversifs qui dirigent encore la démocratie; venez examiner, discuter avec nous, quelle est la grande œuvre échue aux générations présentes; et dès que vous l'aurez reconnue, ces puissances de vie humaine que vous jetez au vent meurtrier du désert moral, produiront sans cesse des fruits régénérateurs, dont l'action bienfaisante s'étendant sur tous, vous fera participer aux réelles, aux universelles, aux suprêmes jouissances, en vous associant directement à l'œuvre de la Cause première par la régénération des sociétés!

Nous avons constaté également (p. 31 et 147-55) comment le Protestantisme *officiel* a erré dans le même sens que l'Église romaine, ce qui a fait méconnaître si complétement de nos jours la réalité la plus importante, savoir, que les seules idées véritablement régénératrices sont les idées religieuses : 1° parce qu'elles sont la manifestation des lois constitutives de l'être universel comme des êtres particuliers; 2° parce qu'elles renferment tous les principes appelés à constituer la vie sociale pratique : conséquemment, c'est

Digitized by Google

par le redressement des idées religieuses qu'il faut commencer tout travail de régénération sociale. Hors de là on ne fait que vaguer dans les contingences, puisque les conséquences de tout principe mis en action sont inexorables!!!

Nous avons constaté ensuite que les entraînements naturels et inévitables des pouvoirs dans le milieu social existant, leur rendent très-difficile, sinon impossible, d'exercer une action efficacement régénératrice, si l'esprit public n'agit pas constamment sur eux dans un sens différent de celui que l'on a pu observer jusqu'à ce jour (p. 12).

C'est donc aux familles qui représentent les aspirations régénératrices, qu'est échu le grave et impérieux devoir de travailler sans cesse à la manifestation de la doctrine de vérité. Le travail de ce congrès a pour objet de prêcher d'exemple par un *Essai* accompli dans la mesure de nos humbles forces, mais avec l'énergie morale que donnent les convictions fortes et puissantes, celles qui se forment par des recherches approfondies, passées au creuset de mille discussions, pour se traduire en démonstrations indéniables. Car vous savez en combien de réunions spéciales, tenues même chez différentes nations, les doctrines ici exposées ont été délibérées. Vous savez combien elles ne font que manifester scientifiquement les aspirations de tous les cœurs et celles de toutes les intelligences qui n'ont pu être faussées ou dégradées! En un mot, les idées ici reproduites sont aujourd'hui celles de tous les esprits qui appellent sincèrement le règne de la vérité; elles ne sont pas *nôtres* : ce sont celles de TOUS!

Nous avons donc pour devoir d'appeler le concours de

Digitized by Google

tous ceux qui aspirent à réaliser la régénération sociale. Ce concours consiste aussi bien en observations, en critiques propres à compléter et améliorer notre œuvre, qu'en efforts de nature à la propager : l'un et l'autre doivent nous préoccuper constamment. C'est des efforts de tous que doit surgir la loi appelée à rallier et organiser la démocratie en vue de l'établissement de l'ordre moral. Puissent nos efforts être bientôt effacés par de plus doctes et de plus efficaces : nous nous y rallierons avec un entier dévouement, heureux d'avoir contribué à l'impulsion qui doit ouvrir l'ère de l'ordre providentiel dans notre Europe si privilégiée de la nature et si désolée par l'arbitraire humain.

M. Servian. En attendant, c'est pour nous un devoir d'adresser à toute famille sympathique à notre œuvre, en chaque pays, la demande formelle d'un concours dévoué, relatif à l'influence et aux moyens dont on dispose dans le milieu où l'on se trouve placé. Tant que le dogme, la doctrine et les règles nécessaires à la régénération de l'éducation, des coutumes et des mœurs, n'ont pas été produits, les familles ont pu rester observatrices passives de l'anarchie intellectuelle, en se bornant à des aspirations plus ou moins vives vers l'ordre moral. Mais le jour où l'on reconnaît un premier degré de manifestation de la loi régénératrice, ce serait trahir Dieu, la société et soi-même, que de se dispenser des efforts qui peuvent répandre et appliquer la loi régénératrice dans toute la mesure du possible! De la part des familles qui sentent la nécessité de l'œuvre que nous avons entreprise, une telle indifféreuce ferait peser sur elles une funeste responsabilité morale en les abandon-

Digitized by Google

nant aux maux de tous genres qui sont la conséquence de l'anarchie intellectuelle.

M. Renaud. Ce langage est autorisé par la démonstration faite dans notre première séance de l'impérieux et pressant devoir qui dicte à tous les êtres doués de raison la tâche que nous avons essayé d'entreprendre.

Aux citations recueillies alors dans les écrits des hommes éminents de tous les partis, il me sera permis d'ajouter quelques paroles tombées dans ces derniers temps du haut des différentes chaires chrétiennes:

« Malgré le dévouement sublime de l'Homme-Dieu, le règne de la justice est bien long à s'établir ! De nos jours, il appelle le dévouement continuel de tous les chrétiens, pour surmonter des obstacles de tous genres.... La conspiration des puissants contre les faibles a été toujours menaçante..... La société est dans le chaos moral; l'anarchie intellectuelle la dévore... La Religion reste méconnue depuis que trop souvent, jusque près de ses ministres mêmes, on en cherche vainement le caractère.... » (*Chaire de l'Eglise catholique*, 1853.)

« On est fatigué et mécontent de ces doctrines aujourd'hui épuisées, qui ne satisfont ni la raison, ni la conscience, ni l'instinct religieux.... On se demande une foi puisée dans le réel de la vie.

« ... Au sein d'une telle corruption... qui, chaque jour, déborde autour de nous... nul besoin de renvoyer aux siècles futurs ce jugement sur le nôtre. De même qu'au temps de Jésus, les yeux les moins clairvoyants entrevoyaient la nécessité d'une transformation générale : et les cœurs étaient dans l'attente ! Ainsi maintenant,

Digitized by Google

d'heure en heure, il n'est personne qui ne voie comme à l'œil, ou qui tout au moins ne soupçonne que le monde est en travail de quelque chose de nouveau, de quelque chose de meilleur. » (*Chaire de l'Église réformée*, 1853.)

M. Renaud. Notre conclusion générale va être formulée par une série de définitions et par un résumé sommaire des démonstrations exposées dans les précédentes séances.

La disposition à tout définir préalablement favorise l'erreur, autant que les définitions appelées à résumer, aident la mémoire et le jugement. Nous avons dit (p. 15) combien la signification attribuée aux mots qui représentent les grands principes et les idées générales, a été plus ou moins faussée par les préjugés et les vieilles doctrines. Le moment est donc venu de présenter avec fruit l'explication du sens rationnel de quelques-uns de ces mots.

ABSOLU, CAUSE PREMIÈRE, DIEU, ÉTERNEL, JEHOVAH.— CRÉATION CRÉATEUR.— FOI RATIONNELLE ET FOI AVEUGLE.— MYSTÈRE ET MIRACLE.— DOGME. — PRINCIPES.— DOCTRINES. — PHILOSOPHIE. — SOCIALISME. — LA VÉRITÉ.— L'ESPÉRANCE.—LE PÉCHÉ. — LA CHARITÉ CHRÉTIENNE OU FRATERNITÉ.

Le sens des mots, Absolu, Créateur, exige des développements qui se trouvent dans l'exposition de l'ordre providentiel. Nous dirons seulement ici que les expressions *Absolu* et *Cause première*, répondent à la notion complétement scientifique. Le mot *Eternel*, de l'hébreu Yhohah (écrit Jéhovah dans la Bible), répond aux trois temps du verbe être hébreu : qui a été, qui est et qui sera. Cette signification est encore scientifique. Le mot Créa-

Digitized by Google

teur doit être entendu dans le sens de puissance virtuelle (*Voy.* page 39).

Quant au mot *Dieu*, les attributs si arbitrairement conférés à la divinité sous cette dénomination, ont rendu son sens équivoque : chacun croit en Dieu, mais le Dieu des musulmans n'est point celui des israélites; ni ce dernier n'est celui des chrétiens; et dans l'Église romaine, où l'on *parle* tant d'unité, combien n'y a-t-il pas d'appréciations différentes de la divinité! N'est-ce pas sous le nom de Dieu que l'on a continué l'idée païenne qui caractérise la divinité à l'image de l'Homme puissant?.. — Toutefois, le langage vulgaire ne saurait renoncer à cette dénomination de la Cause première. Il faut seulement avoir soin désormais de distinguer les différentes significations que l'on attribue au mot Dieu, afin de ne pas prendre cette différence pour une négation de la Cause première : Socrate et le Christ ne furent-ils pas qualifiés d'athées par leurs ennemis !.

Création. L'idée de la Création devait donner lieu à bien des suppositions imaginaires avant d'arriver à une démonstration rationnelle.

Lorsque saint Jérôme conçut le projet d'entreprendre une nouvelle traduction de la Genèse, il accusait les traducteurs de Moïse de dégrader Dieu par la manière dont ils expliquent la création. Saint Augustin, tout en désapprouvant une telle entreprise, convenait que cette assertion n'était pas sans fondements. Saint Jérôme fit la version appelée la vulgate et ne put rien changer d'essentiel à celle qui est dite *Version des Septante*. C'est donc à Moïse même que s'adressaient les plaintes qu'il avait fait entendre !

Digitized by Google

Les expositions imaginaires qui ont été faites de la Création, ont disposé un grand nombre d'esprits positifs à nier ou du moins à écarter les idées et les mots réprésentatifs du principe de vie, et de son action génératrice. C'est insi qu'un des de r niers essais de cosmogonie énonce cette inconcevable assertion : « Les mots *création*, *créateur*, *créature* sont de trop dans la langue ; ils ne répondent à aucun objet. » Ajoutons que l'auteur s'est contredit en fait dans le même ouvrage.

Supprimer la Création permanente et universelle qui est l'incomparable merveille, parce qu'on n'a pu encore se l'expliquer d'une manière satisfaisante, est un étrange procédé. Il faut rechercher la loi de son accomplissement dans l'ensemble des découvertes qui constituent la science-générale. La notion précise de cette loi est la première initiation à toute vérité de l'ordre positif : la méconnaître serait se placer en dehors de la réalité, dès le début des recherches qui ont la vérité pour unique objet. (*Voy.* Puissance virtuelle).

La foi *rationnelle*, c'est la conviction acquise que la vérité dont il s'agit est réelle, ou démontrée, et qu'il n'y a plus de recherches nécessaires pour la bien constater. Les croyances, résultat d'une telle conviction, constituent la foi rationnelle : celle qui se fortifie avec le développement de l'intelligence et les progrès de la science. Toute autre foi, non raisonnée, n'est qu'un aveuglement de l'esprit, un reniement des facultés qui nous rapprochent de Dieu : c'est de plus une impiété par ignorance ; car, c'est l'admission d'actes imaginaires ou purement humains, en remplacement de l'autorité providentielle qui se manifeste sans

Digitized by Google

cesse par les lois vives, universelles, constitutives de tous les êtres!

Mystère et miracle, du grec *myo*, fermer, parce que les initiés devaient fermer la bouche, se taire sur les vérités fondamentales appelées mystères. Ceux qui avaient révélé les mystères aux profanes étaient sévèrement punis! Avec une telle doctrine, l'âge d'enfance des sociétés devait être long, le progrès étant bien difficile! (*Voyez* le chap. Christianisme.)

Toutes les réalités universelles et dès lors indéniables, concourent à établir que, depuis l'essence de l'esprit infini ou Cause première, jusqu'au plus infime et au plus matériel des êtres, tout se lie et s'explique, tout subsiste et tout se produit par la série des rapports vivifiques qui relient tous les êtres dans le sein de l'absolu. De sorte que rien de surnaturel, rien d'imaginaire ni de miraculeux ne saurait entrer dans l'exposition de la Religion universelle ou de la science-générale : *Dieu n'agissant que par des moyens positifs*, bien que souvent imperceptibles à notre intelligence. Le mystère est donc *naturel*, il signifie seulement : limite de nos facultés. Dans la recherche de l'infini, il se manifeste sous deux aspects : sous le rapport physique par l'impuissance de nos sens à saisir, goûter, sentir, pénétrer le fluide de vie, manifestation *directe* de l'esprit infini; sous le rapport moral ou spirituel, par l'impuissance des facultés de l'intelligence à concevoir l'infini dans son essence, dans ses inappréciables attributs et moyens de création.

Malgré les recherches de mille savants, nous restons dans une ignorance complète du principe ou de l'essence

Digitized by Google

des choses qui nous touchent de plus près. Ainsi, le principe de la substance, celui de la matière, indestructible en son essence, la cause du bruit fait par le mouvement du cœur, celle de la circulation complexe du sang dans nos organes, l'essence de l'électricité, celle du fluide magnétique animal, et mille autres effets sans cesse présents, échappent aux investigations des intelligences, même les plus éclairées, et restent dès lors pour nous à l'état de mystère. Voilà le mystère rationnel ou réel; et dès lors voilà le miracle puisqu'il y a partout acte positif par des causes, des puissances que nous ne pouvons expliquer parce que l'essence des choses nous échappe!

Les puissances récemment reconnues au magnétisme animal et au fluide électrique, disent suffisamment combien de faits très-naturels ont pu passer pour miraculeux!

Mais remarquons-le bien, ces mystères ne font que marquer les limites de la puissance de nos facultés, la séparation entre l'esprit infini ou créateur et l'esprit contingent de la créature même la plus privilégiée. C'est ainsi que l'ordre providentiel dans son ensemble, comme la vie de chaque être, est à la fois le mystère et le miracle le plus éclatant..

Remarquons encore que le mystère naturel s'explique par tous les organes et toutes les lois de la vie positive aussi réellement que la faiblesse physique et intellectuelle de l'enfant, comparée aux forces de l'âge viril, s'explique naturellement : ce qui est compris de l'âge viril reste mystère, miracle pour l'enfant, souvent malgré les plus lucides explications; parce que ses facultés n'ont pas encore

Digitized by Google

atteint le degré de puissance nécessaire à une telle compréhension. Les âges de l'enfant représentent les degrés du développement de l'intelligence humaine.—Mais qu'en dehors de ce qu'il plaît à la Providence de laisser incompréhensible à l'entendement humain, on vienne annoncer des miracles et inventer des mystères qui seraient la contradiction des *lois vives*, ce serait représenter l'intelligence divine comme arbitraire, illogique, déraisonnable, injuste; ce serait la déprimer en lui prêtant toutes les faiblesses humaines : ce serait enfin, vouloir infirmer l'unité de l'ordre providentiel qui réside tout entière dans l'inexorabilité des lois vives universelles par lesquelles subsiste tout l'univers !.. Le sentiment religieux, éclairé par la démonstration de la Révélation directe, repoussera toujours de telles erreurs, non-seulement comme outrageantes pour la divinité, mais encore comme la source de cet esprit de superstition et d'arbitraire, qui est la cause génératrice du scepticisme et de l'anarchie intellectuelle, fléau présent de nos sociétés.

Renonçons donc pour jamais à conserver une signification surnaturelle à aucun mot, et répétons avec conviction ce que Voltaire n'exprimait que par aspiration vers la vérité : « Dieu n'a refusé à l'Homme aucun des moyens nécessaires à la découverte des vérités utiles. »

Dogme. Quant au mot *Dogme*, il ne renferme rien de mystérieux : c'est uniquement la formule d'un principe, reconnu comme point fondamental de doctrine. Il vient du verbe grec *dochéo*, je pense, je suis d'avis. Chez les anciens, on donnait la qualification de *dogme* aux théories individuelles des divers philosophes, soit qu'elles fussent ad-

Digitized by Google

mises ou non. Voilà comment les dogmes subissent la loi providentielle du progrès ainsi que les autres idées.

Vouloir changer les applications de la doctrine, avant d'avoir ramené le dogme à la vérité-principe, conformément au progrès providentiel des idées, c'est causer dans l'ordre social la même anarchie qui résulterait pour une machine, de l'application de rouages nouveaux et perfectionnés, placés contrairement à l'action du moteur; voilà comment toute doctrine dépend du dogme qui la résume, et qui en est le principe de vie : *le monde moral gouvernant le monde physique!* (p. 260-61).

Principes. Les principes sont en analogie avec les dogmes : ils en découlent comme manifestation des vérités complexes. Les principes découlent des dogmes et les idées simples découlent des idées-principes.

Les Doctrines se forment par le ralliement méthodique des principes et des idées que dictent les croyances et les dogmes. Toute doctrine complète renferme les règles et les pratiques propres à en réaliser l'application dans la vie positive. « Il faut toujours une doctrine, même à la force supérieure, tant les hommes ont besoin de croire et de faire croire qu'ils ont raison » a dit M. Guizot.

La Philosophie est, selon son étymologie même, l'amour de la sagesse. La philosophie est donc nécessairement la recherche et l'amour de la vérité! La véritable philosophie, c'est la science-générale ou la Religion positive universelle (p. 67 et 233).

Socialisme. Les recherches de la philosophie en vue de réaliser la justice dans *tous* les rapports sociaux, ont pris la dénomination de *socialisme*, par aspiration vers la

Digitized by Google

science sociale. Cette dénomination ne représente donc aucune école spéciale. Les doctrines les plus régénératrices comme les plus subversives, peuvent s'emparer de la dénomination de *socialisme* ou de philosophie; s'arrêter au nom serait souvent s'abuser.

La vérité. La vérité, principe de tout bien, comme la réalité, bonne ou mauvaise en elle-même et œuvre des hommes, en un mot, le vrai comme le véritable, consistent dans le rapport exact de nos sensations, de nos idées, de nos sentiments, de nos jugements et de nos raisonnements avec la nature des choses. (*Voy.* notre Logique au chap. Des sept critériums.)

Dans les Évangiles, comme dans toute Tradition ou tout enseignement, il faut distinguer avec soin les vérités relatives des vérités universelles. Les premières sont vraies relativement à des circonstances, à des nécessités temporaires; les secondes sont vraies pour tous les temps et tous les lieux. Elles constituent la morale civile qui doit relier tous les peuples. La confusion de ces deux sortes de vérités a fait errer dans l'interprétation des Écritures : elle a servi aux dominations cléricales.

Les lois vives présentent le même caractère. Il y a celles qui sont communes à tous les êtres; et celles qui ne sont communes qu'aux êtres du même genre, de la même espèce, de la même race, de la même constitution, etc. C'est ainsi qu'elles satisfont à la variété infinie des êtres et des situations!

L'Espérance. C'est une confiance raisonnée en l'amour équitable de la Cause première pour les créatures, à la vue de tout ce qu'elle a fait pour leur assurer les moyens de

Digitized by Google

s'épanouir dans la vie. C'est ensuite l'énergie morale qui, par cette confiance raisonnable, nous fait surmonter toutes les difficultés que peut rencontrer l'accomplissement de notre destinée providentielle.

On appelle PÉCHÉ toute infraction aux lois de Dieu ou de son ordre providentiel : ces lois sont résumées dans les dix commandements, de même que les dix commandements sont renfermés dans les principes constitutifs de l'ordre providentiel : solidarité, fusion, ordre, justice, amour selon l'équité.

LA CHARITÉ *chrétienne* ou fraternité, nous fait compatir aux faiblesses d'autrui, pardonner les offenses, assister nos semblables, moralement comme physiquement, et aimer, par rapport à Dieu, même ceux qui nous font du mal (*M. S.*, p. 120), bien qu'en se préservant de leur action : La charité nous impose d'exercer toute notre énergie morale, en vue de dissiper l'erreur et les fausses doctrines : elles sont le plus grand mal de nos semblables, puisqu'elles sont la source de tous leurs maux. Dans les discussions qui ont pour objet la découverte de la vérité, autant il faut témoigner d'égards aux personnes de bonne foi, autant il est nécessaire d'être concluant et ferme lorsqu'on explique le mal que renferment les idées fausses. La charité ne consiste point à plaire à autrui, mais à remplir tous nos devoirs envers lui : la charité la plus élevée est celle qui s'acquitte de cette tâche en dédaignant les injures et le ressentiment !

RAPPEL DE QUELQUES DÉMONSTRATIONS.

M. HERMANN. L'éducation ayant formé l'esprit à s'arrêter

Digitized by Google

à la superficie des choses, l'intelligence est paresseuse à l'extrême pour l'étude qui consiste à déduire les conséquences des démonstrations, même les mieux établies. Il me semble donc nécessaire de formuler *explicitement* quelles sont les solutions acquises par la philosophie exposée sous le nom de Providentialisme, afin de rendre sensible pour tous, les résultats régénérateurs qu'elle aura obtenus.

M. Renaud. Je vais essayer de satisfaire à ce désir, fort raisonnable assurément.

Les recherches exposées dans nos précédentes séances, présentent les démonstrations suivantes :

1. Démonstration, 1° de l'Absolue-vie, la Cause première ou Dieu; 2° de l'unité de son ordre providentiel (p. 107-8), et de l'inexorabilité des lois vives qui le constituent en manifestant l'innée, essentielle, universelle, souveraine et indéniable autorité ! (p. 35-110).

Cette démonstration est produite par des moyens aussi irrécusables pour les esprits sceptiques et matérialistes que pour les esprits superstitieux : elle met au néant leurs doctrines.

2. Démonstration du mode de la création par la puissance virtuelle (p. 39-42).

3. Démonstration que tout est subordonné aux lois de la fécondité universelle, de laquelle tout dépend, et au milieu de laquelle l'être humain est appelé à réaliser la fécondité bienfaisante spéciale à chaque situation : tous les moyens nécessaires à cette tâche, lui ayant été départis par la Providence : ce qui laisse à l'Homme la responsa-

Digitized by Google

bilité de tout le mal social et de tous les maux particuliers qui en découlent (p. 48-56).

4. Distinction précise des trois puissances : Autorité ou Ordre providentiel, Liberté ou Volonté, Fatalité ou Destin (p. 57-60).

5. Démonstration de la cause du bien et du mal (p. 48-67, 76-104, 133-135 et l'ensemble),

6. Nécessité pour l'être humain d'avoir une connaissance précise de l'Absolue vie et de ses lois vives les plus générales, pour réaliser le bien-être ; mesure dans laquelle cette connaissance peut être acquise (p. 60-67).

7. Démonstration, que Religion et Science-générale sont synonymes (p. 72-76), tandis que religion et culte sont très-différents (p. 233). Comment la religion absolue ou la science universelle n'est pas accessible à l'Homme (p. 67-76).

8. Démonstration de deux révélations distinctes : l'une, directe par les lois vives : elle est de Dieu seul ! L'autre, indirecte : c'est l'interprétation et l'application de la première par les lois et les pouvoirs humains (p. 76-82).

9. Démonstration du rôle des sciences contingentes ou spéciales et de celui de la science-générale (p. 72-76).

10. Démonstration de la destinée providentielle de tous les êtres, de la destinée générale de l'humanité et de la destinée spéciale et obligatoire des êtres humains (p. 82-105).

11. Démonstration, que l'Homme a reçu *par avance* tous les moyens de réaliser sa destinée ; ce qui résout enfin la question de *la grâce dite octroyée* par le ministère du sacerdoce, et celle de la nature du *péché originel* (p. 92-96).

12. Démonstration que l'accomplissement de la destinée

Digitized by Google

providentielle de l'être humain par la pratique de la solidarité, la justice et l'amour selon l'équité, réalise le développement harmonique des facultés, l'épanouissement de l'être, et dès lors, le bonheur : les souffrances *naturelles* étant la condition même du renouvellement des jouissances (p. 82-105).

13. Explication précise des puissances supérieures qui distinguent l'âme humaine de celle des simples animaux (p. 84-89).

14. Par suite des démonstrations précédentes, solution précise et définitive de la question des rapports de la liberté avec l'autorité et le pouvoir (p. 111-126), comme de celle de l'égalité rationnelle (p. 127 et note C).

15. Distinction précise du pouvoir et de l'autorité et de la liberté-principe d'avec la liberté d'action ou d'application.

Réalisation graduelle et complète du règne de la liberté : et non plus de la liberté divagante, subversive ou anarchique — qui détermine fatalement une répression arbitraire, — mais de la liberté réalisatrice de l'ordre moral par le gouvernement de soi-même ! (p. 111-115 et l'ensemble).

16. Démonstration que le monde moral, dont les forces sont les idées, forme et gouverne le monde physique dans toutes ses manifestations naturelles comme dans les œuvres humaines (p. 260-61 et l'ensemble).

17. Démonstration : 1° que l'ordre providentiel (par lequel la fécondité universelle subsiste) est constitué par les lois de solidarité, fusion, ordre, justice, amour selon l'équité (p. 61-67); 2° que la destinée providentielle des

Digitized by Google

pouvoirs de tous genres, est de faire partout l'application des mêmes lois pour réaliser l'harmonie sociale! (p. 121-27).

18. Démonstration des conditions de l'avènement de la démocratie en Europe, et de l'œuvre qui lui est départie par la loi providentielle du progrès moral (p. 28, 115-25, 259-61).

19. Démonstration que la loi chrétienne, ramenée au texte précis du précepte fondamental qui déclare être TOUTE LA LOI, n'est rien de moins que le principe et l'essence même de la science-générale. Hors de la loi chrétienne il n'y a pas de régénération possible, parce qu'elle est la loi universelle de justice ou d'amour selon l'équité (p. 139-47 et 175).

20. Démonstration que ce n'est point le culte qui est la glorification de Dieu. Il n'est que le moyen suprême qui fait acquérir à l'humaine nature la force de réaliser la destinée providentielle : soit le bien, l'épanouissement de l'être en vue de l'harmonie sociale, seule glorification digne de Dieu, par les humains! (p. 233-258).

21. Conditions de la restauration de l'esprit religieux par la liberté réelle de l'enseignement et des cultes (p. 185-195).

22. Démonstration de la nécessité absolue dans laquelle se trouvent tous les gouvernements régénérateurs de s'appuyer sur la liberté religieuse exercée dans les conditions de l'ordre (p. 196-200).

23. Démonstration que la loi providentielle du progrès moral ou religieux, s'accomplit par la transformation constante des dogmes religieux, puis par celle des institu-

Digitized by Google

tions et des coutumes, comme la destinée de l'Homme (p. 133-139).

24. Démonstration que cette loi du progrès, hautement proclamée dans l'Évangile, s'est réalisée, malgré les efforts des dominations, par les doctrines religieuses qui se sont succédé, et dont le christianisme *réel*, manifestateur de la loi de justice et d'amour, accomplit l'évolution par les développements successifs qu'il est providentiellement appelé à continuer (p. 139-147, 155-66).

25. Démonstration de l'impuissance des moyens mis en action jusqu'à ce jour par les différentes églises chrétiennes pour régénérer les sociétés (p. 147-55).

26. Apport des moyens de remédier à cette insuffisance (p. 162-66 et 201-58).

27. Démonstration de la nécessité de bien connaître les lois constitutives de l'être pour se gouverner et se placer dans les conditions du bien (p. 60-67, *voy.* note E).

28. Démonstration de la nécessité du *gouvernement de soi-même* pour arriver à la liberté complète d'action ou d'application, soit pour réaliser l'ordre moral (p. 201-13).

29. Démonstration des moyens pratiques propres à réaliser ce gouvernement dans la famille, dans l'atelier, dans la presse périodique, dans l'industrie, etc., etc. (p. 214-24).

30. Exposition complète du culte rationnel et de la nécessité absolue d'y satisfaire pour arriver au développement harmonique de l'être, ou à son épanouissement (p. 233-41).

31. Exposition de la cause génératrice des philosophies matérialistes ou anti-théistes, et du néant de leur principe

Digitized by Google

comme de leurs attaques contre le christianisme rationnel (p. 167-84).

32. Démonstration que l'ordre providentiel se manifeste en tout lieu par LE UN renfermant LE DIVERS, l'unité ralliant l'infinie variété des êtres et des situations, pour réaliser l'harmonie (p. 35-110, résumé 105-110).

33. Nécessité de formuler une morale civile, commune à tous les peuples et dictée par les seules lois vives ou vérités universelles. — Devoir impérieux de manifester partout cette morale, lorsque la vapeur, l'électricité, les chemins de fer, etc., faisant communiquer sans cesse les peuples les plus éloignés, détruisent toutes les vieilles croyances religieuses en rapprochant des dogmes, des morales et des cultes qui se contredisent quand ils ne s'anathématisent pas! (p. 225-232).

34. L'école théologique, dite si abusivement *école de l'autorité*, réduite à paraître ce qu'elle est réellement, à son insu : l'école des prétentions arbitraires et imaginaires substituées à l'autorité de l'ordre providentiel ou de Dieu! ce qui explique comment elle est, malgré d'excellentes intentions et des efforts aussi persévérants que dévoués, la source de l'anarchie intellectuelle et du scepticisme! (Démonstration par l'ensemble de l'ouvrage.)

35. Puissances nouvelles acquises à la *Psychologie* et à la *Logique* par la démonstration et l'application des facultés supérieures de l'entendement humain, plus ou moins méconnues jusqu'à ce jour. (L'exposition en sera faite par deux nouveaux ouvrages annoncés au verso de la couverture.)

Enfin, les idées générales, les principes de tous genres et les mots qui les représentent sont ramenés à leur si-

Digitized by Google

gnification scientifique et primordiale, tandis qu'on ne les prenait plus, même selon les dictionnaires, que dans les acceptions dérivées, contingentes, relatives aux erreurs, ou aux préjugés admis comme des principes de l'ordre.

M. Renaud. Loin de nous de prétendre que les démonstrations ci-dessus rappelées ne laissent rien à désirer. Le cercle qu'elles embrassent est trop vaste pour que chaque question ait pu être traitée *complétement* dans un seul volume. Nombre de ces questions appellent d'ailleurs les lumières des esprits qui se sont consacrés à une spécialité de la science. Elles doivent être considérées seulement comme un premier pas vers la réalisation pratique du dogme de régénération universelle dont la découverte est due aux travaux persévérants des penseurs de tous les temps et de tous les pays.

M. Servian. Oui; mais il importe de le constater : avec la démonstration de ce dogme de vérité, l'éducation, l'enseignement, les institutions sociales et les lois ont leur critérium suprême et leur sanction permanente; leur œuvre se trouve dictée avec précision par celle de la destinée providentielle des êtres de chaque règne, de chaque genre et de chaque espèce, en un mot, par les lois constitutives de l'ordre universel. Dès lors, les rapports des hommes entre eux se trouvent transformés, il n'est plus possible de méconnaître que l'amour des humains les uns pour les autres, est inné en eux. Ils ne paraissent plus se haïr que par suite du mal qu'ils se causent les uns aux autres avec l'anarchie, résultat du renversement de l'ordre providentiel dans nos sociétés. Mais quelles que soient les souffrances éprouvées dans cet état, placez l'Homme dans l'isolement

Digitized by Google

de ses semblables, retenez-le seul, nous ne dirons pas dans une prison, mais dans un palais renfermant même les parcs les plus magnifiques, et il arrivera bientôt à désirer, à aimer même celui qu'il haïssait, s'il peut s'entretenir avec lui : tant la sociabilité et l'amour sont, par l'inexprimable sollicitude de la Providence, le lien naturel de tous les Hommes. Il y a un moyen infaillible de faire reconnaître à l'être humain les inappréciables bienfaits de la Providence, c'est de l'en priver !

M. Renaud. Redisons-le donc :

Appelé à croître et à se développer sans cesse dans l'Absolu; finalement soumis aux immuables lois de l'ordre providentiel, par l'application desquelles *seules* il peut trouver le bonheur et réaliser l'harmonie, la nécessité suprême de l'être humain est de connaître et d'apprécier toutes les manifestations réelles de l'Absolu. Hors de là il ne peut réaliser ni ordre, ni paix, ni sécurité, en un mot, nul bien-être, parce qu'il ne pourrait ainsi déterminer aucune fécondité sociale, bienfaisante ou morale; hors de là enfin les droits et les devoirs arbitraires qu'il proclame, ne peuvent engendrer que démoralisation, iniquité, anarchie, parce qu'ils ne sont pas l'application des lois universelles, inexorables et immuables, *par lesquelles* SEULES l'Absolu intervient sans cesse virtuellement, mais souverainement dans les affaires humaines : réalisant ainsi, par sa puissance *virtuelle*, cette parole répétée de l'humble et docte Fénélon et si faussement interprétée par l'orgueil aveugle de Bossuet : L'*Homme s'agite, et Dieu le mène !*

M. Hermann. C'est donc par la connaissance des manifestations réelles et vives de l'Absolu, que l'être humain com-

Digitized by Google

prend qu'il est seul responsable du mal, puisqu'il a reçu *par avance* tout ce qui est nécessaire pour réaliser le bien! C'est par la connaissance de l'Absolu que l'Homme sent et apprécie le grand dogme du progrès moral : dogme de l'humanité même; dogme qui s'est réalisé, quoique lentement, malgré tous les obstacles les plus insurmontables soulevés par l'obscurantisme!..

M. Renaud. Avec l'initiation au dogme du progrès moral par les lois vives, se trouve dissout le cercle vicieux dans lequel les civilisations se sont tour à tour produites dans un certain degré, puis anéanties! Avec les lois vives, plus de chutes sociales, plus d'époques tour à tour critiques et organiques, sceptiques et mystiques : une foi lumineuse, expliquée par le libre exercice de la raison, se développe comme un sens consolateur avec la marche ascendante du progrès dont elle n'est que la conséquence; cette foi devient le palladium de tout bien-être moral et matériel; elle épanouit, ennoblit, universalise, enthousiaste l'âme en lui procurant à chaque progrès des jouissances plus pures, plus vives, plus harmoniques, plus infinies, par une participation plus complète de l'Absolu! Cette foi commence à poindre aux horizons avancés de l'ordre moral. Déjà elle illumine mille intelligences qui pénètrent en elle les splendeurs régénératrices de l'avenir.

Qu'on en soit sûr : cette foi, inspirée par l'Absolu relatif-positif, régnera sur le monde avant la fin du XIXe siècle. Elle seule établira et fera bénir de tous, l'action bienfaisante de l'innée, essentielle et providentielle autorité. Elle seule déterminera la satisfaction des justes droits du travail, en garantissant avec la stabilité de l'ordre réalisé par

Digitized by Google

la justice, la satisfaction des droits de chacun à la plénitude de l'existence : l'ordre moral sera enfin une réalité!

AUX CHEFS DES GOUVERNEMENTS ET AUX PEUPLES.

M. Renaud. Les esprits les plus éminents, même parmi les conservateurs, ont écrit et répété avec M. Guizot :

« Dire au public et au pouvoir ce qu'on croit être la vérité, c'est dans tous les temps un devoir de l'honnête homme! C'est de plus désormais un droit. » (M. Guizot, *Du gouvernement de la France.*)

Soumettre les considérations exposées dans ce volume aux chefs des États, s'efforcer de faire parvenir jusqu'à eux les recherches positives de la vérité régénératrice, c'est manifester l'espoir qu'ils ne veulent pas gouverner par pure ambition personnelle, mais pour satisfaire la plus noble, la plus grande, la plus religieuse des ambitions, celle de régénérer les peuples!

Les chefs des États ne peuvent plus, désormais, dans l'Europe entière, accomplir cette tâche sublime qu'en se demandant sans cesse s'ils sont les véritables instruments de l'ordre providentiel, à l'égard des sociétés sur lesquelles s'étend l'action du pouvoir qu'ils exercent. Que les gouvernements régénérateurs souffrent qu'on le leur dise avec une franchise respectueuse : les moyens de gouvernement n'ont pas encore été dictés uniquement par les lois de la destinée obligatoire des différents pouvoirs. En présence de la manifestation vivante et permanente du progrès providentiel, partout où le monde moral a son libre épanouissement, quelle responsabilité ne pèserait pas dé-

Digitized by Google

sormais sur les pouvoirs qui persisteraient à maintenir les moyens de gouvernement imaginés pour les âges d'enfance des sociétés!...

Il suffit de jeter un regard sur l'Europe pour reconnaître, que les pouvoirs qui ont le plus méconnu leur destinée providentielle, n'ont fait que manifester de plus en plus leur faiblesse en répandant autour d'eux le trouble, l'esprit de révolte, la souffrance et le péril.

Non, dans l'âge présent des sociétés européennes, les gouvernants ne sauraient plus méconnaître que leur tâche ne consiste point seulement à garantir l'ordre matériel, mais encore essentiellement à préparer, à disposer les esprits au *gouvernement de soi-même*, seule réalisation de l'ordre moral, condition première désormais du bien-être *général* ou de la prospérité industrielle : puisque la liberté devient de plus en plus la loi de tout développement de la richesse publique! Et il n'y a de liberté féconde que par le gouvernement de soi-même!

Les moyens de gouvernement doivent donc être transformés : c'est l'ordre providentiel qui l'impose. Il donne pour mission aux pouvoirs de ce temps : 1° d'appeler et de protéger les œuvres qui ont pour objet d'enseigner à user équitablement de la liberté; 2° de placer chaque industrie, chaque fonction sociale, dans des conditions qui réalisent par les aspirations naturelles au bien-être, l'équitable exercice de la liberté (p. 200-24). Les pouvoirs qui méconnaîtront cette partie essentielle de leur destinée agiront contrairement à l'ordre providentiel, ils conduiront les sociétés à leur ruine par la lutte des idées mûres contre une force matérielle, organisée et soutenue par toutes

Digitized by Google

les puissances que les découvertes des sciences ont conquises en vue de l'établissement de l'ordre moral.

Il faut nier l'ordre providentiel ou reconnaître que telle est l'inexorable réalité.

Dès que les gouvernements prouveront par leurs actes de tous genres, par les lois et les moyens d'administration, qu'ils n'ont qu'un seul but : réaliser et faire réaliser dans la mesure de leurs moyens d'action les principes constitutifs de l'ordre providentiel; dès qu'ils se montreront empressés à garantir les droits qui veulent s'exercer en vue d'enseigner à user de la liberté selon la justice ou les conditions de l'ordre; dès qu'il en sera ainsi, les pouvoirs posséderont indéniablement, aux yeux de tous, *la véritable autorité morale;* nul ne pourra la leur contester; ils seront visiblement l'instrument réalisateur de l'ordre providentiel; ils auront ainsi ce qui a manqué à presque tous les pouvoirs du passé, la sanction suprême dont le signe manifeste se trouve dans les conditions du bien-être de tous! Car, pour régénérer la société entière, les gouvernants n'ont qu'à le vouloir sérieusement.

M. Servian. Et vous, peuples qui souffrez et qui réclamez la satisfaction de droits plus ou moins méconnus, songez-y bien : il faut une sanction à vos plaintes; hors de là, c'est à vos turpitudes et aux nécessités souveraines de l'ordre matériel que les gouvernants peuvent renvoyer la cause de vos souffrances.

Mais le jour où vous pourrez dire et démontrer ceci : nous souffrons parce que, loin d'être l'application des lois de l'ordre providentiel, telles et telles institutions sociales

Digitized by Google

font obstacle à l'action naturelle de ces lois et causent ainsi un trouble inévitable et permanent.

Le jour où vous pourrez, ô peuples! faire cette démonstration en y ajoutant : Nous demandons uniquement l'application des lois universelles, de solidarité, de justice et d'amour selon l'équité, à *tous* les rapports sociaux; nous voulons nous soumettre à toutes les applications de ces lois; nous voulons pratiquer tous les devoirs même les plus sévères qu'elles imposent; nous n'entendons point méconnaître l'autorité, mais la raison nous dicte de ne révérer l'autorité que dans les institutions et les pouvoirs qui sont l'instrument d'application des lois constitutives de l'ordre universel.

Le jour où vous pourrez, ô peuples! corroborer un tel langage par une pratique réelle du *gouvernement de soi-même*, vos plaintes auront une force irrésistible. Alors la voix de vos douleurs retentira dans les âmes comme le cri de la Providence même! car ce sera celui de la vérité morale accompagné de la sanction suprême indéniable. Chacun sentira qu'il ne s'agit point d'exigences utopiques ou arbitraires, mais au contraire, de faire cesser le trouble moral et matériel qui désole les sociétés, pour établir enfin la stabilité de l'ordre par l'application permanente des lois de l'ordre providentiel. Et à une telle œuvre, tous les pouvoirs régénérateurs, comme tous les esprits inspirés par la justice, se trouveront spontanément ralliés!

UNE PAROLE AUX MÈRES.

M. Renaud. Pour aider au travail de renaissance ou de résurrection morale dans la mesure de nos faibles forces,

Digitized by Google

nous continuerons de publier successivement différents ouvrages d'enseignement et de récréation, qui formeront désormais une petite bibliothèque ou cours d'enseignement général. Ces ouvrages vulgariseront la notion du dogme régénérateur; ils en réaliseront l'application à l'éducation première, à l'enseignement, au travail et à l'industrie, comme aux mœurs de la famille, si dégénérées de nos jours!

Qu'il me soit permis d'adresser ici aux mères un appel tout spécial. Elles ignorent toute la puissance de l'action que la Providence les appelle à exercer sur la société, surtout par l'éducation première, dont les impressions restent ineffaçables. Au moral, l'homme est l'œuvre de la femme plus encore que la femme n'est l'œuvre de l'Homme. Quelle responsabilité cette réalité ne fait-elle pas peser sur les mères? Puissent-elles se la rappeler sans cesse!

Madame Orioli. Je remercie M. Renaud de son appel au dévouement des mères en vue de régénérer l'éducation. Sa sollicitude à recueillir en différents pays, les pensées de celles qui ont le plus médité sur leurs importants devoirs, appelle notre gratitude. Sans doute l'éducation première est très-généralement contraire au développement harmonique de l'être. Les mères ici présentes l'ont observé avec moi, surtout à la lecture des travaux sur la destinée providentielle de l'être humain. Mais jusqu'à ce jour nul enseignement de l'ordre positif n'avait appris aux mères ni les conditions de l'épanouissement de l'être, ni en vue de quelle destinée indéniable l'éducation devait être commencée.

Avec ces notions suprêmes de l'ordre providentiel, la

Digitized by Google

mission des mères, déjà si belle, quoique limitée en action dans le cercle de la famille, s'ennoblit, s'étend et s'élève à un degré qu'il ne m'appartient pas de déterminer. Fixée désormais sur le but indéniable qu'elles doivent atteindre, autant que sur les moyens de réaliser le développement harmonique de l'être, les mères pourront donner à leur œuvre toute l'action régénératrice que la bonté du Créateur et les besoins pressants de l'époque leur imposent d'apporter à la société.

M. Renaud. Heureux de ces déclarations émanées de l'intelligence et du cœur des mères qui nous assistent dans cette œuvre pie, nous espérons en mettant à profit de si précieux concours, publier prochainement le GUIDE DES MÈRES *et des personnes vouées à l'enseignement de l'enfance*, Ce sera le point de départ d'une transformation réelle des moyens de l'éducation.

Luc-Pierre RICHE-GARDON.

Digitized by Google

NOTES.

Note A

DE LA SANCTION. *Voyez* p

Il est échu souvent, aux organes périodiques de la démocratie, l'occasion de manifester, péremptoirement pour tous, que les vieilles doctrines ne sont plus qu'un élément de subversion. Cette occasion s'est présentée chaque fois que les défenseurs des vieux dogmes ont proposé à une feuille démocratique de discuter les principes. Que s'est-il passé alors? Les rédacteurs des feuilles démocratiques, dédaigneux, par coutume, de la sanction suprême qui fait l'autorité ou la valeur morale des doctrines, se sont contentés de discuter les contingences, les faits spéciaux avec les organes des vieux partis. Quelqu'ait pu être leur triomphe sur ces points particuliers, ils n'ont pu en avoir un qui fût définitif ou propre à changer les croyances des esprits faussés et à constituer fortement la foi de ceux qui agissent par pure aspiration vers la vérité ou la justice.

Pourquoi cela encore?

Parce que la sanction suprême a paru manquer aux arguments de la démocratie; tandis que les organes des vieilles doctrines usent habituellement et subrepticement de la puissance que leur assure—devant un public plus ou moins élevé dans les principes de superstition — les dogmes acceptés comme la Religion même. L'autorité apparaît ainsi en faveur des obscurantistes et contre la vérité démocratique. Aussi dans toute discussion sur les contingences ou faits particuliers, il ne résulte du choc des arguments raisonnables des démocrates, contre la logique déraisonnable des obscurantistes, que du scepticisme, de l'anarchie intellectuelle. Et il ne peut en résulter autre chose,

Digitized by Google

puisque les obscurantistes ont encore en leur faveur la sanction assez généralement reconnue, des vieux dogmes.

Il en sera ainsi jusqu'à ce que les publicistes démocrates arrivent à la science-générale.

Alors, entre eux et les défenseurs des vieilles doctrines, la lutte s'établira sur la sanction même, sur le dogme-principe, sur ce qui est l'autorité : c'est alors seulement que le triomphe de la doctrine démocratique sera définitif. Pour se convaincre de la réalité de ces considérations, il suffit de lire les discussions de principe que les feuilles les plus libérales soutiennent contre les organes de l'obscurantisme! Et cependant, ces feuilles comptent des rédacteurs aussi doctes dans leurs spécialités que riches en nobles aspirations et en talents d'écrivain ; mais le peu qui leur manque est ce qui achève de réaliser la puissance vitale d'une doctrine ; ils ne peuvent donc tarder de l'acquérir !

Note B.

LE DOCTEUR L.-V.-F. AMARD. *Voyez* p. 50-51

Né à Coligny, département de l'Ain, est mort à Paris vers 1847, à l'âge de soixante-dix ans. Il fut célèbre dans la médecine, surtout à Lyon. Il est du très-petit nombre de ceux qui l'ont exercée avec un critérium religieux, bien qu'en poursuivant toujours le progrès scientifique. Ses nombreux ouvrages sur la science qui était sa spécialité, ont eu un grand succès d'estime. Nous signalons seulement aux penseurs son écrit philosophique intitulé : *Homme, Univers et Dieu.* Sans accepter toutes les idées émises dans ce docte travail de synthèse, fruit de cinquante années d'étude, nous devons déclarer qu'il fait faire un pas réel à la science-générale dont la constitution est si indispensable en ce temps. L'ouvrage que nous signalons a été publié en 1844 par l'éditeur Ladrange, et il est resté inconnu, quoiqu'il ait l'étendue de quatre volumes in-8°. Mais il est écrit dans un langage scientifique qui a effarouché les critiques comme les simples lecteurs. Les critiques de notre temps sont

Digitized by Google

peu disposés à rendre compte des ouvrages de science-générale, quoique jamais ils n'aient été plus nécessaires.

C'est le silence gardé sur le grand travail philosophique du docteur Amard qui nous a fait considérer comme un devoir de le signaler d'une manière spéciale ! — Les personnes qui ne pourront se procurer cet ouvrage, dont il n'a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires, trouveront près de nous de l'empressement à leur en faciliter la lecture.

Note C.

Réalisation pratique de la justice dans ses rapports avec le travail, l'enseignement, l'ordre, l'égalité et la liberté. *Voyez* p. 69.

La réalisation *pratique* de la justice dans *tous* les rapports sociaux, est garantie dès que la loi assure : 1° à chacun l'enseignement général gratuit et obligatoire ; 2° à chacun la propriété des fruits de son travail, ainsi que l'assistance due aux invalides et à la vieillesse.

L'enseignement développe les facultés intellectuelles, enseigne à raisonner juste, à reconnaître la destinée providentielle et les moyens de la réaliser par le gouvernement de soi-même. La propriété des fruits de *notre* travail, c'est la garantie donnée au travail et à l'industrie, par la loi civile, contre tout ce qui tend à l'exploiter injustement. C'est la liberté morale garantie contre l'entraînement terrible des nécessités de l'existence : nécessités auxquelles la Providence a pourvu partout, moyennant le devoir imposé à chacun de travailler suffisamment et utilement !

C'est enfin le droit du capital de vie humaine replacé conformément à l'ordre providentiel, au-dessus des droits du capital de matière : la satisfaction de ces derniers devant toujours être subordonnée à celle des droits de la vie humaine, qui est le capital direct de Dieu, celui par lequel il accomplit l'harmonie du monde ! — Voilà ce que la liberté, même la plus en-

Digitized by Google

tière, est restée impuissante à réaliser aux États-Unis comme en Angleterre. Voilà ce que l'autorité de l'ordre providentiel réalise seule, et par la liberté même, exercée dans les conditions de la justice.

Quant aux institutions qui doivent réaliser *pratiquement* cette justice par la liberté, cent systèmes différents peuvent être proposés : mais l'expérience ne tarde pas à constater quel est le meilleur ; et l'immense majorité, intéressée toujours à la seule justice, proclamera indubitablement par les délégués du peuple au pouvoir législatif, les moyens pratiques qui présenteront la réalisation la plus complète ou la plus équitable.

D'ailleurs qui ne le sait : placez l'homme le plus égoïste dans une situation où il ne peut plus attendre aucun bien que de la justice sociale, et aussitôt il proclame les moyens de justice qu'il déclarait auparavant impossibles. Tous les partis politiques en ont eux-mêmes fourni la preuve : au pouvoir, chacun d'eux ne voulait la justice et la liberté que pour lui seul : rentré dans la dépendance, ils réclamaient, avec le peuple, les vrais moyens de réaliser la justice ! Il faut avoir peu observé et peu réfléchi pour croire difficile de faire reconnaître à l'immense majorité les moyens de réaliser la justice dans tous les rapports sociaux ! La démonstration en est faite *M. S.*, p. 167 à 200, et T. d. D., p. 42-57 (109-117). La société doit assurer justice à tous, comme si aucune vie future ne devait dédommager personne : c'est là son impérieux devoir. Si elle s'en dispense envers les individus ceux-ci s'en dispenseront inévitablement entre eux : l'exemple du pouvoir étant le plus contagieux !.. et l'anarchie sera inévitable !

Dans la question des moyens, il faut remarquer encore que la liberté et l'égalité, sont dans l'ordre social, de pures conséquences du règne de la justice dans *tous* les rapports sociaux. Ces deux principes ne devaient donc pas être énoncés comme bases de l'ordre nouveau par la devise de la Révolution. La liberté, on l'a vu, n'est pas un principe dont *l'application* soit absolue. L'égalité aussi n'est vraie que quant aux droits sociaux : c'est l'égalité devant la loi. Toute autre égalité est une chimère, un mensonge, une négation de l'ordre providentiel, qui n'a pas

Digitized by Google

fait deux êtres absolument semblables, vu qu'il n'y a pas deux situations absolument identiques, ni deux êtres de besoins parfaitement égaux! (p. 111-132.)

C'est parce que l'égalité des droits, l'égalité devant la loi, est restée illusoire qu'on a cherché une égalité imaginaire en vue de sortir de l'oppression! La justice est la mère de la liberté d'application et de l'égalité rationnelle : et c'est la justice que l'on a omis de mentionner dans la devise de la Révolution!.. Voilà ce qui a fait l'impuissance de cette devise. Il y a plus, cette omission a été la cause même des entraves apportées à l'établissement de la démocratie. La liberté posée comme base première de l'ordre à la place de la justice, c'est le triomphe du plus fourbe et de la force matérielle : un tel principe était le succès des adversaires de la démocratie et des droits du travail. Ils ont usé de la liberté plus habilement que les autres. Ils l'ont subrepticement fait proclamer sans limites, dans les clubs, pour en user ainsi contre sa mère, contre la justice!.. Et dans tous les clubs il ne s'est pas trouvé une voix populaire, vouée à répéter sans cesse:

Pour le peuple il n'y a de véritable que la liberté réglée par la justice! La devise du peuple, c'est l'énoncé des principes constitutifs de l'ordre providentiel : *Solidarité*, *Ordre-Justice*, *Fraternité*, qui signifie alors amour selon l'équité. Toute régénération dépend pour le peuple de la justice providentielle, déclarée législativement même, et de la justice pratiquée par le plus grand nombre.

La voix de Siéyès l'avait proclamé au début de la Révolution de 1789 (T. d. D., p. 11-22). Tant que ce cri de *justice* retentit partout comme le but de la Révolution, les réformes s'accomplirent avec l'irrésistible puissance d'une opinion publique inspirée par l'esprit de Dieu même! Mais le jour où le mot *liberté* remplaça définitivement celui de *justice*, l'habileté, la fourberie, l'arbitraire de la force matérielle furent les souverains : la régénération fut arrêtée! On avait méconnu que la justice renferme toute la liberté nécessaire à sa réalisation! Prétendre plus, c'était renoncer à la justice providentielle et dès lors à toutes les conditions du bien-être des masses. Car où la liberté utile manque, c'est que la justice est méconnue! En résumé :

Digitized by Google

liberté est un cri de tactique ou de moyen temporaire ; *justice* c'est la puissance qui réforme, qui régénère et qui fonde pour le bonheur de tous, parce que c'est la loi *absolue* de l'ordre moral !.. Elle renferme toute la part d'action utile que les autres principes doivent fournir à la fécondité bienfaisante.

Si la liberté-principe est l'essence même de la nature humaine, la liberté d'action ou d'application (p. 113-127), ne pouvant être complète que dans *un ordre social réalisé par la justice* et lorsque la pratique de la justice règle les actions individuelles, c'est de la justice à *tous* égards que dépend la liberté d'action.

On ne peut, d'ailleurs, justifier les réclamations de liberté que par le principe de justice. Les pouvoirs opposent efficacement aux défenseurs de la liberté l'abus qui en a été fait, la démoralisation, l'égoïsme, les tendances anarchiques, etc. Tandis qu'à la réclamation de justice toute opposition paraît odieuse !

Invoquons donc partout la justice pour arriver à la liberté et non la liberté pour arriver à la justice. Car l'obtention de la première, avant d'avoir réalisé l'esprit de la seconde, ne vaut au peuple qu'un changement de domination souvent sans amélioration de sort ! Le sort du travailleur anglais qui jouit de toute liberté, est-il donc meilleur que celui de l'ouvrier du continent qui en a beaucoup moins ? Voilà ce qu'il est temps de reconnaître et d'utiliser, comme enseignement, pour ne pas consumer sa vie en efforts vains et même subversifs, lorsqu'on croit s'agiter en vue de la régénération sociale !

NOTE D.

LIBERTÉ RELIGIEUSE. *Voyez* p. 186 à 200.

Le Gouvernement français proclame la liberté des cultes lorsqu'il fait servir les navires de l'État au transport gratuit des pèlerins musulmans qui se rendent à la Mecque, *parfois même en compagnie de leurs nombreuses épouses !...* Après un tel

Digitized by Google

fait, les communions chrétiennes ne sauraient plus craindre de se voir refuser en France l'ouverture de temples destinés au seul enseignement de l'Évangile !

NOTE E.

DES PRÉVENDUS ESPRITS ET DE LA TENDANCE DE QUELQUES-UNS A SE CROIRE EN COMMUNICATION DIRECTE AVEC DIEU OU L'INTELLIGENCE UNIVERSELLE.

Un des signes précurseurs d'une époque de foi après une ère prolongée d'anarchie intellectuelle, c'est la disposition d'un grand nombre à se croire ou inspirés *directement* par Dieu, ou en communication avec ce qu'on se plaît à croire des Esprits. C'est le sentiment profond du besoin de croyances nouvelles, en harmonie avec le progrès des idées et les besoins pressants de la société, qui détermine les manifestations de cette nature.

Quel que soit le sérieux avec lequel de pures hallucinations sont recueillies, en de telles circonstances, même par des intelligences investigatrices, il n'y a lieu, ni de s'en étonner, ni de s'en alarmer. Si le charlatanisme s'en mêle pour servir des spéculations injustifiables, au bénéfice de quelques doctrines ou de quelques individualités, il en sera bientôt fait justice, par les manifestations sérieuses de la vérité. Celles-ci procèdent sans prétentions, sans bruit, sans moyens de nature à éblouir préventivement. — Elles se produisent comme la chose la plus naturelle du monde ; elles se révèlent chaque jour de plus en plus par leur action bienfaisante ; elles pénètrent graduellement et irrésistiblement les intelligences, de la même manière que la chaleur du soleil se répand graduellement dès l'aurore sur la nature entière.

Dans ces derniers temps on a pu observer la tendance des intelligences crédules à voir dans quelques effets, bien naturels des puissances de l'électricité, la manifestation de ce qu'on appelle communément *des esprits*.

Les effets, encore inconnus du plus grand nombre, de la puis-

Digitized by Google

sance des courants électriques, ont renouvelé ce qu'on a vu à d'autres époques, lorsque des effets physiques alors incompris, ont été observés pour les premières fois.

L'impossibilité où l'on est de faire une application pratique ou utile des prétendus esprits récemment découverts, prouve déjà l'illusion de ceux qui ont pu y croire un instant.

A l'appui des manifestations présentées comme le langage des Esprits, on a cité cette parole de l'illustre Arago dans *l'Annuaire de* 1853 : « Celui qui en dehors des mathématiques pures prononce le mot impossible, commet une imprudence. »

Sans aucun doute il est encore un nombre, infini peut-être, de puissances physiques dont nous ignorons même l'existence. Dès-lors la témérité seule pourrait assigner la limite de l'action des forces qui constituent l'univers-issu.—Mais, ce qui est non moins indéniable, c'est que ces forces, découlant avec une inexorable logique d'un principe unitaire et absolu par lequel seul elles subsistent, ne peuvent jamais contredire ni leur principe ni elles-mêmes, comme le font les prétendues révélations qu'on voudrait leur emprunter. Les puissances constitutives de la vie universelle comme des existences individuelles, s'expliquent toutes les unes par les autres ; elles sont la conséquence *rigoureuse et positive* d'effets déjà produits par les développements éventuels de la puissance virtuelle (p. 39) : elles ne font et ne peuvent que confirmer l'inexorabilité des lois constitutives de la fécondité universelle dont l'organisation de tous les êtres n'est que la conséquence logique et absolue. Telle est l'indéniable réalité qui est l'essence même des mathématiques pures : aussi ne saurait-on invoquer l'assertion précitée de l'illustre Arago, pour soutenir la thèse imaginaire des Esprits annoncés.

Non, ce n'est pas sérieusement que l'on peut admettre la présence de nouveaux Esprits dont l'organisme ou l'existence serait un démenti donné aux lois constitutives de toutes les manifestations spirituelles qui se produisent sans cesse dans le sein de l'Absolue-vie (p. 35-67).

Mais il en coûte aux intelligences individuelles d'avouer leur insuffisance et de dire : Voilà des effets nouveaux dont la cause n'est pas encore complétement appréciable ; il faut atten-

Digitized by Google

dre pour en estimer la valeur et en expliquer les causes. On préfère se lancer dans le champ de l'imaginaire et voir dans les effets des puissances encore incomprises du magnétisme et de l'électricité, des êtres organisés selon les caprices d'une idéalisation délirante.

L'imagination est habile à se représenter comme des personnalités vivantes et distinctes ce qu'elle a tout simplement engendré. Il suffit de s'arrêter longtemps ou souvent sur une impression purement imaginaire pour qu'elle se présente bientôt à l'esprit comme une réalité qui se développe en se perpétuant. On prend alors pour un phénomène extérieur et de l'ordre positif ce qui a pour unique cause, une force créée et gouvernée par l'imagination.

Voilà comment s'explique la bonne foi de ceux qui affirment être en relation avec ce qu'ils appellent des Esprits.

Deux mots maintenant des intelligences qui se déclarent et se croient en communication directe avec l'esprit de Dieu. Parmi les personnes qui ont cette faiblesse, il en est de noblement inspirées. Elles se sont persuadé que les notions de l'Homme sur la religion, doivent expliquer tout ce qui est resté mystère naturel jusqu'à ce jour, c'est-à-dire tout ce que la science n'a pu encore découvrir et ne découvrira peut-être jamais complétement, touchant l'essence de la Cause première et la fin dernière des mondes ou des âmes! En un mot, elles croient sérieusement atteindre un degré de vie dans lequel elles posséderont la science universelle! Elles s'efforcent de le persuader au petit nombre de leurs disciples!

Ces esprits mystiques s'abusent. Ils veulent placer l'Absolu dans la contingence. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils n'aspirent qu'à imiter les anciens législateurs fondateurs de culte. S'ils pouvaient réussir, ils ne feraient ainsi que reformer le même cercle vicieux qui a été l'obstacle aux progrès de l'humanité! De telles prétentions ne seraient plus excusables aujourd'hui. La science générale sera désormais à la portée de tous; et par elle chacun possédant le critérium de toute vérité synthétique, le démontré sera donc seul admis comme principe des croyances! (*Voyez* Absolu relatif-positif, p. 67-71, et Religion et Culte, p. 233.)

Digitized by Google

Il sera désormais sensible pour tous, qu'il dépend de chacun de s'élever dans l'esprit de Dieu selon la pureté des intentions et le degré des études, des méditations ou des recherches, mais uniquement à l'aide des seuls moyens établis par les lois constitutives de l'être.

Il est utile que tous les genres d'erreurs se soient produits avant que la vérité synthétique et positive soit reconnue : elle en sera mieux appréciée ! Seulement il faut se tenir en garde contre les surprises. Il importe d'observer et de juger chaque manifestation en remontant des effets aux causes, et *vice versâ*, sans en rien laisser échapper, ce qui est difficile. Il faut se rappeler combien les jeux accomplis sur certains théâtres, à l'aide de la physique expérimentale, paraissent merveilleux tant qu'on n'en connaît pas les moyens. Et dès qu'ils sont expliqués on reste ébahi devant leur simplicité. Avec de la réflexion et la volonté de n'accepter que ce qui est réellement prouvé, on sera suffisamment en garde contre les séductions des théories imaginaires ; et surtout contre celles trop étranges de nos jours des révélations surnaturelles.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE
AVERTISSEMENTS relatifs aux abréviations employées.
AVANT-PROPOS
NÉCESSITÉ, pour tous, de se familiariser avec la signification des mots scientifiques ; et glossaire ou vocabulaire de mots peu usités et employés dans ce volume. 11
Familles qui ont porté la parole dans le congrès. 16

PREMIÈRE PARTIE.

Première Séance du Congrès des Familles.

Comment s'est formé ce Congrès. — Raison de l'Œuvre entreprise. — Anarchie générale. — Rome, Pie IX, les gouvernements catholiques à Rome.—Leur action à l'avènement de Pie IX. —L'œuvre de M. Rossi. — Vains efforts réformateurs concertés en France avec les catholiques. —La Constitution de 1848. — Anarchie intellectuelle de la démocratie. — Impuissance manifestée par l'Église protestante officielle. — De la vérité. 17

Deuxième Séance du Congrès.

Y a-t-il une Cause première et un ordre providentiel? — Qu'est-ce que les lois vives? — Absolue vie. — Puissance virtuelle ou mode de la création. — Lois de la fécondité universelle. 35

Troisième Séance du Congrès.

Inexorabilité de l'ordre providentiel, même dans le fonctionnement de l'intelligence. — Autorité-principe dans ses rapports avec la liberté-principe. — Bien et Mal. — Fatalité, Destin, Hasard. — Nécessité absolue d'étudier la Cause première dans ses manifestations par les lois vives. — Principes constitutifs de l'ordre providentiel : Solidarité, Fusion, Ordre, Justice, Amour. 48

Digitized by Google

Quatrième Séance du Congrès.

Dans quelle mesure peut-on acquérir de l'Absolu, la Cause première ou Dieu, une connaissance positive?—Absolu imaginaire, intégral, relatif, positif. — La Science, les Sciences spéciales et la Science-générale. — Deux Révélations distinctes.—Révélation directe par les lois vives ; et Révélation indirecte. 67

Cinquième Séance du Congrès.

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE TOUS LES ÊTRES.

Trois questions. — Immortalité de l'âme. — L'Homme et l'Animal comparés. — Facultés suprêmes qui distinguent l'être humain. — Comment l'éducation les a fait méconnaître. — Parole, Langues, Mémoire, Syllogisme, Antinomie, Fonction de l'entendement. — Destinée générale du règne hominal. — Péché originel et Grâce. — Destinée spéciale de l'être humain. — Suicide. — La Destinée que nous annonçons, qu'est-elle ?— Une indifférence qui est odieuse sans le savoir. — Conclusion sur le dogme. 82

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA DOCTRINE.

Sixième Séance du Congrès.

LE POUVOIR ET LA LIBERTÉ.

Double nature de l'Autorité et de la Liberté.—L'Autorité et le Pouvoir. —Liberté-principe et Liberté d'action ou d'application.— Égarement de la démocratie moderne touchant la Liberté. — De l'Égalité. — Conclusion. 111

LE CHRISTIANISME ET LE PROVIDENTIALISME.

Septième Séance du Congrès.

Marche du progrès des idées religieuses depuis l'origine des sociétés.— Cercle vicieux dans lequel les civilisations furent renfermées et ruses pieuses des premiers législateurs. — Époques sceptiques et époques organiques.—Le Christianisme réel ou rationnel : il proclame le progrès permanent des dogmes religieux. — Socrate et le Christ. — Comment le Christianisme officiel est resté impuissant à régénérer dans l'Eglise protestante comme dans l'Église romaine. — Progrès de l'Église réformée. — L'œuvre du Providentialisme.— Progrès religieux indéfini par le Providentialisme ou le Christianisme rationnel. 133

Digitized by Google

L'EXPÉRIENCE ET L'EXPÉRIMENTALISME.

Huitième Séance du Congrès.

Appréciation du principe des philosophies anti-théistes contemporaines. L'Expérimentalisme est aussi faux que l'expérience est vraie.—Causes de l'Expérimentalisme.—Néant de ses attaques contre le Christianisme rationnel. 167

LIBERTÉ DE CULTE.

Neuvième Séance du Congrès.

Nécessité pour les pouvoirs régénérateurs de s'appuyer sur la liberté religieuse. — Mission du pouvoir. — L'esprit religieux. — Nature de son action. — L'Élément régénérateur où est-il? — Objection. — Autres démonstrations. — Démonstrations par la physiologie et sur les nécessités des pouvoirs. — Résumé. 185

TROISIÈME PARTIE.

PRATIQUE DU GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME.

Dixième Séance du Congrès.

De la pratique et de l'éducation générale. — Dédain des doctrines. — Moyens du gouvernement de soi-même. — Régénération de la morale. — Nécessité d'une morale civile. 201

DU CULTE RATIONNEL.

Onzième Séance du Congrès.

Ne pas confondre le Culte et la Religion.—Pourquoi il faut un Culte.— Que doit être le Culte? — Des moyens matériels du culte.— Trois Sacrements.— Les Dix Commandements. — L'Oraison Dominicale. 233

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Douzième Séance du Congrès des Familles.

Rappel du but que l'on s'est proposé. — Explication du sens rationnel de quelques mots qui représentent des dogmes, des principes ou des idées générales. — Absolu, cause première, Dieu, éternel.—Jéhovah. — Création, Créateur. — Foi rationnelle et foi aveugle, — Mystère et miracle. — Dogme. — Principes. — Doctrines. — Philosophie. — So-

Digitized by Google

cialisme. — La Vérité. — L'Espérance. — Le Péché. — La Charité.
Résumé des principales démonstrations.— Considérations finales. 259
Aux gouvernements et aux peuples. 283
Une parole aux mères. 286

NOTES.

NOTE A. De la sanction. 289
NOTE B. Le docteur Amard. 290
NOTE C. Réalisation pratique de la justice dans ses rapports avec le travail, l'enseignement, l'ordre, l'égalité et la liberté. 291
NOTE D. Sur la Liberté religieuse. 294
NOTE E. Des prétendus Esprits et de la tendance de quelques personnes à se croire en communication directe avec Dieu ou l'intelligence universelle. 295
Des *Amis de la Justice*. 301

Les *Amis de la Justice* forment une petite Société littéraire, dont les ouvrages sont exclusivement consacrés à la régénération des idées et des mœurs. Pour tout ce qui concerne leurs travaux, s'adresser FRANCO au Fondateur, L.-P. Riche-Gardon, 5, rue de la Banque, à Paris. Comme il s'agit uniquement pour eux de la recherche et de la manifestation de la vérité, les observations critiques et les demandes d'explication sont reçues avec autant de gratitude que les concours de tous genres. L'auteur se rend dans les réunions où l'on désire conférer en vue de découvrir et de pratiquer la justice ou la vérité religieuse. (*Voir les ouvrages annoncés au verso de la couverture*).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

-8. 5. 1914

Digitized by Google

Digitized by Google